MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

Tome I.

AVIS.

On trouve chez les mêmes Libraires :

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV ; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. *in*-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8. avec fig. *On vend séparément le 4e aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8.

VIE privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables ; 3 vol. *in*-12.

CORRESPONDANCE originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. *in*-8. avec fig.

VA 1522407

MEMOIRES

DU MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU,

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, ètc. etc.

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

SECONDE ÉDITION.

Avec des corrections considérables et des augmentations.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. *Anne d'Autriche.*

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez BRISSON, Libraire, rue Hautefeuille, nº. 20.
A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.
A Londres, chez J. DEBOFFE, gerard street Soho, nº. 7.

1793.

A U

PEUPLE FRANÇOIS.

L'HISTOIRE, autrefois ſi timide en France, en préſence des miniſtres qui ne permettoient que des éloges, a donc récupéré ſa liberté & ſes droits. Ainſi, le ſceau des viſirs ne flétrira plus les productions de l'eſprit humain ; leurs émiſſaires ne briſeront plus nos coffres pour enlever nos portefeuilles, & les ſatellites de la police ne ſe ſaiſiront plus de nos perſonnes. Jamais les geoliers ne réprimeront, dans une priſon obſcure, les élans de la vertu & du patriotiſme ; & le citoyen d'un naturel libre & véridique ne cherchera plus un aſyle chez les peuples étrangers.

C'eſt à votre courage, FRANÇOIS, *que l'hiſtoire doit cette liberté; acceptez en reconnoiſſance l'hommage de mes travaux. C'eſt le portrait du deſpotiſme dans ſa vieilleſſe, de vos dernières ſervitudes, de vos humiliations, de votre longue patience; c'eſt le tableau des courtiſans qui badinoient de la vertu & de la liberté, du libertinage puiſſant & effronté qui raviſſoit vos femmes, des miniſtres qui dépouilloient le peuple, des tyrans qui exiloient, empriſonnoient, ou diſperſoient la magiſtrature; des intriguans qui vendoient la nation & nos ſouverains aux étrangers; des outrages faits* A LA MAJESTÉ DE NOS ROIS ET DU PEUPLE FRANÇOIS; *& des coups d'état qui vous ont enfin éveillés, en 1789, de votre profonde léthargie.*

Mais c'eſt auſſi le tableau touchant de

la vertu perſécutée ; des citoyens doués de mœurs ſimples ou auſtères qu'on tournoit en ridicule ; des miniſtres juſtes & populaires diſgraciés ; des militaires diſtingués écartés du commandement ; des talens & de la vertu éloignés des places & des prélatures ; & de toutes les ſortes de vertus timides auxquelles il n'eſt donné de figurer que dans l'hiſtoire.

C'eſt, enfin, le portrait des hommes illuſtres dans l'art militaire, dans les ſciences, les lettres & les arts ; des philoſophes qui ont formé l'eſprit public depuis le règne du ſultan qui défendoit encore en 1710 de penſer, de raiſonner, d'écrire, de s'aſſembler & de faire des remontrances.

Juſqu'à l'époque mémorable, FRANÇOIS, *où, comme jadis ſous Clovis, dans le champ*

de Mars, vous prononcez la loi & la dictez à vos rois, au lieu des vaines remontrances qui ne montroient autrefois en vous qu'un peuple asservi. —

DE LA
COMPOSITION
DE L'HISTOIRE,
ET
DES MÉMOIRES HISTORIQUES.

1. Comme l'ouvrage que je publie aujourd'hui eſt le prélude de l'hiſtoire de France, qui m'occupe depuis long-temps, je vais expoſer quels principes ont guidé mes pas dans la recherche & le choix des matériaux.

On ne doit point s'attendre à trouver ici une de ces hiſtoires ſerviles, munies d'un privilège ou de l'approbation de ces cenſeurs que le miniſtère répandoit dans la république des lettres, comme les intendans dans les provinces, pour y exercer l'inquiſition.

On blâmera dans cet ouvrage des maximes qu'on avoit louées en France depuis des ſiècles : on y louera les principes bannis des cours, des bureaux des miniſtres & de la converſation des grands : on cherchera à mériter la faveur des peuples & de la poſtérité, en parlant le langage de la liberté, de la vérité, & en ſoutenant les droits du peuple François, outragé par tant de viſirs.

La guerre, par exemple, étoit autrefois un métier qui honoroit les grands ; ce fléau des peuples étoit la moiſſon des miniſtres & de la nobleſſe ; mais aujourd'hui que la France abhorre les guerres miniſtérielles, aujourd'hui qu'elle ne veut en ſoutenir que de véritablement nationales, & qu'elle n'attache ni gloire, ni intérêt à des conquêtes inutiles ; qu'elle déteſte même les ſiècles militaires, & flétrit la mémoire des rois belliqueux, l'hiſtorien ne peut, comme Daniel dans le ſiècle paſſé, célébrer excluſivement les campagnes ſavantes, ni les

combats. Nos âges intolérans & fanatiques ont disparu aussi comme les règnes militaires. Nous avons vu la raison & la philosophie épurer la religion, & ramener parmi nous la tranquillité, trop long-temps altérée par la variété des partis & par des disputes scandaleuses & solemnelles, qui en étoient la conséquence. L'histoire ne peut donc traiter sérieusement, comme dans les temps passés, de nos vieilles querelles théologiques, ni des vaines disputes de mots; elle ne peut s'occuper gravement de ces questions, enfantées dans l'oisiveté des cloîtres (1).

Les lumières du siècle ont dirigé les esprits vers l'administration intérieure des

(1) Ceci étoit très-vrai en 1789, lorsqu'on imprimoit pour la première fois cet ouvrage.

Le clergé, en ce temps-là, avoit perdu son ancienne influence sur les esprits. La cour, qui ne voyoit dans ce corps que des esclaves inutiles & peu dangereux, en faisoit peu de cas. Les courtisans mépriſoient le sacerdoce & se jouoient de

empires; elles ont porté les peuples à méditer ſur leurs intérêts, ſur la conſtitution

---

ſes myſtères; les parlemens, qui l'obſervoient encore avec jalouſie, r primoient tous ſes mouvemens : enfin, le clergé avouoit l'état de diſcrédit où il étoit tombé, & les philoſophes ſe vantoient, dans leurs ouvrages, d'avoir relégué le fanatiſme & la ſuperſtition en Eſpagne & en Italie, d'en avoir purgé la France, & d'avoir tari la ſource même de nos anciennes querelles de religion.

La révolution, dans l'eſpace de deux ans, a changé la face des affaires de ce clergé, qui mérite à préſent toute l'attention des hiſtoriens & des philoſophes. Plein de reſſentiment d'avoir perdu ſa chambre légiſlative, mais ſur-tout ſes dîmes & ſes domaines, le ſacerdoce, fouillant dans ſes livres de théologie, dans cet arſenal d'où ſortirent jadis des armes ſi redoutables, en a tiré de vieux mots, tels que *ſchiſme*, *héréſie*, *cenſure*, *intruſion*, & autres ſemblables, qu'il a enſeignés aux ignorans & aux habitans de nos campagnes. Avec ces mots, le clergé, ſans argent, ſans dîmes & ſans fermes, fait une guerre effective, & attaque tout-à-la-fois la conſtitution & l'autorité dans leurs fondemens. Les notables de ce clergé étoient athées

des gouvernemens, ſur les devoirs des rois, ſur les droits du citoyen, ſur la dignité de

---

aavnt la révolution; après la révolution, ils ſont devenus dévots. Malgré leur irréligion, ils étoient François avant 1789, & défendoient les libertés de l'égliſe gallicane; mais en 1792 ils ſe ſoumettent aveuglément à l'infaillibilité du pape. Avant la révolution, des ſeigneurs de la cour de Louis XVI, des princes même de la famille royale, croyoient être fort aimables en plaiſantant, avec Voltaire, ſur nos myſtères, ſur le fond même de la religion; cette révolution a converti les aimables ſeigneurs à la foi chrétienne, & ils ſont devenus dévots comme les prélats. Nos princes fugitifs ſe diſent même de bonne foi les colonnes, les reſtaurateurs de la religion. Ils ſavent ce que c'eſt qu'une cenſure papale, un *intrus*, un bref & un canon du Vatican.

Ce clergé, ces princes fugitifs, ces parlemens, ces ſeigneurs de l'ancienne cour, les athées & les déiſtes de l'ancien temps, les indifférens & les véritablement religieux, réunis & raccommodés aujourd'hui, forment un ſeul & même parti bien animé contre la liberté. On a vu cet ancien prélat de Bordeaux, qui nous trompoit pendant la révo-

la nature humaine ; l'hiſtoire doit donc, en ſuivant la marche de l'eſprit national,

---

lution ; ce petit théologien échappé de la Sorbonne, que Pompignan éleva à la prélature ; cet évêque de Langres, habile dans la querelle théologique ; tous les intriguans de l'ancien clergé ſe réunir pour ordonner des miracles, former des paroiſſes inviſibles dans nos paroiſſes, & des *diocèſes romains*, diſent-ils, dans les nouveaux départemens. Ne troublons pas les myſtères des hommes religieux, trompés par les inſtructions hypocrites des chefs de l'ancien clergé ; mais dévoilons au peuple, devenu leur inſtrument, les intérêts, les vues des Maury, & celles de notre clergé exproprié. Livrons à la riſée publique leur hypocriſie & leur antipathie pour la liberté : c'eſt le ſeul remède que je connoiſſe aux maux qu'ils nous préparent.

Mais vous cependant, dignes & vénérables prêtres non aſſermentés, qui dans votre vertu & votre ſimplicité avez été trompés par ces ennemis de la liberté & de la patrie, méditez ſur les évènemens funeſtes à la religion que vous aimez, & auxquels cette guerre inteſtine & ſacerdotale

approfondir les faits qui touchent à ces grands objets, & qui regardent de ſi près

---

nous conduit. L'autorité armée de nos rois a ſans doute maintenu jadis nos autels & nos cérémonies. Notre culte, notre hiérarchie, nos myſtères, l'obéiſſance aveugle & l'humilité qu'ils exigèrent, étoient autant de colonnes de l'ancien gouvernement.

Mais, lorſqu'un peuple libre s'apperçoit que ces objets ſacrés deviennent les inſtrumens d'une puiſſance temporelle, ils perdent leur crédit & s'aviliſſent : un peuple libre, éclairé, rappelant les formes du culte primitif de la divinité, dédaigne les autels qu'élève & que défend l'autorité des rois, & laiſſe aux peuples eſclaves leurs hochets, leur encens, leurs ſacrifices & leurs proſtrations orientales. L'Angleterre, la Suiſſe, l'Allemagne, la Suède, le Danemark, & tous les peuples qui ont fait quelque effort pour reconquérir la liberté, ont renverſé les autels que nos Charles IX, nos Henri III, nos Louis XIV, nos Richelieu ſoutenoient avec les armes. Que l'hiſtoire ſoit pour vous une inſtruction ſalutaire; ne vous laiſſez point conduire par les chefs d'un clergé que vous mépriſiez il y a deux ans. La liberté eſt la divinité

les intérêts des citoyens; & puiſque la dépravation & les erreurs des gouvernemens

---

actuelle des François; ils lui ſacrifieront les cultes & les autels qui lui ſeront contraires. Le peuple obſerve déjà qu'il loge dans les édifices nationaux deux millions de volumes ſur nos querelles théologiques; il ſait que le ſacerdoce & ſa théologie lui coûtent cent ſoixante millions. A cette réflexion eſt attachée la ruine de la théologie, & ſouvenez-vous que la nullité de la religion, & une indifférence fatale, ſera la ſuite de la guerre déclarée entre le clergé conſtitutionnel & le clergé non-conformiſte; ſouvenez-vous ſur-tout de l'athéiſme de nos anciens prélats, & de l'eſprit d'irréligion de ceux qui ſe diſent ſouffrir aujourd'hui pour la religion romaine. La religion ne tient plus qu'à un fil en France.

Mais qu'importe la religion à nos ennemis, guidés par leurs vues ou leur reſſentiment? Qu'importe à Maury l'état de la religion en France, pourvu qu'à Rome il ſoit cardinal? Ne l'ai-je pas vu exciter des orages dans l'aſſemblée conſtituante, animer les partis, les déſoler, & ſourire à la vue de la confuſion & du trouble? Le même eſprit, ſon intérêt, le guidoit jadis, lorſqu'il animoit

nous ont appris qu'il falloit bien diſtinguer aujourd'hui les prérogatives des peuples d'avec les devoirs des princes, l'hiſtoire veut qu'on démêle leurs intérêts réciproques, qu'on ſuive la marche de l'ambition des rois, & qu'on expoſe au grand jour le tableau des calamités des peuples qui ont gémi ſous leur ſervitude.

Voilà en peu de mots quelles claſſes de faits doivent entrer aujourd'hui dans la compoſition de l'hiſtoire; expoſons nos principes ſur la manière d'ordonner ces faits; établiſſons des règles, non ſur les qualités de l'hiſtoire, que tout le monde ſait devoir être impartiale & vraie, &c..., mais ſur la manière de l'écrire & de choiſir les

---

ſecrètement les Lamoignon & les Loménie contre les premiers mouvemens de notre liberté naiſſante.

Avec des chefs de cette ſorte, avec un tel clergé, que deviendra la religion, lorſque le peuple ſera convaincu qu'elle eſt, comme jadis, l'inſtrument du vice & de l'ambition?

Note écrite le premier janvier 1792.

faits qui la compoſent. L'hiſtoire & les mémoires hiſtoriques ſont des branches de la littérature ; ils tiennent aux beaux arts & doivent être ſoumis, comme les productions de ce genre, à des règles particulières qu'il eſt néceſſaire de conſidérer.

---

2. *L'évidence* & la *beauté* agiſſent différemment ſur notre ame.

L'évidence, qui caractériſe les ſciences exactes, plaît à cette partie de nous-même qui obſerve & qui juge.

La *beauté*, qui eſt l'objet des lettres & des arts, touche davantage cette autre partie de nous-même qui jouit & qui ſent : or, comme on ne peut avoir aucune idée du beau, ſi la nature ne le préſente d'abord à nos ſens, il ſuit que toute production des lettres & des arts eſt une imitation plus ou moins reſſemblante de quelque beauté que nous offre la nature. L'artiſte, l'homme de lettres & l'hiſtorien ne ſont que des peintres

de différens genres, qui, après avoir beaucoup obſervé, étudié & réfléchi, opèrent comme par réminiſcence, renouvellent à leur gré, expriment au-dehors, des ſenſations antérieures, & produiſent des copies de la nature : & comme la nature s'eſt ſoumiſe elle-même à des loix générales dans la compoſition de tous ſes ouvrages, l'artiſte qui veut la repréſenter doit en étudier les loix & s'aſſujétir à des principes.

Ceux qui m'ont paru au premier abord les plus eſſentiels dans la compoſition des annales d'un grand peuple, ſont ceux qui conduiroient un hiſtorien à conſerver dans ſon ouvrage cette UNITÉ DE PLAN qui lieroit les différens évènemens, en ſuivant leurs rapports reſpectifs. La nature exigeroit enſuite que chacune des révolutions fût repréſentée avec le ton de couleurs qui lui eſt propre : d'où réſulteroit LA VÉRITÉ ET LA VRAISEMBLANCE des tableaux. Enfin, LE GOUT, qui préſide au choix des faits qui entrent dans la compoſition de l'ouvrage,

ordonneroit de ne prendre que ceux qui doivent intéreſſer les hommes de tous les temps & de tous les lieux : analyſons ces principales qualités de l'hiſtoire.

L'UNITÉ eſt un des principes des charmes attachés aux productions de tous les arts ; c'eſt l'ame du poëme épique, dont le but eſt de repréſenter les deſtinées d'un héros, les obſtacles qu'il a ſurmontés, les dangers qu'il a courus, & les vertus qui ont préparé ſes ſuccès. Toutes les parties de l'ouvrage doivent concourir a montrer comment il eſt venu à bout de ſes entrepriſes ; jamais il ne doit perdre de vue ce grand objet. La beauté dramatique eſt fondée auſſi ſur l'unité. Quand il s'agit de repréſenter l'action d'un héros, le bon goût ordonne d'éloigner du récit tout incident trop iſolé. L'action doit être ſimple ; elle ne peut être précédée que par des circonſtances préparatoires qui tiennent l'eſprit dans

dans l'attente, qui augmentent de plus en plus l'intérêt, & précèdent la plus agréable ſenſation attachée à ce dénouement, qui eſt, pour ainſi dire, la récompenſe de l'attention précédente. La loi de l'unité de temps & de lieu tient aux mêmes principes. Il faut procurer cette ſenſation dans le plus court intervalle de temps qu'il eſt poſſible, & ne pas diſtraire l'eſprit par le récit des divers évènemens qui ſe ſont paſſés dans des lieux différens, ou dans des temps éloignés. Cette variété de temps & de lieux ne pourroit convenir à l'amuſement momentané qu'on eſt convenu de ſe procurer. A Rome, à Athènes, comme à Paris, le ſpectacle fut toujours le rendez-vous d'un peuple ſenſible aux plaiſirs, qu'il falloit amuſer périodiquement ſans l'occuper ; ne ſoyons donc pas ſurpris ſi les poëtes tragiques ayant eu la même fin dans tous les temps & dans toutes les nations, ils ſe ſont ſoumis à des règles ſemblables.

Tous les arts ont emprunté une partie

de leur charme de cette unité : dans la muſique ſacrée, par exemple, deſtinée à l'expreſſion des grandeurs de l'Être ſuprême, il me ſemble qu'il n'eſt permis d'employer que des tons ſublimes, élevés, pathétiques & dignes de la majeſté de l'objet des airs voluptueux, volages ou languiſſans, conviendroient peu à la circonſtance : ils ſont deſtinés à l'expreſſion des paſſions ordinaires des hommes.

Dans la peinture, l'unité eſt plus néceſſaire encore; il eſt preſcrit de repréſenter dans un tableau d'hiſtoire une ſeule action, un ſeul héros, & d'en jetter les acceſſoires dans les lointains. Dans l'architecture, l'unité produit auſſi de grands ſentimens. Voyez les colonnades du Louvre & de Sainte-Géneviève, où l'unité a été obſervée avec tant d'exactitude; ces monumens inſpirent des ſentimens d'admiration & d'étonnement bien ſupérieurs à ceux que l'on éprouve à la vue, par exemple, du palais des Thuileries, compoſé de pièces de rapport.

L'unité que la nature ſemble avoir preſcrit à tous les arts d'imitation, & dont elle offre des modèles, eſt donc un des principes du plaiſir qu'éprouve l'homme de goût, curieux de la nature & des beaux arts.

4. L'hiſtoire ne peut être conſidérée que comme un tableau parlant des actions des hommes; elle diffère des ouvrages de pure érudition, où l'on ne recherche que la date & la vérité des faits; elle diffère auſſi des ouvrages de diſcuſſion, où l'on veut établir un ſentiment pour en détruire un autre. Son but eſt de toucher, de plaire & d'inſtruire; ſon objet, de peindre les révolutions des empires: elle eſt, en ce ſens, l'émule & la ſœur des beaux arts. La poétique de l'hiſtoire exige donc une ſorte d'unité dans le plan général de l'ouvrage, c'eſt-à-dire, cette liaiſon des cauſes & des effets qui aide l'eſprit à contempler les révolutions des empires, qui forme un grand enſemble & un ſeul tout de diverſes parties ſéparées

par les temps & les lieux : auſſi, le génie de l'hiſtoire conſiſte à rechercher la ſuite naturelle des révolutions qui aboutiſſent à de grands réſultats ; d'élaguer les faits iſolés qui ne préparentrien ; d'éloigner tout détail qui peut interrompre l'ordre naturel des évènemens, ſoit qu'ils ayent été préparés de loin par la politique, ou que le torrent des mœurs régnantes ait entraîné des révolutions imprévues ; car on voit dans tous les empires des périodes d'indolence & d'inaction, pendant leſquelles l'autorité errante & incertaine perd ſes forces ; l'eſprit public prend alors ſa place, & conduit les évènemens, & c'eſt dans la marche de cet eſprit, ou plutôt de la volonté générale, qu'il faut rechercher la chaîne des faits qui compoſent l'hiſtoire.

5. Cette unité de plan, qui fait le charme des beaux arts, donne encore la vie à toutes les parties d'une hiſtoire ; un lecteur doué d'un eſprit juſte & d'une ame ſenſible ne peut qu'être ravi en obſervant, comme

d'un lieu élevé, les révolutions qui ont opéré la fortune d'un peuple, & les cauſes de ſa décadence; dans cette ſituation, il voit comme d'un coup-d'œil la marche des affaires humaines; il tient comme dans ſes mains le fil des évènemens : ſon génie s'aggrandit, ſon attention ſe ſoutient, ſa mémoire en eſt aidée; il eſt ému, comme dans la repréſentation d'une tragédie bien ordonnée & riche des beautés de l'art.

Quoique la plupart de ces principes n'ayent point été développés, il ne faut pas croire, cependant, qu'ils ayent échappé aux grands écrivains. Fénélon, qui avoit pratiqué cette unité dans ſon poëme, dit: *qu'un homme qui écrit l'hiſtoire doit en embraſſer toutes les parties, & la voir entière comme d'une ſeule vue; il faut en montrer l'unité, & tirer, pour ainſi dire, d'une ſeule ſource les principaux évènemens qui en dépendent.* Ce n'eſt pas cependant d'une ſeule ſource que l'hiſtorien doit tirer tous les évènemens, comme l'aſſure

Fénélon; il doit conſidérer, au contraire, l'évènement poſtérieur, & l'époque finale vers laquelle on voit les peuples s'approcher, comme dérivant de la variété des cauſes qui l'ont préparée : une ſeule cauſe ne produiroit jamais une grande révolution; elle ne peut être opérée que par le concours d'un grand nombre de circonſtances. La conquête de l'univers par les Romains fut l'ouvrage des mœurs, des paſſions & des loix de ce peuple étonnant; elle fut le réſultat de cinq ſiècles de vertu, de politique, de victoires & d'ambition.

6. Tite-Live, dont le génie étoit naturellement porté vers le beau, eſt le ſeul parmi les anciens qui ait exécuté, peut-être ſans le ſavoir, la loi de l'unité établie ſur la nature même; lui ſeul a oſé dire, & c'eſt le ſommaire de ſon ouvrage: *je vais montrer l'état de Rome naiſſante, & tout ce qu'elle entreprit pour conquérir le monde.* Fidèle à ſon plan, rien ne le diſtrait dans ſa marche; tout eſt lié depuis la

naiſſance de Rome juſqu'à ſes conquêtes; compoſant l'hiſtoire d'un peuple, dont les évènemens ſont produits les uns par les autres, la beauté de ſon ouvrage tient à ce genre de conſtruction, dont l'effet eſt d'augmenter de plus en plus l'intérêt, juſqu'au terme des évènemens. Pour ſuivre cette méthode, il a mépriſé les faits ſubalternes; il n'a conſervé que les plus relevés, les plus féconds en réſultats, ceux qui ont eu le plus d'influence; & par-là, il a ſu former un ouvrage concis & de peu d'étendue, qu'il a tiré des volumineuſes annales du peuple Romain.

Parmi les modernes, la conjuration de Veniſe, ce beau roman hiſtorique, doit toute ſa célèbrité à l'art de l'unité exécuté par Saint-Réal. Ce récit concis de tant de moyens pour opérer une révolution, la liaiſon intime des faits, toute l'économie de l'ouvrage, préparent l'ame à de grandes choſes, & font deſirer d'en connoître le dénouement.

7. Pour exécuter, comme Tite-Live, *la règle de l'unité*, & donner à l'hiſtoire cette ſorte d'intérêt dramatique, il eſt néceſſaire de diſtinguer, en la compoſant, l'*ordre des temps* & l'*ordre des choſes*. C'eſt le propre du vulgaire des hiſtoriens, des analyſtes & des chroniqueurs, de s'attacher ſcrupuleuſement à la ſucceſſion des évènemens par ordre de dates journalières; Tacite & Tite-Livre ont cherché plutôt la liaiſon de l'effet & de la cauſe; ils ont aſſocié les faits produits les uns par les autres, plutôt que les faits contigus par le ſeul ordre des temps. Ainſi, pour joindre ſans lacunes, comme les grands hiſtoriens, la formation, l'établiſſement, l'état floriſſant, la décadence & la chûte d'un peuple; pour former un tout bien lié dans ſes parties, & repréſenter avec netteté un arbre généalogique des révolutions qui rapprochent les périodes ſéparées de grandeur & de décadence, il faut élaguer, comme eux, tout fait paraſite & trivial,

bien diſtinguer le *caractère chronologique de l'hiſtoire* du *caractère philoſophique*, & réduire, à leur exemple, l'hiſtoire d'un peuple puiſſant à un petit nombre de volumes, fût-ce même l'hiſtoire de France.

8. Rouſſeau, qui a écrit que la monarchie Françoiſe *n'auroit jamais une hiſtoire*, a avancé un grand paradoxe. J'avoue bien que l'hiſtoire ancienne nous offre un merveilleux qui nous enchante. Une ville ambitieuſe qui parvient à ſubjuguer les nations; un Cyrus, un Alexandre le Grand, & les autres héros de l'antiquité pouvoient aiſément inſpirer des hiſtoriens, élever leur ame par la grandeur de leurs exploits & le ſuccès de leurs expéditions; leur grand caractère, leur volonté ferme, leur activité à toute épreuve, ne permettoient pas aux hiſtoriens de diſcuter : ils n'avoient qu'à prendre des pinceaux, ils avoient des objets toujours dignes d'être peints en grand; mais auſſi les peuples modernes, à la tête deſquels on peut placer la nation Fran çoiſe

plus portés à la jouiſſance paiſible des plaiſirs de la ſociété, montrent l'eſpèce humaine ſous d'autres points de vue auſſi intéreſſans.

En effet, en conſidérant en premier lieu le rapport des monarques de l'Europe moderne avec leurs ſujets, on voit qu'il n'eſt plus de ſouverains altérés de ſang humain, comme les Domitiens & les Nérons. L'antique férocité des princes s'eſt changée en une ſi grande indifférence, que l'effuſion du ſang humain ne peut les ſatisfaire. Les monarques n'ont plus un droit abſolu ſur la vie ni ſur les propriétés ; & ce droit arbitraire que le romain exerçoit ſur ſa femme, ſes enfans & ſes eſclaves, paſſe parmi nous pour un droit abſurde & barbare. Des ſouverains plus juſtes, plus pacifiques, plus amis de l'humanité, obéiſſent à l'empire des loix ; tous ſont forcés de conſulter la voix publique. L'opinion *régnante*, c'eſt-à-dire, *la réunion de toutes les volontés*, eſt devenue

la légiſlatrice des monarchies : peu-à-peu l'ambition des conquêtes s'eſt affoiblie ; & l'Europe moderne ſe ligueroit toute entière contre le plan d'une monarchie univerſelle. La méthode d'opérer des révolutions par l'effet lent & inſenſible d'une politique adroite & circonſpecte eſt devenue la ſeule reſſource des miniſtres & des ſouverains. Leurs paſſions, leurs vices & leurs vertus, ont ainſi moins de caractère. La loi du plus fort eſt dans leurs mains moins active; celle du plus ruſé, plus puiſſante ; les gouvernemens paroiſſent donc être arrivés à l'âge timide & prudent de la vieilleſſe, tandis que les chefs des empires, chez les anciens, conduiſoient le genre humain avec la fougue des paſſions de l'adoleſcence.

Cependant, quoique les princes de l'Europe aient moins de caractère que ceux de l'antiquité ; quoique cet air d'héroïſme qu'on admire dans l'hiſtoire des premiers peuples manque à la nôtre, je

crois encore que notre hiſtoire eſt ſuſceptible d'un grand intérêt ; car des expéditions militaires ne ſont pas excluſivement les objets de l'hiſtoire ; & j'avouerai même que la France n'a point une hiſtoire militaire comparable à celle des anciens peuples : les conquêtes de Rome ne finirent qu'après avoir envahi la terre, & la France ſe trouve aujourd'hui à-peu-près auſſi étendue que dans ſes premiers temps. Rome guerrière s'aſſuroit ſes conquêtes progreſſives, enchaînoit des peuples, anéantiſſoit des nations : & la France n'a pu maintenir ſes ſuccès ni en Orient, ni en Italie, ni en Allemagne ; tandis que ſa vaine, ſa ridicule rivalité, ſes guerres interminables avec l'Angleterre, n'ont été qu'un fléau perpétuel, & n'ont abouti qu'à répandre inutilement le ſang des hommes. La monarchie françoiſe ne paroît donc point appelée à de grandes & ſolides conquêtes, & ſi des expéditions militaires étoient l'ame de l'hiſtoire, notre hiſtoire

ſeroit réellement bien commune & bien imparfaite, ou plutôt nous n'aurions pas une hiſtoire.

La marche de la politique intérieure d'un état intéreſſe davantage le philoſophe qui veut approfondir la deſtinée des nations; & dans ce ſens, la France paroît bien digne d'une hiſtoire. Examinez dans cet empire la ſituation du monarque, qui ne meurt jamais, qui agit toujours, qui ſeul a préparé juſqu'à préſent, ou commandé les évènemens. Quelles meſures lentes & bien combinées pour parvenir jadis au degré de pouvoir que nous avons vu dans nos monarques; pour affermir ſur un trône les ſucceſſeurs de ce capitaine que de ſimples ſoldats élevèrent dans le premier des champs de Mars ſur un pavois; pour environner de majeſté les deſcendans de ce Clovis, conducteur d'une horde de de barbares, qui d'un coup de franciſque coupoit la tête du ſoldat qui prévariquoit. Pénètrons dans le labyrinthe de la poli-

tique profonde qui a préparé de loin de ſi grands changemens, & formons un tableau ſuccinct de la marche & de l'établiſſement du pouvoir arbitraire en France, depuis ſa fondation juſqu'à l'éqoque de 1789.

Quand l'armée conquérante des Francs eut envahi nos contrées, la diſtribution des terres en forme de bénéficcs à vie attachant à un territoire des capitaines féroces compagnons de la conquête, permit aux ſouverains d'établir les premiers fondemens de la ſubordination; le trône, perpétuellement arroſé de ſang dans ces premiers temps, n'étoit point encore aſſuré au ſouverain; ſes enfans, ſe partageant la monarchie à ſa mort, en déchiroient le ſein par des guerres inteſtines; tandis que, dans la paix, ceux qui approchoient le monarque devenoient maires du palais, & partageoient l'autorité.

Le changement des poſſeſſions viagères en domaines héréditaires éloigna davan-

tage les grands de la perſonne du roi : le gouvernement féodal & l'adminiſtration de la juſtice, devenus tranſmiſſibles aux enfans, les retint enſuite dans cet éloignement & les occupa dans les provinces ; il fut donné alors au monarque de fortifier encore ſon autorité. Peu-à-peu les rois ne furent plus élevés ſur des pavois ; des révolutions militaires ne décidèrent plus de la couronne ; les enfans des ſouverains ne partagèrent plus la monarchie ; elle fut aſſurée à un ſeul, mais d'abord *du conſentement ou par l'élection* des François ; peu-à-peu cette élection & ce conſentement ne furent plus néceſſaires ; & quand la loi, ſoutenue par des mœurs moins atroces, put ſe faire entendre, le roi règnant ne fut plus obligé de faire reconnoître de ſon vivant ſon ſucceſſeur ; le fils aîné du roi monta ſur le trône ſans conteſtation, & la loi de la ſucceſſion fut bientôt la loi fondamentale de l'état ; mais la France & le ſouverain n'en reconnurent la ſageſſe qu'après des révolutions ſanglantes.

Le trône affermi, les maires du palais ſupprimés, les puiſſans de la nation éloignés, mais encore redoutables à l'autorité, & toujours fortifiés dans leurs donjons inacceſſibles, ce fut encore pour nos rois un grand avantage d'éloigner les ſeigneurs par de longs voyages, par des expéditions militaires, & de diriger leurs mouvemens contre des puiſſances étrangères; cette diverſion détournoit les eſprits des affaires intérieures de l'état, tandis que l'autorité royale étendoit ſes racines dans toutes les parties de la France : que ſi le conſeil de nos rois ne s'éleva point juſqu'à des conceptions auſſi profondes, telle fut au moins l'influence des croiſades. Les ſeigneurs, trouvant un reſte de capitale dans la ville de Conſtantinople, & comparant les charmes de la ſociété à leur vie iſolée, aux plaiſirs groſſiers de leurs donjons, rapportoient en France ce luxe oriental, cet attrait de la magnificence & des fêtes, qui exigent le concours d'un grand nombre de citoyens;

citoyens ; ce changement de vie & de mœurs devoit polir, civiliſer, corrompre les grands, au profit du monarque : peu-à-peu les ſeigneurs rentrèrent dans la cour de nos rois ; mais avec les reſtes d'un caractère difficile & d'une férocité antique, qui occaſionnèrent, dans la ſuite, des guerre civiles, des ligues & des frondes, pendant leſquelles, ſous prétexte de protéger la religion ou l'état, ces grands, toujours ambitieux, toujours jaloux de l'autorité royale, combattirent de nouveau, pour la diminuer ou pour s'en emparer.

Mais ce fut auſſi le dernier effort de l'énergie nationale expirante ; ce fut le dernier ſoupir de la liberté, à laquelle ſuccéda la ſeule autorité du monarque ; bientôt à la place des frondeurs & des ligueurs on ne vit plus en France que des eſclaves ou des courtiſans ; & nos rois, guidés par une politique profonde, établiſſant le pouvoir abſolu d'un ſeul, conſolidèrent les fondemens d'une monarchie deſpotique, qu'on

vit ſortir toute triomphante des criſes & des vaines convulſions des guerres civiles.

Bien dirigée par un habile monarque, ſeul maître dans ſes états, la France fut une fois capable de commander à l'univers; ſon commerce s'étendit ſur toutes les mers; une marine ſortit du néant; l'Europe étonnée put à peine réſiſter à Louis XIV. Mais ce ne fut que par de longs détours que la France étoit parvenue à ce point d'agrandiſſement & de pouvoir extérieur; dix monarques avoient travaillé de loin à la toute-puiſſance de Louis XIV, tandis que ſon faſte & ſa galanterie prépararoient les plaiſirs, la diſſolution & les vices du ſiècle où nous vivons. Enfin, la génération des grands ayant perdu cette ancienne courtoiſie de nos chevaliers François, ce ton de vérité & de loyauté, dont on ne trouve guère de traces que dans l'hiſtoire, la France ne fut plus adminiſtrée que par des perſonnages qui, uniſſant le pouvoir armé aux baſſeſſes de Rome aſſer-

vie, entraînèrent la France à ce deſpotiſme infâme & cruel qu'un peuple déſeſpéré vient d'abatre, le glaive à la main, en 1790.

On voit dans ce précis de nos annales cinq tableaux principaux, cinq ſcènes dépendantes les unes des autres, & repréſentant les cinq ſituations de la France; *celle de la barbarie* primitive; *de la féodalité*; *des croiſades*; *des guerres civiles & religieuſes*; *celle du deſpotiſme*, & *celle de l'éveil d'un grand peuple de ſa léthargie.* Ces cinq conditions de la France ſemblent s'être produites comme par voie de génération; car la révolution actuelle, qui doit à jamais attirer les regards de tous les peuples du monde, ne fût point arrivée, ſi les miniſtres ne l'euſſent préparée en rendant leur gouvernement odieux aux peuples, par un deſpotiſme long & intolérable. Ce deſpotiſme n'eût point exiſté, ſi les monarques n'euſſent été victorieux de nos anciennes réſiſtances & des guerres civiles, ce qui les rendit les maîtres abſolus

de l'état. Ces guerres ſanglantes elles-mêmes étoient l'effet du concours des grands à la cour lorſqu'ils abandonnèrent leurs châteaux, & lorſqu'après les croiſades leur ancien caractère querelleur ſe tourna contre des monarques qu'ils voyoient de trop près, & dans des temps qui étoient encore pour la nobleſſe des âges d'indépendance. Ces croiſades elles-mêmes étoient facilitées par le ſyſtême féodal, qui donnoit à chaque ſeigneur un empire ſur les propriétés & ſur la perſonne du vaſſal obligé de le ſuivre à la guerre. Enfin, le ſyſtême féodal étoit l'ouvrage de l'ambition même de nos rois, qui, en augmentant peu-à-peu leur empire ſur les François, donnèrent en héritage aux compagnons de la conquête des biens que la nation, aſſemblée en champ de Mars, n'accordoit d'abord qu'en viager & en bénéfice. Ainſi, notre hiſtoire, depuis Pharamond juſqu'à Louis XVI, n'eſt que le développement des paſſions éternelles des miniſtres; le recueil

des anecdotes de leur ambition; le récit d'une ſuite de révolutions qui ſe tiennent & s'engendrent; c'eſt l'hiſtoire de la pente naturelle des hommes vers le deſpotiſme, & le tableau d'un pouvoir toujours actif, préparant les révolutions, ordonnant les expéditions militaires, établiſſant inſenſiblement la ſubordination, aboliſſant la liberté & les prérogatives nationales, s'enveloppant de nuages, & ſe précipitant enfin, en 1789, dans un gouffre où la nation aſſemblée a refuſé de ſe précipiter.

Ainſi, comme Tite-Livre diſoit en commençant ſon hiſtoire, *je vais montrer l'état de Rome naiſſante, & tout ce qu'elle fit pour conquérir le monde*; l'hiſtorien françois peut dire aujourd'hui avec autant d'intérêt : *je vais raconter les combats que nos rois ont d'abord ſoutenus contre les compagnons de leurs conquêtes; je dirai comment ils les attachèrent, par des propriétés héréditaires & par des charges permanentes, à divers cantons de la France;*

 De la compoſition de l'Hiſtoire, comment le ſyſtême féodal favoriſa les croiſades, & comment les croiſés s'attachèrent peu-à-peu, & depuis leur retour, à la cour de nos rois. Un pareil voiſinage occaſionna alors les guerres civiles qui déchirèrent la France; mais enfin l'autorité armée, triomphant du mécontentement des grands, aſſervit tous les ordres de l'état, & preſſura tellement les peuples, que ceux-ci, s'élevant ſoudain au-deſſus de leur ſituation, s'établirent en 1789, *à l'aide du glaive, dans cet état de liberté politique dont ils jouiſſoient ſous Pharamond.*

Cette manière de conduire l'hiſtoire, d'obſerver les faits adhérens, pour ainſi dire, à chacune des révolutions, a l'avantage, non-ſeulement de maintenir l'attention du lecteur, mais encore d'augmenter l'intérêt, parce qu'en aſſociant les tableaux & la variété des ſituations des peuples, elle réunit toutes les parties de l'hiſtoire en un ſeul corps d'ouvrage; elle en éloi-

gne tout ce qui eſt trivial, iſolé, peu fertile en réſultats, ou hors de la ſuite naturelle des évènemens. Cette ſuite de peintures continues peut ſeule repréſenter l'acheminement des mœurs d'un peuple d'abord conquérant & devenu ſerf; combattant au profit du ſacerdoce pendant les croiſades, & dans les guerres civiles, pour la gloire de Dieu : long-temps aſſervi ſous ſes maîtres; ſe relevant enfin de ſon état ignominieux, & aboliſſant, l'épée à la main, l'empire des miniſtres, des ſeigneurs, des prélats, & la puiſſance uſurpée des rois, pour élever comme ſur un autre pavois le roi Louis XVI, & renouveller la face de l'empire. Le peuple n'a pas été conduit à ces mœurs contradictoires par des mouvemens inopinés; ſes ſituations différentes ont eu des cauſes intermédiaires qu'il eſt néceſſaire de développer dans une hiſtoire. Cet ordre des faits, cette manière de les conduire, ſont donc bien ſupérieurs à l'ordre ſimplement chronologique

pratiq é par le commun des analyſtes & des hiſtoriens, ou même à cette méthode triviale & ordinaire de diviſer notre hiſtoire par dynaſties ou par règnes.

Nous avons donc une hiſtoire, quoi qu'en diſe Rouſſeau; & cette hiſtoire, quand même elle finiroit à l'année 1787, & ſe borneroit par-là à décrire L'ACTION DU GOUVERNEMENT SUR LES PEUPLES, ſeroit encore digne des regards de la poſtérité, parce qu'elle nous montreroit l'eſpèce humaine conduite par des chefs cauteleux & incapables de grands mouvemens; & parce qu'il eſt auſſi intéreſſant de ſuivre la marche des peuples gouvernés par une politique progreſſive, lente, inviſible & puſillanime, que de conſidérer leur deſtinée attachée à la fortune d'une armée ou à l'ambition ſanguinaire d'un conquérant. Tels ſont les intérêts que nous offre l'hiſtoire moderne, dans ſes rapports des ſouverains avec leurs ſujets.

La conduite des peuples envers les rois

préſente des tableaux qui rendent notre hiſtoire moderne de l'Europe ſupérieure, par l'intérêt qu'elle inſpire, à celle de tous les anciens peuples. En effet, autant la marche des princes vers la puiſſance arbitraire paroît adroite, réfléchie & ſilencieuſe en France, en Eſpagne, en Italie, dans les poſſeſſions Autrichiennes, Pruſſiennes & Suédoiſes, &c., autant le courage & les actions d'un peuple irrité me paroiſſent ſublimes & dignes des pinceaux de Salluſte, de Tite-Livre, de Tacite & de Céſar. L'Autrichien veut-il avilir ſes ſujets & les traiter à la manière de l'Orient? La Suiſſe, dans le quinzième ſiècle; la Hollande, dans le ſeizième, & les pays-Bas, en 1789, lui enſeignent que les peuples qui créent les rois, qui leur aſſignent des domaines & qui leur donnent l'autorité, ſavent briſer les ſceptres & les couronnes. Les Stuarts oſent-ils attenter aux droits d'un peuple courageux? Le peuple, dans les accès de ſa fureur, traîne ſon roi ſur un échafaud,

& ſa race proſcrite de toutes les dominations angloiſes périt errante & fugitive dans un coin de l'Europe. La nation Angloiſe oſe-t-elle aſſervir elle-même l'Américain? Le peuple irrité rétablit l'égalité des hommes, & chaſſe ſes tyrans. Pour ne pas ſortir de nos propres frontières, qui ignore que les glaives enſanglantés des miniſtres de Louis XIII, le règne militaire & faſtueux du Sultan qui lui ſuccéda, l'aviliſſement des principes ſous Louis XV, les folles diſſipations enfin que nous avons déplorées ſous le monarque honnête homme que nous béniſſons, ont enlevé pour jamais à la maiſon de Bourbon le pouvoir arbitraire que le François, peuple loyal & généreux, avoit laiſſé dans les mains de ſes princes? Qui ignore, enfin, que la patience de tous les peuples modernes eſt aujourd'hui à ſon comble; que l'Eſpagnol exterminera ſes inquiſiteurs, & fera reſſouvenir ſes rois du ſerment Arragonois; que l'héritier de la maiſon d'Autriche ſera

puni des coups de boulets rouges qui ont frappé des citoyens ; que les déſerts de la Sibérie diront à toute l'Europe ce que des hommes & des citoyens courageux ont ſouffert dans ce climat ; & que cette jeune monarchie Pruſſienne, orgueilleuſe de ſes tentatives & de ſes ſuccès, apprendra que ſes conquêtes & la prodigalité du ſang des peuples ſont les préludes de la chûte du pouvoir arbitraire des monarques ? Enfin, les peuples futurs admireront le courage, l'énergie des Européens contre les maiſons de Stuart, d'Autriche & de Bourbon, quand elles changèrent leurs devoirs en prérogatives, & lorſqu'elles oublièrent que les peuples ſeuls créent ou dépoſent les monarques. Qu'on juge donc ſi Jean-Jacques a pu dire raiſonablement que nous n'avions pas une hiſtoire ; que nous ne ſommes pas dignes d'en avoir une, & que nous n'en aurons jamais. Il avoit vu ſans doute le peuple écraſé & patient ſous le fardeau : mais ſi Rouſſeau eût été le témoin d'une

révolution que ſes écrits avoient préparée ; & s'il eût aſſiſté à ſon triomphe ſur les tyrans qui, en voulant le flétrir par des proſcriptions & des décrets, rendirent ſa mémoire glorieuſe & immortelle, il eût avoué que les François ont enfin une hiſtoire, mais une hiſtoire monotone & toute compoſée de révolutions lentement préparées, quand les monarques ont agi ; éclatante au contraire, & digne de l'admiration de tous les Empires, quand ces peuples ſe ſont rappellés de la dignité de l'homme. On peut donc, en ſuivant la marche de la nature & la chaîne des cauſes & des effets qui ont préparé nos révolutions, obſerver dans la compoſition de notre hiſtoire la grande règle de l'unité, & aſſocier les évènemens éloignés & fertiles en réſultats.

Ici ſe préſente M. de Calonne, avec des objections contre cette théorie : « il eſt ſi » ordinaire, dit-il dans ſa requête au roi, » que ce qui ſuit eſt l'effet de ce qui pré- » cède, qu'on en a fait une eſpèce de pro-

» verbe : on ne voit que trop ſouvent les » hiſtoriens ſuivre aveuglément ce faux » adage, chercher les cauſes des évènemens » dans leurs époques, & lier entr'eux ceux » qui ſe rapprochent, ſans obſerver » les circonſtances intermédiaires qui les » déſuniſſent ».

Il eſt certain que dans l'hiſtoire, tout ce qui ſuit n'eſt pas l'effet de tout ce qui précède dans l'ordre des temps. Une partie du dérangement de nos finances tient encore au luxe du ſiècle de Louis XIV ; mais il eſt bien évident qu'il n'eſt aucune révolution, aucune grande opération dans les gouvernemens, ſans des opérations antécédentes & préparatoires : l'art hiſtorique conſiſte à les aſſocier & à les repréſenter comme Robertſon & Ferguſon ont dépeint la marche des Empires ; c'eſt ici, d'ailleurs, la véritable occaſion d'appliquer le principe de Léibnitz :

Que rien ne s'opère dans le monde, ſans cauſe ſuffiſante.

M. de Calonne, qui connoît les ſources du déſordre des finances de France, n'ignore pas que le grand déficit avoit des cauſes; que ces cauſes étoient des opérations miniſtérielles; que ces opérations miniſtérielles avoient des vues & des intérêts; que ces vues & ces intérêts avoient des raiſons antérieures: ces vues, ces opérations, ces intérêts perſonnels ſont attachés comme les anneaux d'une longue chaîne. Le monde moral eſt lié dans toutes ſes parties comme le monde phyſique, chacune de ſes révolutions a ſa *raiſon ſuffiſante* Léibnitzienne.

La règle de l'unité, ainſi que je l'ai développée, c'eſt-à-dire, cette manière de traiter l'hiſtoire, qui montre l'ordre progreſſionnel des évènemens & la marche de la nature elle-même, doit être pratiquée auſſi dans les mémoires hiſtoriques d'un obſervateur des hommes de ſon temps; dans les mémoires, par exemple, du feu maréchal de Richelieu, qui vient de terminer ſa car-

rière à la veille de la plus grande des révolutions. Cet homme étonnant, marié trois fois & ſous trois règnes différens ; ce ſeigneur de la cour, le confident d'un de nos rois, préſenté en 1710 à Louis XIV, a vu ſept de nos princes régnans ou héréditaires. Après un règne de repréſentation & de cérémonial, pendant lequel celui qui n'étoit point vertueux étoit obligé de le paroître, il a vu les paſſions, réprimées ſous Louis XIV, prendre de l'audace ſous la régence. Il a vu la liberté de l'eſprit prendre ſon eſſort après un règne inquiſitorial. Il a vu le reſpect pour l'autorité s'affoiblir, & les François paſſer, vers le milieu de ce ſiècle, comme dans un nouveau monde, apprenant des philoſophes les droits des hommes & leur puiſſance, malgré les empriſonnemens, les baſtilles & les décrets de la ſorbonne & des parlemens. Il a vu les miniſtres dont Louis XIV avoit fait des demi-dieux, devenir odieux à la nation, quand ils n'ont plus rougi de ſe montrer les

agens du malheur public, & d'aggraver le joug du peuple forcé de ſuccomber ſous le poids, ou de ſecouer la charge. Il obſerva les coups que l'ariſtocratie Françoiſe, le clergé, les parlemens, les provinces, n'ont ceſſé de porter, pendant le règne de Louis XV, à la puiſſance miniſtérielle, préparant en eux-mêmes la révolution actuelle, enſeignant aux peuples l'art de traverſer les caprices de la cour & de réſiſter au pouvoir. Et malgré l'antique rivalité des François & des Anglois; malgré l'horreur de Louis XIV & des miniſtres pour le gouvernement Britannique, malgré la répugnance de Louis XV pour tout ce qui avoit les formes Angloiſes; malgré le préjugé dont ces deux monarques ont ſi long-temps perſuadé la France, qu'un tel gouvernement étoit impraticable parmi nous, le maréchal de Richelieu, qui avoit ſucé avec le lait les maximes d'une obéiſſance aveugle, a vu à la fin de ſes jours l'établiſſement de cette maxime qui devoit

annoncer

annoncer à nos miniſtres une grande révolution.

Que nos rois ſeroient plus grands & plus puiſſans, s'ils avoient la nation pour conſeil & pour miniſtres, que d'être environnés d'eſclaves capables de ſentimens privés & d'une ambition perſonnelle, mais incapables d'agir pour l'intérêt général. Le miniſtère & la cour avoient pu voir comme ce courtiſan la diſpoſition des eſprits pour accélérer cette révolution; mais il étoit dit que la cour & le miniſtère ſeroient frappés d'aveuglement, & qu'ils ſe précipiteroient dans le gouffre qu'ils s'étoient creuſés la veille de la révolution, qui fit rentrer leur puiſſance uſurpée dans le néant.

On voit, pendant la durée de la longue vie du maréchal de Richelieu, de grands préparatifs pour cette révolution : ſes mémoires, comme ceux de tout obſervateur des évènemens, doivent en expoſer l'influence & les progrès, & montrer les faits parti-

culiers que l'hiſtoire générale comporte plus difficilement.

Voilà dans un grand détail ce que j'ai entendu par la règle de l'unité dans l'art de l'hiſtoire. L'étude de la nature la rendra aiſée ; elle montrera la marche des révolutions, l'enchaînement des idées générales du peuple, & les mouvemens de l'opinion qui maîtriſe les miniſtres & les rois, & devient à la fin le mobile de tous les empires.

---

9. Mais ſi l'*unité dans le plan* produit un tableau achevé & complet dans ſes parties, LA VRAISEMBLANCE le montre à nos regards avec ſes couleurs naturelles. L'hiſtoire n'eſt que le tableau parlant des affaires humaines ; & *la vraiſemblance* hiſtorique eſt cette qualité de l'hiſtoire qui repréſente les faits avec ſincérité ; qui connoît la variété des degrés de force qu'emploie la nature dans ſa marche ; qui la peint avec des couleurs propres, & l'exprime

en évitant le romaneſque & tout ce qu'une imagination dépravée pourroit y ajouter.

Par ces mots de *vraiſemblance hiſtorique*, je n'entends donc point *cette véracité* qui doit animer un hiſtorien, & qui lui défend les menſonges & les fictions qui changeroient l'hiſtoire en roman ; mais ce caractère de vérité qui éloigne le ton & la manière de Letty, de Siry, de Mainbourg, de Strada, de Varillas, & de tous ceux qui, dirigés par une imagination déréglée, ou par un génie dépravé, ont écrit tant de fauſſes hiſtoires.

10. Les jéſuites, par exemple, qui ont affecté d'écrire les annales de tous les peuples du monde, ſemblent avoir laiſſé le jugement particulier de leur corps ſur ces nations, plutôt que les véritables tableaux des révolutions humaines. L'hiſtoire ne paroit dans leurs mains qu'un inſtrument d'ambition utile à leur compagnie. Hardis, réſolus & entreprenans dans tous leurs

combats pour le triomphe de la cour de Rome & des rois, les droits des hommes étoient à leurs regards des prétentions, & les monarques des êtres envoyés du ciel, qui ne répondoient qu'à Dieu de leurs actions. Les Hollandais, ſelon leurs hiſtoriens, ne ſont que des rebelles, qui joignent au crime de latrahiſon celui de l'indépendance: les Anglais, un peuple ſanguinaire qui renverſe ſon trône & ſes autels, & ſouille ſon hiſtoire de toutes ſortes de conſpirations.

Le droit public des jéſuites n'avoit qu'un ſeul principe, celui d'obéir aveuglément aux puiſſances de la terre. Des vœux ſolemnels obligeoient chacun d'eux à ſe ſoumettre à ce genre d'abjection. Leurs ſoins dans les collèges en donnoient l'habitude à la génération vivante. Leurs hiſtoires romaneſques, leurs ouvrages de littérature, de morale & de religion, en conſervoient les maximes pour les races futures. Telle fut cette compagnie célèbre,

qui écrivit l'hiſtoire de tous les peuples & de tous les perſonnages qui ſe firent un nom, appellant par dériſion *hiſtoires bénédictines* les recherches laborieuſes des religieux qui avoient à cœur d'expoſer ſans prétention des faits inconnus, de vérifier des dates, de publier des diplômes, & d'exercer une ſévère érudition. Les loix que je me ſuis impoſées dans le jugement des *hiſtoires jéſuitiques* m'ordonnent de faire parler ici les plus célèbres critiques de ce ſiècle, & de donner des preuves de détail de ce que je viens d'avancer.

D'abord, en commençant par l'hiſtoire ſainte, celle que nous avons de Berruyer eſt toute pleine de portraits faux & de deſcriptions idéales. Avec de grands talens, avec une imagination poétique & ſouvent ſublime, Berruyer n'a pu compoſer une bonne hiſtoire des patriarches; il donna à ſes perſonnages des vertus ou des vices imaginaires; il altéra ſi hardiment la vérité, qu'il arma contre ſon ou-

vrage romaneſque la cour de Rome & le clergé de France aſſemblé : tant il étoit difficile à un jéſuite d'écrire même les annales du peuple juif !

Marianna, avec plus de talens que Berruyer, eſt le premier qui ait bien écrit l'hiſtoire d'Eſpagne. Comme il poſsède l'art d'élever l'eſprit de ſon lecteur par la beauté de ſes deſcriptions ! Avec tous ſes talens, Marianna eſt faux & infidèle ; il trompe de gaîté de cœur ; & d'ailleurs, ſectateur de la plus horrible doctrine, ce fanatique pouvoit-il écrire dignement l'hiſtoire d'une grande monarchie, lui qui enſeigne la doctrine du régicide, & qui fait l'apologie de l'aſſaſſinat de Henri III par un prêtre ?

Mainbourg, qui, pour écrire dans le goût de ſes confrères, s'échauffoit l'imagination à force de boire du vin, a compoſé quatorze volumes *in*-4°., où l'on voit tout l'effet de la liqueur ſpiritueuſe. Souvent il approche de la manière orientale de Marianna ; mais, comme lui, il eſt

inexact, & ment avec l'impudence d'un jéſuite, quand il s'agit des intérêts de ſon corps. Mainbourg étoit néanmoins d'un caractère aſſez facile, puiſqu'il écrivit, quoique jéſuite, contre la cour de Rome en faveur de Louis XIV, qui ne put le ſoutenir dans la compagnie de Jéſus dont il fut chaſſé.

Strada, hiſtorien des guerres de Hollande, tient encore du même caractère; ſon livre eſt rempli de maximes fines & de belles & fortes penſées dans le goût de Tacite, comme le remarque ſon confrère Bouhours; mais, au jugement de Mably, *Strada a écrit l'hiſtoire pour en faire un poiſon. Il ſacrifie la dignité des Pays-Bas à celle de la cour d'Eſpagne; il invite les ſujets à la ſervitude, & prépare les progrès du deſpotiſme.... S'il faut le croire, il eſt permis à Philippe II de fouler aux pieds toutes les loix anciennes, tous les traités, tous les pactes des ſujets*, PARCE QU'IL TIENT SA COURONNE DE DIEU; *& l'hiſ-*

torien ſervile condamne les Pays-Bas à ſouffrir patiemment la ruine de leurs priviléges & l'oppreſſion, pour ne pas ſe rendre coupable d'une déſobéiſſance criminelle. Outre ces défauts, l'abbé de Mably lui reproche encore de préſenter *la providence complice des cruautés de Philippe II, du duc d'Albe & de Granvelle*, pour ſoutenir ſon ſyſtême d'oppreſſion.

Le jéſuite Bougeant, ſelon le même publiciſte, *étoit homme de beaucoup d'eſprit ; & quoique ſa robe de jéſuite le tînt dans des entraves génantes, on juge qu'il avoit de grands talens pour écrire l'hiſtoire ; il connoiſſoit le cœur humain, les caprices & les ruſes des paſſions.... On ſent en mille occaſions qu'il voit la vérité, & qu'il l'auroit préſentée avec force, ſi ſes ſupérieurs ne l'euſſent forcé à des ménagemens utiles à leur ſociété. Sa touche eſt fière & hardie, ſes peintures vives & animées, ſes réflexions ont ſouvent la brièveté de celles des anciens. Que de talens perdus pour le P. Bougeant!*

Jamais il ne ſera mis au nombre des bons hiſtoriens.... Il s'eſt laiſſé ſubjuguer par la réputation du comte d' Avaux, & par l'amitié du préſident de Meſmes, qui vouloit faire, mal-à-propos, de ſon parent le héros d'une hiſtoire importante; & au lieu de préſenter les négociations d'un traité de paix qui a donné une forme conſtante à la conſtitution de l'Europe & changé ſa politique, je ne trouve que l'ouvrage d'un flatteur adroit qui veut faire un héros, & *d'un hiſtorien*, dit l'abbé de Mably, *qui ne connoît ni ſa dignité, ni ſes devoirs, & qui ne m'entretient que des manœuvres d'un politique.*

Le P. d'Orléans a tenté d'écrire une hiſtoire d'Angleterre, où l'on trouve toute l'éloquence naturelle de l'auteur; mais au lieu d'approfondir l'hiſtoire politique d'une nation ſi célèbre par ſon grand & profond caractère, *il emploie ſes talens*, dit l'abbé de Mably, *à ne traiter que des guerres des princes*; & ſon éloquence ſe change

en déclamation dès le règne de Henri VIII. *On le jugeroit digne d'écrire l'hiſtoire*, continue le même critique, *ſi ſes préjugés lui euſſent permis de dire & de voir la vérité.*

Otez à Fra-Paolo ſon antipathie contre la cour de Rome, & au jéſuite Pallavicini ſon aveugle attachement à cette cour, & vous aurez deux hiſtoires accomplies du concile de Trente. L'un & l'autre traitent ſupérieurement des affaires de la chrétienté les plus compliquées, & pénètrent profondément dans les intrigues des principaux négociateurs envoyés au concile. Fra-Paolo, ſur-tout, ſait débrouiller les affaires artificieuſes de la cour de Rome avec une adreſſe extrême; & tous les deux, quoi qu'embarraſſés par la multiplicité des évènemens, racontent avec clarté & intérêt. Le jéſuite fut récompenſé du chapeau de cardinal, pour avoir fait le panégyrique de la cour de Rome, qu'on lui avoit commandé; & le religieux Servite fut aſſaſſiné

par des fanatiques, pour l'avoir dépeinte avec trop d'aigreur.

On voit par cette notice des principales hiſtoires jéſuitiques, que leurs auteurs ne manquent ni d'eſprit ni de talens, & qu'ils imitent ſur-tout les anciens dans l'art d'écrire l'hiſtoire. Tous ſe diſtinguent par les formes, par un ſtyle & des manières de parler élevées, plus ou moins *orientales*, & ne chargent point leurs ouvrages de diſcuſſions. Tous enfin ont été dominés par le deſpotiſme d'un corps qui, tolérant dans des hiſtoriens une morale facile & des peintures agréables, puniſſoit avec ſévérité la hardieſſe des opinions. Des ouvrages de cette ſorte ne méritent-ils pas d'être comparés à ces jeunes gens dont la figure eſt intéreſſante, le cœur gâté & l'eſprit faux ?

Ce genre jéſuitique eut trop de partiſans en France pour ne pas former des imitateurs ; on doit placer à la tête les hiſtoriens romanciers Vertot & Saint-Réal ;

le premier étoit ſi peu attaché à la ſcrupuleuſe vérité du fait, qu'on a reconnu, dans pluſieurs de ſes brillantes deſcriptions, l'unique fruit de ſon imagination aiſée. Auſſi, l'un & l'autre méritent peu que l'on ajoute foi à leurs hiſtoires, quoiqu'elles ſoient devenues des ouvrages élémentaires néceſſaires à l'éducation de la jeuneſſe. Leur manière rapide, animée, & leur ſtyle concis, plaiſent ſans doute à l'eſprit; mais quand un homme de ſens veut s'inſtruire ſur les affaire humaines, il évite la lecture des romans, & cherche la vérité dans l'hiſtoire. L'abbé de Vertot eſt néanmoins bon peintre, ſavant & véridique dans ſon hiſtoire romaine, dont les évènemens ſe prêtoient à ſon genre d'écrire: un peuple porté à de grandes entrepriſes peut ſeul avoir des hiſtoires dont la marche ſoit dramatique.

11. On a vu comment l'eſprit de corps, l'eſprit de ſervitude, l'eſprit de parti, l'eſprit de fanatiſme, fléaux multipliés de l'hiſtoire,

ont multiplié des ouvrages peu dignes de foi; & comment, avec des intentions dépravées, on eſt parvenu à donner à de brillantes fauſſetés les plus belles apparences. Les hiſtoriens, au contraire, qui ont ſu réunir le beau & le vrai ſont peu nombreux; je place à la tête de ceux-ci l'immortel de Thou, que les hiſtoriens ne nomment jamais ſans ajouter l'épithète de *véridique.*

De Thou, héritier de l'auſtère vertu de ſes aïeux diſtingués dans la magiſtrature, attaché au grand roi Henri, *l'ami & le protecteur de toute courtoiſie & généroſité*, qui le ſoutint contre les ennemis que ſa vertu lui ſuſcita, écrit en bon citoyen & ſoutient ſa narration avec une dignité qui lui eſt particulière. Obſervateur des malheurs de la France, employé par Henri IV à des affaires épineuſes, garde de ſa bibliothèque, élevé dans la plus haute magiſtrature, chargé des affaires des proteſtans & de l'édit de Nantes, ſavant dans le droit pu-

blic, la politique, les loix, la morale, les lettres & les arts, il donna un grand caractère à toutes les parties de ſon hiſtoire ; il fut cher à tous les partis, à tous les états, à tous les hommes, *hormis aux fanatiques & aux charlatans de religion, qui auroient empêché la publication de ſon ouvrage, ſans la protection éclatante du roi,* ſelon les expreſſions d'un auteur de ſon temps. Enfin, de Thou eſt notre Tite-Live françois.

L'abbé Fleury, avec moins de dignité, eut la même franchiſe ; on doit à ſa véracité la ſeule hiſtoire de l'égliſe que nous ayons. Ses erreurs de faits & de dates ne ſont ni les erreurs de ſon cœur, ni des menſonges dictés par un eſprit de parti ; mais des fautes involontaires communes à tous les hiſtoriens. Malgré la ſimplicité de ſes écrits, ſes diſcours ſur le gouvernement de l'égliſe montreront toujours l'homme de génie & de probité.

Rapin de Thoyras, qui le premier apprit aux Anglois l'art d'écrire leur hiſ-

toire, a raconté d'une manière intéreſſante les révolutions variées de la Grande-Bretagne; il a le rare talent de fouiller dans le cœur de l'homme, & d'approfondir les cauſes des différentes ſituations du peuple anglois; il eſt philoſophe autant qu'on pouvoit l'être de ſon temps; & cependant on doit être en garde contre lui, quand il parle des révolutions modernes de la France, qu'il avoit quittée lorſque Louis XIV perſécuta les proteſtans.

Hume, plus philoſophe & plus profond que Rapin, juge ſa patrie avec aſſez d'impartialité; politique & ſavant dans les loix, il ſuit en homme d'état la marche du pouvoir royal dans ſon île, & ſe montre grand peintre. Les républicains lui reprochent d'être courtiſan.

Gibbons & Robertſon, plus philoſophes encore que les précédens, ne ſe ſont pas contentés de dire ſimplement la vérité; ils ont approfondi les cauſes des grands évènemens; ils ont profondément médité ſur

les mouvemens de la politique, & toujours aſſocié les faits qui avoient des influences.

Les Italiens, célèbres dans les ſciences & les arts, ſe ſont diſtingués auſſi dans celui d'écrire l'hiſtoire. Giannone, le martyr de la vérité, a ſuivi dans ſon hiſtoire de Naple le cours de la légiſlation : il eſt ſavant & profond ; mais il affecte trop de ſoutenir le parti oppoſé à la cour romaine, dans un genre d'ouvrage où l'affectation eſt un défaut. Guichardin, qui n'aime pas trop les françois, a bien décrit les guerres d'Italie ; ſon ſtyle eſt pur, orné & digne de l'hiſtoire. *Les ſeize premiers livres ſont d'une beauté achevée*, dit l'auteur de ſa vie. Davila, qui a fait une hiſtoire des guerres civiles de France, eſt trop pointilleux peut-être dans la recherche des intrigues de cour, mais il excelle dans l'art de peindre ; ſes tableaux ſont animés & pleins de feu ; ſes deſcriptions ſont d'une exactitude parfaite. Denina eſt

le

le ſeul en Italie qui ait entrepris une hiſtoire générale où les évènemens ſoient liés d'une manière philoſophique; mais il tient de ce vice qu'on attribue à tant d'hiſtoriens de ſa nation; ils apprécient trop peu ce qui ſe paſſe en-deçà des monts.

12. Le GOUT, qui n'eſt qu'un inſtinct donné à tous les hommes bien organiſés, pour jouir de la nature & pour exprimer au-dehors les ſentimens qu'elle opère en nous, eſt à l'hiſtoire ce que le bon ſtyle eſt à l'architecture de nos monumens. C'eſt le goût qui rejette les images triviales, & repouſſe tout objet bas & chétif qui bleſſeroit la ſenſibilité; il ne ſouffre que des tableaux dont la naïveté, le coloris & la compoſition peuvent exciter des ſenſations agréables. Quand ce goût eſt dirigé par le génie, il produit le *ſublime*, c'eſt-à-dire, le dernier période du beau, ou la plus grande des perfections dans tous les genres imitatifs; tel dans Maſſillon, profond ſcrutateur du cœur humain, ce mor-

ceau d'un diſcours ſur le petit nombre des élus, qui frappa d'épouvante & d'effroi un auditoire religieux & ſenſible; tel ce beau idéal de la Diane, que Houdon ſut exécuter, après avoir étudié toutes les graces détaillées qui peuvent exiſter dans la nature humaine; tel ce beau, ſublime & idéal dans les expreſſions de la vierge de Saint-Sulpice, qu'on ne peut conſidérer ſans émotion, & que Bouchardon mit au jour après avoir bien étudié les belles dévotes de la paroiſſe, & leurs attitudes intéreſſantes; tel ce beau du tartuffe de Molière, qui, ſans dépeindre un tartuffe vivant, avoit étudié toutes les eſpèces d'hypocrites de la ville & de la cour, & qui, réuniſſant mille traits bien obſervés, créa l'image d'une hypocriſie poſſible; telle, enfin, la vie héroïque du pieux & courageux Enée, que Virgile ſut peindre en aſſociant une infinité de grandes idées, pour en former un héros.

13. Voilà les moyens indiqués par l'ex-

périence & la raiſon, pour repréſenter la nature avec dignité. Quand ces conditions ſont bien remplies dans les productions des arts, les ſens internes de l'obſervateur ſont dans l'émotion ; la réminiſcence retrouve la nature dans l'objet repréſenté ; & la réflexion, comparant l'original à la copie, eſt forcée d'applaudir, frappée par la vraiſemblance. L'eſprit n'eſt point alors occupé par les idées de ſuſpicion qu'occaſionne un tableau faux ; l'ame éprouve des ſentimens analogues à ceux qu'on goûte en contemplant la nature elle-même, & nos facultés ſont toutes enſemble dans un état de jouiſſance.

Ce goût de la belle nature eſt auſſi néceſſaire à l'hiſtoire qu'à toutes les productions des arts. Semblable au poëte, au peintre & à tous les artiſtes qui recherchent de beaux traits dans tous les lieux, dans tous les temps, dans la nature entière, pour exprimer le beau idéal ſi connu des anciens, l'hiſtorien doit aller à la recher-

che des plus grands traits dans le blâme, comme dans la louange ; il doit fouiller dans toutes les parties des annales de la nation, pour choiſir, dans le bien comme dans le mal, les objets les plus ſaillans. Le beau hiſtorique ne conſiſte pas à faire le panégyrique d'un peuple, mais à peindre ſes vices & ſes belles actions, comme l'évêque de Meaux, qui choiſit dans l'hiſtoire univerſelle les actions les plus intéreſſantes de l'eſpèce humaine, pour en former ſes vigoureux tableaux ; ou comme Tacite, qui apperçut toute ſon hiſtoire dans des mémoires informes qu'il avoit médités, & qui ſut extraire d'un amas de faits indigeſtes un ouvrage ſublime par la force & la beauté de ſes traits.

L'hiſtoire de France, comme celle de Rome, peut être compoſée de faits aſſez curieux pour qu'il en réſulte *le beau hiſtorique* analogue *au beau idéal* de tous les arts. D'abord, le caractère actif & barbare de notre premier âge eſt auſſi bien pro-

noncé que celui des brigands qu'on voit réunis pour fonder la ville de Rome. La naïveté des mœurs françaiſes, dans l'âge de la chevalerie, offre même une ſorte de naturel qu'on ne trouve pas dans l'hiſtoire des autres peuples, tandis que nos croiſades & nos guerres religieuſes pour défendre des opinions nous montrent l'homme ſous d'autres points de vue, & permettent au philoſophe d'avouer qu'il n'eſt aucun acte de barbarie que le fanatiſme ou l'opinion ne puiſſent commander aux hommes. Voulez-vous des images de conquêtes & de revers? deſirez-vous le tableau d'une monarchie prête à ſe décompoſer, & d'un grand roi humilié? Voulez vous encore une image de la perfidie des miniſtres, de leur mépris des hommes, de l'indifférence des grands pour le bonheur des peuples & la gloire des nations? Liſez l'hiſtoire du feu roi, voyez quelle a athie dans ce nouveau Débonnaire qui livre le ſort de la France à des miniſtres

ſans honneur & à des proſtituées. Enfin, voulez-vous conſidérer les terribles vengeances d'un peuple irrité contre ſes tyrans ? conſidérez les révolutions des ſix derniers mois de cette année 1789. Les ſituations du peuple françois ont donc été aſſez variées juſqu'à ce jour, & les paſſions humaines ont agi parmi nous avec aſſez d'énergie & d'effet pour intéreſſer & inſtruire tous les âges & toutes les nations ; cependant nous n'avons point encore une hiſtoire qui puiſſe honorer la France, quoique nous ayons tant de chefs-d'œuvres littéraires dans tous les genres. Quelle eſt la cauſe de cette pénurie ? Pourquoi l'art hiſtorique eſt-il le dernier à ſe perfectionner parmi nous ? La vérité ordonne d'en analyſer les cauſes.

14. Il eſt difficile d'abord de ſe perſuader qu'en 1775 on comptoit quarante-huit mille deux cents vingt-trois ouvrages ſur l'hiſtoire de France, dont le ſeul catalogue forme la *bibliothèque hiſtorique de*

la France, en cinq gros volumes *in-folio*, par Fontete.

Il eſt prouvé, par cet énorme catalogue, que nous avons mille trois cents ſoixante-ſix ouvrages ſur les préliminaires de notre hiſtoire.

En joignant à cette claſſe les vies des rois & les hiſtoires générales du royaume, on trouve trente-quatre mille cent trente-trois ouvrages; enfin, ſi on ajoute les hiſtoires des villes, des provinces, des hommes illuſtres dans la guerre, la magiſtrature, les lettres & les arts, on compte quarante-huit mille hiſtoires ou traités hiſtoriques ſur la France.

Pourquoi, dans cette abondance, les productions de tous les arts ayant illuſtré la France, n'avons-nous point encore des annales dignes de la poſtérité ou de nos voiſins? L'énumération des fléaux de l'hiſtoire ſera la réponſe à toutes ces demandes. Entrons dans le détail, en nous reſſouvenant toujours que l'art d'écrire

l'hiſtoire fut le dernier qui fut perfectionné à Rome & en Angleterre.

15. L'autorité qui, dans les Empires modernes, a protégé toutes les ſortes de connnoiſſances, a oppoſé de telles entraves à l'art d'écrire l'hiſtoire, qu'aucune puiſſance de l'Europe, excepté la nation Angloiſe, ne peut encore ſe vanter d'avoir des hiſtoires. Voilà le premier fléau de l'art.

C'eſt cette autorité miniſtérielle qui conçut le projet d'aſſujétir les gens de lettres par des titres, des récompenſes, des brevets d'honneur; c'eſt elle qui oppoſa à la vérité de l'hiſtoire, tantôt ces loix prohibitives, & tantôt ces châtimens qui ont ſi ſouvent étouffé des ouvrages capables d'honorer la patrie. Les productions de Monteſquieu, de Mably, de Rouſſeau, de Voltaire, du cardinal de Retz, de Thou, &c.; les traductions de Gibbons, de Hume, de Fra-Paolo, de Robertſon, &c., n'ont jamais été imprimées dans notre langue que chez l'étranger, ou furtivement

en France, ſans approbation, ſans privilège public, mais toujours déſavouées comme les ouvrages des libelliſtes & des traîtres. Les principes du bureau de la librairie ſur la publication, ſur-tout des mémoires hiſtoriques, étoient tels, & ſa puſillanimité fut ſi grande, qu'il eſt néceſſaire de raconter la manière dont le public a été joué dans l'impreſſion, par exemple, des *mémoires du duc de Saint-Simon.*

En 1784, un homme de lettres publia quelques anecdotes extraites de cet ouvrage étonnant par la hardieſſe de ſes récits & de ſes tableaux : la liberté étoit encore ſi timide, que l'auteur ne laiſſa paroître, dans *les pièces intéreſſantes & peu connues*, que des anecdotes découſues, extraites de ces fameux mémoires.

En 1786, la liberté de l'eſprit ayant fait quelques progrès, on publia *la galerie de l'ancienne cour.* Ici les mémoires de Saint-Simon, qui n'étoient que des embrions, prennent des formes & de l'accroiſſement;

mais l'auteur original étoit encore caché; il ne paroiſſoit pas ſous ſon propre nom. Le miniſtère ne vouloit pas même qu'on ſût qu'il y avoit des mémoires *de Saint-Simon*; & le cenſeur impitoyable, exerçant ſévèrement ſon empire ſur l'ouvrage réduit & morcelé, n'en laiſſa que le ſquelette au public.

En 1788, la liberté fit encore quelques progrès, il fut permis à ces mémoires de paroître avec leur nom propre; mais comme ils étoient vrais & piquans, on nomma un cenſeur redoutable, qui demanda lui-même d'être renforcé de quatre *ſeigneurs* de la cour, qui réduiſirent ſept volumes *in*-4°. en trois chétifs, qu'on intitula, *mémoires de Saint-Simon*: ainſi l'autorité miniſtérielle appeloit à ſon ſecours l'eſprit des courtiſans pour étouffer la voix de l'hiſtoire, même cent ans après les évènemens; car il y a près d'un ſiècle que l'auteur écrivoit.

Enfin, en 1789, le mois de mai, le

miniſtère voit les états-généraux s'ouvrir ; il voit toute la France demander à grands cris la liberté de la preſſe ; il permet alors de publier quelques anecdotes de plus. Eh bien ! les mémoires ſont encore tronqués.

Il eſt donc bien avéré que le pouvoir arbitraire, comme la bête féroce qui ſuccombe à ſes bleſſures, combat juſqu'au dernier ſoupir, non-ſeulement contre la liberté de la preſſe, mais contre la vérité même de l'hiſtoire, & contre le patriotiſme & la vertu qui l'écrivoient il y a cent ans. Moquons-nous après cela de l'inquiſition d'état de la république de Veniſe ; nos voiſins plaiſantent de ce petit bureau de la librairie qui a ſi long-temps contenu le génie des François.

16. A ces loix prohibitives qui réprimoient le génie & la vérité, le miniſtère ajoutoit des récompenſes ou des encouragemens pour favoriſer des panégyriques, des éloges pompeux, des hiſtoires jéſuitiques, des mémoires tronqués, peu cu-

rieux & peu piquans; ceux de l'abbé Millot, par exemple... &c. &c.... C'eſt cet eſprit miniſtériel qui imagina d'aſſervir l'hiſtoire à des commiſſions, en créant l'emploi des hiſtoriographes; c'eſt l'eſprit miniſtériel qui inventa ces fauteuils des académiciens attachés par état, par intérêt & par bienſéance à la volonté du gouvernement; c'eſt cette autorité qui preſcrivit aux corporations littéraires le genre de travaux dont elles devoient s'occuper; qui leur ordonna, non d'approfondir la conſtitution de la monarchie, mais d'en polir la langue; non d'écrire l'hiſtoire des monarques, des miniſtres, des grands de la nation, mais d'en publier toujours à la mort les panégyriques; de méditer, non ſur les cauſes du bonheur des peuples, mais de ſuivre la marche des aſtres, étudier le cours des rivières, la nature des pierres, des plantes & des animaux. C'eſt l'autorité miniſtérielle qui fit comprendre à Voltaire & à Rouſſeau qu'ils devoient vivre loin de

la capitale, & qui prescrivit aux académies de Paris de s'occuper particulièrement d'épitaphes, d'inscriptions, de médailles, d'antiquités, ou d'une littérature aussi légère que le caractère d'un peuple autrefois plus porté à chanter qu'à réfléchir, & plus ami des sensations que des pensées. Le droit public, la science de l'administration, l'organisation des Empires, tous les objets qui demandent des réflexions & des recherches sur les droits du citoyen, étoient proscrits par les statuts de ces royales académies. Si Montesquieu vouloit parler le langage de la philosophie, son courage étoit un motif d'exclusion de ces royales compagnies; si l'abbé de Saint-Pierre vouloit jeter quelques regards sur le gouvernement; s'il mettoit au jour les ouvrages patriotiques que Dubois, le plus vicieux des ministres, appelloit *les rêves d'un homme de bien*, l'académie Françoise, vendue à l'autorité, le chassoit de ses assemblées.

De-là cette foule innombrable d'hiſtoires académiques, toutes fabuleuſes, toutes puſillanimes, & où la vérité n'a jamais oſé paroître au grand jour. De-là ces hiſtoires menſongères, qu'un eſprit de flatterie & de ſervitude dictoit jadis aux hiſtoriographes penſionnés des rois avant qu'il exiſtât des académies : vous y trouvez, par exemple, que nos rois deſcendoient du roi Priam ou d'Adam lui-même, en ligne directe. De-là ces hiſtoires ſuperſtitieuſes qui diſoient que le roi tient de Dieu ſon autorité, comme les philoſophes de l'orient vous atteſtent que leurs princes ſont les frères de la lune & du ſoleil; ou comme ces moines de toutes les nations, qui vous racontent bonnement comment leurs règles leur ſont arrivées du ciel par le miniſtère des anges.

17. La politique adroite des miniſtres qui favoriſoient ces ouvrages ridicules, qui payoient ceux d'un Letty qui ſe vendoit à toutes les puiſſances; ceux d'un père

Daniel, qui ne trouvoit d'autre pouvoir en France que celui des rois; ceux de Moreau, hiſtoriographe de France, qui ne voit d'autre légitime puiſſance que la volonté abſolue des rois; cette politique des miniſtres, dis-je, ſans ceſſe tourmentée de l'influence de l'opinion que les gens de lettres ont créée, modifiée & entraînée, peut ſe reprocher encore d'avoir châtié bien cruellement les écrivains patriotiques ou véridiques que l'appât des récompenſes n'avoit pu ſoumettre.

Dans la liſte des martyrs de la vérité, je trouve d'abord le vertueux Comines enchaîné dans le château des Loches, pour avoir compoſé quelques lettres hiſtoriques. D'Aubigné, l'ami d'Henri IV, eſt forcé de s'expatrier par la veuve de ce monarque; & le fils de l'immortel de Thou éprouve les vengeances d'un miniſtre irrité contre l'hiſtoire du père.

Le théologien de Veniſe Fra-Paolo, & la Popeliniere, hiſtorien proteſtant, ſont

aſſaſſinés, le premier par des catholiques, le ſecond par des huguenots, pour avoir été véridiques. Le malheureux Giannone s'exile de ſa patrie pour ſauver ſa liberté qu'il perd, ainſi que la vie, dans un pays étranger. Et Charles II, roi d'Angleterre, eſt à peine rétabli qu'il fait juger à mort le fameux Sydney, parce qu'il haïſſoit le gouvernement des rois, & qu'il avoit écrit en faveur des républiques (1).

En France, voici quel fut le ſort des hiſtoriens véridiques. Dupleix compoſe un traité des libertés de notre égliſe; Aubery ſoutient contre les Allemands les droits de nos rois; Mainbourg écrit en faveur de l'égliſe gallicane, contre l'autorité des ſouverains pontifes; & ces trois hiſtoriens ſont châtiés par l'autorité même qui avoit commandé leurs ouvrages : Mainbourg eſt

(1) Hiſtoriens de toutes les nations, attendez-vous aux mêmes traitemens quand les princes pourront vous punir avec impunité.

chaſſé

chaſſé de ſa compagnie ; Aubery eſt jeté dans une priſon ; & le chancelier Séguier livre aux flâmes les écrits de Dupleix, qui en meurt de douleur, après s'en être occupé pendant quinze ans.

Sous Louis XIV, protecteur des ſciences & des arts, Buſſi-Rabutin eſt jeté à la baſtille pour avoir dépeint, dans un roman, les amours ſcandaleuſes d'un roi qui ne les cachoit pas. Racine eſt frappé de diſgrace, parce qu'il a fait le tableau de la France, que la favorite lui demandoit. Vauban, à qui le roi devoit une partie de ſa gloire, pour les fortifications dont il avoit environné nos frontières, propoſe, avec Boiſguilbert, un nouveau plan des finances ; Boiſguilbert eſt exilé au fond de l'Auvergne, Vauban eſt diſgracié, & l'un & l'autre ſont abandonnés à la fureur des traitans. Daniel, pour plaire à madame de Maintenon, qui vouloit légitimer & rendre habile à la couronne le duc du Maine, ſon élève chéri, répand dans ſon hiſtoire

de France des traits favorables aux bâtards des rois, & il en eſt récompenſé; tandis que le patriotique Mézerai perd ſa penſion, parce qu'il démontre que la France ne doit à ſes rois que des impôts librement conſentis & limités; enfin, le vertueux Fénélon eſt diſgracié, exilé, & traité par Louis XIV d'*eſprit viſionnaire & chimérique*, à cauſe de ſes principes de gouvernement; l'impreſſion de ſon Télémaque eſt arrêtée; les autres manuſcrits du prélat ſont brûlés par la main même du roi, à la mort du prince ſon petit-fils; & l'immortel Fénélon meurt dans la diſgrace.

Le Vaſſor, réfugié à Londres, dans le ſein même de la liberté, y perd ſa place par l'influence du miniſtère François, pour avoir écrit l'hiſtoire de Louis XIII. Courtilz eſt jeté douze fois à la baſtille. Baluze eſt exilé & perd ſa chaire pour avoir publié de vieux titres perdus dans des archives; la Baumelle eſt empriſonné pour avoir écrit les mémoires de Maintenon. L'abbé de

Saint-Pierre eſt chaſſé de l'académie françoiſe pour avoir été patriote; l'abbé Langlet du Freſnoy eſt vingt fois renfermé pour quelques phraſes, & pour avoir publié la légende d'un cardinal ſcandaleux, mort depuis plus d'un ſiècle, & qu'on joue aujourd'hui ſur le théâtre. Fleury, curé de Saint-Victor d'Orléans, meurt de douleur & de ſouffrances à la baſtille, ſoupçonné d'avoir écrit ſur le miniſtère une lettre dont, à ſa mort, on reconnoît l'auteur véritable. Les manuſcrits de Duclos ſont enlevés à ſa mort; & Raynal, fugitif encore (en 1790), eſt frappé de décrets pour quelques vérités écrites contre un vieux miniſtre. Diderot, pour ſon imagination peu dangereuſe à l'autorité, mais hardie en fait de religion, reçoit à Vincennes des leçons capables de la tempérer. Mirabeau le père, comme Vauban, eſt empriſonné pour ſes ouvrages patriotiques. Mirabeau le fils, au lieu d'y laiſſer ſon courage, y prend un eſprit révolutionnaire & trace à

grands traits ſes tableaux contre les priſons d'état. Sous le miniſtère du pacifique cardinal de Fleury, & ſous un roi tranquille & bon, des milliers de lettres-de-cachet, des exils & des empriſonnemens, puniſſent brutalement les auteurs des écrits contre la conſtitution *unigenitus*, plus dignes de pitié que des perſécutions atroces des miniſtres de ce temps-là. Enfin, ſouvenez-vous, François, que les réviſeurs & les miniſtériels firent canonner les pétitionnaires du champ-de-mars..

Les miniſtres, il eſt vrai, vous répondront qu'il exiſtoit des Lagrange-Chancel, qui méritèrent de ſemblables châtimens. Ah! ſans doute. Mais aux yeux des miniſtres, tous les écrits patriotiques qui dévoiloient leurs erreurs, étoient des Philippiques; & Fénélon, l'abbé de Saint-Pierre, Vauban, Baluze, Mézeray, Racine, &c. étoient renfermés, diſgraciés ou exilés, comme les écrivains répréhenſibles. Qu'on juge à préſent ſi, avec des principes mi-

niſtèriels auſſi tyranniques, il fut poſſible, juſqu'au règne préſent, d'écrire l'hiſtoire de France. Les hiſtoriens étoient à nos miniſtres ce qu'étoient les prophètes aux rois des juifs. *Loquere nobis placentia*, leur diſoient ces rois : DITES DES CHOSES QUI NOUS SOIENT AGRÉABLES, OU VOUS SEREZ PUNIS. Puiſſe la poſtérité couvrir d'opprobre & d'infamie les noms des tyrans qui ont perſécuté les hiſtoriens qui défendoient les droits de la patrie.

Outre les obſtacles dont je viens de faire l'énumération, je trouve, en réfléchiſſant ſur le caractère & les moralités de nos hiſtoriens, que la pauvreté étouffa preſque toujours les talens néceſſaires à la compoſition de leurs ouvrages.

Le génie de l'hiſtoire, indépendant de toute ſervitude dans une condition riche, développe ſes forces & n'eſt point arrêté dans ſa marche par des conſidérations humaines, par des projets ambitieux, par l'amorce d'un ſalaire. On obſerve que les

plus grands hiſtoriens ont vécu dans l'opulence. Trogue-Pompée, Céſar, Tacite, Tite-Live, Cornélius-Nepos, Juſtin, Quinte-Cruce, Suétone, Salluſte, Pline, Polibe, Flavius-Joſephe, & tant d'autres parmi les anciens; Commines, Péréfixe, le préſident de Thou, Davila, Guichardin, le cardinal de Retz, le duc de Rohan, Fleury, Voltaire, le roi Frédéric II, Robertſon, Watſon, Hume & Guibbon, parmi les modernes, ont vécu dans les richeſſes, ou dans cette aiſance néceſſaire à l'acquiſition d'une variété prodigieuſe d'ouvrages hiſtoriques ſur leſquels ils ont médité profondément.

19. Mais il eſt encore d'autres difficultés pour écrire l'hiſtoire générale d'un grand peuple, qui dépendent de la ſituation d'une monarchie & des âges plus ou moins favorables pour ſa compoſition. Une bonne hiſtoire eſt l'ouvrage de l'expérience & le dernier effort de l'eſprit, après cent eſſais inutiles. Par exemple, avant que Rome

produisît des Tite-Live & des Tacite, elle avoit eu une foule d'analyſtes & des compilateurs dont on ignore le nom. En France, Vély & Mézeray ont été précédés par des hiſtoriens ſans goût & ſans critique. Les uns donnoient à nos rois une origine fabuleuſe; les autres, guidés par une imagination ſuperſtitieuſe, ſurchargeoient l'hiſtoire de miracles extravagans, de contes merveilleux & de phénomènes effrayans. Un grand évènement dans la monarchie étoit annoncé par des ſignes, ou par des apparitions dans le ciel. Les érudits & les critiques du ſiècle de Louis XIV purgèrent notre hiſtoire de ces fauſſes généalogies: & l'aurore de la philoſophie éclairant bientôt toute l'Europe, on abrégea le chapitre des prodiges pour traiter davantage des affaires du gouvernement. Les ſiècles barbares, les ſiècles ſuperſtitieux, les ſiècles fanatiques, ſont donc peu favorables à l'hiſtoire, puiſque les écrivains de ces âges confondent le fa-

buleux & le réel. Mais quand un peuple paſſe des ſiècles d'ignorance à des ſiècles éclairés, le premier effort des hiſtoriens eſt de tirer la vérité d'un cahos de menſonges. C'eſt ce qu'ont fait en France tant de Bénédictins & d'autres ſavans, depuis le règne ſur-tout de Louis XIII, juſqu'à nos jours. Sirmond, Ducheſne, de Marca, Dacher, Thomaſſin, Pagy, Pezron, Baluze, Dupin, le Long, Huet, Montfaucon, Labbe, le Laboureur, Valois, le Cointe, du Boſquet, Cordemoy, Lallemant, Baillet, Mabillon, &c., doués d'une patience admirable, & dignes de la reconnoiſſance de la poſtérité, ont paſſé leur vie à tirer notre hiſtoire de l'obſcurité. Les uns ont rejeté des pièces apocryphes; les autres ont vérifié des dates. Ceux-ci ont fait ſortir nos annales de la pouſſière des archives; ceux-là ont donné de bonnes éditions de nos anciennes chroniques. Il falloit donc que notre ſiècle, ſi favorable à l'hiſtoire, fût précédé par le ſiècle des

érudits & des critiques, pour nous donner des matériaux & nous faire connoître les pièces originales.

D'autres difficultés tiennent à l'état de la nation dont on écrit l'hiſtoire. Tous les peuples du monde ont eu un commencement, un milieu, une fin; & preſque tous comptent les trois degrés d'accroiſſement, d'élévation & de chûte. Tite-Live eſt ſublime parce qu'il peint l'enchaînement des principales ſituations des romains; s'il eût vécu trois ſiècles plutôt, & publié l'hiſtoire de Rome, il eût, malgré tout ſon génie, compoſé un ouvrage monotone & privé de cet intérêt attaché à la variété des ſcènes & à leur dépendance; il n'eût donné qu'un commencement d'hiſtoire. La France, de même, ne put avoir des hiſtoires générales remarquables par l'enſemble d'un grand tableau, que dans les temps modernes. Notre hiſtoire, il y a trois ſiècles, ne préſentoit que la moitié d'un tableau: on ne voyoit

encore que les faſtes d'un peuple qui ne connoiſſoit pas ſes forces, qui ne les avoit point exercées, qui n'avoit eu que de médiocres ſuccès dans les lettres, les ſciences & les arts; mais depuis trois ſiècles ſurtout, la France a mérité une place diſtinguée dans l'hiſtoire des hommes, par la grandeur de ſes entrepriſes, par ſes ſuccès, ſes lumières & ſes revers. Ce n'eſt donc que dans le ſiècle où nous vivons, & après la révolution de 1789, qu'il eſt donné d'écrire l'hiſtoire de France. Les Gothiques Froiſſard, Monſtrelet & Gaguin, n'ont point connu toute la monarchie : les hiſtoriens du ſiècle de Louis XIII & Louis XIV ne l'ont apperçue que de profil; il n'eſt permis qu'à la préſente génération de la conſidérer, pour ainſi dire, en face. Les ſiècles à venir pourront la compoſer encore mieux, parce qu'ils la verront dans tous ſes rapports, & qu'ils auront encore à peindre les effets de nos révolutions.

20. La cinquième eſpèce d'obſtacles qui s'eſt oppoſée juſqu'à ce jour à la compoſition d'une hiſtoire de France, dépend des qualités perſonnelles de l'écrivain & de la réunion de différens talens néceſſaires & preſqu'incompatibles ; il doit être ſavant dans la géographie, la chronologie, le droit public, la morale, la politique, l'art militaire ; il doit avoir un eſprit de critique pour tirer la vérité d'un cahos de menſonges ; & quand la vérité eſt trouvée, le bon goût & le talent deviennent néceſſaires pour choiſir le nombre & la qualité des faits propres à la compoſition d'un tableau. Ce tableau lui-même doit attirer les regards de tous les ordres de la ſociété, de tous les peuples du monde, de tous les âges préſens & futurs ; Giannone ne ſauroit plaire à ceux qui ne ſont point juriſconſultes ; ni Gibbon ou Voltaire, à des hommes religieux ; ni Hume à des catholiques, à cauſe de leur ton & de leur manière. L'hiſtoire, cepen-

dant, doit être écrite pour tous les hommes ; & quand même tous les catholiques de l'univers; quand tous les hommes religieux devroient désormais cesser d'être, il seroit toujours juste de peindre leurs actions avec des couleurs vraies, sans charge comme sans inimitié.

A ces qualités, l'historien doit ajouter cet esprit d'ordre qui arrange les faits bien choisis, de manière que leur place respective aide la mémoire du lecteur, & lui montre la correspondance ou la chaîne des évènemens, comme je l'ai établi cidessus & comme l'ont pratiqué Bossuet dans ses discours sur l'histoire universelle, & Robertson dans son discours préliminaire; enfin, l'historien doit être peintre, comme le cardinal de Retz ou comme Bossuet, s'il veut passer à la postérité.

L'esprit de critique qui marche dans les ténèbres pour en extraire des faits, le bon goût qui choisit les plus intéressans, le talent qui les dispose dans leur ordre naturel,

l'eſprit philoſophique qui les analyſe, le génie qui leur donne la vie, doivent donc agir de concert dans la compoſition de l'hiſtoire; toutes les facultés de l'ame, le jugement, la mémoire, le raiſonnement, l'imagination, &c., doivent ſentir l'amour de la patrie, des hommes & de la liberté: or, il n'eſt aucun écrivain qui ait réuni la vérité de ces talens: Tite-Live, le plus parfait de tous, manque de critique; il a ſurchargé ſon ouvrage de deſcriptions de pluies de ſang, de lait, de cailloux, & de mille autres récits romaneſques qui déparent ce chef-d'œuvre de l'eſprit humain; il fait ſouvent le panégyrique de ſa patrie, & quelquefois une critique ordinaire l'abandonne, entraîné par la force de ſon génie que les loix de l'hiſtoire ne pouvoient réprimer.

L'hiſtoire de France préſente d'ailleurs quatre âges remarquables & difficiles à traiter. Depuis la fondation de la monarchie juſqu'à l'âge des guerres civiles, on

voit un caractère de barbarie bien marqué ; l'ignorance de ce temps demande une profonde érudition pour tirer la vérité des ténèbres. Dans l'âge de la féodalité, l'hiſtorien doit être ſavant dans les loix. A l'époque des croiſades, des guerres civiles ou religieuſes, des ligues & des frondes, l'hiſtorien françois doit être peintre ; il ne convient point d'être ſavant ni de diſſerter, quand il s'agit de peindre des folies ou les paſſions d'un peuple égaré ; enfin, ce long règne de ſubordination & d'urbanité, cet âge de la repréſentation faſtueuſe & du pouvoir abſolu de nos monarques, ce progrès de tous les arts ſous Louis XIV, ces mœurs paiſibles & voluptueuſes du ſiècle où nous vivons, ces grands délits miniſtèriels, la baſſeſſe & les crimes des hommes publics de notre temps, l'éveil redoutable & glorieux du peuple françois en 1789, exigent de l'hiſtorien toutes les connoiſſances & tous les talens.

Obſervez ici l'extrême difficulté de réunir tant de qualités, & l'impoſſibilité de les trouver dans nos anciens hiſtoriens. Un auteur qui auroit la facilité de Vély, la hardieſſe de Mézeray, la véracité de de Thou, l'eſprit de recherches de Cordemoy, les talens de Vertot, l'énergie du cardinal de Retz, le goût du beau, enfin, qui domine dans le *ſiècle de Louis XIV*, par M. de Voltaire, donneroit une hiſtoire digne de la monarchie, & ſans affirmer ſi la réunion de tous ces talens eſt poſſible, il eſt bien démontré qu'une hiſtoire de France parfaite dépend de leur rencontre & de leur uſage : car je ne ſais par quelle fatalité pluſieurs écrivains qui ont réuni tous les talens dans leur perſonne ont échoué dans l'exécution. Boſſuet, par exemple, qui ſut peindre le caractère des nations dans ſes diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle, cet homme ſi profond, ſi érudit dans la ſcience des loix divines & humaines, ce grand connoiſſeur du cœur de

l'homme, voulut compoſer une hiſtoire de France, & ſon hiſtoire eſt dans le rang des plus médiocres. Louis XIV lui-même, créateur des talens, lui qui ordonnoit des hiſtoires comme il commandoit le dôme des Invalides, lui qui, dans ſes expéditions guerrières, menoit des hiſtoriens pour en être les obſervateurs & les témoins, n'étoit pas digne de voir paroître une hiſtoire de France comparable dans ſon genre aux autres chefs-d'œuvres littéraires de ſon temps : d'où il réſulte que ſi nous n'avons point une hiſtoire, ce n'eſt point que nous ſoyons indignes d'en avoir une, comme l'avoit cru Rouſſeau ; elle exiſte, cette hiſtoire, dans ces milliers d'ouvrages dont j'ai parlé ; mais il s'agit de l'en retirer, & de la faire reſſortir de ces ouvrages informes, comme la Vénus de Médicis & la colonnade du Louvre ſont ſorties de leurs carrières.

22. Cependant, parmi les hiſtoriens françois que nous liſons encore, on compte

compte Mézeray, peu exact, mais fier & pittoreſque dans ſa narration. Son ſtyle eſt aujourd'hui dur & ſuranné, ſans avoir la naïveté des anciens écrivains, tels que Montagne, Amiot & Charron, dont nous aimons encore le langage; Mézeray n'a d'ailleurs que des beautés découſues & de détail, mais alors il manie le crayon de Tacite. Mézeray eſt pourtant le ſeul hiſtorien dont nons pouvons nous vanter : il eſt vrai; il eſt courageux; il dévoile & pourſuit toute uſurpation du miniſtère; il ſoutient la dignité des peuples; il frappe avec énergie contre le machiavéliſme, les vices & les erreurs des grands, des financiers, du clergé & de la magiſtrature. Enfin, il ſe réſout à perdre ſa penſion plutôt que de ſe ſoumettre aux caprices du gouvernement; & quand on la lui enlève, il écrit, dans ſon indignation, l'*hiſtoire de la maltote*.

Le flatteur Daniel, avec plus d'exactitude, a tous les défauts oppoſés. Semblable aux anciens moines, ſi favorables à leurs

bienfaiteurs, il eſt le panégyriſte des rois, des princes & des miniſtres qui protègent ſon inſtitut, & il oſe ſe déchaîner contre les bons François qui s'oppoſoient aux entrepriſes de ſon ordre. *Voyant la monarchie*, dit l'abbé de Mably, *par-tout où il trouve le nom du roi, il ne parle jamais du droit public de la nation.* Ce droit étoit effectivement une choſe fort délicate pour un jéſuite. *Mézeray*, continue l'abbé de Mably, *n'eſt point flatteur comme le père Daniel*, & ſa morale eſt plus digne de l'hiſtoire.

Quant aux opinions particulières du jéſuite, on eſt tenté de déchirer la partie de ſon ouvrage où le roi Henri-le Grand ne paroît point un très-grand roi, (comme l'a obſervé M. de Voltaire); & cependant, le jéſuite parle de ſon confrère Coton, & de pluſieurs autres, avec une telle importance, qu'il place leurs intrigues monacales ou minutieuſes à côté des ſublimes opérations de Sully.

L'abbé le Gendre débrouille avec ſuccès la confuſion des premiers âges de la France; mais ſon hiſtoire, écrite d'un ſtyle languiſſant & diffus, eſt plus remarquable par des traits imprévus & ſinguliers que par la marche de la politique. Il a placé le fonds des choſes dans un autre livre intitulé : *Mœurs & coutumes des François dans les différens temps de la monarchie.* Cet ouvrage, fondu dans ſon hiſtoire, l'eût rendue plus inſtructive & plus achevée. Des ſièges, des batailles, des négociations ne ſont pas les ſeuls objets dignes des regards d'un hiſtorien; il doit s'occuper davantage de l'eſprit des nations, des mœurs régnantes, des mouvemens d'un empire qui s'élève & maintient ſes forces, ou les laiſſe dépérir, & ſe précipite vers ſa décadence; mais l'abbé le Gendre n'avoit ni le génie, ni les connoiſſances néceſſaires pour trouver dans ces évènemens les baſes & l'ordonnance de ſon hiſtoire.

Le préſident Hénault, dans un ouvrage très-court, a ſu décrire de grandes choſes. S'il avoit donné l'hiſtoire générale de la France, dont ſon abrégé n'eſt que le ſommaire, nous aurions déjà l'ouvrage que nous cherchons. Ses obſervations annoncent qu'il connoiſſoit la marche de la politique de nos rois, & par conſéquent la véritable méthode de notre hiſtoire; mais ſon livre, qui eſt un guide preſque toujours ſûr pour le choix & l'ordre des faits, ne les détaille pas aſſez pour nous faire connoître les principaux évènemens de la monarchie: d'ailleurs il ſe montre trop courtiſan.

Vély & ſes continuateurs furent plus exacts que les hiſtoriens qui les précédèrent; ils travaillèrent ſur des matériaux plus ſûrs & plus variés; ils ſurent profiter des fautes & des ſuccès paſſés. Vély ſuivit avec plus de méthode la marche du génie des François; mais il rapporte trop de petits faits qui ne prouvent rien, qui ne tiennent à rien, qui défigurent des tableaux agréa-

bles, & produiſent des lacunes dans la marche générale de l'hiſtoire, où toutes les choſes doivent dépendre mutuellement les unes des autres, comme les anneaux d'une longue chaîne : c'eſt que Vély n'avoit fait qu'entrevoir le ſyſtême général de notre hiſtoire, ſans l'exécuter : cette ordonnance une fois manquée, les continuateurs, avec des plans un peu différens & trop de puſillanimité, n'ont pu réparer ce grand défaut. On reproche d'ailleurs à Vély trop de facilité dans la compoſition ; on dit qu'il n'a point aſſez étudié nos annales. « *Il a* » *tout confondu*, dit l'abbé de Mably, » *par ignorance : il attribue à la première* » *race des uſages qui n'appartiennent viſi-* » *blement qu'à la troiſième. Son ouvrage* » *eſt un cahos où tout eſt jeté, mêlé, con-* » *fondu ſans règle & ſans critique. En un* » *mot, je vois un hiſtorien qui s'eſt mis aux* » *gages d'un libraire, & dont la ſtérile* » *abondance fait la richeſſe* ».

L'abbé Garnier, qui doit connoître

mieux que perſonne l'ouvrage dont il eſt continuateur, accuſe avec raiſon l'abbé Vély d'avoir eu beaucoup plus de talens naturels que de connoiſſances acquiſes, quand il entreprit ſon ouvrage : il lui reproche d'avoir rédigé ſes deux premiers volumes d'après des compilations, & non d'après les hiſtoires originales ; il ajoute que Vély ne s'aviſa de faire des recherches dans les ſources que dans le troiſième volume, où il traite pour la première fois des principes d'adminiſtration, & où il s'étudie à mettre plus d'ordre & de liaiſon dans les faits. Enfin, l'abbé Garnier obſerve que Vély n'a pas aſſez connu notre droit public, & qu'il eût mieux fait de ne pas ſe ſervir *des prétendues découvertes* de pluſieurs écrivains ſur nos loix & ſur la forme primitive de notre adminiſtration.

« Vély, dit Gudin, moins profond que » les abbés Dubos & de Mably, & moins » érudit que les bénédictins, prit ſa faci- » lité pour de la grace, & connoiſſant un

» peu le monde, il crut contenter les gens
» du monde. Les libraires n'en doutèrent
» point. On fit une affaire de ſon hiſtoire;
» on prit le parti de la publier volume à
» volume, pour ſubvenir aux frais de l'im-
» preſſion & aux gages de l'abbé. Dès-lors,
» il fallut ménager tous les états, il fallut
» craindre de déplaire aux princes, aux
» miniſtres, à leurs commis, aux par-
» lemens, au clergé, aux financiers, aux
» particuliers qui avoient quelque crédit....
» On l'écrivit donc avec toute la circonſ-
» pection requiſe en pareil cas; & comme
» cette hiſtoire étoit lucrative, on mul-
» tiplia les volumes autant qu'on le put ».

Voilà comment, & par quels moyens on a écrit juſqu'à préſent les mémoires particuliers & l'hiſtoire générale de France. M. Déformeaux l'a mieux traitée cependant qu'aucun des auteurs qui le précédèrent.

Qu'un François s'élève donc avec courage, qu'il ait du génie, qu'il ſoit animé

de la paſſion de la liberté; qu'il déteſte & qu'il mépriſe les nobles & les tyrans; qu'il les livre à l'ignominie & à la riſée des nations. Alors, nous aurons une hiſtoire digne d'être offerte à tous les peuples. Cette hiſtoire dira aux générations futures, & aux nations qui n'exiſtent pas encore, quelle fut notre patience pendant pluſieurs ſiècles, & quelle a été notre énergie, notre gloire & notre courage dans la révolution. Cet hiſtorien, en éterniſant la mémoire des François, obtiendra avec eux l'immortalité, récompenſe que tous les hommes accordent à un grand caractère, au génie, & à l'amour de la liberté.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Jeuneſſe du duc de Fronſac, depuis maréchal de Richelieu, à la cour de Louis XIV & à la baſtille. Apperçu général des mémoires de ſon temps.

Le maréchal de Richelieu, préſenté à Louis XIV en 1710, vécut depuis cette année-là auprès des rois, quelquefois dans leur intimité, & fut employé dans les plus grandes affaires de l'Etat. Il eut part aux évènemens de la régence orageuſe du duc d'Orléans, & la génération actuelle ſait encore quelles furent ſes liaiſons avec le roi Louis XV. Se retirant peu-à-peu de Verſailles dans ſes

vieux ans, il parut quelquefois à la cour pour conſidérer les nouveaux perſonnages qui lui ſuccédèrent, & pour ſuivre ſans interruption le fil des évènemens qui amenoient la France à la triſte ſituation où elle ſe trouvoit en 1788.

Depuis la grande révolution opérée par le cardinal de Richelieu, grand-oncle du jeune Fronſac, les miniſtres ont conduit impérieuſement les deſtinées de la France : on les a vus ſe tranſmettre le ſort de l'Etat, comme dans les familles on ſe laiſſe un héritage ; en ſorte qu'une grêle de miniſtres eſt tombée ſur la France, & l'a tellement ravagée dans l'eſpace de ſoixante-dix ans, que c'eſt rendre un ſervice eſſentiel à la nation & au roi, que de laiſſer à la poſtérité un tableau fidèle de la mobilité des principes miniſtériels & des ſyſtêmes impraticables, contradictoires ou déſaſtreux qui ont travaillé la France. La famille de Richelieu a été accuſée avec raiſon depuis longtemps d'avoir été une colonne de leur pouvoir arbitraire; on a peint le maréchal lui-même comme le ſoutien des volontés les plus aveugles des monarques ; mais il aima & il eſtima toujours les François ; il prouva qu'en les gouvernant avec eſprit & avec ſageſſe, ils étoient capables des plus

grandes choſes, & que leur caractère étoit généreux & loyal.

Le maréchal de Richelieu ouvrit donc ſes portefeuilles à un hiſtorien, & il deſira qu'il expoſât au grand jour ſes fautes & ſes erreurs avec cette ſincérité que le temps permet à la poſtérité, & que la liberté donne à quelques peuples de l'Europe.

Les mémoires de ſon temps nous intéreſſent ſur-tout, à cauſe de la ſucceſſion de ſept princes régnans ou héréditaires qu'il vit à la cour depuis 1710, & qui occaſionnèrent une ſuite pareille d'intrigues & de mouvemens : ils intéreſſent encore à cauſe de la variété des révolutions, & du grand changement arrivé dans les principes, dans les mœurs & dans les opinions. Il vit, par exemple, pendant les cinq dernières années de Louis XIV, les mœurs décentes dominer dans la ſociété. Au défaut des mœurs, le libertinage étoit couvert par une hypocriſie raffinée; mais la débauche impudente ſuccéda enſuite tout-à-coup, pendant la régence, à l'honnête galanterie du règne de Louis XIV.

Il vit la puiſſance royale diminuer lentement depuis la mort de ce grand monarque, ſe ſoutenant par des coups d'état ou par des intrigues pendant la minorité, & s'affoibliſſant peu-

à-peu ſous le *prince Débonnaire* que nous avons vu régner pendant cinquante ans. Il vit la progreſſion du luxe & du faſte ; la rapide ſucceſſion des maîtreſſes & des miniſtres ; les dilapidations ſcandaleuſes des finances aggravant peu-à-peu les dépenſes & les dettes de l'Etat, & préparant de loin une révolution que toutes les armées royales ne pourront plus contenir, quand les impoſitions progreſſives auront conduit les peuples à cet état d'impuiſſance & d'inanition qui les rend incapables d'alimenter la cupidité des miniſtres & des courtiſans (1). Il vit le caractère & les talens militaires, qui avoient rendu les François redoutables ſous Louis XIV, juſque dans ſes plus grands revers, paſſer de la France en Pruſſe, autre puiſſance militaire du Nord, & la molleſſe s'inſinuer dans nos camps. Il vit la nobleſſe dégénérée de ſon antique ſimplicité & de ſes mœurs auſtères ; conduite par l'appât de l'or ; corrompant par ſes mœurs la capitale & les provinces ; perdant peu-à-peu ce reſpect que tous les ordres de la France avoient conçu pour elle ; effacée enfin par les talens de ceux que nous avons appellés ſi long-temps des *ſerfs*, enſuite des *roturiers* ; mêlant par des alliances ſon ſang à celui des

(1) On n'a pas voulu toucher à cet article écrit avant la révolution.

familles financières pour ſoutenir les reſtes d'un nom avili par des mœurs dépravées & par la pauvreté; ſoutenant de ſon crédit, aux dépens de la France, tous les abus de la finance & de la fiſcalité auxquelles elle ſe trouva intéreſſée; enfin, il vit la France toute dévote, & puis indifférente ſur la religion; guerrière & fatiguée de lauriers; proſtituée à la volonté arbitraire des miniſtres, & fière quelquefois de les humilier; deux fois puiſſante par ſon commerce & ſa marine, & deux fois ſans vaiſſeaux.

Toute la vie, ce courtiſan s'appliqua à conſerver des pièces originales relatives à ces différentes révolutions, pour les laiſſer un jour à la poſtérité. Ce tableau, que nous avons formé d'après toutes ces pièces, ne préſentera point des objets très-flatteurs, & rarement il ſera permis de louer; mais, à notre honte, le ſiècle des grandes choſes eſt paſſé; l'appareil impoſant que Louis XIV donnoit aux opérations les plus mal combinées n'eſt plus le ton de ce ſiècle; mais on peindra les révolutions & les hommes célèbres de notre temps avec les couleurs qui leur ſont propres, ſans haine & ſans fiel.

On croira difficilement que le maréchal de Richelieu, ondoyé le 13 mars 1696, étoit venu au

monde au bout d'une groſſeſſe de ſept mois ſeulement, lorſqu'on ſe rappèlera le genre de vie qu'il a mené & de ſa longue carrière. C'eſt à la nature qu'il dut cette conſtitution robuſte, & en même-temps délicate, qui réſiſta aux coups du temps & des paſſions, qui détruiſent les tempéramens ordinaires. Dès le jour de ſa naiſſance, il lutta contre la mort, & fut enveloppé & conſervé dans une boîte de coton. Les enfans nouveau-nés, foibles & trop délicats, n'ont beſoin que d'une chaleur bénigne; & ſon père, en éloignant les médecins d'une machine auſſi frêle, ordonna qu'on laiſſât agir la nature à ſa volonté. C'eſt à la nature ſeule qu'il dut ſon exiſtence : elle répara les fautes & les imprudences de ſa mère, qui hâtèrent ſa naiſſance, & elle lui donna le tempérament ſolide qu'on a admiré juſqu'à ſon extrême vieilleſſe, & qui réſiſta aux excès des plaiſirs.

Entré en 1710 à la cour de Louis XIV, qui dix ans auparavant l'avoit préſenté aux fonts de baptême avec madame la ducheſſe de Bourgogne, pour ſuppléer les cérémonies, il eut le temps de jouir de quelques jours qui brillèrent encore avant la mort du roi, & d'apprendre ſous ſes plus habiles généraux le métier de la guerre. Madame de Maintenon, qui, avant ſon élévation, avoit eu

des liaiſons particulières avec ſon père, ſe ſouvenoit toujours de l'amitié qu'il avoit eue pour elle, & ne ceſſa de le protéger, lors même qu'il paroiſſoit mériter le moins ſon affection, vu les erreurs de ſon jeune âge. Elle contribua beaucoup à le faire réuſſir à la cour, affectant de dire qu'il étoit *une fort aimable créature*, en préſence des courtiſans accoutumés à répandre les nouvelles & à faire paſſer les expreſſions des princes dans la capitale. Elle l'appeloit toujours *ſon cher fils :* elle ne ceſſoit de lui tenir le langage de la vertu, ou de lui préſenter les principes qui avoient rendu l'ancienne cour toujours impoſante, & toujours reſpectable dans ſes jours de gloire, comme dans les déſaſtres qui précédèrent la mort du roi.

Ces faveurs développèrent bientôt ſon caractère, naturellement hardi & porté aux entrepriſes peu ordinaires. A l'âge de quatorze ans il connoiſſoit tout le pouvoir de l'amour, il étoit ingénieux dans tous les détails de la galanterie. Les dames de la cour les moins inſenſibles au plaiſir n'avoient point cependant encore dans leurs manières toute la facilité de nos mœurs modernes. Le roi & madame de Maintenon ſoutenoient de concert, par leur conduite & par leurs diſcours, un ton de repréſentation qui en impoſoit aiſément à la foule

des courtiſans. On aimoit les plaiſirs à Verſailles ; mais on ne pouvoit plus en jouir qu'avec des réſerves, &, pour ainſi dire, avec les précautions des ſéminaires : lors même que le roi ou madame de Maintenon apprenoient la mauvaiſe conduite de quelque courtiſan, il n'étoit pas rare de recevoir un meſſage qui ordonnoit, *de la part du roi*, de bien vivre avec ſa femme. Cette paiſible inquiſition, qui exerçoit ſon empire juſque dans l'intérieur des familles, opéra quelque bien extérieurement ; mais elle rendit la galanterie plus aviſée & plus prudente, engendra l'hypocriſie qui ſe démaſqua pendant la régence. Alors, les mœurs diſſolues n'étant plus réprimées par la volonté du roi, & l'exemple du régent favoriſant tous les plaiſirs poſſibles, le libertinage ſuccéda ſubitement à la réſerve générale du règne précédent : ainſi, quand on n'aimoit point ſa femme, il ne fut plus d'étiquette de faire ſemblant de l'aimer. Pluſieurs lettres de madame de Maintenon, adreſſées au vieux duc de Richelieu, nous apprennent quelle étoit la ſituation du jeune duc de Fronſac à la cour de Louis XIV dans ce temps-là. Il avoit été préſenté depuis peu de mois, quand madame de Maintenon fit ſavoir à ſon père, qui alloit à Verſailles plus rarement, combien il avoit réuſſi. « Je ſuis ravie, mon cher duc, lui » diſoit-elle,

» diſoit-elle, d'avoir à vous dire que M. le duc
» de Fronſac réuſſit très-bien à Marly. Jamais
» jeune homme n'eſt entré plus agréablement dans
» le monde : il plaît au roi & à toute la cour ; il
» fait bien tout ce qu'il fait ; il danſe très-bien,
» il joue honnêtement, il eſt à cheval à merveille,
» il eſt poli, il n'eſt point timide : il n'eſt point
» hardi, mais reſpectueux : il raille, il eſt de très-
» bonne converſation : enfin, rien ne lui manque,
» & je ne lui ai pas encore vu donner un blâme.
» Je ſens en cette occaſion ce que je ſuis pour
» vous ; car j'ai un plaiſir extrême à l'entendre
» louer, & à vous pouvoir rendre de tels témoi-
» gnages. Vous les croirez ſincères, monſieur,
» car vous ſavez que je ne ſuis pas flatteuſe.
» *Madame la ducheſſe de Bourgogne a une grande*
» *attention pour monſieur votre fils.* Je l'envoyai
» prier hier de me venir voir, & je ſuis épriſe de
» tout ce que je vis. Je lui parlai de ſon mariage
» & de mademoiſelle de Noailles : il me répondit
» avec une honnêteté, pour l'affaire & pour la
» perſonne, au-delà de ce qu'on peut deſirer.
» C'eſt véritablement un prodige. Jouiſſez de ce
» bonheur, mon cher duc, & croyez que per-
» ſonne ne vous en deſire tant que moi ».

La favorite avoit raiſon de faire connoître à ſon père les principes de l'attachement que lui témoi-

gnoit mademoiſelle de Bourgogne quand il parut à la cour, où il fit bientôt d'autres conquêtes ; cependant elle les eſtimoit toutes de peu de conſéquence, parce qu'on regardoit encore le jeune duc comme une *poupée aimable*, *propre à des amuſemens enfantins*, pour me ſervir des termes que je retrouve dans les papiers de ce temps-là. Mais enſuite on s'apperçut que cet *enfant gâté* de madame de Maintenon avoit des paſſions qui, à l'âge de quinze ans, avoient toute l'énergie de l'âge mûr : on dit même qu'il falloit l'arrêter dans le chemin de ſes conquêtes ; & ſon père parla de le marier, pour fixer un cœur ardent qu'il croyoit ſuſceptible d'un attachement durable, & qui s'attiroit déjà celui de pluſieurs femmes.

Madame de Maintenon voyoit avec peine qu'il voloit d'une fleur à l'autre ; elle ne lui parloit jamais que le langage de la vertu & de la dévotion : fatiguée des ſoupçons que lui donnoit ſa conduite plus qu'équivoque, elle étoit réſolue d'en traverſer les progrès, s'ils ſe manifeſtoient davantage : elle aimoit ſa famille, & redoutoit qu'il menât une vie ſi contraire à ſes principes.

La voix publique cependant, qui ne pouvoit s'élever contre des ſoupçons d'attachement avec madame la ducheſſe de Bourgogne, ne le condamnoit pas encore ; & l'eſprit du temps, qui ne

toléroit point l'infidélité publique des femmes ni des maris, mais qui l'appeloit encore *libertinage*, n'étoit point très-fondé à former des jugemens raiſonnables contre lui. Pour traverſer ces amours & pour attacher ſon cœur, ſon mariage fut réſolu; ſon père arrêta de concert avec ſa troiſième femme, fille de Rouillé, riche conſeiller d'état, & veuve du marquis de Noailles, frère du cardinal, ſans ſavoir ſi la fille de ſa belle-mère plairoit au jeune Fronſac, ſon fils. A la veille de le conclure, on exigea, ou plutôt on força ſon conſentement, en employant les moyens dont on ſe ſert quand on veut obtenir quelque choſe d'un enfant. Il fut donc marié le mois de février 1711, avec mademoiſelle de Noailles, quoique dominé par d'autres penchans; mais il ſe comporta avec ſa femme comme les maris dont le caractère eſt inflexible, & jamais il n'en eut d'enfans.

Une telle ſoumiſſion aux ordres de ſon père, de madame de Maintenon & du roi, qui vouloient le marier contre ſon gré, & ſa réſiſtance aux ſoupirs de ſa femme qui l'adoroit, lui firent connoître cependant qu'il y avoit dans lui-même quelque choſe de flexible & quelqu'autre choſe d'indomptable, qu'il étoit de ſes intérêts de bien démêler; mais il étoit trop jeune encore pour diſcerner à fond des qualités auſſi extrêmes dans ſon caractère.

Finiſſons ici les anecdotes qui précédèrent ſon mariage : elles ſeroient plus dignes de figurer dans un roman que dans l'hiſtoire. On ne doit pas oublier les ſoins officieux de madame de Maintenon, qui lui ſervi de mère & d'inſtitutrice. Son père, goutteux ou apoplectique, avoit peu d'empire ſur lui, & elle en avoit un abſolu. Il ne s'occupoit que de bagatelles, & madame de Maintenon ayant ſans ceſſe l'œil ſur lui, & faiſant l'office de mentor, le rappeloit de ſes égaremens par des avis & des ſervices toujours ſoutenus, lorſqu'il méritoit le plus d'être oublié d'elle. Elle avoit même chargé Cavoye de le ſuivre de loin, de faire épier ſa conduite, de lui en rendre compte, & elle eut bientôt la douleur cruelle d'apprendre que ſon mariage n'avoit rien changé dans ſa manière de vivre : ſon caractère avoit toujours la légèreté & l'inconſéquence des jeunes gens de ſon âge; il jouoit & il perdoit beaucoup ; il irritoit ſon père ; & madame de Maintenon, qui vouloit l'adoucir en corrigeant le fils, lui écrivoit en ces termes le 5 mars 1711.

« M. le duc de Fronſac ſort de ma chambre, pénétré de douleur de ce qu'il a fait & de vous avoir fâché. Il n'oſe ſe préſenter devant vous ; il doit demain vous écrire pour vous en demander la permiſſion ; il deſire que ma lettre ſoit reçue avant

la ſienne; il m'aſſure qu'il n'a joué qu'une fois ſur ſa parole, & qu'il n'a fait qu'un ſeul voyage de mille louis; il m'a donné ſa parole pluſieurs fois de ne jamais jouer qu'argent comptant & à de petits jeux. Il m'a parlé avec tout l'eſprit poſſible, & m'a montré des ſentimens dont on doit tout eſpérer, s'ils ſont ſincères. Il comprend ſon malheur, d'avoir perdu en un moment tout ce qu'il avoit acquis d'eſtime. Je l'ai aſſuré que s'il ne retomboit plus, on pardonneroit une folie à ſon âge, & qu'il ſe retrouveroit avec toute ſa réputation. Je lui ai dit que je dirois au roi que j'ai ſa parole, & que s'il ne la tient pas, il achève de ſe noyer. Je lui ai déclaré qu'on ne l'abandonneroit pas à quinze ans; que vous eſſayeriez par toutes ſortes de voies de le corriger; que le roi s'en mêleroit, & qu'il ſeroit encore bien des années très-malheureux. A tout cela il a répondu avec douceur, eſprit, politeſſe, & une grande tendreſſe pour vous. Voilà, mon cher duc, tout ce que j'ai pu faire; achevez, & ſur-tout affligez-vous le moins qu'il vous ſera poſſible ».

Malgré la ſurveillance de madame de Maintenon & le reſſentiment de ſon père, le jeune duc continua à Paris & à Verſailles ſon premier genre de vie; & de conquête en conquête, il s'efforça de s'élever juſqu'à un point au-deſſus duquel il lui étoit

impoſſible de monter encore. Le roi, déjà tourmenté de ſoupçons, le crut heureux, & en fut irrité. Madame de Maintenon étoit furieuſe: & ſon père lui écrivoit *qu'il n'étoit pas digne de vivre, s'il n'aimoit la vertu.*

On doit avouer cependant que ſes liaiſons avec madame la ducheſſe de Bourgogne ne ſentoient guère plus alors que l'enfantillage. Il fut préſenté à Louis XIV, dans un temps où toute la cour, cherchant à diſſiper le roi, déſolé des chagrins d'une guerre malheureuſe, lui donnoit des fêtes & des bals à Marly, dont madame la ducheſſe de Bourgogne étoit l'ornement principal; & comme elle étoit entourée de pluſieurs dames du palais, qui étoient elles-mêmes de la maiſon de Noailles, ou qui en étoient par leurs maris, toutes ſe crurent obligées de faire valoir comme leur allié nouveau le duc de Fronſac. Dans ces circonſtances, il fit trois ou quatre réponſes hardies, qui perſuadèrent tout le monde qu'il avoit de l'eſprit, & le mirent à la mode, mais comme un jeune homme de peu d'expérience, qui ne pouvoit faire les réflexions néceſſaires dans une pareille conjoncture. Ces réponſes néanmoins & ces manières plurent à madame de Bourgogne, & furent la ſource des premières inquiétudes de ſa vie.

Invité alors aux bals parés de Marly, il l'étoit

auſſi aux répétitions des danſes qui devoient avoir lieu en préſence du roi ; & ces préparations à la fête ſe faiſoient dans la chambre particulière de madame la ducheſſe de Bourgogne, où quelques jeunes danſeurs étoient très-familiers. Dans cette poſition, Fronſac ne connoiſſant que les uſages de la maiſon paternelle, ne pouvoit ſentir les nuances de reſpect qu'on doit à une telle aſſemblée : tout ce qu'il faiſoit étoit approuvé, à-peu-près comme on applaudit dans une maiſon particulière, à un enfant gâté, quand il eſt aimable.

Un jour, toutes les familles ayant paré leurs danſeurs avec une grande magnificence, ſon habit parut médiocre & chétif en comparaiſon des habits des autres ; & comme pluſieurs camarades le lui dirent pour l'humilier, il s'aviſa de répondre que *c'étoit un habit de belle-mère.* Il avoit en effet une belle-mère connue par ſon amour de l'or : ſa réponſe paſſant de bouche en bouche comme la ſingularité du jour, il fut enſuite d'uſage de dire à la cour, quand on n'étoit pas bien magnifiquement habillé, *que c'étoit un habit de belle-mère.*

Un autre anecdote lui réuſſit davantage. Madame la ducheſſe de Bourgogne ouvrit un jour le bal avec le duc de Berry & le duc de Bourbon, parce qu'étant fille de France, elle ne pouvoit dan-

ſer, ſelon l'uſage de ce temps-là, qu'avec des princes ou des ducs. Un des premiers jours de carnaval, après ſon premier menuet, la princeſſe invita le duc de Briſſac; & comme il étoit d'uſage que l'homme rendît le menuet à la dame qui l'avoit pris, le duc de Briſſac, le menuet fini, laiſſa madame la ducheſſe de Bourgogne pour prendre une autre dame.

On s'apperçut ſi bien de ſon étourderie, que madame la ducheſſe de Bourgogne s'étoit déjà levée, ne pouvant s'imaginer que Briſſac pût l'oublier. Elle fut donc obligée de s'aſſeoir, ce qui occaſionna une eſpèce de murmure, & l'étonnement de tout le monde. Le duc de Briſſac continua néanmoins de danſer avec celle qu'il avoit priſe, & qui reprit Fronſac après la danſe; mais quand celui-ci eut fini ſon menuet, il n'alla point prendre celle qu'il auroit dû; il alla prendre, au contraire, madame la ducheſſe de Bourgogne, & lui dit, en lui ſerrant la main: *Madame, vous permettez bien que je répare les fautes de mon ami Briſſac.* Madame de Bourgogne danſa, & cette facilité entre eux, ce jeu reſpectif de l'étiquette, qui pouvoit paſſer dans un homme d'un âge différent pour une impertinence, fit rire tout le monde. Elle fut bien reçue auſſi à la cour, & rendit le jeune Fronſac ſi célèbre, que par-tout on l'invitoit à dîner & à ſouper pour tirer de lui quelque bon mot.

La poſtérité exigera ſans doute qu'on faſſe ici le portrait de cette princeſſe. Voici un eſſai ſur ſa figure & ſon caractère. La ducheſſe de Bourgogne, qui fut dauphine après la mort de monſeigneur, étoit adorée à la cour de Louis XIV. Le duc de Savoie ſon père, ce prince le plus adroit de ſon temps, lui avoit donné les inſtructions les plus ſûres pour parvenir à la conquête de tous les cœurs; or, il falloit pour cela plaire d'abord à madame de Maintenon, la conſidérer, rechercher ce qui lui étoit agréable, & ſur-tout ſe ſoumettre à chacune de ſes volontés. Madame la dauphine avoit un caractère propre à tout cela: elle étoit douce, inſinuante, timide, ruſée, ſenſible, & tout ce qu'il falloit être, quoique l'épouſe de l'héritier préſomptif de la couronne, pour vivre en paix avec madame de Maintenon; auſſi fut-elle admiſe dans les plus intimes familiarités du roi & de la favorite. Elle étoit le mobile des divertiſſemens, des bals, des récréations & de tous les plaiſirs de l'intérieur de la cour. On ne s'en permettoit aucuns ſans elle, & elle les animoit par ſa vivacité, ſa légèreté, & ſon attention conſtante à plaire à tout le monde. Une ſeule fois en ſa vie elle montra le foible d'une femme; car elle fit ſi bien avec le roi & madame de Maintenon, qu'elle fit conclure le mariage du duc de Berry avec la fille du duc

d'Orléans, au préjudice de la princeſſe qui épouſa enſuite le prince de Conti, parce que celle-ci s'étoit moquée de ſe dents.

La ducheſſe de Bourgogne, juſqu'à ſa dernière maladie, s'appliqua à divertir par des enfantillages ingénus la vieilleſſe du roi, qui ne trouvoit qu'en elle ſeule ce délaſſement néceſſaire à un roi ſouvent occupé de travaux & de réflexions : elle l'embraſſoit, elle ſautoit devant lui, elle lui tiroit l'oreille, les joues & le nez ; elle s'aſſeyoit ſur ſes genoux; elle décachetoit ſes lettres, les liſoit & en altéroit le ſens pour faire rire le monarque, par le récit des nouvelles fauſſes ou extravagantes qu'elle ſubſtituoit au véritable contenu des lettres, ne ceſſant, dans l'intérieur de la chambre de madame de Maintenon, où venoit le roi, & où le duc de Fronſac étoit introduit comme un gentil enfant ſans conſéquence, de plaiſanter ſur les perſonnes les plus conſidérables de la cour, & ſur les affaires du temps; adouciſſant les nouvelles déſaſtreuſes par des propos & des réflexions déjà concertées avec la favorite, que madame la ducheſſe de Bourgogne n'appeloit plus que ſa *tante*. Le roi, qui ne pouvoit plus ſe paſſer de ce genre de récréations, lui dit un jour qu'on trouvoit beaucoup d'eſprit dans toute la maiſon de Savoie, & ſur-tout dans elle & dans ſa ſœur qui

étoit reine d'Eſpagne. *L'eſprit*, répondit-elle au roi, *a été le lot de ma ſœur, & le bonheur, ſire, a été le mien, puiſque vous êtes mon papa.*

Quant à la figure, la princeſſe n'étoit pas abſolument belle, mais elle avoit la plus heureuſe phyſionomie : elle avoit la lèvre inférieure groſſe & autrichienne ; ce qu'elle tenoit des alliances de ſa maiſon, dont les individus ont toujours eu cette bouche particulière, qu'ils donnent quelquefois à d'autres familles : ſes cheveux étoient châtains, & les traits de ſa figure irréguliers, mais pleins de mouvement ; ſes yeux étoient vifs comme l'éclair, & ſes regards en avoient la rapidité ; ſes dents étoient pourries, mais elle en badinoit la première, quoiqu'elle fût intérieurement déſolée qu'on en parlât. Elle avoit une belle peau, peu de gorge, mais admirable (au témoignage d'un auteur contemporain qui le dit dans ſes mémoires). Du reſte, elle étoit bien faite, majeſtueuſe, pleine de grâces & d'attraits, ne pouvant ſouffrir les femmes *minaudières*, ni les longues toilettes, qui l'impatientoient.

Les bontés de cette princeſſe pour le duc de Fronſac, dont parle madame de Maintenon dans ſa lettre au duc de Richelieu, s'accrurent bientôt au point qu'elles excitèrent beaucoup de bruit à la cour & à la capitale : elles lui donnèrent un ton de

facilité avec tout le monde qui déplut ſouverainement à ſon père, homme d'un caractère froid & plein de réſerve; tandis même qu'il ſe voyoit encouragé par la voix publique à faire des ſottiſes qu'on approuvoit toujours, il recevoit de lui les plus rudes ſemonces. Il perdit un jours vingt mille francs au jeu; cela augmenta les griefs, ſur-tout de la belle-mère.

Il ſe répandit auſſi, dans ce temps-là, une nouvelle peu motivée à la vérité, mais dont la fauſſeté ſuffiſoit pour lui ravir les bonnes graces du roi, de madame de Maintenon, & les bontés ſur-tout de la *ducheſſe de Bourgogne*, qui lui en témoignoit auſſi plus qu'à tout autre. Le bruit ſe répandit que ne pouvant aimer madame de Fronſac, cette princeſſe adorable étoit la ſeule qu'il trouvât digne de ſes hommages & de ſon jeune cœur. On ajoutoit qu'un tiers les avoit ſurpris dans un tête-à-tête trop peu reſpectueux, ſolitaire & déplacé, & que frappé d'épouvante, Fronſac s'étoit coulé ſous le lit : peu de jours après, on ajouta, avec raiſon, qu'on lui avoit ſurpris un magnifique portrait, en miniature, de cette princeſſe, qu'effectivement il laiſſa tomber (1).

(1) L'auteur de ces mémoires eut une converſation d'un quart-d'heure ſur cet objet délicat avec M. le

Le duc de Richelieu, plus déſolé que ſon fils des ſuites que pouvoient produire des bruits de

---

maréchal, & le pria de ne pas laiſſer ignorer à la poſtérité la plus belle de ſes aventures. Le maréchal répondit : *on ne peut dire cela de mon vivant.* Je lui promis que je n'en dirois rien pendant ſa vie ; & M. le maréchal répliqua : *cela eſt bien délicat ; ne parlez que d'enfantillages, & ne vous écartez pas de la valeur littérale de ces mots.*

Je lui préſentai alors une anecdote extraite d'une lettre de la cour qui rapportoit le fait ; & il ſe mit à rire, en diſant : *ce n'eſt pas bien, bien cela, mais cela en approche.*

Voici l'article. *Le roi ſe croit offenſé ; cependant comme ſon indulgence pour la princeſſe eſt extrême, il n'a pas montré du courroux. Madame de Maintenon prend des conſeils ſur ce qu'il faudra faire pour éviter un éclat, pour terminer tout propos, & ce qui les a occaſionnés. Le petit duc eſt d'une hardieſſe & d'une imprudence ſingulière ; il parle, il ſe vante, il dit ce qu'il fait, s'il le fait, & toute la cour le ſait & le croit ; la princeſſe ſeule s'en moque, & M. le dauphin eſt, au ſujet de ſa femme, dans la plus grande ſécurité.*

Un petit ſourire malin fut la réponſe de M. le maréchal, à la lecture de cet article, qui devoit l'intéreſſer ; *il me pria de ne point faire imprimer cela ; mais M. le maréchal*, lui dis-je, *ſi tout autre que vous-même fait connoître ces faits, on dira que vous avez caché la vérité. Je ſuis moi-même dans le cas de cet hiſtorien à*

cette ſorte, ſe livrant à des colères extrêmes, juſqu'à le frapper, alla tourmenter madame de Maintenon, & le roi ſur-tout, qui ſigna l'ordre de le conduire à la baſtille, où il entra pour la première fois le 22 avril 1711, conduit par ſon père lui-même, qui le menaça de l'y laiſſer pourrir s'il ne ſe corrigeoit.

Fronſac ſut par la ſuite que le roi, madame de Maintenon, & ſon père, avoient tenu fort ſérieuſement un conſeil ſur ſa conduite, & que trois raiſons majeures les avoient déterminés à le jeter à la baſtille : la première, pour faire taire les plaiſanteries où la princeſſe ſe trouvoit impliquée; la ſeconde, pour le priver de toute liaiſon avec elle; & la troiſième, pour l'obliger d'aimer ſa famille.

Louis XIV, à qui on a tant reproché de ſemblables punitions, étoit bon de ſon naturel; on doit dire de lui que de tels châtimens coûtèrent toujours à ſon cœur & à ſon caractère, c'eſt pour-

---

qui un prince défendoit, ſous peine de punition, de publier une anecdote ſcandaleuſe à ſon ſujet. Je vais écrire, lui dit l'hiſtorien, *QUE LE PRINCE A DÉFENDU DE PUBLIER CETTE ANECDOTE SUR SA PERSONNE.*

M. le maréchal ſe mit à rire, & ajouta que c'étoit bien-là le devoir d'un hiſtorien.

quoi il approuvoit ce ton décidé & ces réparties heureuſes dont on lui parloitſi ſouvent : il aimoit le nom & la maiſon de Richelieu, à cauſe du cardinal, dont les opérations avoient préparé ſon règne ; & il ſouffrit beaucoup de ſe voir obligé de priver de la liberté un enfant de cet âge. — Mais on doit dire auſſi du monarque, que ſa manière d'être bon fut en tout ſoumiſe aux principes qu'il avoit de ſa royauté, & que la baſtille étoit toujours ouverte, quand un ſujet étoit aſſez infortuné pour manquer à ce que ce monarque penſoit que ſes ſujets devoient à ſa volonté ou à ſes principes. Il étoit devenu dévot, & tout ce qui ne l'étoit pas étoit dans le cas de lui déplaire. Il voulut tempérer l'horreur de la priſon de Fronſac, en ordonnant de chercher un vertueux eccléſiaſtique qui voulût ſe laiſſer empriſonner avec lui & lui ſervir de conſeil & d'exemple. L'abbé de Saint-Remi ſe dévoua à ce généreux ſervice, dont le duc n'oublia jamais l'importance. Il s'occupa avec lui, dans les ténèbres de cette priſon, d'une traduction de Virgile que cet abbé publia.

Renfermé dans la baſtille, le paſſage ſubit de la cour dans une priſon produiſit d'abord en lui une révolution que peu de perſonnes ſont dans le cas d'éprouver. Du ſein des plaiſirs & des amours il ſe vit précipité dans une ſolitude ténébreuſe & livré à des regrets & à des beſoins d'aimer & de jouir, dont les gens

libres ne peuvent ſe faire une idée. Abandonné à ſes réflexions, il diſoit que le roi pouvoit bien avoir des fortereſſes & des baſtilles pour enterrer vivans les dangereux citoyens capables de bouleverſer les empires; jamais il ne put ſe familiariſer avec l'idée qu'on dût avoir recours à l'uſage des priſons pour punir les égaremens de l'amour. Ce châtiment lui paroiſſoit atroce & même injuſte, puiſque dans les délits même de l'amour, les loix favoriſent toujours celui des deux qui eſt le moins âgé, & tout le monde ſait qu'il n'avoit alors que quinze ans. Il fallut cependant ſe ſoumettre; toute plainte, toute réſiſtance eût opéré un mauvais effet, & retardé les bonnes graces du roi, de madame de Maintenon & de ſon père : auſſi affecta-t-il dans la baſtille un air de ſérénité toujours ſoutenu, pour toucher, s'il étoit poſſible, & le lieutenant de police & les autres geoliers, à qui il ne parla d'abord que le langage de l'amour, ſe contentant de tourner en ridicule leurs doubles portes de fer & leurs gros verroux faits pour enchaîner le crime, mais incapables de dompter l'amour. Sans ceſſe il demandoit à ces hommes ſombres des nouvelles de pluſieurs charmantes perſonnes de la ville & de la cour; mais il en eſt de la baſtille comme de l'autre monde; le pont de bois une fois paſſé & levé, tout commerce eſt interrompu, &

ſelon

ſelon les loix de la priſon, il ne doit pas plus exiſter de rapports entre Paris & les malheureux renfermés à la baſtille, qu'entre les vivans & les morts.

Il fut bientôt au fait des règlemens obſcurs qu'on obſerve dans ces cachots : il y apprit à modérer l'impétuoſité de ſon premier caractère, à obéir ſur-le-champ à l'ordre, à ſuivre ponctuellement certains uſages de geole qu'on dit néceſſaires au bon maintien des priſons. Il s'apperçut dans la ſuite qu'il y avoit moins de mobilité dans ſon caractère, plus de retenue dans ſes actions : le ſouvenir de la baſtille rendoit même plus ſupportables à ſon imagination des ſituations déſagréables, auxquelles il eût été bien plus ſenſible & qui l'euſſent autrement affecté, s'il n'eût pas été éprouvé par cette tribulation. Le régime éternellement uniforme de cette priſon fut ce qui le fatigua le plus, & mille fois l'inflexibilité de ſes geoliers le déſola; car s'il faiſoit une queſtion, ils ne répondoient pas, ou ils répondoient de travers. Quand ils lui parloient, depuis le premier des geoliers, nommé Bernaville, gouverneur, juſqu'au dernier de ceux qui en avoient la permiſſion, il n'entendoit que des demandes indiſcrètes, tendantes à ſe faire un mérite d'extorquer quelques paroles qui puſſent être rapportées & leur devenir utiles.

On étoit donc bien éloigné de ſoulager ſa ſituation; auſſi s'apperçut-il que ces ſortes de gens, accoutumés à tourmenter les hommes, n'étoient pas faits pour aimer, & il puniſſoit leur témérité ſans qu'ils s'en doutaſſent, en leur parlant ſans ceſſe le langage de la galanterie, à laquelle ils n'entendoient rien. Il reconnut auſſi dans tous ces geoliers le talent, ou du moins l'uſage habituel de tourmenter les hommes. Eſt-il poſſible d'imaginer comment le miniſtère de Louis XIV, qui avoit eu l'art de connoître les grands caractères, & qui les avoit ſi bien employés à la gloire du roi, avoit eu celui de connoître les talens affreux de gouverner avec tant de détail l'intérieur d'une priſon?

Tous ces objets, ces ſombres figures, ces aſpects hideux, tout l'intérieur de la baſtille, à force de ſe multiplier, auroient altéré le caractère du duc de Fronſac, alors plus propre à jouir qu'à penſer; mais il lui reſtoit la ſociété du bon abbé qui avoit voulu partager ſes ſouffrances. Il avoit été jéſuite, & il vivoit dans un temps où les membres de ſa compagnie obtenoient beaucoup de lettres de cachet. La bonne volonté de ſouffrir avec Fronſac & autant que lui les lièrent intimément; mais un jour le jéſuite diſparut. Fronſac fut alors dans une déſolation extrême; il s'abandonna à de noirs projets, à de ſombres idées: il étoit bien penſif

& bien rêveur, quand un beau matin il vit paroître la femme qu'il n'avoit pas encore aimée, & qui vint dans la priſon. Le bel ange qui vola du ciel en terre pour délivrer Pierre n'étoit pas auſſi radieux quand il vint rompre ſes liens.

Le duc de Fronſac en fut ébloui; & ſa femme, qui s'en apperçut, voulut l'aider à reprendre ſes ſens en l'accablant de complimens, & ſur-tout de careſſes; mais le duc ſe ſouvint que Louis XIV & madame de Maintenon donnoient quelquefois des ordres aux courtiſans pour qu'ils aimaſſent leurs épouſes, & il penſa qu'ils lui envoyoient madame de Fronſac à la baſtille pour lui dire qu'il falloit l'aimer, parce que le roi le vouloit : il lui parut encore que le roi ajoutoit à cet ordre la menace tacite d'une diſgrace abſolue, & le laiſſoit dans l'incertitude cruelle & déſeſpérante d'une plus longue priſon en ne l'aimant pas, tandis qu'il s'agiſſoit d'une prochaine délivrance, avec quelque récompenſe, en l'aimant comme ils l'entendoient.

Dans cette perplexité, le priſonnier prit bientôt ſon parti. Il reçut madame de Fronſac avec le reſpect qui étoit dû à l'envoyé du plus grand roi du monde; jamais ambaſſadeur ne fut traité avec autant de vénération. Sa femme lui fit beaucoup de complimens de condoléance de ce qu'elle le voyoit toujours frappé de la diſgrace du roi & de

ſa cour. Il la félicita davantage, dans ſa réplique, des faveurs dont elle jouiſſoit. La viſite ſe paſſa donc à ſe raconter beaucoup de nouvelles & à ſe faire beaucoup de complimens; & madame de Fronſac, allant rendre compte de ſa miſſion au roi & à madame de Maintenon, leur apprit qu'elle revenoit à la cour comme elle en étoit ſortie. Fronſac fut donc abandonné de nouveau à ſa ſolitude ténébreuſe, & à tous les feux internes & dévorans qui peuvent tourmenter un cœur ſenſible & fait pour l'amour.

Ce n'eſt pas la première fois que le roi employoit les tortures de la baſtille pour façonner l'eſprit & le caractère des courtiſans qui n'avoient pas le bonheur de lui plaire : il l'avoit imaginé à l'égard du jeune duc, pour empêcher & pour ordonner l'amour; & ſes principes ſur la liberté de ſes ſujets & ſur les prérogatives de ſa puiſſance ſont ſi importans, qu'on manqueroit eſſentiellement au premier devoir des hiſtoriens, ſi on paſſoit ſous ſilence ces anecdotes, qui ſont le vrai tableau de l'opinion de ce temps-là. Elle étoit telle, que le roi puniſſoit tous ſes favoris avec la même dureté, quand ils oublioient qu'elle étoit ſa volonté, & ces punitions étoient de grands exemples qu'il préſentoit enſuite à tout ce qui oſoit ſe plaindre d'une lettre de cachet, d'un exil ou d'un empriſonnement.

Cavoye, homme vertueux, mais dur & inflexible, que madame de Maintenon avoit chargé de veiller à la conduite du duc, avoit commencé à ſe faire connoître par une ſemblable punition : l'anecdote du mentor eſt ſi ſemblable à celle-ci, qu'on veut la rapporter pour la particularité du fait.

Le jeune âge, la bravoure & la bonne mine, avoient attiré à Cavoye le cœur de beaucoup de femmes, & avoient rendu amoureuſe de lui Mademoiſelle Coetlogon, fille d'honneur de la reine, laide, mais pleine de vertu & de ſageſſe, qui lui faiſoit toutes les avances poſſibles, & qui pour lui plaire, ſe livroit à des folies d'amour qui étoient l'objet de la pitié de la cour & de l'indifférence de l'amant.

Cavoye, pour une affaire de duel, reçut l'ordre un jour d'aller à la baſtille; alors on étoit ſi aſſuré de l'obéiſſance, qu'on ne prenoit pas toujours la peine de vous y conduire : Coetlogon, furieuſe de voir ſon amant dans les fers, interrompit les fonctions de ſa place & n'alla plus à la cour. Le roi, qui en rit de tout ſon cœur, lui manda de revenir à Verſailles & lui promit la délivrance prochaine de ſon amant; Coetlogon, plus furieuſe, ne pouvant retenir ſa colère, demandoit qu'il lui fût rendu ſur-le-champ. Le roi embarraſſé, eſſayoit d'adoucir ſa douleur extrême;

mais Coetlogon, encore plus furieuſe, leva la main, déploya le poing ſerré & lui montra les ongles; enfin, le roi déconcerté l'envoya elle-même à la baſtille pour délivrer Cavoye, à qui il ordonna, par la bouche de l'amante, d'aimer Mademoiſelle Coetlogon, de l'épouſer & de recevoir de lui pour ſa dot, parce qu'elle étoit pauvre, la charge de grand maréchal-de-logis, que le roi lui donna ſur-le-champ.

Mais, le monarque qui fut obéi du mentor, ne le fut pas de ſon élève : Fronſac étoit toujours intraitable, & ne vouloit ſuivre dans ſes amours que l'inclination naturelle de ſon cœur ou de ſon goût. Il étoit cependant au quatorzième mois de ſes ſouffrances, quand le roi ſe ſouvint de lui & s'avoua vaincu. La voix du public, touché de ſa jeuneſſe & de ſon oubli ſe fit entendre. Les femmes commencèrent à parler très-haut à Paris & à la cour, & celles ſur-tout qui ſavoient par expérience quel devoit être à la baſtille ſon plus grand ſupplice, grondèrent ſi fort, que le roi, la favorite & ſon père, laſſés de le tourmenter, ſe laiſſèrent fléchir. Ils réſolurent tous trois de le rendre à la vie, & de l'envoyer en Eſpagne ſous les ordres de Noailles, ou ſous le maréchal de Villars qui commandoit en Flandre; car on étoit dans l'uſage alors, au ſortir de la baſtille de dépayſer un

priſonnier, & de lui rendre peu-à-peu l'uſage de ſes ſens.

La lumière & la liberté embraſsèrent d'abord, comme l'oiſeau renfermé qui s'échappe, le duc de Fronſac; mais dans peu il reprit l'uſage de ſes ſens & partit pour l'armée de Flandre, dans l'intention de faire oublier, par quelque action éclatante, ces obſcures humiliations. Livré à ſes réflexions, il avoit eu le temps de penſer au malheur d'une diſgrace; & il avoit conçu à la baſtille le projet de forcer ſon père à reconnoître dans ſon fils un caractère porté à quelque choſe de diſtingué & de grand. Son ambition étoit telle, que croyant qu'il ne l'aimoit pas, il vouloit l'obliger à ſe repentir d'avoir aigri contre lui ſon caractère. Les enfans ſe rappèlent toute la vie des punitions outrées & des châtimens injuſtes; & jamais Richelieu n'oublia la faute de ſon père. Le public le fortifia dans ſes motifs par ſes rumeurs; & le deſir de ſe venger fut tel chez lui, que connoiſſant déjà dans l'auteur de ſes jours des qualités inférieures aux ſiennes, il réſolut de l'éblouir, de l'éclipſer & de lui prouver toute ſa ſupériorité naturelle, comme il lui avoit prouvé la ſupériorité de ſon pouvoir.

Ne finiſſons pas ici l'hiſtoire des jeunes années du duc ſans prouver au lecteur la vérité du tableau qu'il vient de conſidérer, & qui a je ne ſais

quoi de romaneſque & d'oriental qui le rend peu croyable. D'ailleurs, il s'eſt écoulé depuis ce temps-là juſqu'au jour où l'on compoſe ces mémoires, un ſi long-temps, que tous les contemporains de ce courtiſan ayant diſparu, il étoit en 1785, & depuis bien des années, le plus âgé des courtiſans. Il avoit vu, en comptant Louis XIV & le dauphin actuel, la ſeptième génération de princes régnans ou héritiers préſomptifs de la couronne. Tous les courtiſans qui fréquentoient avec lui la cour du roi Louis XIV en 1710 ont diſparu; les enfans de la plupart d'entre eux ne ſont plus; il vit renouveler pluſieurs fois l'eſpèce humaine. Ceux d'ailleurs qui ont vu dans ſa vieilleſſe le maréchal de Richelieu, & qui l'ont vu avec les yeux de l'envie, pourront dire que dans ce tableau le jeune Fronſac eſt peint trop avantageuſement; & les ennemis du ton de candeur & de vérité qui doit règner dans cette hiſtoire diront qu'il eſt flatté. Voici ce qui fut écrit alors: c'eſt le duc de Saint-Simon qui parle.

Le duc de Fronſac, dit-i dans le tome II de ſes mémoires manuſcrits, page 857, épouſa en 1711 la fille du feu marquis de Noailles, frère du cardinal, & de la troiſième femme du duc de Richelieu ſon père, qui, en ſe mariant, avoient arrêté cette affaire.

« *Ce petit duc de Fronſac*, qui n'avoit guère » alors que ſeize ans, étoit la plus jolie créature » de corps & d'eſprit qu'on pût voir. Son père » l'avoit déjà préſenté à la cour, où madame de » Maintenon, ancienne amie de M. de Richelieu, » en fit comme de ſon fils, & *par conſéquent* » *madame la ducheſſe de Bourgogne* & tout le monde » lui firent merveilles juſqu'au roi. Il y ſut ré- » pondre avec tant de graces, & ſe démêler avec » tant d'eſprit, de fineſſe, de liberté, de politeſſe, » qu'il devint bientôt la coqueluche de la cour. » Son père lui laiſſa *la bride ſur le col*; ſa figure » enchanta les dames : celle de ſa femme, qui » n'avoit pourtant rien de déſagréable, ne le char- » ma pas. Livré au monde avec tout ce qu'il » falloit pour plaire & *ne rien valoir*, il fit force » ſottiſes, qui firent faire, moins de trois mois » après ſon mariage, celle à ſon père de le faire » mettre à la baſtille, & ce fut un lieu avec le- » quel il fit ſi bonne connoiſſance, *qu'on l'y verra* » *plus d'une fois* ».

Ce portrait-là, qui n'eſt pas trop bien écrit, eſt quelquefois reſſemblant; mais les loix de l'hiſtoire, qui ſont celles que s'impoſe l'honnête homme dans la converſation, exigent pourtant que j'en blâme quelques traits. Un auteur de mémoires hiſtoriques doit être d'une exactitude

ſi ſévère, que c'eſt en lui un vrai crime de renforcer ou d'affoiblir ſes couleurs, de taire des vérités importantes ou de les altérer, de prendre le ton moqueur, & de ſe permettre des ſatyres. Qu'il laiſſe aux académies le ſoin de louer tout ce qui eſt enrôlé dans leur corps, & aux méchans la fureur des injures ou des libelles. Toutes ces matières s'éloignant de la belle nature, ſimple, grande & majeſtueuſe, quand elle eſt peinte avec exactitude, pourroient égarer la poſtérité ſur le jugement qu'elle doit porter des citoyens qui ont influé ſur les affaires.

Le duc de Saint-Simon, en faiſant ce portrait, avoue que le père du duc de Fronſac, en ſe mariant avec la belle-mère en troiſième noces, avoit arrêté avec elle cet établiſſement; mais en cela Richelieu le père ſeul avoit tort : il n'étoit point dans ſa puiſſance d'obliger *un enfant de ſeize ans* d'aimer une femme qui n'étoit pas de ſon choix. Cette imprudence & cet âge de quinze ans (car le duc de Saint-Simon ſe trompe d'un an) furent la cauſe de tous ſes égaremens de ce temps-là.

Pour ce qui eſt des bontés de Madame la ducheſſe de Bourgogne, que le duc de Saint-Simon regarde *comme une ſuite* de celles de madame de Maintenon, on voit aſſez qu'il a ignoré ou voulu taire la cauſe de leur attachement. Quand un auteur

ſe tait ou ignore la cauſe des évènemens, il ne peut que dépayſer ſon lecteur, qui cherche l'inſtruction dans l'hiſtoire, & veut connoître la chaîne des faits qui peuvent avoir des rapports entre eux.

Son père, dit encore Saint-Simon, *lui laiſſa la bride ſur le col*: expreſſion qui n'eſt pas de bon ton ni bien véritable; car ſon père, quoique goutteux & apoplectique, le faiſoit ſans ceſſe épier, & madame de Maintenon l'obſervoit perpétuellement. Sa figure *enchanta les femmes*, ajoute le duc; mais elles étoient plus enchantées qu'il ne fut enchanté. Sa femme, qu'on vouloit le forcer d'aimer, ne pouvoit guère l'attacher, parmi toutes celles qui firent des efforts pour être aimées de lui.

Toute ces nuances de vérité doivent être connues d'un auteur de mémoires qui veut peindre les hommes. Si on analyſe les expreſſions du duc de Saint-Simon, c'eſt qu'on veut faire connoître parfaitement le maréchal de Richelieu, ſoit en le jugeant, ſoit en rectifiant le jugement des autres. Ce courtiſan n'a point deſiré qu'on diſſimulât ſes fautes. La poſtérité pourroit-elle les cacher ?

Il fut *à la baſtille*, *& plus d'une fois*, comme le dit le duc de Saint-Simon : il y fut envoyé juſqu'à trois fois; mais la première, c'étoit parce

qu'on étoit amoureux de lui; la ſeconde, pour défendre ſon honneur, & la troiſième, parce qu'il fut amoureux, patriote & bon Français tout à-la-fois. L'amour & la jalouſie eurent auſſi quelque part à cette troiſième détention, comme on le verra.

Le duc de Saint-Simon le juge d'ailleurs bien leſtement, quand il dit qu'il étoit tout ce qu'il falloit être *pour ne rien valoir*, ſelon l'expreſſion du dévot courtiſan. Je l'adopte cependant, cette expreſſion, ſi, comme le maréchal de Villars, le duc veut faire entendre que Fronſac étoit FORT COQUET ET PEU FIDÈLE; l'infidélité & la coquetterie ſont les ſeules fautes que peut lui reprocher l'hiſtoire à l'âge de quinze ans; aimer le beau, la variété, & le prouver ſouvent, étoient ſon occupation entière, qui ne méritoit pas un jugement auſſi vague que peu mérité & inſignifiant.

Je jugerai moi-même le duc de Saint-Simon à mon tour, & j'en parlerai plus nettement. Madame de Pompadour fit extraire ſes mémoires, auſſi curieux que dangereux à la tranquillité des familles. Louis XV jugea à propos de les ſouſtraire aux regards de notre ſiècle; mais j'en ai fait une étude particulière. Le maréchal lui a fait connoître auſſi le perſonnel du duc de Saint-Simon avec beaucoup de détail; cependant, malgré bien des reproches

qu'on doit faire à ce duc, il réſulte que c'eſt le ſeul hiſtorien des grands évènemens qui ſe ſont écoulés depuis la décadence des affaires de Louis XIV, juſqu'à la majorité de ſon ſucceſſeur ; le ſeul auſſi qui ait oſé dévoiler le ſecret des affaires, dans un temps où le caractère véridique étoit le plus dangereux des caractères.

CHAPITRE II.

Premières campagnes du duc de Fronſac. Denain, Marchiennes & Fribourg.

Quand le duc ſortit de la baſtille, au mois de juin 1712, pour ſe rendre à l'armée, toute la France étoit dans la conſternation. Le roi n'étoit plus le vainqueur de l'Europe ; pour conſerver l'Eſpagne à ſon petit-fils, il étoit obligé depuis douze ans de ſe défendre contre l'Angleterre, l'Empire, la Hollande, la Pruſſe, la Savoie, le Portugal. Il avoit fait la loi autrefois à toutes ces puiſſances, & il s'étoit vu depuis peu obligé de leur envoyer le maréchal d'Uxelles & l'abbé de Polignac, pour demander la paix & accepter des conditions.

Les plus habiles généraux qui avoient diſparu n'avoient laiſſé, pour ainſi dire, que des élèves ;

mais il reſtoit encore le maréchal de Villars, qui écrivoit à Voiſin l'année précédente, en ces termes, ſur nos officiers : « Il y a à l'armée, diſoit-il, des ſujets excellens parmi les colonels, les brigadiers, les maréchaux-de-camp & les lieutenans-généraux, mais tous ne ſont pas égaux; il y en a tels qui nous feroient perdre la bataille, & mettroient le royaume par conſéquent en grand danger. Le maréchal d'Harcourt pourra vous en parler à ſon retour ; il a un auſſi bon eſprit qu'homme de France.... Les ennemis ont un grand avantage ſur nous ; leurs armées ſont remplies de princes du plus grand courage : il y en a trois entre autres qui font les premières charges, quoique aſſez jeunes, & qui ont eſſuyé plus de coups de fuſil que nos capitaines de grenadiers. Leurs deux généraux en chef ont grande part à l'élévation des officiers généraux & à leur choix : aucun emploi de guerre ne ſe vend, & par conſéquent il n'y a pas tant d'enfans colonels ».

Le cruel hiver de 1709 avoit dévaſté nos campagnes, & les pertes du cultivateur n'étoient pas encore réparées ; les finances étoient ruinées, & le roi, pour faire ſubſiſter ſes troupes & ſoutenir les dépenſes les plus eſſentielles, étoit obligé d'abandonner l'Etat à la rapacité des traitans, qui prêtoient des ſommes d'argent peu conſidérables,

les prêtant même peu-à-peu, comme par grace & par pitié, en exigeant un intérêt exorbitant. Les beſoins urgens firent imaginer des papiers pour repréſenter l'argent : on en paya d'abord l'intérêt : on ſuſpendit enſuite le paiement; alors ils perdirent ſoixante à quatre-vingt pour cent : on les plaça en rentes ſur la ville, mais enſuite on retrancha les deux tiers. Ces injuſtices, qui ruinoient des familles, mécontentoient les peuples qui murmuroient. Les plus zélés partiſans du roi ſe défendoient en géminſſant, & en repréſentant les beſoins de l'Etat; d'autres plaiſantoient ſur tous ces évènemens, ſelon le génie particulier des pariſiens; & quand le duc de Fronſac ſortit de la baſtille, on chantoit encore aſſez publiquement :

Du papier pour ducats,
Un dévot pour Turenne,
Une catin pour reine;
Grand Dieu, l'*étrange cas !*
Ne m'entendez-vous pas ?

L'auteur emploie un mot ſouvent répeté de Louis XIV; *c'eſt un cas*, diſoit-il lorſqu'on lui faiſoit des demandes auxquelles il ne vouloit pas répondre.

La mort inopinée des dauphins, en déſolant toute la nation qui ſoupiroit pour un autre gouvernement, retardoit encore la concluſion de la

paix. Le duc d'Anjou, depuis Louis XV, reſtoit ſeul de toute ſa brillante famille, & on craignoit que le roi d'Eſpagne ne voulût monter avec raiſon ſur le trône de ſes pères; ce qui pouvoit replonger l'Europe entière dans une nouvelle guerre, & renouveler les calamités préſentes. C'eſt dans cette circonſtance que Fronſac fut envoyé au maréchal de Villars qui commandoit nos troupes.

Ce général, qui avoit pour lui une amitié particulière, étoit pour ainſi dire le ſeul eſpoir de la France. Il étoit capable de concevoir les plus ſublimes plans; mais il avoit dans le caractère je ne ſais quoi d'audacieux toujours mêlé à la grandeur & à l'élévation, & il regardoit de ſang-froid les plus grandes entrepriſes, quelque dangereuſes quelles fuſſent, ſi elles avoient quelque face qui pût attirer les regards de la multitude; ce qui engageoit le roi à ſuivre de près toutes ſes opérations. La cour de Verſailles négocioit alors pour la paix; elle ſouffroit des humiliations de ſes envoyés en Hollande: elle étoit dans des tranſes affreuſes, quand Villars écrivoit à Voiſin: « Vous » n'avez plus de reſſource que dans un coup hardi: » c'eſt jouer *à quitte ou au double*, mais je ne vois » plus que cela: il faut la paix, mais c'eſt une » paix réelle; car pour les apparences des traités, » qui rendent le mal plus dangereux, il ne faut

» pas

» pas y conſentir, & il vaut mieux périr les
» armes à la main, que ſubjugués par un ennemi
» inſolent, à la diſcrétion duquel il ne faut jamais
» ſe commettre ».

Le roi, & ſur-tout madame de Maintenon, ne ceſſoient par des couriers de réprimer cette ardeur guerrière, & Villars, par le retour des meſſages, demandoit avec inſtance la permiſſion d'un combat. Un jour, pour la ſurprendre au roi, il dépêcha quatre couriers de ſuite; mais le monarque, encore plus aviſé, réprimoit de plus en plus la brûlante activité du général par de ſévères défenſes, tandis que madame de Maintenon adouciſſoit ce que les ordres du roi avoient d'auſtère. Elle mandoit au général, qu'il étoit plus digne qu'un autre d'un crédit & d'un pouvoir abſolu, à cauſe de ſon attachement aux intérêts du roi & de l'état; « mais
» après tout, lui diſoit-elle, le roi n'eſt-il pas le
» maître le plus abſolu? & s'il eſt d'un avis dif-
» férent du vôtre, n'eſt-il pas juſte qu'il ſuive le
» ſien? c'eſt ſur vos projets, c'eſt ſur les diffé-
» rentes vues, c'eſt ſur les détachemens que je
» voudrois que vous ne grondaſſiez jamais: je
» voudrois que vous fiſſiez vos repréſentations
» en ſecret, très-librement, mais que vous épou-
» ſaſſiez tout ce que le roi décide, & qu'il parût
» que vous l'approuvez.

» Si je vous veux trop parfait, prenez-vous-
» en, monſieur, aux ſentimens d'eſtime &, ſi vous
» voulez bien que je le diſe, d'amitié que j'ai pour
» vous : j'eſpère qu'ils me feront pardonner toutes
» mes libertés ».

Le dauphin, duc de Bourgogne peu avant ſa mort, ne ceſſoit de réprimer auſſi l'activité de Villars, qui lui répondoit en ces termes : « Quant à ce
» que vous me faites l'honneur de me dire, mon-
» ſeigneur, que vous êtes bien perſuadé que je
» ne commettrai pas l'armée du roi au ſort d'une
» bataille, que je n'aye au moins quinze ſur la
» partie, il eſt bien certain, monſeigneur, que j'ai
» toujours penſé ainſi, & que ſi jamais nous avions
» une action, il falloit que le général fît tout ce
» qui dépendra de lui pour que ce ſoit dans un
» terrein où la valeur des troupes puiſſe décider,
» plutôt que les manœuvres de guerre, dans leſ-
» quelles certainement les officiers des ennemis
» l'emportent ſur les nôtres ».

Le courage de ce général étoit néanmoins tempéré par la prudence & la ſageſſe. « Ménagez
» parfaitement vos hommes, écrivit-il à ſon frère,
» votre terrein, vos munitions, votre perſonne,
» & vous conſervez pour vous expoſer ſur la
» brèche de votre place : enfin, il faut que vous
» & votre garniſon vous mettiez dans la tête,

» non pas que vous tiendrez deux, trois, quatre » mois, mais que vous ne ſerez point pris & que » vous ferez périr l'armée ennemie devant vous».

Tel étoit le maréchal de Villars, qui reçut le jeune duc en qualité de volontaire, recommandé par le roi & par madame de Maintenon. Il fut d'abord nommé ſon aide-de-camp quoiqu'il ne fût âgé que de ſeize ans; mais la vivacité de ſon caractère, ſon ton décidé, la paſſion de ſe diſtinguer, la promeſſe qu'il lui fit d'effacer dans l'eſprit de la cour & du public la mémoire de ſes égaremens, engagèrent ce général à lui donner ce témoignage de confiance. On en apprit la nouvelle à Paris, quand on le croyoit encore à la baſtille, & il eut le plaiſir de voir, par les lettres qu'il reçut à l'armée, que la ſévérité de ſon père n'avoit pas été approuvée ni à la ville ni à la cour. Il apprit que les femmes l'avoient défendu de tout leur pouvoir, & qu'on ne pouvoit lui reprocher que la hardieſſe de ſes amours, leur variété, & l'indocilité de ſon cœur, ſi oppoſé aux deſirs de ſon père & à l'avarice de ſa femme, qui n'étoit que ſa belle-mère. Je raconterai l'hiſtoire de cette campagne, qui releva la gloire du roi, que tant de revers avoient couverte de nuages, & qui ſauva la France : le prince Eugène & les ennemis que Louis XIV s'étoit faits en Europe

en avoient juré le démembrement; mais la France, par un dernier effort, ſoutint & repouſſa les aſſauts de toute l'Europe liguée contre elle. Pour être au courant des affaires de la guerre, il faut prendre plus haut l'hiſtoire militaire de ce temps-là.

L'hiver qui précéda la première campagne du duc n'avoit pas été auſſi tranquille que la ſaiſon le demandoit : nos ennemis, encouragés par des ſuccès brillans, s'étoient hâtés juſqu'alors, comme ils le diſoient eux-mêmes, de ruiner la France; mais les préliminaires de la paix & l'inaction de l'Angleterre les déconcertoient, & tendoient à leur faire perdre courage : enſuite, les propoſitions de paix faites dans le congrès tenu à Utrecht & acceptées par les Anglois, l'oppoſition continuelle de ceux-ci à tout ce qui favoriſoit une entrepriſe offenſive, le commandement de leurs troupes donné au duc d'Ormont, à la place de Marlborough, déjà diſgracié, les ordres réitérés envoyés au premier de ne rien entreprendre, ſon exactitude à les exécuter, & ſon refus de concourir avec le prince Eugène & le reſte des alliés aux opérations de la campagne, furent des cauſes très-ſenſibles de l'inaction des troupes ennemies, juſque vers le 25 de mai.

Alors les fourrages ſecs commençant à manquer à l'armée des alliés ſous Douay, & la campagne

ne pouvant en fournir des verds pour leur ſubſiſtance, ils furent dans la néceſſité de faire divers mouvemens pour en chercher : ils paſsèrent l'Eſcaut ſous Bouchain, & ſe virent par ce moyen dans l'abondance.

Après ce mouvement, il s'agiſſoit entre les alliés de faire au moins une entrepriſe pour ſoutenir la réputation de leur armée ; & comme le camp de celle de France, ſous Cambray, derrière l'Eſcaut, étoit un poſte peu praticable, il fut propoſé par le prince Eugène, dans le conſeil de guerre, de tourner vers le mont Saint-Martin, & de mettre par ce moyen le maréchal de Villars dans la néceſſité d'en venir à une bataille, ou d'abandonner Cambray & Arras. Le duc d'Ormont refuſa d'entrer dans aucune entrepriſe pour lui & ſes troupes, qu'il n'eût de nouveaux ordres de la reine d'Angleterre ; & ce refus ayant mis les alliés dans une extrême perplexité, ce deſſein fut abandonné, & on convint de faire le ſiège de Queſnoy avec les troupes hollandoiſes & allemandes ſeulement ; les Anglois n'ayant pas voulu y prendre aucune part.

Nonobſtant les contraintes qui ſauvèrent les frontières de France, les alliés agirent à ce ſiège avec une hauteur à laquelle des anciens ſuccès les avoient accoutumés ; ils firent ſavoir à Labadie, qui commandoit dans Queſnoy, que s'il attendoit à l'extré-

mité, il n'auroit d'autre capitulation que celle des priſonniers de guerre. Après huit jours de batterie, il ſe rendit honteuſement.

Alors, les François & les Anglois firent publier une ſuſpenſion d'armes dans les deux armées : le duc d'Ormont ſe ſépara de celle des alliés, & ſollicita les généraux des troupes auxiliaires à ſa ſolde, de le ſuivre ; mais le prince d'Anhalt & le prince de Wirtemberg reſtèrent ſous le prince Eugène, qui fit le ſiège de Landrecy. Richelieu arriva dans cette circonſtance à l'armée. Eugène, toujours occupé du projet de pénétrer en France, s'approcha de Landrecy, qui eſt une clef de la Champagne : il avoit en apparence le deſſein d'en faire le ſiège, mais intérieurement il brûloit de pénétrer en France, ou d'engager au moins une grande action avec nous. Il tourmentoit ſans ceſſe le duc d'Ormond, général anglois, pour qu'il prît part aux mouvemens de l'armée. De notre côté, la ville de Queſnoy perdue, Villars plaça ſon armée au-delà de l'Eſcaut : celle du prince Eugène, autour de Landrecy, étoit répandue dans une plaine entre cette rivière & la Sambre : Villars réſolut alors d'attaquer Denain & de tromper Eugène, en lui faiſant accroire que nous allions diriger nos forces vers ſes lignes de circonvallation. Saint-Simon a dit que le maréchal de Mon-

teſquiou avoit envoyé un plan de l'attaque au roi : il ajoute encore que le roi l'ayant agréé, avoit donné l'ordre d'agir en conſéquence malgré Villars. Mais le plan fut concerté avec le général, tandis que ſa réſerve, l'eſpèce d'inaction & d'incertitude que lui reproche Saint-Simon, ne provenoient que des ordres du roi & du véritable danger de perdre l'État, en haſardant une action déciſive dont le ſuccès ne ſeroit point aſſuré. Notre armée étoit la ſeule & la dernière reſſource de la France ; en la perdant, on ſe remettoit à la merci des ennemis, & la ſituation de Villars vouloit qu'il temporiſât avant de décider l'action générale. Le 17 juillet le maréchal de Villars & le duc d'Ormond avoient fait publier dans leurs armées reſpectives une ſuſpenſion d'armes pour deux mois, accordée entre la France & l'Angleterre ; mais Eugène, toujours attentif pour nous ſurprendre, n'avoit perdu ni ſon courage ni l'eſpoir de nous battre, quoiqu'il fût dépourvu du ſecours des Anglois. Le 20 juillet, Villars alla reconnoître les Impériaux campés entre l'Eſcaut & la Sambre. Le 23 juillet, on fit faire le matin des faſcines aux troupes pour faire prendre le change aux ennemis ; on fit conſtruire des ponts ſur la Sambre vis-à-vis l'abbaye de Femy, & le bruit ſe répandit ſur-le-champ qu'on iroit attaquer les retranchemens des alliés de

ce côté-là. Enſuite, on donna ſecrètement les ordres de marcher à l'entrée de la nuit; la retraite ſervit de générale, & auſſi-tôt que la brune commença la marche eut lieu par la droite : le corps de réſerve du comte de Coigny, de vingt-ſept eſcadrons de dragons, & d'environ ſix mille hommes de grenadiers ou d'infanterie d'élite, eut ordre de harceler les ennemis dans leurs retranchemens devant Landrecy, & de les amuſer là juſqu'au lendemain matin, comme ſi on eût voulu les y attaquer. Eugène donna dans le panneau.

Le corps de réſerve du comte de Broglio commença la marche de l'armée ſur quatre lignes par ſa gauche : comme elle étoit coupée, elle paſſa la Selle près le Château-Cambreſis, & marcha avec une telle diligence & un tel ſecret pendant la nuit du 23 au 24, que l'ennemi n'en fut pas inſtruit. A la pointe du jour, la tête de l'armée ſe trouva à la hauteur d'Aveſne, près Bouchain, & continua ſa marche juſqu'à l'Eſcaut à Neuville, où elle arriva à cinq heures du matin.

On s'apperçut alors du deſſein d'attaquer le camp retranché du duc d'Albemarle à Denain, compoſé de quinze eſcadrons & de onze ou douze bataillons. Et comme il y avoit douze pontons & une brigade de canons qui ſuivoit à la tête de

tout, on conſtruiſit auſſi-tôt quatre ponts ſur l'Eſcaut avec la plus grande diligence.

Les chevaux des alliés étoient alors en pâture depuis Bouchain juſqu'à l'Eſcaut : les huſſards paſsèrent l'eau & en allèrent prendre une grande quantité; le reſte ſe ſauva vers Bouchain, Marchiennes & leur camp. Alors, on conſtruiſit à la hâte pluſieurs ponts, & l'infanterie & la cavalerie commencèrent à paſſer avec une promptitude incroyable, & s'allongèrent vers Eſcaudain. Le maréchal de Villars ſurvint à la tête des troupes; on fit diligenter leur marche & leur paſſage, & on fit les diſpoſitions : tout cela fut opéré dans quatre heures ſeulement, en attendant un corps de quinze bataillons qui devoient arriver de Valenciennes, ſous les ordres du chevalier de Luxembourg.

A une heure après-midi l'armée fut toute formée, & s'avança en bataille vers les retranchemens des alliés; mais comme leur petit nombre ne leur permettoit pas de les garder par-tout, ils ſe retirèrent de la partie qui regardoit Helemmes, & ſe contentèrent de défendre ceux qui étoient les plus proches de Denain.

Le canon commença du côté des alliés ſur nos troupes, à une heure : leur batterie étoit de cinq pièces ſeulement, & tira quelques volées.

Nous ordonnâmes ſur-le-champ de mettre en batterie notre artillerie; huit autres pièces furent ajoutées pour la renforcer, & nous répondîmes pendant une heure très-vigoureuſement.

A deux heures, Villars fit attaquer les alliés entre deux retranchemens, & il y eut d'abord une forte eſcarmouche aux retranchemens qui faiſoient la traverſe de l'une à l'autre, tandis que le chevalier de Luxembourg marcha de ſon côté par le bas de l'Eſcaut, pour gagner les ponts, où il arriva trop tard.

Les alliés comprirent alors quelle étoit la conſéquence de cette attaque; ſur-le-champ ils abandonnèrent tous leurs camps & leurs retranchemens, s'attachant à défendre le village & le pont de Denain; mais le maréchal de Villars les ayant pourſuivis juſque dans le village & fait diverſion, les ennemis furent attaqués avec plus de fureur que jamais, & s'y défendirent auſſi avec une fermeté & avec un feu des plus terribles; mais enfin il fallut céder à la force & au nombre : l'ennemi fut enfoncé, il plia par-tout; une partie fut tuée, l'autre priſonnière, & quelques-uns ſe ſauvèrent de l'autre côté du pont vers Thian, où étoit la droite de la grande armée des alliés, & ils furent même ſuivis bien avant dans la plaine.

Quant à la cavalerie ennemie, elle étoit ſortie

des retranchemens dès le commencement du combat, du côté qui regarde Saint-Amand, quand elle reconnut que celle de France venoit par derrière l'envelopper, & elle s'enfuit par les bois d'Aubry & de Bonne-Eſpérance. Les alliés, qui avoient envoyé leurs piquets de cavalerie ſur la hauteur de Denain du côté du Queſnoy, ſoutinrent pendant quelque temps leurs ponts pour s'y maintenir : ils attirèrent par ce moyen tout le feu de l'infanterie de France de ce côté-là ; mais ce fut à leur déſavantage, car on leur maſſacra beaucoup de monde : ils furent repouſſés; & lorſqu'ils voulurent ſe ſauver par ce pont, il plia ſous la charge, s'écroula, & fit périr par ſa chute beaucoup de ſoldats.

On obſerva que lorſque les François firent leurs diſpoſitions, il étoit encore poſſible qu'Eugène fît paſſer l'Eſcaut aux dix-ſept bataillons de milord Albermale, & les ſauvât; mais Eugène, voyant bien que s'ils abandonnoient Denain, Marchiennes étoit toujours perdu avec tous les magaſins de l'armée, & qu'il ſeroit lui-même dans la néceſſité de lever le ſiège de Landrecy, prit le parti de ſoutenir autant qu'il pourroit le poſte de Denain & le retranchement, eſpérant qu'en gagnant quelque temps, l'infanterie de ſon armée pourroit arriver & ſecourir le poſte. Et il eût peut-être réuſſi dans

ce deſſein, ſi les François euſſent attaqué avec moins de force, & s'ils euſſent été moins prompts.

Il étoit ſi important pour eux de diligenter, & le maréchal de Villars prévit ſi bien le deſſein d'Eugène, qu'ayant fait ſes diſpoſitions avec beaucoup de promptitude, il avoit fait avancer ſon armée pour l'attaque du retranchement, à une heure après-midi; ſavoir, deux colonnes d'infanterie, & de la cavalerie derrière, entre les deux lignes qui alloient de Marchiennes à Denain; une colonne de dragons qui marchoit par le bas des prairies du haut-Eſcaut, pour attaquer le retranchement par la gauche; & la quatrième colonne, compoſée de la garniſon de Valenciennes, marchoit par les prairies du bas-Eſcaut, pour attaquer le retranchement par ſa droite; de ſorte que par cette diſpoſition ils ſe trouvoient totalement inveſtis de toute part, hors d'eſpérance de tout ſecours de la grande armée, qui ne pouvoit venir à temps, & les dix-ſept bataillons enfermés auſſi entre trois feux.

Le canon, de part & d'autre, avoit agi vivement, mais pendant peu de temps: d'Albermale envoyoit pendant ce temps-là informer le prince Eugène, qui demeura toujours à la tête du pont juſqu'à la fin de l'action, des mouvemens des François, & le fit ſouvent prier de lui envoyer ſes ordres;

mais ce général lui fit toujours répondre qu'on devoit ſoutenir le poſte, & que dans peu il ſeroit ſoutenu par toute l'infanterie de l'armée.

Quand ſur les deux heures ce retranchement fut forcé, les alliés, ſe croyant enveloppés, ne firent que deux décharges, & enſuite l'abandonnèrent, ſe ſauvant dans le village. Il ne fut jamais poſſible à milord Albermale de rallier les fuyards pour les ramener au retranchement; & ce fut dans le temps qu'il étoit occupé à faire un dernier effort pour rallier les débris devant le pont, qu'il fut fait priſonnier l'épée à la main. Une partie de l'infanterie fut tuée ou noyée; le pont s'étant rompu ſous la foule des fuyards, 2080 furent faits priſonniers, & 4080 paſſèrent l'Eſcaut comme ils purent, & joignirent la grande armée; le comte de d'Hona & le général-major comte de Naſſau-Wondembourg furent du nombre des noyés; & parmi les priſonniers, milord d'Albermale, le lieutenant-général Secquin, les généraux-majors prince de Holſtein, d'Albert & Zobel, les colonels comte de Lalippe, Tignagel, Cavanac, Spaen & Greeck. Il y eut auſſi 58 cavaliers de la garde du camp priſonniers.

Sur la fin de l'action, le prince Eugène avoit fait ramener 14 bataillons ſur le bord de l'Eſcaut prêts à paſſer; mais il ne put le faire, parce que

le pont ſe trouva trop embarraſſé de cavalerie & de bagages, & même il fut enſuite rompu : malheureuſement le pont de bois n'étoit pas encore achevé ; auſſi ces troupes ne ſervirent que pour favoriſer la retraite de débris qui s'etoient attroupés au pont.

Le piquet de la droite des alliés ayant monté à cheval, & paru ſur le bord de l'Eſcaut avec cette infanterie, les François mirent en batterie les ſix pièces de canon gagnées à Denain, avec quelques-unes qu'ils avoient, & canonnèrent furieuſement ces troupes de l'autre bord de la rivière, qui n'étoient que des temoins ſpectateurs du malheur de leurs compagnons, & qui furent obligés de ſe retirer. L'affaire fut finie à cinq heures du ſoir. L'armée de France campa.

Ce fut une grande faute au prince Eugène d'avoir fait paſſer l'Eſcaut à ſon armée, qu'il éloignoit trop du corps campé à Denain, & ne lui facilitoit d'aucune manière le ſiège de Landrecy, puiſqu'il lui étoit plus facile de le faire étant campé au Château-Cambreſis : la raiſon d'avoir des fourrages plus commodément n'étoit pas recevable ; ils étoient auſſi communs derrière la Selle que derrière l'Eſaillon ; il ne s'agiſſoit que de faire eſcorter les fourrageurs avec un peu plus de précaution.

Toutes les meſures des alliés dans cette marche

furent donc de faire faire un retranchement à la tête des ponts de Denain juſqu'à Thian, & pour couvrir le pont de communication à Thian, afin que les convois venant de Marchiennes à l'armée marchaſſent toujours à couvert.

Ces ſuccès des François à Denain ranimèrent les eſprits conſternés; on conçut quelque eſpoir de la paix, & la renommée de cette victoire s'étant répandue dans toute la France, la memoire s'y conſerva ſi bien dans la ſuite, que le nom de *Denain*, comme celui de *Fontenoy*, ne s'eſt plus perdu en France. M. Senac de Meilham, intendant de Hainault, a fait ériger en 1781 dans le champ de bataille un monument qui en rappelle aux paſſans le ſouvenir; avec cette inſcription ſimple, mais ſuffiſante: DENAIN, 24 JUILLET 1712.

Pour le ſuccès complet de la campagne, il nous reſtoit à prendre la ville de Marchiennes, bâtie dans un bas-fond, environnée & défendue de marais inacceſſibles, & où l'on ne pouvoit arriver que par deux chauſſées: c'étoit le grand dépôt des munitions de guerre, des vivres, de l'artillerie de l'armée & de toutes les contrées voiſines. La maîtreſſe du prince Eugène, italienne d'origine, y tenoit d'ailleurs une petite cour; & comme elle craignoit le bruit des armes & les mouvemens

qu'elles entraînent, elle se cachoit dans cette ville qu'elle croyoit inattaquable.

Le maréchal de Villars, aidé par quelques excellens capitaines, & environné d'une jeunesse brillante qui s'animoit entre elle, commanda au comte de Broglio d'aller assiéger Marchiennes, & dit à Contades, à quelques autres aidès-de-camp & à Richelieu, soit en forme de plaisanterie ou sérieusement, qu'il leur abandonnoit la maîtresse, s'ils prenoient la place. Tous ces jeunes gens, étant dominés par la passion de la gloire & par celle de l'amour, déclarèrent que celui qui s'empareroit le premier de la belle seroit réputé le plus brave; & en conséquence, ils résolurent de se distinguer dans le siège de Marchiennes.

Les succés préliminaires & inattendus en préparèrent la surprise. Le comte de Broglio, à la tête d'un détachement, s'empara de l'abbaye d'Anchim, qui contenoit cent cinquante soldats qui furent pris à discrétion; & Richelieu l'aida encore à prendre l'abbaye d'Hasnon. Le 25 Marchiennes fut sommée de se rendre; mais la belle assiégée dans la place s'y refusa, forte d'une garnisonde six bataillons, huit cents hommes courageux, & d'un immense fossé boueux environnant une ville qui sembloit sortir & s'élever du sein d'un marais, à travers

travers lequel on ne pouvoit pénétrer ſans s'enfoncer dans une fange profonde.

Villars arriva, & demanda à cette jeuneſſe ſi la belle étoit capable d'augmenter ſon ardeur naturelle. Contades, célibataire depuis long-temps, s'étant fait une idée romaneſque de la maîtreſſe du prince, deſiroit ardemment de s'emparer de la place, pour uſer ſur-tout du droit de conquête; tous ceux qui étoient dans le ſecret, ne ſe cachant pas davantage du deſir d'une double victoire, répondirent au général comme ils étoient affectés.

Le 27 juillet, on ouvrit la tranchée devant Marchiennes, & le même jour on battit cette place avec ſeize canons & quatre mortiers venus de Valenciennes, & on déclara au commandant que s'il gâtoit les vivres, on ne lui feroit aucun quartier.

Le 28, vers le ſoir, la brèche fut en état; car on avoit travaillé tout le jour à remplir & combler les lignes du retranchement des alliés, depuis Denain juſqu'à Marchiennes, à l'exception de celles faites par l'armée de France en 1709, depuis Denain juſqu'à Hélennes.

Le 29 au matin, on commença à tirer ſur Marchiennes quatorze pièces de canon, ſavoir, quatre de 24, & dix de 12.

Le 30, ſur les cinq à ſix heures du ſoir, le

ſieur de Berkfer, brigadier, commandant la garniſon de Marchiennes, battit la chamade, & ſe rendit à diſcrétion, n'ayant pu obtenir d'autre condition, malgré toute la réſiſtance.

Le 31, entre trois & quatre heures, la garniſon évacua la place, pour être conduite priſonnière de guerre à Cambray, au nombre de ſix bataillons. Il reſta 700 bleſſés.

On trouva dans Marchiennes, tant ſur les remparts que ſur les bateaux ou bélandres, 54 pièces de canons de 24, 18 de 34, outre 50 jetés dans l'eau, qui en furent retirés depuis; 153 bélandres chargées de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche; tous les équipages des officiers y furent pris, à la reſerve de ceux des commandans des corps.

La priſe de Marchiennes coûta à la France 600 hommes tués ou bleſſés, & à l'ennemi 9000, dans leſquels on compta 400 officiers; & ce qu'il perdit d'hommes à Denain ou dans le ſiège préſent ſe porta à 15 ou 16,000 hommes. Le 29, le prince Eugène leva le ſiège de Landrecy, & emmena ſa belle Italienne, qui parvint juſqu'à lui ſaine & ſauve, & ſans être reconnue des aſſiégeans, aux grands regrets de toute la jeuneſſe attachée au maréchal de Villars, qui l'avoit abandonnée comme récompenſe du courage. Marchiennes priſe,

e ſiège de Landrecy levé, & les fortifitations le Denain, Saint-Amant & Marchiennes détruites, ious marchâmes vers Douai pour l'attaquer : il ſt ſitué ſur la Scarpe, & les ennemis l'occupoient epuis 1710, l'ayant enlevé au roi malgré les ɔrtifications dont nous l'avions environné. Les ſſiégés ſe défendirent avec courage & par des ratagêmes, ayant ouvert leurs écluſes & inondé endant la nuit les tranchées. Le fort de la Scarpe, ue nous attaquâmes ſous les ordres de Villars ns toutes les règles, ſe voyant ſerré de près, ɔus fit demander qu'on leur accordât quatre jours repos, pour recevoir les ordres du prince Eu- ne ſur la reddition de la place ; mais Villars, ujours hardi dans ſes conceptions quand il loit faire un grand coup, un coup de maître, mit au milieu des plus braves grenadiers, aux- els il demanda conſeil ſur ce qu'il y avoit à re, avec le courage dont il les connoiſſoit ca- bles : *Laiſſez nous faire*, répondirent pluſieurs ldats, *& continuons le ſiège.* Dans peu l'ennemi rendit à diſcrétion, & fut conduit à Amiens nombre de 1300. Ce ſuccès accéléra la priſe Douai, qui ne réſiſta pas long-temps ; le gou- rneur de la place, qui étoit Hollandois, fut t priſonnier de guerre, lui & ſa garniſon, & llars envoya au roi 50 drapeaux ennemis pour

ſoutenir ſon eſpoir, ce qui releva encore le cœurage du roi & de toute la France.

Nous volâmes à Queſnoy pour en former le ſiège : le bataillon des gardes-françoiſes repouſſa la première ſortie des alliés, & notre arrillerie, qui fit des merweilles, emporta la place. Pour récompenſer Villars, le roi lui donna ſix pièces de ce gros canon qu'il avoit ſi bien dirigé, & qu'il plaça dans ſon château de Villars, en mémoire de ſes ſuccès.

Queſnoy pris, nous profitâmes de l'ardeur qui dominoit dans tous les cœurs pour aller de ſiège en ſiège aſſurer nos ſuccès ; Bouchain ne réſiſta à nos attaques que pendant neuf jours, à la fin deſquels le gouverneur de la place ſe rendit à diſcrétion. Ces ſuccès accélérèrent la paix d'Utrecht, comme nous le dirons ci-après, & engagèrent le maréchal de Villars à ſe rendre à Verſailles, pour y recevoir les complimens & les récompenſes que les rois doivent aux généraux qui ſoutiennent leur couronne, quand elle eſt en danger ; mais il eut le déplaiſir extrême d'être reçu froidement, ſoit que le monarque voulût réprimer dans ce général les vues ambitieuſes que favoriſoient des ſuccès auſſi brillans, ſoit enfin que la gloire dont s'étoit revêtu Villars fût à charge à ce grand roi, qui eut ſi ſouvent, ſur le

trône, les petites paſſions des femmes, jalouſes entre elles des avantages qui échappent quelquefois à nos regards.

La paix d'Utrecht, ſignée définitivement le 11 avril 1713, adjugea à la maiſon d'Autriche la Flandre eſpagnole : les Anglois nous obligèrent de raſer les forts & de combler le port de Dunkerque ; la France reconnut la ſucceſſion de la couronne d'Angleterre dans la ligne proteſtante. Le duc de ſavoie, qui gagne toujours quelque avantage quand il ſait bien s'allier, eut le royaume de Sicile. On rendit à la France, qu'on vouloit auparavant démembrer, Saint-Venant, le fort Saint-François, Aire & Lille, & on reconnut Philippe V roi d'Eſpagne ; mais l'empereur voyant l'Eſpagne paſſer d'une de ſes branches dans celle des Bourbons, mécontent de ces arrangemens, & ne pouvant ſe réſoudre à perdre la moitié des poſſeſſions qui appartenoient depuis deux ſiècles à ſa maiſon par une paix honteuſe, continua la guerre. Abandonné de ſes alliés, il forma une armée de 10,000 hommes, réſolu de la ſoutenir tout ſeul.

Le roi, ſans perdre ſes manières réſervées avec le maréchal de Villars qui avoit ſauvé ſon royaume, & comme pour le tenir dans la même ſituation de dépendance que ſes autres ſujets, lui promit

le commandement de ſes armées en Allemagne ; enſuite il lui fit dire qu'elles ſeroient commandées par le maréchal d'Harcout, comme pour le maintenir dans l'attente & l'incertitude ; il lui en donna enfin le commandement. Villars, intérieurement peu ſatisfait de ces réſerves & de cette incertitude formulée, affecta de ſon côté beaucoup d'indifférence. Cependant il obéit aux ordres du roi, qui deſiroit autant de lui confier ſes troupes, que Villars deſiroit lui-même d'en obtenir le commandement : & Villars les fit partir avec tant de célérité, qu'à notre arrivée inopinée à Spire, l'évêque croyant qu'il s'agiſſoit de l'armée des Impériaux, fit inviter le prince Eugène à venir loger en ſon palais épiſcopal. Ce prince étoit encore à Philisbourg avec 60,000 hommes ; nous nous rapprochâmes, & après des marches ſavantes & variées dont le maréchal de Villars avoit ſeul la clef, nous aſſiégeâmes Landaw, mettant en contribution ces différentes contrées, pour la ſubſiſtance des troupes du roi. Landaw fut pris comme par famine, & le prince de Witemberg ſe rendit priſonnier de guerre : il ſortit de la place 8000 hommes, & nous envoyâmes au roi 40 drapeaux au moins. Le maréchal paſſa le Rhin près du fort de Kehl d'une manière auſſi inattendue ; car la veille nous nous étions beaucoup divertis, pour cacher cette

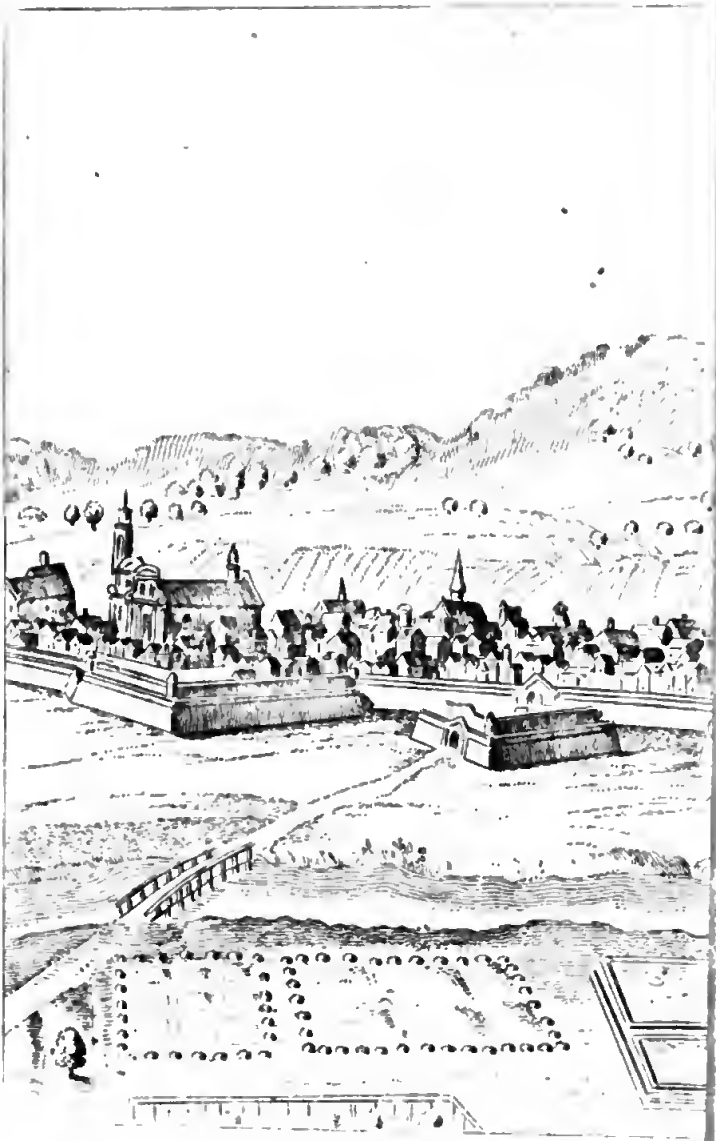

marche, dans un bal que ce général donna aux plus belles dames de la ville. Le lendemain il avoit paſſé le Rhin au lever du ſoleil, & il arriva comme à l'improviſte ſur l'élévation de Roſchoph, qui domine Fribourg, pour la ſurprendre.

L'attaque ſe fit d'abord en trois endroits par le comte du Bourg, le marquis d'Eſtrade & le baron d'Aſpheld; le comte repouſſa dans la ville deux bataillons; & le marquis & le baron, après beaucoup plus de ſang répandu, en repouſſèrent auſſi. Richelieu y arriva avec le maréchal de Villars, & ce général ſe plaça à la tête de quelques centaines de grenadiers, dirigeant les opérations, ayant à ſes côtés le jeune duc. Roſchoph étoit très-eſcarpé, mais le général étoit environné d'une jeuneſſe ardente qui le pouſſoit & l'aidoit de toutes ſes forces : le prince de Conti & le prince d'Epinoy, ſur-tout, montrèrent beaucoup d'émulation & de courage à pourſuivre l'ennemi, qui perdit ſes drapeaux & ſe réfugia dans Fribourg.

Cette ville, dont il eſt eſſentiel de donner ici la figure, étoit défendue alors par les trois forts A.E.I. élevés ſur des montagnes qui étoient elles-mêmes d'un accès bien difficile, pour ne pas dire impoſſible; mais celle du fort Saint-Pierre, qui étoit de ſa nature la plus forte, & ſuſceptible d'une plus grande réſiſtance, fut celle où la tran-

chée fut d'abord ouverte par le régiment de Piémont : une batterie de ſept pièces attaqua ce fort ; une ſeconde, compoſée de quatre, aſſaillit le fort de l'Étoile ; & une de trois, battit le fort de l'Eſcargot. Les aſſiégés firent une ſortie, & furent repouſſés par le régiment de la Reine ; Beaujeu eut le talon emporté dans cette action, & fut obligé de ſe faire couper la jambe. Les aſſiégés canonnoient de leur côté au ricochet avec beaucoup d'activité, & leurs boulets frappant ſur un ſol parſemé de cailloux, en faiſoient partir des éclats qui nous incommodèrent beaucoup. Dans une ſortie qui fut très-ſanglante, l'ennemi nous repouſſa & fut repouſſé. Le marquis de Laval eut la mâchoire fracaſſée, vit ſon régiment accablé & périſſant ſous ſes yeux. Il ne revint que quatre hommes de ſes deux compagnies de grenadiers.

Le maréchal de Villars, que Richelieu ne quittoit pas, réſolut, à la tête de trente bataillons, d'attaquer un ouvrage dont il étoit eſſentiel de s'emparer ; l'ennemi faiſant une ſortie de ce côté-là, cette rencontre fut meurtrière, & le combat dura deux heures : Richelieu fut bleſſé à la tête d'un coup de pierre dont il porta les marques le reſte de ſes jours, & le maréchal de Villars le fut aux hanches preſque dans le même-temps : les troupes

de part & d'autre ne s'attendoient pas à cette rencontre, & nous vîmes périr ſous nos yeux, dans cette ſortie, deux mille hommes qui ſe diſtinguèrent par leur courage. Quand, après des ſuccès aſſurés & progreſſifs, le ſoldat trouve quelque réſiſtance, la nature veut qu'il s'anime, qu'il montre de l'ardeur, & qu'il vole vers le danger qu'il brave; c'eſt alors qu'il faut le modérer par des opérations qui dirigent à-propos ce nouveau courage.

L'ouvrage fut emporté, & ceux qui gardoient la lunette furent tous paſſés au fil de l'épée : nous perdîmes cent quatre-vingt-trois officiers des troupes ou des ingénieurs : le régiment d'Alſace, qui ſupporta tout le feu dans l'attaque qu'il fit à ſa gauche, perdit ſes quatre capitaines de grenadiers, & ſix cents hommes. Villars vouloit l'exempter de ſervice ; mais les officiers & les ſoldats qui reſtoient ne voulant point y conſentir, continuèrent à ſe diſtinguer. On demanda une ſuſpenſion d'armes : le maréchal de Villars, qui l'accorda, en profita pour faire enlever les morts qui, tués depuis pluſieurs jours, exhaloient une odeur infecte, & offroient un ſpectacle déſagréable.

L'intérieur de la ville qu'on attaquoit étoit livré à la déſolation : le clergé, les gens âgés & les femmes engageoient le baron d'Arch, gouverneur, de ne point faire une réſiſtance capable de

perdre la ville ; ils craignoient avec raiſon qu'étant priſe d'aſſaut, le bourgeois ne pût ſe flatter d'aucun quartier : les aſſiégés, ſans ceſſe tourmentés par leurs femmes, firent même demander à notre général qu'on laiſſât ſortir les dames les plus remarquables, épouvantées des images terribles de ce ſiège : mais le maréchal de Villars, qui craignoit que Vénus ne détournât ſa brillante jeuneſſe des occupations de Mars, ne voulut pas entendre parler de cet acte de condeſcendance : ſon projet étoit, en cas que le gouverneur battît la chamade, de n'accorder aucune capitulation qu'il ne rendît les forts. On vit alors des drapeaux blancs élevés ſur les remparts en ſigne de paix, & deux magiſtrats ſe hâtant de parvenir à notre général, avec des lettres du gouverneur qui apprirent qu'il s'étoit retiré dans les forts, abandonnant Fribourg à ſa diſcrétion & à ſa clémence.

En entrant dans Fribourg, il ſe préſenta un ſpectacle ; la magiſtrature en habits de cérémonie, des femmes jolies & retirées dans cette place comme dans un lieu de ſûreté, des enfans & des vieillards à genoux, imploroient notre clémence. Villars promit que la vie ſeroit accordée ; mais il demanda un million à la ville pour être rachetée de l'incendie & du pillage que le droit de la guerre permet aux ſoldats, & fit dire au gouverneur, retranché

dans la place, que s'il tiroit un ſeul coup de fuſil, il feroit paſſer au fil de l'épée les habitans. Le lendemain il envoya dire au gouverneur qu'il n'avoit qu'à nourrir ſes bleſſés & ſes malades; & pour l'y forcer, il fit braquer contre lui le canon, ſans eſſuyer un ſeul coup de fuſil. Le gouverneur retranché fit répondre, de ſes hauteurs, qu'il ne penſoit pas que la religion chrétienne nous permît de laiſſer mourrir de beſoin tant de pauvres malheureux. Villars envoya pour réplique, des chariots pleins de bleſſés, de malades & de mourans, qu'on abandonna à la merci du gouverneur; & notre général le fit ſommer de rendre les forts, ſous peine de voir arriver avec le reſte des malades les dames de la ville, les enfans & les vieillards, qui périroient devant la place par la famine ou par le feu du canon, s'il ne les retiroit dans le château. Alors, les dames éplorées dirent de Villars, qu'il n'avoit pas la clémence d'Alexandre, s'il en avoit le talent, & quelques-unes jurèrent qu'il ne périroit que par leurs mains. Cette cruauté guerrière déplut même au roi & à la cour de Verſailles, qui appelloit ces traits *les douceurs de Villars*, mais qui ſe défendoit néanmoins par quelques raiſons apparentes; car ſi l'ennemi aſſiégé avoit des vivres, il devoit nourrir ſes bleſſés & ſes malades; & s'il n'en avoit pas, il devoit ſe rendre. Villars donna

juſqu'au lendemain matin le temps de réfléchir ; & le baron, demandant cinq jours de ſuſpenſion d'armes, pour obtenir l'aveu du prince de Savoie, fit paſſer du pain aux dames de la ville, que Villars avoit fait renfermer dans des couvens, parce qu'elles étoient abandonnées à la brutalité du ſoldat & même des habitans. Leur approche étoit rigoureuſement interdite aux officiers, & Villars les fit bloquer de tous côtés, pour qu'on ne leur donnât aucune ſubſiſtance dans la ville, afin que la garniſon de la place, obligée de les nourrir, vît ſes proviſions diminuer chaque jour.

En attendant, ſoixante pièces de canon & trente-ſix mortiers étoient favorablement poſtés pour foudroyer les forts ; & le temps accordé pour avoir la réponſe du prince Eugène étant expiré, on apporta à Villars des projets de capitulation qu'il rejeta. Les aſſiégés, de leur côté, avoient ordre du général autrichien de ne point outre-paſſer les pouvoirs, tandis que Villars vouloit un ſuccès glorieux & complet, ou faire ſauter la place. Heureuſement le roi lui dépêcha un courier qui lui apprit que la paix avec l'empereur alloit être terminée, ce qui accélèra la fin de ce ſiège ; Villars conſentit à des articles qu'il n'eût point paſſés ſans cette nouvelle. La capitulation fut donc accordée le 16 novembre 1713, & le même jour, les deux

généraux, ſi opiniâtres, ſi envenimés, ſi inhumains, s'invitèrent à dîner enſemble. Le gouverneur autrichien, qui étoit malade, ne pouvant y venir, envoya un de ſes chefs. La garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre. Villars laiſſa le comte du Bourg pour commander dans la place : il fut permis aux officiers françois d'aller délivrer les femmes, toutes conſternées dans les couvens, de les raſſurer, & de leur rappeller que le françois n'eſt point féroce en temps de paix; jamais le ſexe ne parut auſſi intéreſſant. Villars, qui partit en poſte pour Strasbourg, donna l'ordre à Richelieu de porter au roi la reddition des forts.

Flatté d'une commiſſion auſſi agréable, il vola à Fontainebleau où étoit le roi, pour lui porter des nouvelles auſſi ſatisfaiſantes. Il étoit ſorti de la cour avec une ſorte de diſgrace pour aller à la baſtille, & il y rentroit avec les honneurs de la guerre, & dans une eſpèce de triomphe qu'il remportoit ſur ſon père. A l'inſtant il fut préſenté au roi, à qui il montra d'abord, avec le doigt, ſa bleſſure; mais comme ce monarque parut à ſes regards avec majeſté, il en fut d'abord ſaiſi d'effroi, ſachant par expérience quel étoit le pouvoir d'un tel ſouverain : toutes les horreurs de la baſtille ſe préſentèrent à lui ſur-le-champ; & le roi s'en apperçut ſans doute, puiſqu'il l'en-

couragea à parler. Ayant repris ſes ſens, Richelieu lui raconta l'hiſtoire des opérations de Denain, la priſe de Marchiennes & l'évaſion fâcheuſe de la maîtreſſe du prince de Savoye (ce qui fit ſouvent rire le monarque) : il en fit le récit avec tant de netteté, qu'il lui parut que le roi en étoit content. Le roi fit pluſieurs queſtions auxquelles il ne s'attendoit pas, & il répondit à toutes ſans embarras : il parla le langage du ſervice comme s'il l'avoit fait long-temps, & il eut la douce ſatisfaction d'entendre le roi prononcer ces paroles : *L'appareil de votre bleſſure efface la honte de la lettre-de-cachet que je ſignai contre vous. Comportez-vous bien, car je vous crois deſtiné à de grandes choſes.*

Son triomphe étoit complet; il croyoit même l'affaire de la baſtile déjà oubliée de tout le monde; mais il apprit auſſi-tôt que les ſuccès réveillent, à la cour, les affaires les plus anciennes, quand elles ont eu quelque déſagrément pour un favori. Il vécut dès-lors avec tout le monde dans une plus grande réſerve : il obſerva les partis qui dominoient à Verſailles, pour n'y plus faire l'enfant; mais dévoré de cette ambition que lui avoit inſpirée Louis XIV, en lui diſant qu'il étoit capable des *plus grandes choſes*. Ce monarque connoiſſoit les hommes, les talens & les caractères,

& le duc eut de lui-même une opinion plus ſûre quand le roi l'eut jugé.

CHAPITRE III.

Projets de la France ſur l'Autriche, conçus par le cardinal de Richelieu. Louis XIV ne ceſſe de ſe conduire ſelon ces plans.

Ces ſuccès des François, après tant de déſaſtres, accéléroient en Hollande le grand ouvrage de la paix; mais pour la conſidérer dans tout ſon jour, on ne doit point la traiter d'une manière iſolée dans l'hiſtoire de Louis XIV.

La paix d'Utrecht fut le réſultat d'un ſyſtême ſuivi, auquel le feu roi travailla pendant tout ſon règne : il avoit connu dès l'enfance les plans du cardinal de Richelieu ſur l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, redoutable rivale des Bourbons; & ce monarque ne s'étoit point écarté un inſtant du grand projet de diviſer cette puiſſance, qui de tous côtés environnoit nos poſſeſſions & régnoit en Allemagne, en Eſpagne, en Flandre, en Italie, & ſur la mer comme dans le continent, à cauſe de l'heureuſe ſituation de l'Eſpagne. Tous les jours les intérêts des deux maiſons ſe contrarioient réciproquement; & la France, ſituée au

centre, pour ainſi dire, des poſſeſſions autrichiennes, pouvoit dans un inſtant être attaquée dans preſque tous les points de ſa circonférence. Pour réduire les forces d'un ennemi auſſi puiſſant, le miniſtère préparoit de loin la ſciſſion de l'Eſpagne d'avec la branche allemande.

Le cardinal de Richelieu avoit laiſſé à Mazarin tous les projets poſſibles relatifs à l'agrandiſſement des Bourbons & à l'affoibliſſement de l'Autriche; & ce que le premier avoit imaginé, le ſecond, avec plus de détails & de fineſſe dans les négociations, le facilita par le mariage du feu roi avec une infante, qui apporta au roi les droits qui légitimoient ces plans. Dès 1646, Mazarin faiſoit entendre à ſes plénipotentiaires que ſi le roi étoit marié à l'infante, nous pourrions aſpirer un jour à la ſucceſſion des royaumes d'Eſpagne, quelque renonciation qu'on exigeât; cette attente n'étoit point un projet idéal, puiſqu'il dépendoit alors de la vie d'un ſeul prince.

Le cardinal de Richelieu avoit laiſſé un autre plan, ſi celui des alliances ne pouvoit s'effectuer, & il le tenoit du miniſtère de Henri IV : c'étoit d'élever la maiſon de Bavière au trône impérial, & par ce moyen, de diviſer la puiſſance autrichienne en Allemagne, & d'attaquer enſuite en détail chacune de ſes ramifications. Mais le cardinal Mazarin

préféroit

préféroit les voies paiſibles pour aller à ſes fins, tandis qu'il étoit dans le caractère du premier d'employer la force qui ſubjugue & qui renverſe les obſtacles. Les circonſtances favorisèrent un mariage; on le conclut avec le traité des Pyrénées, & l'infante donna au roi Louis XIV tous les droits éventuels que ce monarque ne ceſſa dans la ſuite de ſoutenir, malgré les renonciations les plus ſolemnelles. En effet, Philippe IV étant mort en 1665, Louis XIV n'oublia point le grand ſyſtême d'affoiblir un ennemi qui le preſſoit de toutes parts : il avoit renoncé, pour lui & pour ſon épouſe, à toute prétention ſur les états de la maiſon d'Eſpagne; il s'empara néanmoins de la Franche-Comté & d'une partie des Pays-Bas, comme époux de l'infante. La triple alliance de la Suède, de la Hollande & de l'Angleterre ſe forma contre lui en faveur de l'Eſpagne : on crut qu'il aſpiroit à la monarchie univerſelle. Il rendit la Franche-Comté, mais il conſerva des places dans les Pays-Bas, & s'attacha à gagner l'amitié de la Suède & de l'Angleterre par des négociations. La triple alliance fut diſſoute, & l'Angleterre fut l'amie paſſagère de la France.

L'Eſpagne alors étoit foible & puſillanime, & la cour de Vienne étoit comme dans l'aſſoupiſſement : la Hollande étoit dans les troubles, & le

roi l'attaqua : dans trois mois il lui enleva trois provinces, ouvrit les digues, inonda une partie de cette république, réveilla de nouveau contre lui toutes les puiſſances, détacha une partie de ceux qui s'étoient ligués avec lui, & porta l'Eſpagne & l'empereur à voler au ſecours de la Hollande ſubmergée. Réduite alors à ſes propres forces, la France les dirigea contre toute l'Europe; elle eut l'art de diviſer encore la ligue des puiſſances qui la menaçoient, & ſes victoires & ſes négociations obligèrent ſes ennemis d'accepter à Nimègue, en 1678, une paix dont le roi dicta les conditions.

Toute l'Europe congédia une partie de ſes troupes, le roi ſeul les conſerva; il établit à Briſac, en 1680, un conſeil, une eſpèce de commiſſion chargée de rechercher ſur quelles terres la France pouvoit avoir des prétentions, & réunit à ſa couronne différens diſtricts démembrés de l'Alſace. Une ſeconde chambre établie à Metz en réunit pluſieurs autres à la couronne, & on cita à cette chambre les rois de Suède & d'Eſpagne. Les Eſpagnols ayant refuſé de lui abandonner Aloſt, dont le roi prétendoit que la ceſſion avoit été oubliée dans le dernier traité, Louis XIV fit bloquer Luxembourg, qui lui fut cédé les années ſuivantes, avec Courtray & Dixmude. Une telle inquiſition, qui examinoit les titres de

poſſeſſion des rois, fixa les regards de toute l'Europe, & ſouleva de nouveau contre Louis XIV les puiſſances liguées à Ausbourg. Le projet de cette aſſociation avoit été conçu par le prince d'Orange. Le duc de Savoie, & ſucceſſivement l'électeur de Bavière & celui de Brandebourg, l'empereur & l'Eſpagne, conjurés contre nous, éclatèrent, & le prince d'Orange exécuta le projet de chaſſer Jacques II du trône d'Angleterre, l'allié de Louis XIV. On redoutoit alors la mort du roi d'Eſpagne languiſſant, & le renouvellement des prétentions du roi ſur la ſucceſſion d'Eſpagne, qui pouvoit réunir les deux plus redoutables monarchies du monde.

L'engagement principal de la ligue d'Ausbourg étoit que la paix ne ſeroit faite avec la France, que les traités de Weſtphalie, d'Oſnabruck, de Munſter & des Pyrénées ne ſortiſſent leur entier effet; & au cas que le roi d'Eſpagne mourût ſans enfans légitimes, les puiſſances liguées devoient aider l'empereur à s'aſſurer la ſucceſſion de la monarchie eſpagnole contre la France & ſes adhérens. Ce complot de l'Europe entière attaquoit l'ambition paſſée, préſente & future de Louis XIV. La paix de Riſwick ſe fit en 1697, & le Rhin fut les bornes de l'Allemagne & de la France.

Enfin, par un traité entre le roi & Guillaume,

il fut convenu d'un partage des états d'Eſpagne à la mort de ſon roi, & la France y fut beaucoup favoriſée, ce qui étoit déjà une reconnoiſſance tacite des droits que le roi avoit ſur l'Eſpagne, malgré ſes renonciations, & que la paix d'Utrecht lui adjugea.

CHAPITRE IV.

Paix d'Utrecht. Les projets ſur l'Autriche ſont exécutés.

Avant cette paix d'Utrecht, la France & l'Eſpagne étoient comme dans une guerre perpétuelle; les ſujets des deux monarchies s'étoient voués une haine reſpective que rien ne pouvoit adoucir; les traités de paix ne donnoient que des trèves.

Le règne d'un prince de la maiſon de Bourbon ſur l'Eſpagne fut au contraire l'époque d'une paix profonde & perpétuelle entre les deux royaumes, qui juſtifie le plan du cardinal de Richelieu & les guerres du roi Louis XIV.... Charles II, dernier roi autrichien, ſe voyant mourir ſans poſtérité, avoit exclu les Bourbons, par un premier teſtament, du trône d'Eſpagne; mais quelques notables eſpagnols, & ſur-tout le cardinal Porto-Carrero, engagèrent ce prince à favoriſer la France par un

ſecond teſtament, & le déterminèrent à nommer pour ſon ſucceſſeur le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Le danger des guerres futures que la France ne ceſſeroit de faire à la nation eſpagnole les détermina à favoriſer leur ennemie naturelle; ils reconnurent d'ailleurs que Louis XIV étoit plus capable qu'un prince autrichien de conſerver ſans démembrement à ſon petit-fils la monarchie eſpagnole, que les puiſſances s'étoient déjà partagée: la foibleſſe du roi d'Eſpagne favoriſa leur deſſein patriotique. Ce monarque fit un teſtament en faveur du petit-fils de Louis XIV. L'Eſpagne, depuis ſi long-temps notre ennemie naturelle, fut l'alliée de la France, & l'Autriche fut confinée dans le fond de l'Allemagne. Alors ſeulement fut accompli le projet du cardinal de Richelieu.

Toute l'Europe voyoit d'avance, & comme en perſpective cette grande révolution. L'ancienne crainte que Louis XIV avoit inſpirée d'une monarchie univerſelle ſe réveilla, & la jalouſie arma de nouveau toute l'Europe contre nous. L'archiduc vola en Eſpagne, prit Barcelonne l'épée à la main, & fut proclamé ſouverain par les eſpagnols attachés à la maiſon d'Autriche; les royaumes de Valence, d'Arragon & la Catalogne lui furent ſoumis; Madrid lui ouvrit ſes portes & le proclama ſon roi, tandis que Philippe V s'enfuyoit de ſa capitale, où

cependant il rentra. Ces alternatives de ſuccès exténuoient les forces des deux partis en Eſpagne, tandis que la bataille d'Hocshtet ruinoit nos troupes en Allemagne. En Italie, nous fûmes encore diſperſés devant Turin par un ennemi adroit que nous allions écraſer; & cet enchaînement de malheurs, arrivés à-la-fois aux quatre coins de l'Europe, avertit le roi que ſes états alloient être expoſés aux derniers revers. Perſonne n'oſoit plus lui annoncer les malheurs qui ſe multiplioient chaque jour; madame de Maintenon ſeule en avoit le courage.

Dès l'an 1706, la France deſira la paix; mais elle n'avoit pas encore aſſez fatigué l'Europe. Le roi offrit à l'archiduc, l'année ſuivante, le Milanez, Naples & Sicile, les autres îles de la méditerranée dépendantes de l'Eſpagne, une barrière pour les Hollandois, en gardant pour ſon petit-fils le trône d'Eſpagne; mais il n'offroit rien en faveur de l'Angleterre: il étoit toujours attaché au roi détrôné qu'il avoit recueilli dans ſes États; mais la grande Bretagne, toujours envenimée contre nous, délibéroit dans ſon parlement la démolition de Dunkerque, la reconnoiſſance de la ſouveraineté de la reine Anne, la ſucceſſion de la ligne proteſtante, & la reſtitution à la maiſon d'Autriche de toute la ſucceſſion d'Eſpagne envahie par la France. L'An-

gleterre, bien éclairée ſur ſes intérêts, croyoit alors qu'il lui étoit plus utile que la puiſſance maritime d'Eſpagne fût entre les mains de l'Autriche, que de la voir combinée avec la puiſſance maritime de la France ſon ennemie naturelle : mais le roi bravoit encore l'Angleterre ; il envoyoit en Écoſſe une flotte que Byng diſperſa ; il réveilloit le courage de ſes troupes, en leur donnant pour chefs des princes de ſon ſang en Italie, en Eſpagne & en Flandres, toujours avec peu de ſuccès, excepté en Eſpagne, où le duc d'Orléans fit des merveilles.

L'année 1709 accabla la France : le malheureux hiver de cette année ſe joignit aux calamités de la guerre, & le roi recommenca ſes négociations ſecrètes pour la paix. On lui demanda des miniſtres avoués pour cette grande opération ; mais toutes ſortes de tentatives n'aboutiſſoient à rien : l'Europe étoit toujours animée contre le roi & contre ſa *monarchie univerſelle*. Le Portugal, la Savoye, l'Empire, la Pruſſe, l'Angleterre nous preſſoient par terre, ſur mer, en Italie, en Eſpagne & en Flandres. Les proteſtans agitoient l'intérieur de nos provinces ; la France, toujours inébranlable, comme une force centrale au milieu de tant d'ennemis environnans, trouvoit ſon appui dans la réunion de ſes moyens ſous les ordres d'un ſeul conſeil, & dans la diviſion des forces de ſes enne-

mis : le roi étoit ſeul maître de ſes vaſtes poſſeſſions ; ſa puiſſance, conduite par un ſeul, étoit plus ſolide que la ligue artificielle de ſes ennemis, qui n'étoit à craindre que par une confédération bien combinée & unie étroitement.

Le roi, qui connoiſſoit ſur cet objet tous les avantages naturels de la France, eſſaya d'abord de détacher de cette redoutable alliance les plus petits ſouverains qui, par crainte, s'étoient comme réfugiés & mis ſous la tutelle de la confédération ; mais le Portugal, qui craignoit l'activité de l'Angleterre & l'invaſion de ſes poſſeſſions lointaines, & le duc de Savoie, qui attendoit de la confédération & de la ruine de la France une grande augmentation de ſon territoire, éludèrent toute ouverture de paix ſéparément.

Le roi s'adreſſa à la Hollande, car la nature de ſon gouvernement, dont les déciſions tiennent à des conſidérations & à des intérêts différens, lui faiſoit entrevoir plus de moyens d'attaquer la ligue de ce côté ; & quoique la république eût confié ſes intérêts à un petit nombre de négociateurs, notre miniſtre des affaires étrangères partit pour la Hollande, ſans que la démarche d'envoyer en ſuppliant un tel perſonnage pour demander la paix pût arrêter l'orgueil de Louis XIV.

Torcy s'adreſſa à Heinſius, grand-penſionnaire, autrefois envoyé à Paris, après la paix de Nimègue,

pour traiter de la principauté d'Orange. Dans les beaux jours du roi, cet Heinſius avoit été brutalement menacé de la baſtille, lorſqu'il voulut défendre avec fermeté les intérêts de ſes maîtres. Plein de reſſentiment, qu'il ne témoignoit cependant que par une fermeté très-réſervée, il écouta avec froideur & politeſſe le marquis de Torcy, qui lui avoua nettement que le roi, touché des malheurs de la guerre, l'envoyoit pour demander la paix. Marlboroug arriva peu de temps après, & déclara que la reine Anne étoit diſpoſée à contribuer à la paix; mais il dit qu'elle vouloit être aſſurée du retour de la monarchie eſpagnole à ſes légitimes ſouverains. Eugène & Zinzendorf traitant pour l'empereur, Marlboroug & Townshend pour la Grande-Bretagne, s'aſſemblèrent avec le grand-penſionnaire; mais le réſultat des conférences fut de nouveau la demande de la reſtitution de toute la monarchie eſpagnole; & on exigea que Louis XIV remît à l'Autriche, dans l'eſpace de deux mois, les poſſeſſions de l'Eſpagne qu'il tenoit en ſa puiſſance.

Torcy, le plus habile miniſtre de ſon temps, ne manqua pas de faire obſerver aux alliés que toute l'Europe ſoutenoit une guerre déſaſtreuſe pour élever la maiſon d'Autriche, & traita ſéparement avec les repréſentans de chaque puiſſance.

Aux Hollandois, il offroit des places de barrières importantes, Ypres, Menin, Condé, Maubeuge, Tournay & Lille. Aux Anglois, il accordoit la démolition de Dunkerque & le renvoi du prétendant à l'Autriche; il promettoit que le petit-fils de Louis XIV ſe contenteroit du ſeul royaume de Naples. Les Hollandois, plus fermes à meſure que Torcy offroit davantage, vouloient que la ſucceſſion d'Eſpagne ne fût pas démembrée, & qu'elle fût tranſmiſe à l'Autriche dans ſa totalité; & bientôt leur jalouſie s'étendant ſur toutes les conquêtes paſſées du roi, ils vouloient que le traité des Pyrénées fût la baſe du traité futur; que Louis XIV leur remît en ôtage les places fortes qu'il tenoit au nom de ſon petit-fils, roi d'Eſpagne, & qu'il s'unît à la ligue pour détrôner ce prince, en cas de réſiſtance.

On conclut à la fin un projet des articles préliminaires qui devoient ſervir aux traités de la paix générale de l'Europe; mais le retour de la monarchie eſpagnole à l'Autriche en étoit toujours la baſe; le roi rappella alors le préſident Rouillé & le marquis de Torcy, ſes miniſtres à la Haye, ſans approuver ces préliminaires.

La famine alors étoit dans le royaume : les peuples murmuroient, les troupes n'étoient pas payées; on doutoit de leur courage. Les Hollan-

dois envoyèrent Patekun pour écouter de nouveau les offres de Louis XIV, & continuer les conférences : elles furent repriſes à Gertruidenberg, où le roi envoya le maréchal d'Uxelles & l'abbé de Polignac, qui traitèrent obſcurément dans un yacht, où les envoyés du plus grand roi qu'il y eût eu en Europe furent humiliés au point qu'on demanda que le roi de France employât ſes propres forces pour détrôner ſon petit-fils. L'abbé de Polignac, conſterné, racontoit les négociations en ces termes au maréchal de Villars, dans ſa lettre du 1 juin 1710.

« Les alliés veulent que le roi s'uniſſe à eux » pour faire la guerre au roi d'Eſpagne & pour » le chaſſer de toute la monarchie, ſi ce » prince n'accepte pas, dans un terme fort court, » un très-petit partage qui pourra lui être offert » dans les îles de la Méditerranée; bien entendu » qu'après cela fait & parfait, & tous les autres » préliminaires exécutés, la France n'aura pas la » paix, mais ſeulement la permiſſion de la traiter, » & cependant une trève ſans garantie, c'eſt-à- » dire, qui pourra être rompue, ſi ſa majeſté » n'accorde pas toutes les demandes ultérieures » qu'on lui voudra faire, & dont on ne veut pas » lui donner l'explication, quelque choſe qu'on » leur puiſſe dire contre l'injuſtice criante de cette

» prétention, à laquelle nous ne ſouſcrirons jamais ;
» puiſqu'au lieu de paix, nous n'aurions qu'une
» nouvelle guerre encore plus malheureuſe que
» la première. Ils répondent froidement que la
» ſupériorité de leurs forces & la misère où nous
» ſommes réduits ne permettent pas de diſpu-
» ter; qu'il leur faut leur sûreté pour l'Eſpagne,
» & qu'à nous la nôtre eſt dans leur bonne vo-
» lonté. En un mot, ils nous veulent à diſcrétion,
» & ils n'en démordront pas juſqu'à ce qu'ils
» aient perdu l'eſpérance de pouvoir nous y con-
» traindre. L'armée que vous commandez &
» votre réſolution ne laiſſent pas de leur don-
» ner beaucoup à penſer : ils ne s'attendoient point
» du tout à une ſi longue réſiſtance que celle qu'ils
» trouvent à Douai; ils comptoient d'avoir cette
» place & Arras même, avant que vous euſſiez
» pu aſſembler les forces du roi ſur la Somme: ils
» ont été trois jours dans une inquiétude conti-
» nuelle dès que vous vous êtes mis en mouve-
» ment; mais juſqu'à préſent ils n'ont point changé
» pour cela de ton. Il faut eſpérer que la ſuite leur
» en impoſera plus encore que les commence-
» mens. Je me repoſe bien ſur vous de toute la
» conduite de l'affaire; & quand vous ne les
» battrez pas, je ſerai bien perſuadé que la choſe
» n'aura pas été poſſible. Si Dieu vous don-

» noit moyen de remporter ſur eux quelque » avantage, aſſurément nous en profiterions pour » faire quelque choſe de plus raiſonnable, de » plus ſolide & de moins ignominieux : peut- » être qu'ils perdront l'eſpérance qu'ils ont, ou » du moins dont ils amuſent leurs peuples, de » conquérir l'Eſpagne par la deſtruction de la » France. Nous ne perdons pas de vue l'idée que » la cour de Madrid pouvoit encore avoir de faire » ſa paix particulière; mais la crainte que les » alliés ont toujours, ſi cela étoit, que tôt ou » tard la France ne ſe remît à gouverner l'Eſpagne, » me fait croire qu'ils ne conſentiront qu'à la der- » nière extrémité à y laiſſer Philippe V, quelque » avantage que ce prince leur fît préſentement, » même à notre préjudice ».

Les ennemis du roi, non contens d'humilier ce monarque dans la perſonne de ſes plénipotentiaires, eſſayoient en même-temps de le tourmenter dans le ſein de ſes Etats, en attaquant ſa ſenſibilité & ſa toute-puiſſance d'une manière plus particulière. Ils avoient demandé un inſtant, dans les conférences, la convocation de nos anciens Etats-généraux, pour conſolider l'ouvrage de la paix, & Patekun fit répandre en France des écrits qui devoient naturellement inviter les François à demander les anciennes aſſemblées. Il étoit dit

en ſubſtance dans cet ouvrage : « que le pouvoir « deſpotique du roi étoit la ſource des guerres » interminables de la France ; que le roi, maître » abſolu de la volonté de ſes ſujets, ſeroit à » jamais inſatiable de conquêtes & de victoires, » & que mille revers ſucceſſifs ne l'étonneroient » pas ». On concluoit de-là qu'une aſſemblée nationale étoit néceſſaire en France pour contenir le pouvoir arbitraire du roi, pour le forcer à conſentir à la paix ; & on ajoutoit même qu'il ne falloit poſer les armes, que toute la France ne fût aſſemblée.

Le roi eut connoiſſance de ces mémoires qui circulèrent à Paris clandeſtinement : il n'ignoroit pas les murmures des peuples opprimés ; il craignoit de les voir s'éclairer dans une circonſtance où l'autorité étoit dans un ſi grand embarras. Jaloux de ſon pouvoir abſolu, il ſe ſentit humilié en entendant dire à ſes ennemis, que ſa puiſſance devoit être aſſociée à celle des François, qu'il ne regardoit que comme des eſpèces d'eſclaves deſtinés à l'obéiſſance, & auxquels il avoit défendu même des repréſentations ; il craignit que la France, auſſi déſolée du long fléau de la guerre que le reſte de l'Europe, ne goûtât cette idée ſi hardie & ſi neuve de convoquer les Etats-généraux.

Dans ſon jeune âge, il avoit été témoin de la joie extraordinaire des eſprits, lorſque la régente ſa mère fut forcée de promettre les Etats-généraux; il ſe la rappeloit encore. Comme le cardinal Mazarin, qui redoutoit les pouvoirs des corps, & n'en vouloit qu'un ſeul en France, ſut éluder adroitement cette grande aſſemblée, Louis XIV, ſon élève, qui perſiſta toute la vie avec la plus grande fermeté à rejeter toute ouverture qui tendît de loin à la demander, fit repondre par d'autres mémoires clandeſtins, ſans nom d'auteur ni d'imprimeur, aux mémoires des Anglois & des Hollandois qui en avoient fait la demande. Déjà ils avoient publié, pour le mortifier, qu'il falloit l'accuſer devant ſes propres ſujets, & traiter conjointement avec la nation de la paix future, & des moyens de la rendre durable. Voici ce que leur fit répondre le gouvernement :

« L'ambition des conquêtes eſt auſſi naturelle » aux gouvernemens mixtes qu'aux monarchies » les plus abſolues; les nations où l'autorité eſt » partagée entre le roi & les repréſentans du » peuple étant de leur nature plus portées à la » guerre. Les Anglois ſe ſont baignés dans le ſang » de leurs rois; ils les ont détrônés, décapités, » empriſonnés ou bannis : ils ont fait frémir tous » les peuples du monde par leurs tragédies ſan-

» glantes. Ces révolutions ont été approuvées ou
» ordonnées par les parlemens, tandis que les
» François, plus ſages & plus heureux, ont re-
» connu le pernicieux effet de l'épée entre les
» mains du peuple : pour être plus tranquilles chez
» eux, ils l'ont rendue à leurs ſouverains, & c'eſt
» bien vainement que malgré eux on entre-
» prendroit de la reprendre. Quelles loix divines
» ou humaines pourroient autoriſer une ſi dé-
» teſtable politique ? Les Anglois aiment quel-
» quefois leurs ſouverains, toujours ils haïſſent
» la royauté : les François, au contraire, haïſſent
» quelquefois certains monarques, toujours ils
» aiment le trône ; & cette inclination pour la
» ſouveraineté les réconcilie toujours avec leurs
» rois.

« Où ſont les factions aujourd'hui en France,
» pour oſer forcer le roi à convoquer les Etats-
» généraux ? & quand les ennemis de l'Etat y
» parviendroient, où ſont les princes du ſang, les
» hommes illuſtres qui s'oppoſeroient à la volonté
» du roi, dans une aſſemblée générale de la na-
» tion ? croit-on pouvoir renouveler les Etats
» de Blois ? trente ans de ſédition en avoient pré-
» paré l'affreux ſpectacle : quarante ans d'obéiſ-
» ſance à Louis-le-Grand lui ont ſoumis au
» contraire les eſprits : le monarque a donné une

» autre

» autre diſpoſition à ſes ſujets. Jamais le roi de
» France ne paroîtroit aux étrangers ni ſi grand
» ni ſi redoutable : les princes, les grands, le
» clergé, les parlemens, la nobleſſe, le peuple,
» tous les François concourroient à faire éclater
» leur zèle pour le roi, & offriroient des ſecours
» que le roi lui-même, dans ſon pouvoir abſolu,
» n'oſeroit peut-être pas leur demander.

» Voyez quelle force dans l'autorité royale en
» France ! Le roi a réuni à ſa fortune toutes celles
» de ſes ſujets : les gages, les penſions immenſes,
» les prêts, les arrérages des rentes, dépendent
» du maintien du pouvoir abſolu du roi ; ſi on l'at-
» taque, s'il s'établit un autre pouvoir dans l'Etat,
» auſſi-tôt toutes ces fortunes ſeront en danger :
» les François le ſavent, & cette autorité leur
» paroît ſi eſſentielle & ſi néceſſaire, que tous
» les ordres de l'Etat s'encourageroient récipro-
» quement à la ſoutenir. Ils ont oublié qu'il y
» a eu des Etats-généraux. Quelle eſt donc l'im-
» prudence des ennemis de la gloire du roi, de
» les en faire ſouvenir ? La France n'en devien-
» droit que plus puiſſante. Elle aime le ſang de
» ſes rois ; eſpère-t-on détruire en elle ces ſen-
» timens de la nature ? & qui ne ſait que les
» préventions même des peuples ſont invincibles,
» & que leurs erreurs leur ſont chères ? On arra-

» cheroit plutôt la vie aux François que leurs » coutumes: ils défendroient mieux leur ſervitude » que les Hollandois n'ont ſu défendre la patrie. » Il faudroit donner de nouvelles idées aux eſprits » & les préparer de loin à de ſi grands mouvemens. » Il eſt donc indigne que des gens ſans aveu, » avec une licence effrénée, écrivent injurieuſement » contre la France & ſon roi, dans un temps où » l'harmonie règne dans ce royaume ».

Cette réponſe, qui ſuffit pour exprimer au naturel la ſituation des eſprits dans ce temps-là, devoit apprendre aux Hollandois & à toute l'Angleterre que, s'ils avoient autrefois pris les armes pour la défenſe de la liberté publique, les François, pouſſés par des paſſions contraires, & ſervilement dévoués à la volonté de leur maître, étoient capables de la même énergie pour ſoutenir le pouvoir le plus abſolu, auquel Louis XIV les avoit accoutumés. Les Hollandois & les Anglois comprirent l'énergie de ce mémoire, & n'inſiſtèrent point ſur cette condition pour accorder la paix. Auſſi ne fut-il plus queſtion d'Etats-généraux dans leurs négociations politiques; mais des conditions plus dures, auxquelles le roi eut la foibleſſe de ſouſcrire, appeloient ce grand monarque à d'autres humiliations, & les Hollandois le conduiſirent d'une condition à l'autre, juſqu'à celle d'exiger

qu'il ôtât à son propre petit-fils le trône d'Espagne.

Le roi en étoit désolé; mais toujours patient dans ses plus grandes adversités, & desirant la paix, il augmenta pour l'obtenir les pouvoirs des plénipotentiaires à Gertruidemberg, et leur permit de céder l'Alsace, prévoyant que le roi son petit-fils, bien servi & adoré des Espagnols, refuseroit d'abandonner un royaume qui lui appartenoit à tant de titres. Il permit à ses envoyés en Hollande de faire à l'ennemi l'étrange promesse d'une somme d'argent tous les mois, jusqu'au détrônement du roi d'Espagne, & leur écrivit que si la somme de cinq cent mille livres par mois n'étoit pas suffisante, ils pourroient porter cette somme jusqu'à un million par mois. Il recommandoit à ses envoyés de s'armer de patience, & de conclure les préliminaires de la paix; dont le besoin devenoit tous les jours plus urgent. Mais les Hollandois se rendoient plus opiniâtres, à mesure que le roi donnoit des facilités, & ces conférences humiliantes furent rompues enfin le 25 juillet 1710.

Le roi, au lieu d'accorder à ses sujets les Etats-généraux que ses ennemis demandoient, avoit établi le dixième. Les notables de la Sorbonne, pour appaiser sa conscience, avoient décidé qu'il étoit propriétaire des biens & des revenus de ses

ſujets : mais cet impôt que les grands, malgré la détreſſe de l'Etat, payèrent avec peine & en murmurant, ſe croyant quittes de ce ſubſide à cauſe de leur nobleſſe, ne produiſit que vingt-quatre millions, parce qu'il fut mal établi & mal régi, quand il devoit en produire quarante.

On négocioit d'un autre côté pour conclure la paix avec les ennemis de la France, déſolée d'un auſſi long fléau, & les peuples qui voyoient à chaque inſtant la France à deux doigts de ſa perte en murmuroient. Cette guerre déſaſtreuſe jetoit auſſi la cour de Louis XIV dans une triſteſſe & dans une langueur extrême ; beaucoup de ſeigneurs avoient péri dans les camps ; les étrangers ne voyageoient plus dans le royaume ; le commerce étoit interrompu, & de la nombreuſe & brillante ſuite des ambaſſadeurs auprès du roi, il ne reſtoit plus que celui d'Eſpagne, le nonce & cinq ou ſix envoyés, la guerre les ayant réduits à ce nombre. C'eſt dans ces circonſtances que trois évènemens inopinés concoururent à ſauver la monarchie que les Hollandois, toujours plus envenimés, avoient réſolu de renverſer ou de diviſer. En Eſpagne le duc de Vendôme eut des ſuccès prodigieux ; en Angleterre, Malboroug, général de la reine Anne, fut privé des bonnes graces de ſa ſouveraine, & l'Allemagne ayant perdu l'em-

pereur Joſeph, l'archiduc, qui diſputoit au roi d'Eſpagne la ſucceſſion de Charles II, partit de Barcelonne & fut reconnu empereur. Peu-à-peu les alliés ſe laſſèrent de pourſuivre Louis XIV. Anne s'apperçut la première que l'archiduc, uniſſant l'Eſpagne aux domaines de l'Autriche, ſeroit auſſi redoutable à l'Europe que la maiſon de Bourbon régnant ſur l'Eſpagne & la France; elle reconnut encore que Louis XIV, âgé de 73 ans, & les forces de ſon royaume étant ſi abattues, ne pourroit de long-temps, ni ſon ſucceſſeur, troubler le repos de l'Europe, malgré la réunion des deux couronnes. La grande alliance contre le roi ſe rompit ainſi peu-à-peu; la reine écouta un abbé Gautier qui ſe mit dans la tête de traiter de la paix de l'Europe & négocia d'abord à Londres. Il vint en France avec le comte de Saint-Jean, depuis milord Bolling-Broock & Prior, miniſtre plénipotentiaire, pour parler de la paix, dont ils firent la première ouverture avec ſuccès. On les fêta beaucoup à Paris, comme des perſonnes qui nous apportoient une paix tant deſirée. Prior avoit été ſecrétaire d'ambaſſade de milord Portland & de milord Gerzé; c'étoit un homme d'eſprit & adroit dans les affaires: quant à l'abbé Gautier, qu'on n'appela plus que le *Gautier de la paix*, ſa fortune paſſée avoit été telle, qu'ayant perdu une

place de chapelain du château de Saint-Germain, que le roi Jacques voulut conſerver pour un vieux prêtre qu'il favoriſoit, il fut fort heureux que Prior, avec lequel il s'étoit lié de connoiſſance, voulût bien, par ſes protections, lui accorder une place de ſecrétaire d'ambaſſadeur de l'archiduc, reconnu à Londres pour roi d'Eſpagne. Gautier s'unit plus étroitement à Prior, & l'un & l'autre imaginèrent d'être les mobiles de la paix de l'Europe, à laquelle ils réuſſirent enfin, malgré la Hollande qui, déſeſpérée de n'avoir pas ſu profiter des offres du roi, n'eut d'autre reſſource que d'eſſayer vainement de traverſer les bonnes intentions de la reine Anne. Plus vainement encore l'empereur, s'uniſſant à la Hollande, enyoya-t-il le prince Eugène pour empêcher la paix. L'ouvrage étoit commencé, & la reine avoit ordonné une ſuſpenſion d'armes. Les conférences pour la paix s'ouvrirent à Utrecht le 29 janvier 1712; & comme la crainte de voir la France & l'Eſpagne ſous un ſeul roi avoit fait une grande impreſſion ſur l'eſprit de tous les peuples ligués contre nous, & que cette crainte mettoit des obſtacles inſurmontables à la paix, la première condition de la reine fut que Philippe V, conſervant l'Eſpagne & les Indes, abandonnât tous ſes droits à la couronne de France, & que réciproquement les ducs

de Berry & d'Orléans renonçaſſent à leurs droits ſur la monarchie d'Eſpagne & des Indes. Les ennemis de la France étoient perſuadés que ſans cette aſſurance l'Europe ne ſeroit jamais en repos, & qu'il étoit de leur intérêt & de leur sûreté reſpectives de continuer la guerre & d'accabler la France, plutôt que de permettre la réunion redoutable qui pouvoit s'effectuer un jour de deux monarchies auſſi puiſſantes.

Louis XIV montra quelque répugnance à conſentir qu'un de ſes enfans fût exclu de ſon trône. Madame de Maintenon & toute la faction contraire au duc d'Orléans pouſsèrent les hauts cris, en voyant qu'elles pouvoient un jour être aſſujéties au pouvoir abſolu d'un prince qu'elles haïſſoient. On avoit vu dépérir la poſtérité de Louis XIV; il ne reſtoit que le duc de Berry, & le jeune prince foible & chancelant qui fut depuis Louis XV. Cette faction, dans la crainte d'être ſoumiſe au duc d'Orléans, engagea le roi de propoſer au roi d'Eſpagne d'autres Etats qu'il pourroit unir à la couronne de France, s'il parvenoit à la ſucceſſion de ſes pères; la politique de Verſailles réunit même tous ſes moyens pour lui faire accepter ce parti; mais le roi d'Eſpagne ſe refuſa à cet arrangement. Vainement le roi de France lui fit-il entendre qu'il ſe devoit à la France, à ſa

maiſon, à ſa patrie; que ſouverain dans une contrée plus voiſine de la France, il vivroit avec lui en famille de temps en temps; qu'il ſeroit régent, ſi Dieu conſervoit le dauphin; & roi de France, s'il devoit périr comme les autres princes de ſa maiſon : ces inſtances réitérées avec force & avec tendreſſe, ne purent gagner le roi d'Eſpagne déjà attaché à ſes ſujets. Il avoit aſſemblé les Etats-généraux du royaume, & renoncé à la couronne de France. Louis XIV, & plus que lui madame de Maintenon, le duc du Maine & toute la ligue formée contre le duc d'Orléans, eurent la douleur de voir la perſpective de la royauté ou de la régence ſur la tête de ce prince, qui leur devenoit tous les jours encore plus à charge; & le monarque, entraîné d'évènemens en évènemens, eut celle d'être obligé d'exclure de ſa ſucceſſion ſon petit-fils, d'y appeler un prince qui deſcendoit de ſon frère & qu'il déteſtoit, & de deſtiner à ſes ſujets un prince que la loi la plus ſacrée de l'Etat excluoit de la couronne. Il s'y ſoumit; mais les plénipotentiaires anglois, pour établir d'une manière authentique la renonciation de l'Eſpagne, demandèrent encore dans les conférences une convocation de nos anciens Etats-généraux; mais cette autorité que l'Angleterre attribuoit à la nation aſſemblée étoit odieuſe au roi : il parvint

encore à éluder cette demande, en promettant des lettres-patentes qu'il feroit publier par ſon ordre & enregiſtrer dans tous ſes parlemens. Le roi, par des lettres ſemblables antérieures, & datées de 1700, avoit conſervé à ſon petit-fils, roi d'Eſpagne, ſes droits à la ſucceſſion de France, nonobſtant ſon abſence hors du royaume: il promit aux Anglois de faire rayer des regiſtres du parlement cet acte contraire aux articles nouveaux du traité de paix; & ces démarches contentèrent les plénipotentiaires de la reine Anne, qui ne voulurent pas troubler le repos du roi par une aſſemblée nationale.

Enfin, les Hollandois reconnurent que la guerre contre nous étoit inſoutenable, & ces fiers républicains, qui nous avoient tant humilié à Gertruidemberg, travaillèrent véritablement à la paix après l'affaire de Denain, de concert avec les Anglois. Ils avoient impoſé des conditions au roi; le roi leur en impoſa, & le cardinal de Polignac écrivoit d'Utrecht, qu'ils étoient dans la ſituation où les François avoient été à Gertruidemberg. On connoît les conditions du traité ſigné le 11 avril 1713 entre la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, le duc de Savoie & l'électeur de Brandebourg.

Ainſi fut terminé le grand ouvrage de la paix; & malgré l'état déplorable où la France avoit été,

ſur-tout en 1709, malgré tant de défaites, malgré les calamités intérieures de la France, telles que la famine, la dépopulation, &c. le roi, par ſa ſageſſe & l'habileté de ſes négociateurs, triompha de toute l'Europe conjurée. L'empereur fit la guerre contre nous pendant l'année ſuivante; mais après ſes mauvais ſuccès à Fribourg & à Denain, il ſe trouva hors d'état de la continuer; & le duc de Richelieu étoit à peine arrivé près du roi à Fontainebleau, pour annoncer la priſe des châteaux, que le maréchal de Villars & le prince Eugène avoient déjà commencé les conférences de Raſtad. La malignité des courtiſans voulut que les deux généraux s'entendiſſent à mettre des entraves à la paix, pour ſe rendre encore importans & pour accumuler des richeſſes; & ce bruit odieux parvint même juſqu'au maréchal de Villars & au prince Eugène, qui n'en furent ni fâchés ni étonnés, & qui ſe le communiquèrent; mais enfin ils prouvèrent l'un & l'autre leur bonne foi, & dès les premiers jours de janvier, il envoyèrent dans leurs cours reſpectives des projets de traité qu'on leur renvoya apoſtillés.

Leurs entrevues donnèrent occaſion, peu de temps après, à la médaille ingénieuſe frappée à Nuremberg, où les têtes des deux généraux étoient face à face, avec cette légende : *Olim duo ful-*

mina belli ; & ce revers: *Nunc inſtrumenta quietis. Raſtad*, 1714. Sur ce revers il y avoit une table, deux épées entourées de branches d'olivier, un caſque pour écritoire, & un amour qui tenoit une plume à la main.

Enfin, le duc & le prince, après avoir conclu le 7 mars, ſe ſéparèrent, ſe rendant chacun à leurs cours reſpectives.

Le maréchal de Villars aſſuroit que le prince Eugène, autrefois dédaigné par Louis XIV, & qui fut ſon plus grand fléau, lui avoit aſſuré qu'il n'avoit jamais ceſſé d'être pénétré du plus profond reſpect pour le monarque. En partant, le prince le chargea expreſſément d'embraſſer les genoux du roi, de l'aſſurer du regret d'avoir été forcé de faire ſi ſouvent la guerre contre lui, & de le ſupplier d'accepter ſon reſpect. Dans le fond c'étoit un compliment du prince Eugène; car il eſt bien avéré qu'un dépit l'obligea de prendre le parti de la guerre, & qu'il conſerva toujours du reſſentiment pour le refus du roi; mais il reſta toujours à ce grand monarque la gloire de voir ſes ennemis les plus indépendans lui faire des excuſes, à genoux, de lui avoir fait la guerre.

C'eſt ainſi que Louis XIV réuſſit peu-à-peu à déconcerter les plans de ſes ennemis, qui avoient réſolu le démembrement ou la ruine de ſa mo-

narchie. L'uſage ſage & bien appliqué des forces de la France, la modération qu'il preſcrivoit à ſes généraux, les intérêts de ſa couronne qu'il gouvernoit ſeul (tandis que l'alliance contre lui étoit agitée intérieurement par les factions & la variété des intérêts) ſauvèrent la France. S'agiſſoit-il de négociations pour la paix? le roi ſeul, dans cette grande querelle, pouvoit accepter ou refuſer les propoſitions, en faire lui-même de convenables, les appuyer & les expliquer comme il l'entendoit. Il n'avoit d'autres intérêts à conſulter que les ſiens propres; & comme ſeul arbitre de ſes deſſeins, de ſes mouvemens, il les dirigeoit dans ſa ſageſſe ſelon les circonſtances. Les intérêts de l'Eſpagne étoient les mêmes; nos liaiſons avec elle retardèrent cependant la concluſion de la paix, que le roi n'obtint qu'en agiſſant ſeul & par des traités ſéparés, terminés à-propos, & en obſervant les changemens de vue & d'intérêts de ſes ennemis, en les aidant ſecrètement à ſe détacher les uns des autres, en temporiſant & ſaiſiſſant le moment favorable. Voilà ce qui ſauva la France.

Cette unité de forces, de moyens, d'intérêts & d'actions, ne pouvoit au contraire ſe trouver dans la confédération liguée contre lui: elle avoit des démarches à concerter, des intérêts contraires

à concilier : la réunion des volontés, toujours difficile pour une opération conſidérable, pour l'attaque ſur-tout, lui étoit néceſſaire.

N'oublions point ces obſervations dans le cours de ces mémoires : l'unité des moyens & la diverſité des intérêts des ennemis ligués contre nous ſauvera toujours la nation des mauvais complots de ſes ennemis. Elle eſt comme le point central de l'univers policé; elle eſt environnée alternativement de terres & de mers; elle peut aboutir par-tout, ſe défendre de toutes manières, & ſi ſa conduite intérieure eſt ſage, la nature l'a appelée à dominer en Europe.

Mais abandonné à des miniſtres ſans projet, ſans plan, ſans élévation dans le caractère & attachés à leur intérêt perſonnel plutôt qu'à la France, ce beau royaume n'a pu depuis longtemps jouir de cette influence, les miniſtres, les maîtreſſes & les courtiſans y ayant mis des obſtacles inſurmontables.

Après avoir obtenu la paix, le roi ne fut occupé que de l'intérieur de ſes Etats : il régna encore quelques mois; mais le reſte de ſa vie fut tourmenté par des chagrins cuiſans que lui cauſoient la perte de ſes enfans, par le dérangement affreux des finances, par les calamités qu'entraîne une ſi longue guerre, & par l'influence ſur-tout de madame de

Maintenon, qui ſe mêloit mal-à-propos de trop d'affaires. Il eſt temps de parler de cette favorite. Commençons cet article par un précis hiſtorique des amours du roi, pour la mieux connoître.

CHAPITRE V.

Louis XIV, ſes maîtreſſes & madame de Maintenon.

La nature n'avoit rien oublié pour rendre le phyſique du roi le plus parfait. Il étoit beau, grand & bien fait; il portoit ſur ſon front une phyſionomie majeſtueuſe, qui forçoit à baiſſer la tête lorſque les yeux de ſes ſujets ſe rencontroient avec les ſiens. Sa ſanté, quoique un peu délicate, étoit des meilleures; il fit juſque dans ſon extrême vieilleſſe trois repas par jour, ſans en être incommodé. Il couchoit régulièrement avec la reine, ſans préjudice des galanteries perpétuelles qui durèrent juſqu'à la perte de ſes forces, & juſqu'à ce que madame de Maintenon eut l'adreſſe de le fixer par des principes de piété & de religion. On diſoit à ce ſujet que les amours de roi avoient bien mal commencé & bien mal fini.

Le roi avoit été débauché, en effet, par une vieille femme-de-chambre de la reine-mère, qui

n'avoit ni graces ni eſprit, & qui profita du tempérament hâtif du roi & de ſon innocence pour s'en faire aimer. Cette femme, qui s'appeloit *Beauvais*, étoit jaune, ridée & borgne auſſi. Tout le monde fut étonné que le roi, qui étoit le plus beau jeune homme de ſon royaume, & peut-être de ſon ſiècle, n'eût point été aſſez hardi pour ſatisfaire ſa paſſion par un meilleur choix. Il cacha même fort long-temps ſon intrigue, quoique la reine-mère, qui en étoit inſtruite, le laiſſât s'amuſer, perſuadée que cette liaiſon ne pouvoit être préjudiciable à l'exercice de ſon crédit.

Quand enſuite le roi eut perdu Mazarin & oublié ſa nièce, il laiſſa ſa paſſion ſe développer à l'aiſe. Outre la reine & ſes maîtreſſes, il carreſſa toutes les belles femmes qui furent de ſon goût; l'amour joua un très-grand rôle pendant ſon règne & alla ſouvent juſqu'à la débauche, incité par un phyſique ardent qui ne permettoit pas au roi de réfléchir qu'un grand prince fixoit ſes regards ſur des ſervantes, des filles de jardiniers, des femmes-de-chambre, des dames de la cour, des comédiennes, & même ſur les femmes de pluſieurs maris vertueux qui ſe brouillèrent pour toujours avec elles. Bontems, premier valet-de-chambre du roi, étoit chargé du ſoin de ces menus-plaiſirs; lui ſeul connut tous les détails de ces galanteries,

faiſant élever les enfans & mariant les filles, auxquelles le roi donnoit vingt mille écus, & plaçant les mâles dans les troupes. Le roi diſtingua mademoiſelle des Œillets, fille d'une comédienne, qui fixa long-temps ſon cœur : elle ambitionna même d'être maîtreſſe déclarée du roi, & fut ſi affectée du refus de Louis XIV, qu'elle mourut de chagrin & de langueur.

Dans le nombre de femmes qui vécurent avec le roi, peu aimèrent ce grand monarque, quoiqu'il fût très-aimable & très-capable de rendre une femme heureuſe, quand il n'eût pas été roi. Elles ne l'aimoient que par intérêt ou par gloire; & celles qui l'aimoient pour lui-même éperdument furent aſſez malheureuſes pour ne pas jouir longtemps, le roi s'étant laſſé d'elles. Mademoiſelle Ludri aima le roi avec fureur pendant deux ans, après leſquels ce prince ſongea à d'autres perſonnes, la Monteſpan l'ayant fait avertir que la Ludri avoit des maladies cachées de l'eſpèce des dartres. La Vallière ſeule eut un amour vrai, ſenſé & fait pour ſatisfaire le monarque, s'il n'y avoit pas eu en lui une grande inclination pour le changement. La Fontange l'aimoit beaucoup auſſi; mais il y avoit je ne ſais quoi d'idéal & de ſi romaneſque dans tout ce qui étoit relatif à ſon amour, que le roi l'oublia aiſément. Quant à madame de Monteſpan, c'étoit

c'étoit un démon d'eſprit, d'orgueil & de vanité, mais qui fut bien humilié par madame de Maintenon, qui parvint avec beaucoup d'adreſſe à l'expulſer de la cour. Elle avoit beaucoup fait ſouffrir la reine par ſes hauteurs : elle étoit très-belle, mais elle avoit le cœur gâté ; & quoique le roi fût le plus beau des hommes, elle n'avoit pas ceſſé de lui faire des infidélités. C'étoit, avant que le roi l'aimât, une perſonne dont la compagnie étoit dangereuſe, & dont la fréquentation étoit un motif d'excluſion pour obtenir les graces. Quand elle règna, elle en fut un des canaux. Elle étoit dure, & ſe permettoit des railleries atroces ſur le compte de tout le monde : le roi s'en amuſoit quelquefois ; mais comme ſon grand caractère n'étoit pas pour ſe nourrir d'un comique ſouvent très-ſubalterne & bas, il s'ennuya à la fin de cette ſorte d'amuſement. Madame de Maintenon, plus ſérieuſe, pleine d'eſprit & de délicateſſe, l'occupa d'une manière plus digne d'un grand roi.

La Fontange n'avoit eu ni le temps ni les moyens de l'amuſer : elle n'étoit que belle, avec un bon cœur, qui n'eſt pas toujours ce qui attache les monarques. Elle avoit peu d'eſprit, & ne pouvoit dire quatre paroles de ſuite. Elle mourut perſuadée, & voulant perſuader à tout le monde

que madame de Monteſpan, pour avoir ſa place, l'avoit fait empoiſonner avec du lait, par un laquais qu'elle avoit gagné.

Le roi aima long-temps encore madame de Soubiſe, qui ſeule prit un empire véritable ſur lui, quoiqu'il ne craignît rien tant que de ſe voir dominé, & que cette ſituation lui fût inſupportable. Madame de Soubiſe avoit pris avec lui un tel ton, que le comte de Maurepas avance dans ſes Mémoires, que n'étant pas un jour diſpoſée à recevoir ſes careſſes royales, elle donna un ſoufflet à ſon amant qui uſoit de violence avec elle.

Les intrigues de la plupart de ces femmes pour ſe ſupplanter donnèrent beaucoup de chagrin à Louis XIV, & prouvèrent le danger que courent les rois à déclarer leurs maîtreſſes, & à leur accorder une influence. Elles s'accuſoient entre elles de toutes ſortes de crimes, & parvinrent ſouvent à perſuader le roi que les enfans qu'il en avoit eus n'étoient pas de lui. Leur deſtinée fut comme celle des miniſtres; les plus vertueuſes ne conſervèrent point leur place, & en tirèrent moins d'avantages.

Fatigué à la fin de tant de maîtreſſes, le roi s'attacha à madame Scarron, quoique plus âgée que lui de deux ans, & qu'elle eût perdu cet air de jeuneſſe qui attire les yeux du vieillard. Elle

avoit élevé les enfans naturels que le roi avoit eus de madame de Monteſpan, & avoit eu le temps & l'occaſion d'aſpirer de loin à ſa grande conquête. Témoin des querelles privées entre le roi & madame de Monteſpan, elle faiſoit l'office de les raccommoder adroitement, & parvint à ſe faire eſtimer & à ſe faire écouter du roi, qui avoit eu d'abord une grande averſion pour elle. Madame de Monteſpan, qui ne vit dans la garde de ſes enfans qu'une perſonne vertueuſe, modeſte & portée à rendre ſervice plutôt qu'à plaire, ne la crut pas capable d'un mauvais deſſein : elle crut même que perſonne ne ſeroit moins dangereuſe dans l'emploi délicat de gouvernante des enfans du roi, & parvint à perſuader le monarque que tous les bruits qui avoient couru ſur madame Scarron étoient de la plus grande fauſſeté ; elle obligeoit même ceux qui environnoient le roi de les démentir, afin de le ramener à de meilleurs ſentimens pour la gouvernante. Peu-à-peu le roi s'accoutuma à la voir & fut touché de ſes yeux, qui étoient très-amoureux ; mais la veuve, toujours plus fière quand le roi montroit plus d'attachement, repouſſoit ſes tentatives avec une réſiſtance ſi reſpectueuſe qu'elle faiſoit rougir le monarque, peu accoutumé à des refus de cette nature. Le roi tenta de nouveau, & madame

Scarron plus reſpectueuſe encore, montrant le ciel irrité contre la vie paſſée du roi, déclaroit qu'elle ne vouloit pas être la cauſe des malheurs de la France, ſi le ciel devoit punir les crimes de ſon roi.

Louis fut touché de la vertu de madame Scarron; & las d'une ſi grande variété de jouiſſances qui l'avoient occupé toute la vie, il voulut s'attacher à Dieu. L'exemple de madame de Maintenon, qui préféroit ſa conſcience aux plaiſirs & la divinité à un roi, lui perſuada que les bons chrétiens jouiſſent dans cette vie d'un genre de félicité qu'il ne connoiſſoit pas, & dont il voulut goûter. Madame de Maintenon, que le roi ne ceſſoit de fréquenter, le ſoutenoit dans ces réſolutions, lui montroit l'enfer ouvert & le bonheur des perſonnes vertueuſes. Le roi, plein d'admiration pour elle, racontoit ces anecdotes à la feue reine, & cette princeſſe, qui reconnoiſſoit l'impoſſibilité de fixer le roi, préférant qu'il aimât une femme vertueuſe, ſe ſentit obligée envers madame Scarron, & contribua elle-même à la faire nommer ſeconde dame d'atours de madame la dauphine, née princeſſe de Bavière.

Ainſi le roi, avant de devenir pieux définitivement, combattit long-temps avec madame de

Maintenon entre l'amour des femmes & l'amour de Dieu.

Madame de Monteſpan, outrée de voir la veuve Scarron attachée à la reine & ſouſtraite à ſon empire, en conçut une haine implacable contre elle. Elle eſſaya de la perdre dans l'eſprit du roi, en racontant à tout le monde ce qu'elle avoit été, la vie obſcure dont elle l'avoit retirée, & les détails de ſa pauvreté. Elle embellit ſon hiſtoire de diverſes anecdotes la plupart incroyables; mais ſa méchanceté, au lieu de changer le roi, la fit renvoyer, l'affaire ayant été conclue entre Louis XIV, madame de Maintenon & le duc du Maine.

Le duc du Maine, fils légitime de madame de Monteſpan, fut même l'inſtrument dont madame de Maintenon ſe ſervit pour l'expulſion de ſa rivale. Le duc, conſeillant à ſa mère de s'abſenter pour un temps de la cour, lui fit croire que quelques mois d'abſence ranimeroient l'amour du monarque. Il lui repréſenta l'affoibliſſement progreſſif des ſentimens du roi pour elle, & lui fit craindre une indifférence prochaine, ſi elle vouloit encore temporiſer. La favorite ſe rendit à ces conſidérations, & manda au roi mal-adroitement qu'elle ne reviendroit plus à la cour.

C'étoit où madame de Maintenon en vouloit venir. Le roi lui-même, fatigué de ſon caractère

tracaſſier, inconſéquent, volontaire & remuant, ne lui fit aucune réponſe; & le duc du Maine ſon fils fit tranſporter ſi vîte tous les effets de ſa mère à Paris, qu'elle n'eut plus aucun prétexte pour tenter de rentrer dans les bonnes graces du monarque. Ainſi finirent les rapports du roi avec une impérieuſe maîtreſſe qui ne ſut pas aſſez fléchir ſon caractère.

C'eſt ici le lieu de parler de la feue reine. Elle avoit appris dès l'enfance, en Eſpagne, à tenir un ton de grandeur & de repréſentation qui plaiſoit au roi. Elle avoit d'ailleurs beaucoup de vertu, une grande ſimplicité naturelle, & une telle ingénuité que le roi fut forcé de l'eſtimer & de l'aimer, lors même que d'autres beautés attachoient ſon cœur. Jamais le roi ne coucha qu'avec elle, même dans la plus grande effervescence de ſes paſſions; & toujours il obligea ſes maîtreſſes à la reſpecter, applaudiſſant aux petits tours malins que la reine ſe permit, quoique rarement, contre les femmes qui lui raviſſoient le mari qu'elle ne ceſſa d'adorer.

La Monteſpan renvoyée & la reine morte, madame de Maintenon règna en ſouveraine, & ce règne, pour notre malheur, dura trente ans. Jamais la feue reine n'avoit ambitionné le crédit; elle n'avoit pas même tenté d'en avoir, & la nouvelle favorite l'eut tout entier: elle plaça & dé-

plaça les miniſtres & les généraux; elle influa ſur les plus grands évènemens ou les prépara; & comme le roi prit le parti de la dévotion, qu'elle ſut lui inſpirer ſi adroitement dans une circonſtance favorable, l'égliſe & les jéſuites ſe ſervirent d'elle pour donner une tournure nouvelle aux affaires de la religion, & elle ſe ſervit d'eux pour obtenir la main du roi. Pour épouſer le roi, elle ne ceſſa de mettre en jeu tous les moyens d'une femme adroite, intrigante & ingénieuſe. Elle diſpoſoit de tous les emplois en faveur de ceux qu'elle ſavoit lui être attachés, & éloignoit ceux qui lui étoient indifférens. Elle fortifia dans le roi les ſentimens de religion qu'il avoit toujours eus, lui racontant des rêves affreux qu'elle diſoit avoir eus à cauſe de ſes galanteries. Elle gagna le père de la Chaiſe, confeſſeur du monarque, jaloux d'avancer ſa famille, à laquelle la favorite promit une fortune & un état. Elle gagna la ſociété entière des jéſuites, favoriſant la deſtruction de Port-royal, l'anéantiſſement du proteſtantiſme, & abandonnant enſuite à la fureur du père Tellier le vertueux cardinal de Noailles, quoiqu'elle ſe fût déclarée la protectrice de tout ce qui portoit ce nom-là.

Madame de Maintenon avoit mis auparavant dans ſon parti l'évêque de Meaux, l'évêque de

Chartres, l'évêque de Condom & les autres prélats qui avoient la confiance du roi. Quand elle fut bien environnée de partiſans, elle déclara au roi qu'elle ne pouvoit plus réſiſter aux remords qui la pourſuivoient & la nuit & le jour. Le roi en parla au père de la Chaiſe, qui propoſa un mariage de conſcience, auquel le roi ne voulut pas d'abord conſentir ; mais à meſure que les obſtacles ſe multiplioient, madame de Maintenon, toujours plus patiente & plus réſolue, conduiſit peu-à-peu le monarque où elle voulut. Le roi, qui venoit chaque jour chez elle, la trouvoit fondant en larmes au pied du crucifix : & tout ému des ſouffrances de ſon amante, il admiroit ſes combats entre l'amour de Dieu & l'amour du roi, & ſe laiſſoit toucher par ces grands ſentimens. Il lui donna l'eſpoir de la voir ſans crime & la raſſura ; mais monſeigneur, qui en fut informé, s'oppoſa par un avis ferme, qu'il ne cachoit pas, à cette détermination du roi ſon père, & Fénélon fut du même ſentiment. On fit entendre vainement au dauphin que le roi n'auroit jamais des enfans de la favorite ; que le mariage ſeroit ſecret, qu'il n'en reſteroit aucune trace ; on lui promit même de légitimer mademoiſelle Fleury, qu'il avoit eue de mademoiſelle de la Force : monſeigneur fut opiniâtre ; & le roi, ſoit qu'il ne voulût pas intérieurement accélérer un mariage ſur-

lequel il ſemble qu'il vouloit conſulter l'opinion, ſoit qu'il ne voulût pas attirer contre cette démarche & contre madame de Maintenon les mécontentemens de ſon fils, temporiſoit tant qu'il pouvoit, tandis que la favorite ne ceſſoit de lui montrer la colère du ciel.

Enfin le roi, après avoir été long-temps ſpectateur de ce combat, epouſa ſecrètement madame de Maintenon : toute la cour, qui s'en douta, en étoit intérieurement ou jalouſe ou mécontente; les princes ſe ſentirent outragés, & les vers ſuivans doivent être conſervés, quelque mauvais & malins qu'ils puiſſent être : ils partirent de la cour de Meudon, où demeuroit le grand dauphin.

Que l'éternel eſt grand! que ſa main eſt puiſſante!
Elle a comblé de biens mes pénibles travaux :
Je naquis demoiſelle, & je devins ſervante;
Je lavai la vaiſſelle, & ſouffris mille maux.
J'eus pluſieurs amans, & ne fus pas ingrate;
Je me livrai ſouvent à leurs premiers tranſports.
A la fin, j'épouſai le fameux cul-de-jatte
Qui vivoit de ſes vers, comme moi de mon corps;
Mais enfin il mourut, & vieille devenue,
Mes amans, ſans pitié, me laiſſoient toute nue,
Lorſqu'un héros me crut encore propre au plaiſir.
Il me parla d'amour; je fis la Madeleine,
Je lui montrai le diable au fort de ſes deſirs,
Il en eut peur, le lâche, & je me trouve reine.

Le roi étoit déſolé de ce mécontentement de ſa famille, mais il diſſimuloit, il cachoit ſa nouvelle exiſtence; ſouvent il montroit de l'humeur à madame de Maintenon, qui, dans ces momens d'inquiétude, adouciſſoit le roi par un redoublement de careſſes reſpectueuſes, tandis que d'un autre côté elle ne ceſſoit de négocier pour déclarer ſon mariage.

On ſait que les révolutions principales de la régence viennent du parti qu'elle prit dans les affaires : elle en fut le principal inſtrument, quand elle n'en fut pas la cauſe première : l'humiliation des janſéniſtes, la perſécution des proteſtans, l'élévation des enfans naturels du roi au-deſſus de leur état, & le teſtament qui excluoit le duc d'Orléans de la régence, furent celles dont elle ſe mêla plus ou moins ouvertement. L'activité du duc d'Orléans anéantit bientôt, il eſt vrai, tout ce qu'il y avoit d'injuſte dans ce teſtament; mais les affaires de la bulle, dont le feu roi eut la foibleſſe de s'occuper dans ſes vieux ans, entraînèrent une plus longue ſuite d'inconvéniens à cauſe de la nature des affaires religieuſes. Le citoyen obéit volontiers à la loi, à l'ordre d'un roi, & ſur-tout à ſes troupes; mais quand le fanatiſme s'introduit dans un empire même deſpotique, le peuple, fort de ſes opinions, a toujours des moyens de réſiſ-

tance, & le ſouverain ſe trouve dans des embarras que les affaires d'un autre genre ne ſeroient pas capables d'occaſionner.

CHAPITRE VI.

Hiſtoire de la famille royale & de la cour, avant la mort de Louis XIV.

Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans & régent de France, fils de Monſieur, frère du roi, neveu & gendre du monarque, dont il épouſa la fille légitimée, avoit une inclination naturelle pour tout ce qui eſt beau & tient aux arts d'agrément. Il étoit muſicien & peintre; il gravoit à merveille; il avoit un goût exquis pour l'architecture, la ſculpture, la phyſique & pour toutes ſortes de ſciences. Il recherchoit les hommes de mérite; il étoit, avec ſes amis, bon, égal & toujours joyeux, ayant ſans ceſſe des ſaillies agréables, ou des choſes flatteuſes à leur dire. La nature l'avoit fait tel, qu'il étoit entraîné par goût vers les objets nouveaux, les ſyſtêmes inconnus & les grandes entrepriſes. Il étoit amoureux de la liberté & de la gloire, porté par inclination au métier des armes, ambitieux de s'y diſtinguer, adorateur perpétuel

du bon roi Henri IV, & flatté à l'excès de s'entendre dire qu'il avoit dans le caractère &. dans la phyſionomie quelque reſſemblance avec lui.

A ces qualités le duc de Chartres joignoit une complexion très-amoureuſe, que l'abbé Dubois favoriſa dans ſes plus tendres années : ce qui lui réuſſit parfaitement pour s'emparer de l'eſprit & de la volonté de ſon maître, & le réduire dans une eſpèce de captivité d'où la bonté de ſon ame ne lui permit jamais de ſortir.. Dans cette apathie honteuſe, Dubois, pour le dominer en entier, lui inſpira de bonne heure, dans ſes jouiſſances, le goût du changement. Ses liaiſons amoureuſes ne furent pas de longue durée, & par la même raiſon il ne s'attacha jamais à des conquêtes difficiles, ni à des femmes qui demandoient certaine aſſiduité. Il donna le ton en cela, pendant ſa régence, à la nation, & rendit les mœurs plus aiſées & les amours moins décens ; ou plutôt, il abolit les préliminaires des jouiſſances & tout l'attirail de l'amour, privant les femmes & la ſociété des manières de notre antique galanterie, qui avoit des charmes particuliers, & que Louis XIV avoit eu l'art de conſerver. Les jeunes perſonnes que le duc aima furent preſque toutes des maîtreſſes paſſagères, qui paroiſſoient un inſtant & qui étoient bientôt renouvelées. Il en prit dans tous les états,

de tout âge, & commença dès l'âge tendre par de petites conquêtes, ayant ſéduit Léonore, auſſi enfant que lui, & fille du concierge du garde-meuble du palais-royal; ce qui fit le plus grand éclat, à cauſe de l'âge très-tendre de la fille & du prince, qui en eut un enfant. Monſieur en eut une peine extrême; & le roi le punit, en lui défendant de paroître juſqu'à nouvel ordre, devant lui. Madame, après l'avoir grondé, prit ſous ſa protection & la mère & l'enfant qui fut mariée enſuite à Charençay, fils d'un conſeiller de Riom en Auvergne.

Depuis cette première galanterie le duc de Chartres ne diſcontinua point de jouir & d'aimer. De la fille du concierge, il vola à la Grandval, fameuſe actrice. Madame, cette fois, traverſa cette liaiſon nouvelle, trouvant cette comédienne trop vieille pour lui, & trop corrompue pour un auſſi jeune cœur. On fit partir le jeune prince pour l'Italie, pour y ſervir ſous le maréchal de Catinat.

Cette réſolution du feu roi étoit une manière de récompenſe plutôt qu'une punition réelle : elle enhardit davantage le jeune prince, dont les paſſions ſe fortifioient. A ſon paſſage à Lyon, il toucha le cœur d'une très-jeune demoiſelle de la Maſſonnière, qu'il rendit encore mère. Il entretint avec elle un commerce de lettres pendant la guerre;

& à ſon retour ; ayant trouvé le plus joli enfant du monde, produit de ſes amours, il engagea mademoiſelle de la Maſſonnière à venir, avec ſa mère & l'enfant, à Paris. Elles y arrivèrent quelques jours après lui, & cette eſpèce d'enlèvement fit à Lyon un tel bruit, que le vieux la Maſſonnière père, qui ne put retenir ſa femme ni ſa fille, en mourut de douleur.

La fille & la mère arrivèrent à Paris huit jours après le prince, qu'elles trouvèrent attaché de nouveau à la Deſmarre, fameuſe comédienne, qu'il laiſſa peu de jours après pour la Florence, belle danſeuſe de l'opéra : c'eſt de la première que naquit l'abbé de Saint-Albin, chéri de Madame, mère du prince ; elle diſoit à tout le monde qu'elle ne trouvoit ſa reſſemblance que dans les enfans bâtards de ſon fils ; elle ſervit de mère à tous, les aima comme les autres, & en eut plus de ſoin.

La Florence ne ceſſa pas d'être attachée à un greffier de la ville, quoiqu'elle fût aimée du prince ; mais la Deſmarre ſupplantée, qui obſervoit ſa rivale, dévoila ſes infidélités, & ſupplanta à ſon tour la Florence, ſans quitter elle-même Baron, qu'elle aimoit éperdument : le duc de Chartres crut en avoir une fille, qu'il fit élever dans un couvent à Saint-Denis pour la faire religieuſe ; mais la demoiſelle n'ayant jamais voulu faire des vœux, le

duc d'Orléans, pendant ſa régence, la maria à Ségur, alors mouſquetaire, qui aimoit madame de Saint-Aignan, abbeſſe de la Joie. Cette dame, ſurpriſe par les douleurs de l'enfantement, en paſſant par Fontainebleau, s'étoit trouvée environnée de beaucoup de ſeigneurs. Le duc de Saint-Aignan lui-même, ignorant que l'abbeſſe étoit ſa fille, raconta avec naïveté & en préſence de toute la cour cette anecdote étrange au roi, qui la ſavoit déjà. Un ſourire royal permit aux courtiſans & aux favoris d'éclater : Saint-Aignan ne fut pas inſtruit autrement.

Quoique le duc de Chartres eût épouſé dans ces circonſtances mademoiſelle de Blois, fille légitimée du roi, il ne ceſſa de voler à d'autres amours : mais convaincu de l'infidélité de la Deſmarre, amoureuſe de Baron, qu'elle préféroit à un grand prince auſſi beau que libéral, il s'attacha à mademoiſelle de Sery, fille d'honneur de madame d'Orléans ſa mère, jolie, vertueuſe, ſpirituelle, & qui réſiſta près de deux ans à ſes pourſuites & à l'expreſſion journalière de ſes tourmens. Ce fut la ſeule femme que ce prince attaqua avec des principes & d'une manière ſuivie ; car il n'aimoit que les conquêtes aiſées : mais lui ayant témoigné ſa violente paſſion, elle ſe rendit enfin à ſes deſirs ; & il lui donna le chagrin mortel de le

Le duc d'Orléans ayant appelé au palais-royal la fameuſe Fillon avec ſa troupe, qui ſe réunit aux libertins qui étoient de la ſociété du prince, cet abbé, qui avoit une réputation odieuſe à ces femmes, eſſuya leurs ſarcaſmes avec un tel éclat, leur vengeance fut ſi extrême & la licence de tous fut ſi grande, que le roi fit renfermer au château de Vincennes ce ſcandaleux eccléſiaſtique, qui reſta dans cette priſon juſqu'à la régence du duc d'Orléans.

Il ſeroit difficile de ſuivre ce prince dans la variété de ſes amours, ou même de donner ſimplement la liſte des femmes qu'il aima : il en chercha tantôt dans la bourgeoiſie, tantôt en petit nombre, mais dans un rang diſtingué. Les plus belles femmes du voiſinage du palais-royal, plus expoſées à ſes regards, étoient aſſurées, ſi elles étoient belles, de ne point lui échapper. Auſſi le quartier fut-il bientôt abandonné des mères honnêtes qui vouloient conſerver leurs enfans ; & peu-à-peu il ne reſta dans les environs que les jolies perſonnes de bonne volonté.

A la fin, cette vie libertine déplut ſi fort à Louis XIV, qu'il prit une averſion décidée pour ſon neveu, ſur-tout quand, vers la fin de ſes jours, madame de Maintenon l'eut rendu minutieux & dévot. Le monarque avoit ſans doute bien des re-

proches à ſe faire au ſujet des intrigues d'amour ; mais comme il s'étoit caché, comme il avoit connu parfaitement l'art de tenir ſa cour, & qu'il avoit toujours imprimé ſur tout ce qui l'environnoit, & ſur la perſonne même de ſes enfans naturels, une telle gravité jointe à la galanterie, & une ſi grande dignité au milieu des plus grands revers, qu'on ne trouve dans nos annales que cette ſeule époque où la cour ait véritablement connu les plaiſirs ſans gêne comme ſans ſcandale ; le roi, doué d'une délicateſſe exquiſe, auroit craint qu'une irrégularité groſſière dans ſa maiſon ne retombât ſur ſa perſonne ; & la gravité de ſon caractère étoit telle, qu'il ne ſe permit jamais d'éclater de rire en face de perſonne.

Le libertinage & l'indépendance ſur-tout du duc d'Orléans, ſon neveu & ſon gendre, devoient donc naturellement éloigner ce prince des faveurs du monarque : il fut le ſeul de la maiſon royale dont le roi diſoit qu'il n'avoit pu en faire quelque choſe ; tandis que, dans la réalité, c'étoit le ſeul prince qui étoit ce que la nature l'avoit fait, le ſeule qui portât un caractère perſonnel, & qui eût refuſé de prendre ce vernis de courtiſan, que Verſailles donnoit à ceux qui alloient faire la cour. Auſſi ne fut-il pas employé autant que ſon courage, ſes talens militaires, ſes ſuccès & ſa naiſſance l'exi-

geoient : il ſe diſtinguoit d'ailleurs à l'armée par des talens ſupérieurs, par une grande popularité, & par des égards détaillés en faveur du ſoldat dont il étoit adoré, ce qui achevoit de le perdre dans l'eſprit de Louis XIV, qui avoit la foibleſſe d'être jaloux des talens diſtingués des princes de ſon ſang, comme s'ils avoient diminué la conſidération attachée à ceux qu'il avoit lui-même développés.

Le roi l'avoit d'abord employé à ſon ſervice auprès de lui au ſiège de Mons. L'année ſuivante il fut chargé de commander le corps de réſerve au combat de Steinkerque, où il fut bleſſé. En 1693, animé du deſir de ſe diſtinguer, il ſe porta cinq fois, à la tête des troupes qu'il commandoit, juſque dans le ſein de l'ennemi, qui manqua cinq fois de s'emparer de ſa perſonne, & il fit des prodiges à la bataille de Neerwinden.

A ſon retour à Paris, il ne s'occupa que des ſciences & des plaiſirs, négligeant de faire ſa cour au roi & à la favorite, & ne ceſſant, dans ſes propos nocturnes avec les compagnons de ſes débauches, de plaiſanter contre la cour. En 1706, il alla au ſiège de la ville de Turin, qui devoit être priſe ſi Marchin n'eût préſenté un ordre d'arrêter le prince dans une action qui alloit décider du ſort de cette capitale. Un quartier fut forcé par

les aſſiégés; le duc, qui vola vers cette partie, fut bleſſé de deux coups de feu & repouſſé: la déroute de nos troupes, comme on ſait, fut générale, & la faute de Marchin ſi capitale, qu'on diſoit & on dit encore que l'intrigue de cour qui tendoit à faire déclarer le mariage de la Maintenon avoit obtenu cet ordre du roi par les menées ſecrètes de la favorite. On doit dire ici ſur cet objet, que madame la ducheſſe de Bourgogne, avec laquelle le duc de Fronſac avoit eu des rapports très-particuliers, aſſura que, quoique née Italienne, elle avoit toujours eu le cœur françois, préférant avec raiſon les devoirs d'épouſe & de mère aux ſentimens d'un père ambitieux, d'un père que la cruelle raiſon d'État portoit à pourſuivre en France ſa propre fille qui devoit un jour en être ſouveraine, & à détrôner celle qui l'étoit déjà en Eſpagne.

Louis XIV avoit une telle opinion de ſa propre perſonne, que toute ſa vie fut conſacrée à l'augmentation de ſa dignité & de ſa grandeur. Pour favoriſer cette foibleſſe du roi, madame de Maintenon l'engagea à élever au-deſſus de leur naiſſance ſes enfans naturels, & à leur donner un rang ſupérieur à l'état des princes légitimés de tous les rois ſes prédéceſſeurs. Il avoit deſtiné ſes enfans mâles bâtards & légitimés à des princeſſes du ſang,

& les princes du ſang à ſes filles naturelles. Marianne épouſa le prince de Conti; mademoiſelle de Nantes, le duc de Bourbon; & le duc du Maine, Louiſe de Condé. Tous ces mariages furent conclus aſſez facilement; mais celui du duc de Chartres ſouffrit de plus grandes réſiſtances, à cauſe du caractère plus indomptable du prince, & des obſtacles qu'oppoſa Madame, mère du duc, qui avoit apporté en France les principes des Allemands ſur les méſalliances. Le roi, qui parut ignorer les oppoſitions qui s'élevèrent contre ſes deſirs, réſolut de négocier l'affaire & de gagner le prince: pour y réuſſir, on employa l'abbé Dubois qui avoit préſidé à ſon éducation, qui avoit initié ſon élève dans l'art de la débauche, qui lui fourniſſoit encore les moyens de la ſatisfaire, & qui par-là avoit pris de l'empire ſur ſon eſprit. Dubois gagné lui montra en perſpective la colère du roi, qu'un refus de ſa fille feroit éclater, & obtint du duc de Chartres le conſentement néceſſaire à cette alliance; mais Dubois, qui avoit exigé de connoître la volonté du roi avant d'entamer une négociation qui pouvoit le perdre, avoit voulu recevoir les ordres directement de ce monarque; & comme après le ſuccès le roi lui demanda, dans les appartemens de l'intérieur, ce qu'il pouvoit faire pour lui témoigner par quelque faveur qu'il

étoit ſatisfait de ſes ſervices, ce monarque, d'un ſeul de ſes regards, fit pâlir & déconcerta l'ambitieux, qui demandoit le chapeau de cardinal quand il n'avoit pas encore du pain. Dubois ne perdit pas courage, & l'évènement a appris qu'il n'avoit pas oublié le projet de devenir cardinal.

Cependant, malgré la complaiſance du duc de Chartres, qui conſentit d'épouſer la fille légitimée du roi, ce monarque n'eut jamais pour ſon neveu, devenu ſon gendre, aucune affection particulière; & il le déteſta depuis la fameuſe anecdote d'Eſpagne, qu'il eſt néceſſaire de rapporter. La cour de Verſailles ne parut jamais l'avoir oubliée, & elle influa dans la ſuite ſur la conduite du roi à l'égard du duc d'Orléans.

Habile dans le métier de la guerre, le duc avoit rendu à Philippe V, roi d'Eſpagne, des ſervices inappréciables dans des circonſtances où ce roi n'occupoit qu'un trône chancelant. Aſſailli par toutes les puiſſances de l'Europe, il étoit près de ſortir en fugitif du royaume d'Eſpagne. Le duc d'Orléans avoit réduit Valence à ſon obéiſſance; il avoit ſoumis Sarragoſſe; il avoit pris Tortoſe & Lérida, ſurnommée la *pucelle*, parce que le génie & les forces des plus grands généraux qui l'avoient aſſiégée, du grand Condé & d'Harcourt, avoient échoué devant elle: enfin,

il avoit relevé en peu de temps le parti de Philippe près de ſuccomber.

Malgré ces expéditions, le roi ſe trouva dans une telle criſe, que les grands d'Eſpagne déſeſpérèrent de le maintenir ſur le trône, & perſuadèrent le duc d'Orléans qui devoit y monter à ſa place, ſelon ſes droits : ils lui firent conſidérer que la haine générale de l'Europe contre Louis XIV étant la cauſe principale de la guerre, cette haine n'exiſteroit plus lorſqu'on le verroit ſur un trône que Louis XIV n'auroit plus l'ambition de gouverner. On remontra au duc d'Orléans que cette couronne lui appartenoit par droit de naiſſance, & qu'échappant à Philippe V, il devoit la diſputer à l'archiduc & à la maiſon de Savoie. On lui dit que c'étoit le vœu de la nation eſpagnole & des grands, & que cette révolution ſeroit encore avantageuſe à la France, qui verroit un prince de la maiſon de Bourbon portant cette couronne. On ajouta enfin que lorſqu'il auroit conſenti à monter ſur le trône, il s'élèveroit à Madrid un parti conſidérable en ſa faveur.

La cour de France eut bientôt des nouvelles ſûres de ce complot ; & les plus authentiques, & les plus contraires au duc d'Orléans, étoient celles que donnoit la princeſſe des Urſins, qui épioit ſans ceſſe le prince : elle avoit été au com-

mencement fort liée avec lui, mais elle étoit devenue ſon ennemie implacable. Elle envoya à Louis XIV, de Madrid, des traités ſignés du duc d'Orléans, & dont on reconnut l'authenticité dans un conſeil particulier tenu pour cette affaire. Quand on y trouva que le duc aſpiroit à détrôner le petit-fils du roi, tous les aſſiſtans en pâlirent de colère contre le prince auteur de la conſpiration. Le duc d'Orléans avoua la ſignature, mais il ſoutint qu'il n'avoit pas ſigné de ſemblables traités: il dit avoir laiſſé à ſes agens des ſeings en blanc, & que ſurpris par les partiſans de la princeſſe des Urſins, favorite de la reine & du roi d'Eſpagne, on s'étoit fait auprès d'elle un mérite, parce qu'elle étoit ſon ennemie déclarée, de remplir ces blancs par un traité dont il n'avoit aucune connoiſſance. Le duc d'Orléans avoua avoir *cabaliſé*, ſelon ſes expreſſions, mais il expliqua cette affaire en diſant que le roi d'Eſpagne étant près de deſcendre de ſon trône, il devoit recueillir un héritage auquel le duc de Savoie ſeroit appelé à ſon préjudice. Renaud & Deſlandes, agens ſecrets du duc d'Orléans en Eſpagne pour ce complot, furent empriſonnés. Toute la France pouſſa de hauts cris contre cette prétention, toute juſte & naturelle qu'elle étoit. L'Eſpagne, animée par la princeſſe des Urſins, les répèta. Le parti que le duc d'Or-

léans avoit dans ce royaume ſe tut, & toute la cour fit retentir juſqu'aux nues ſes plaintes contre le duc d'Orléans.

A Verſailles, le conſeil du roi qui excitoit la rumeur fut agité; les uns vouloient qu'on fît mourir le duc d'Orléans; d'autres le vouloient jeter dans une priſon perpetuelle. Madame d'Orléans, fille naturelle du roi, alla ſe mettre à genoux aux pieds de ſon père, toute conſternée; car monſeigneur, père du roi d'Eſpagne demandoit ſa mort. Après ces débats on alla aux voix. L'avis de Pont-Chartrain fut que le duc d'Orléans n'étoit pas auſſi coupable qu'on le diſoit; & il rapporta avec tant de netteté cette affaire, qu'il montra que tous les princes auroient agi de même en pareil cas, ajoutant que ce n'étoit qu'une imprudence du duc d'Orléans, qu'il étoit bon & ſage de diſſimuler. Le roi, qui penſoit déjà comme Pont-Chartrain, & qui n'étoit point ſanguinaire, confirma cet avis & y adhéra, nourriſſant néanmoins dans ſon cœur une ſecrète animoſité contre ce prince, qui avoit *caboliſé* & imaginé des malheurs éventuels, toujours odieux à un roi accoutumé à l'humiliation de ſes ennemis & au ſuccès de ſes armes.

Quelques-temps après on arrêta à Poitiers un cordelier déguiſé en cavalier, & accuſé d'avoir voulu corrompre le cuiſinier du roi d'Eſpagne pour

empoiſonner ce monarque avec toute ſa cour. Chalais, envoyé par la princeſſe des Urſins, le conduiſit à la Baſtille bien garrotté, portant les différens poiſons qu'on lui ſurprit, dont on reconnut la malignité par des expériences faites ſur des chiens, & cette autre affaire étrange vint tourmenter encore le duc d'Orléans.

On diſoit que ce moine ſe ſentant pris, s'écria: ah! me voilà perdu. Chalais vit le roi long-temps & en ſecret, & il courut bientôt dans la ſociété la nouvelle affreuſe qu'on avoit pris un des empoiſonneurs des princes. Cette capture réjouit tous les partiſans de la cour & déconcerta le petit nombre de ceux du duc d'Orléans, qui eurent l'imprudence d'en paroître affectés. Le duc d'Orléans continua ſeul ſa manière de vivre & ſes habitudes, ſans montrer aucune ſenſibilité. Le cordelier étroitement ſerré fut jeté à la Baſtille, & d'Argenſon, qui l'interrogea & qui rendoit compte directement au roi de cette affaire, eut l'occaſion de montrer au monarque l'innocence de ſon neveu avec toute l'adreſſe dont il étoit capable; ce qui fut la cauſe dans la ſuite que le prince, devenu régent, le récompenſa ſi bien d'un ſervice ſignalé, & rendu dans une circonſtance délicate où les ennemis du duc d'Orléans s'avançoient aiſément dans le chemin de la fortune, en chargeant la conduite du

prince infortuné. Le cordelier bien queſtionné étoit cependant coupable de quelque grand crime; car il fut conduit par Chalais à Ségovie, où il fut renfermé, diſant des horreurs de la maiſon d'Autriche. Il avoit répondu à d'Argenſon, avec l'effronterie d'un ſcélérat, que ſes poiſons étoient de véritables poiſons étant donnés tous ſeuls, mais qu'étant adminiſtrés avec des drogues convenables, ils étoient des remèdes très-bons, & avec leſquels il avoit guéri nombre de malades : car il ſe diſoit curieux de médecine en faveur des pauvres. Mais les juges, ayant envoyé des couriers dans les lieux où ce moine diſoit avoir guéri des malades, ne trouvèrent rien de vrai. Dix ans après qu'il fut renfermé dans une forteresſe, il pouſſoit des hurlemens affreux, diſant qu'il étoit abandonné de ceux qui l'avoient mis en œuvre; mais jamais il n'accuſa le duc d'Orléans. On a cru que d'Argenſon conſervoit, pendant la régence du duc d'Orléans, l'interrogatoire de ce religieux dans une caſſette, chez Pomereu, l'un de ſes confidens. C'eſt une circonſtance dont le lecteur doit ſe ſouvenir; car d'Argenſon garda ces papiers comme des pièces capables de le rendre un jour important, & ils lui ſervirent en effet pendant la régence pour monter à un degré éminent de faveur. Malgré l'innocence du duc d'Orléans, le réſultat de cette affaire

fut que l'on ſoupçonna de plus en plus que ce prince avoit eu deſſein d'empoiſonner la maiſon royale d'Eſpagne, & que commandant une armée françoiſe dans ce royaume, il auroit pu facilement ſe mettre la couronne ſur la tête, comme plus proche que le duc de Savoye, appelé à ſon préjudice.

Un nouvel incident, qui fit beaucoup de bruit à Paris, parut aux ennemis de ce prince capable de confirmer le deſſein de régner qu'on lui prêtoit, ou au moins une grande légèreté dans ſes penſées. Il étoit venu dans cette ville un petit gentilhomme provençal appelé Boyer, qui ſe diſoit grand magicien. Le duc de Richelieu l'ayant examiné & mis à l'épreuve ſur ſa magie, le reconnut pour un fou, pour un impoſteur, comme tous ceux de ce métier-là. Cet homme ayant été produit par madame de Senneterre chez mademoiſelle de Séry, maîtreſſe du duc d'Orléans, comme magicien, le duc, fort curieux de magie, le mit en œuvre. On appela pour cela une demoiſelle qui ſe diſoit vierge, & qui regardoit dans un verre d'eau pour y voir la repréſentation des choſes qu'on avoit la curioſité de ſavoir, & qui rouloient particulièrement ſur la fortune du duc d'Orléans, & ſur la perſonne du roi Louis XIV.

La ſubſtance des choſes que cette fille dit en-

ſuite publiquement avoir vue, étoit la mort du roi, dont elle décrivoit les funérailles. Elle ajouta enſuite qu'elle voyoit le duc d'Orléans avec la couronne royale ſur la tête. Cette prédiction fut proclamée par ſes ennemis, qui ne manquèrent pas de dire dans la ſuite, le duc étant devenu régent, qu'il n'y avoit jamais eu de roi qui eût gouverné la France avec plus d'autorité. Mademoiſelle de Séry, qui raconta cette anecdote au duc de Richelieu, lui fit parler à ſa fille devineresſe, qui diſoit encore que depuis ce temps-là le démon qui lui avoit fait voir ces choſes la ſuivoit par-tout, & dans une forme qui d'ordinaire lui faiſoit peur. On ne veut point paſſer ſous ſilence ces anecdotes, parce qu'elles peignent & l'opinion des temps, & la malice des méchans qui les divulguoient pour nuire au duc d'Orléans. Pendant quelques jours on ne parloit plus que de ſa magie; mais le prince en étoit curieux plutôt par déſœuvrement que par bonnefoi. Cependant comme on ſavoit qu'il s'entretenoit avec ceux qui prétendoient être en commerce avec les eſprits; qu'il alloit en perſonne chez les bohémiennes, chez tous les charlatans qui faiſoient métier de deviner, & qui ne ſont jamais que des importuns & des impoſteurs; cette conduite accréditoit les anecdotes qui avoient

quelque rapport à ſa curioſité; le roi lui-même fut inſtruit de celle du verre d'eau, & prit le parti de la mépriſer & de la diſſimuler. Cependant elle faiſoit impreſſion ſur ſon eſprit, ſur celui des princes qui devoient hériter de la couronne, & particulièrement ſur le cœur du dauphin, qui n'aimoit pas le duc d'Orléans, & qu'il mépriſa enſuite comme un perſonnage qu'on croyoit plein d'ambition & d'égaremens.

Ce qui déplaiſoit encore dans le duc d'Orléans, c'étoit le peu de ménagement qu'il avoit dans ſa conduite, & une certaine hardieſſe à ſe vanter des choſes que la bienſéance auroit voulu alors qu'il eût caché aux yeux du public; par exemple, il menoit ſa maîtreſſe publiquement en ville, à la comédie, aux danſeurs de corde, & ſe faiſoit voir en ſpectacle à l'opéra, dans une petite loge où l'on diſoit qu'il avoit un lit & bien d'autres commodités de cette ſorte.

On ſait que le feu roi avoit eu deux filles de madame de Monteſpan; il avoit fait épouſer l'aînée au duc d'Orléans, comme je l'ai dit; la cadette épouſa M. le duc de Bourbon: l'une & l'autre de ces princeſſes avoient pluſieurs filles en âge d'être mariées; & comme le roi ſongeoit à marier M. le duc de Berry, ſon petit-fils, l'une & l'autre tâchoient qu'une de leurs filles fût choiſie. Ma-

dame la ducheſſe avoit la faveur du Dauphin, avec lequel elle vivoit fort bien, & même avec le roi qui l'aimoit, parce qu'elle avoit beaucoup d'eſprit & un eſprit fort divertiſſant : mais elle avoit fait une grande faute ; car étant fort belle, elle s'étoit brouillée avec madame la ducheſſe de Bourgogne, en ſe permettant des railleries ſur la groſſe lèvre inférieure de cette princeſſe, & ſur toute ſa bouche qui étoit grande & garnie de dents pourries : cette offenſe, que les femmes ne ſe pardonnent pas, la mit dans les intérêts de la ducheſſe d'Orléans, vers laquelle elle s'étoit tournée pour mortifier la ſœur ; & l'occaſion du mariage du duc de Berry étant venue, elle fit ſi bien avec madame de Maintenon & avec le roi, dont elle gouvernoit les eſprits avec beaucoup d'adreſſe & par une complaiſance aveugle, que la fille du duc d'Orléans fut préférée à l'autre, qui épouſa enſuite le prince de Conti.

Ce mariage avec le duc de Berry parut une occaſion favorable aux ennemis du duc d'Orléans pour perſuader le public de l'amour du duc d'Orléans pour madame de Berry ; toute la ville & la cour en parlèrent, ſur-tout quand le duc d'Orléans eût gagné l'amitié de ſon beau-fils ; ils mangeoient ſouvent enſemble & en particulier, ſervis par la ſeule de Vienne, confidente de ſa fille,

qui les divertiſſoit fort ; & comme le duc de Berry n'avoit alors que vingt-trois ans, & que la de Vienne n'étoit pas laide, les ennemis du duc d'Orléans diſoient publiquement qu'après avoir beaucoup bu, les quatre ſe permettoient des divertiſſemens peu convenables à des pères & à des maris : ces bruits arrivèrent juſqu'au roi, qui en fut très-mécontent; ſa haine pour le duc d'Orléans augmenta, & madame d'Orléans, qui avoit naturellement le don des larmes, voyant un jour ſes beaux pendans attachés aux oreilles de madame de Berry, acheva de perdre la réputation de ſon mari & de ſa fille, par l'éclat de ſes pleurs, de ſes cris, & de tout ce qu'elle dévoila ſur le père & la fille.

Madame la ducheſſe de Berry, la veille d'un grand bal donné à la cour, avoit eſſayé d'avoir de ſa mère ces boucles d'oreilles qu'elle ne portoit que très-rarement, & qui étoient les diamans de la reine-mère ; une autre garniture que le roi lui donna le jour de ſon mariage accompliſſoit la parure ; mais madame d'Orléans refuſa à ſa fille ces bijoux, parce que Madame la ducheſſe de Bourgogne, qui croyoit y avoir des droits, l'engagea à ne pas les donner à ſa fille, qui en auroit de plus beaux qu'elle-même : piquée du refus, madame de Berry plus aimée de ſon père que de

madame

madame d'Orléans lui déclara que ſi elle n'avoit par ſon moyen les diamans de ſa mère, elle romproit avec lui, & monſieur d'Orléans les demanda pour les engager, parce qu'il devoit de groſſes ſommes en Eſpagne qu'il falloit payer; il les demanda donc pour ſix mois à madame d'Orléans, qui lui envoya ſa caſſette toute pleine de bijoux & de pierreries; le prince ne toucha qu'aux diamans que deſiroit ſa fille, à laquelle il les donna.

Madame de Berry victorieuſe alla au bal avec tous ces ornemens, affectant de braver madame de Bourgogne avec laquelle elle s'étoit brouillée, & qui en fut ſi piquée qu'elle alla ſur-le-champ en faire ſes plaintes au roi, à madame de Maintenon & à madame d'Orléans. Le roi, depuis long-temps mécontent de madame de Berry à cauſe ſur-tout de ſon indévotion, la fit appeler dans ſon cabinet, lui reprocha ſes diſſolutions, la nature & l'objet de ſes amours, & ſe fit donner les diamans qui furent rendus à madame d'Orléans. Mademoiſelle de Vienne, femme-de-chambre de madame de Berry, fut chaſſée comme l'ouvrière de ces tracaſſeries; & ſa maîtreſſe, outrée contre le roi, contre ſa mère, contre madame la ducheſſe de Bourgogne, reſta ſix jours ſans ſortir, boudant dans ſa chambre ſans compagnie: on la crut diſgraciée du roi, & on ſut de quelle manière elle en avoit été traitée.

La reine ni la dauphine n'exiſtoient plus alors ; madame la ducheſſe de Bourgogne & madame la ducheſſe de Berry étoient les ſeules princeſſes qui tenoient la cour ; car madame de Maintenon n'avoit point le rang de princeſſe : elle ſe montroit comme la plus reſpectueuſe des ſujettes dans la repréſentation, ſe plaçant toujours à l'écart. Elle gouvernoit cependant preſque toutes les affaires, ſur-tout dans les derniers temps ; mais comme elle n'étoit jamais parvenue à faire déclarer en public ce qu'elle étoit, elle vivoit beaucoup chez elle ; & le roi, qui alloit y paſſer ſes récréations, y appeloit ſes miniſtres pour travailler en préſence de la favorite, qui diſoit toujours ſon mot, & qui étoit toujours sûre de l'excluſion, quand elle ne l'étoit pas du crédit pour accorder une grace.

Quant aux enfans de France, aucun n'eut l'amitié véritable ni la confiance de Louis XIV. Ce prince ſembloit réſerver les ſentimens pour ſes deux enfans légitimés, & ſur-tout pour le duc du Maine ; éloignant de toute familiarité, & ſur-tout des affaires, les deux héritiers préſomtifs de ſa couronne. Il témoigna cependant quelque conſidération pour le duc de Bourgogne quand il devint dauphin. C'eſt à la tendreſſe extrême de Louis XIV pour ſes enfans légitimés

qu'on doit attribuer la ſource des plus grands évènemens de la régence. Je vais expoſer en détail les intérêts reſpectifs des princes de la famille royale, des princes du ſang & des princes légitimés ; il eſt néceſſaire auſſi de peindre ici leur caractère.

Le grand-dauphin, qui pouſſa ſa carrière juſqu'à l'âge de 49 ans, fut le prince le plus réſervé, le plus ſilencieux qu'il y ait jamais eu dans le monde. La puiſſance du roi & les reſpects qu'il exigeoit en étoient la cauſe ; l'éloignement de toute connoiſſance des affaires, dans lequel le roi le retint, étouffa toutes ſes qualités ; il fut plutôt une véritable machine ambulante pendant ſa vie, que l'héritier préſomptif du plus grand trône du monde. Le roi jouiſſoit de cet anéantiſſement, & le dauphin, voulant faire accroire qu'il étoit naturel, s'efforçoit de le faire paſſer pour un engourdiſſement, une nullité de caractère.

Le dauphin, malgré ſon reſpect pour le roi, haït tant qu'il vécut les enfans légitimés de Louis XIV ; les égards que toute la cour avoit pour eux furent la ſeule choſe que le roi ne put obtenir de ce prince. Pour uſer de repréſailles, le roi exila les maîtreſſes les plus chéries du dauphin.

L'appareil de la royauté, malgré cette contrainte, toucha ſi peu ce prince, qu'il ſe montra

toujours ſujet ſoumis & obéiſſant, plutôt que l'héritier de la couronne ; on le trouvoit pendant des journées entières couché dans ſon lit, ou bien il ſe traînoit ſur une chaiſe, une canne à la main, dont il frappoit ſes ſouliers ſans mot dire ; il reſtoit des heures entières immobile & aſſis, les yeux fixés ſur une table nue, les coudes appuyés deſſus, ſe bouchant des mains les deux oreilles, & vécut pluſieurs années père du roi d'Eſpagne & fils de Louis XIV ſans qu'il eût l'idée ou la hardieſſe d'employer le crédit qu'il devoit avoir auprès de l'un & de l'autre pour obtenir la moindre grace. Il fut même des circonſtances où il répondit qne des ſollicitations de ſa part ſuffiroient pour un refus, tant le monarque étoit jaloux de régner excluſivement. Le dauphin ne put même obtenir le pouvoir d'élever ſes enfans à ſon gré ; ce qui eût été pour lui une occupation ; le roi ayant voulu ſe réſerver encore le détail de l'éducation des petits-enfans.

Quand Monſeigneur eut perdu la dauphine, il s'attacha avec beaucoup de myſtère à la comteſſe du Route, ſon ancienne maîtreſſe. C'étoit où madame de Maintenon l'attendoit. Pour ſe venger du peu de cas que le dauphin faiſoit publiquement d'elle, elle engagea le roi à chaſſer de la cour madame du Route. Elle fut exilée, & les

enfans légitimés de Louis XIV, jaloux d'avance de l'état futur que le dauphin pourroit donner à un fils qu'il en avoit eu, obtinrent du roi qu'il ne ſeroit pas déclaré.

La favorite & les enfans naturels du roi ayant éloigné la maîtreſſe du dauphin, ce prince s'en procura une autre. Il s'attacha en ſecret à Marie-Emilie Joly Chauvin (qu'on prononcoit Choin), fille d'honneur de la princeſſe de Conti, qui n'étoit ni belle ni bien faite : elle étoit un peu boiteuſe, mais elle avoit les plus beaux yeux du monde, un eſprit ſouple & modéré, & beaucoup de délicateſſe. Madame de Conti l'ayant un jour envoyée porter au dauphin une lettre, avec l'ordre d'ajouter beaucoup de choſes de vive voix ſur une querelle avec madame la ducheſſe, qui, dans ce moment-là, jouiſſoit des bonnes graces du dauphin, mademoiſelle Chauvin ſe fit annoncer avec ſa lettre, que Monſeigneur demanda ſans la faire entrer parce qu'il étoit couché; la lettre cependant ne diſoit pas tout, & comme la meſſagère étoit chargée d'expliquer les énigmes, elle fut introduite & parla avec tant d'eſprit au dauphin, que Dumont, ſon premier valet-de-chambre, faiſant chez lui l'office que Bontemps faiſoit auprès du roi, invita la fille d'honneur à venir ſouper chez lui, ne doutant pas, diſoit-il, que Mon-

ſeigneur, qui la verroit, ne lui témoignât des ſentimens encore plus favorables. Mademoiſelle Chauvin, piquée de l'invitation d'un ſouper chez Dumont, lui dit qu'elle avoit l'honneur de ſouper avec M. le prince de Conti, ajoutant quelques expreſſions de modeſtie & de modération.

Le dauphin, toujours plus amoureux, vint plus ſouvent depuis chez madame de Conti pour y voir mademoiſelle Chauvin; mais la princeſſe qui s'en apperçut exhorta ſa fille d'honneur à réſiſter; elle lui dit que lorſquelle auroit une fois conſenti à ſes deſirs, il ſe dégoûteroit d'elle comme de mademoiſelle *de Melun*, de madame *du Route*, de la *Deſmarre* & de la *Raiſin*; elle lui prouva que les goûts du dauphin étoient paſſagers & volages; qu'ils ſe manifeſtoient pour un moment; que Dumont ayant écrit à l'aînée Moreau, extrêmement belle, & la lettre ayant été remiſe à la cadette, qui étoit fort laide, Monſeigneur, chez qui celle-ci fut introduite, en fit comme de l'aînée, & renvoya ſa ſœur, qui venoit ſe plaindre de la ſurpriſe de ſa lettre.

Mademoiſelle Chauvin profita de ſes inſtructions; mais madame de Maintenon, ſecrètement dévorée du deſir de faire reconnoître ſon mariage, ſe ſervant adroitement de tout ce qui pouvoit favoriſer cette déclaration odieuſe au dauphin,

réſolut d'employer mademoiſelle Chauvin pour fléchir ce prince : & pour y réuſſir, elle eut recours au plus ſingulier ſtratagême.

En femme ruſée, elle dit d'abord au roi que madame de Conti paſſoit pour jouer un mauvais perſonnage à l'occaſion des amours du dauphin. Madame de Conti eut beau raſſurer le roi, & lui déclarer que mademoiſelle Chauvin n'avoit que des ſentimens reſpectueux pour monſeigneur, le roi n'en voulut rien croire : madame de Conti fut obligée de la renvoyer ; mais après dix-huit mois de réſiſtance, mademoiſelle Chauvin conſentit à ce que vouloit d'elle le dauphin, dont elle fut délaiſſée comme les autres ; cependant ce prince étant tombé dangereuſement malade à Meudon, elle alla le voir, lui rendit des ſervices ſi aſſidus, qu'une amitié reconnoiſſante prit la place de ſon ancien amour ; et le roi, qui vint chez ſon fils, fut ſi ſatisfait de l'eſprit & de la délicateſſe de la garde, qu'il ne put s'empêcher d'approuver le choix ; ce fut alors que madame de Maintenon engagea le père Honoré, gardien des capucins de Meudon, & confeſſeur du dauphin, de conſeiller à ſon pénitent d'épouſer ſecrètement la demoiſelle qu'il avoit déshonorée. L'intrigue réuſſit, & le prince malade promit de renvoyer ſa garde ou de l'épouſer.

Le roi ne fut pas plutôt inſtruit de la démarche du père Honoré, qu'il l'exila. Dumont, qui négocioit l'affaire, fut envoyé à Toulouſe; mais madame de Maintenon fit ſi bien encore que l'un & l'autre étant rappelés, le premier continua à parler de conſcience, & le ſecond à négocier. Ainſi, monſeigneur épouſa dans ſa chapelle, en 1707, mademoiſelle Chauvin, en préſence de Dubordage, favori du dauphin, de Dumont & de mademoiſelle de Chaumel. Le curé donna la bénédiction nuptiale; & l'épouſée, qui étoit groſſe, accoucha d'un fils qui vécut deux ans & demi, & n'eut plus qu'une fauſſe couche un an après.

Les deux favorites, à cauſe de l'intérêt que devoient prendre deux épouſes qui ambitionnoient l'une & l'autre d'être déclarées, ne ceſsèrent de ſe ſervir réciproquement; mademoiſelle Chauvin adouciſſoit les expreſſions du dauphin ſur madame de Maintenon, & le préparoit à la déclaration de ſon mariage; & la favorite du monarque faiſoit ſupporter au roi les liaiſons de ſon fils avec mademoiſelle Chauvin, qu'elle peignoit comme une fille peu dangereuſe, pleine de réſerve, de prudence & de timidité. Elle ſe cachoit du monde, & à la mort de monſeigneur le dauphin, elle ſe retira, & on n'entendit plus parler d'elle.

On voit, par ces anecdotes, que le dauphin

étoit à la cour de ſon père dans un véritable anéantiſſement. La nature cependant n'avoit pas abſolument refuſé à ce prince une ame ni un caractère; Montauſier & Boſſuet, qui avoient préſidé à ſon éducation, y avoient obſervé de grandes choſes : il avoit pris Philisbourg, Heidelberg, Manheim & conquis le Palatinat. Il ſuivit le roi à Mons, à Namur, & commanda l'armée de Flandres : peut-être, s'il eût régné, ſon ame ſe fût-elle montrée à découvert; le vrai caractère de ce prince ſera donc, pour les âges futurs, un problême. Le roi, qui ne l'aimoit pas, ne lui permit pas de le développer.

Le dauphin mourut preſque ſubitement le 14 avril 1711, *ſuffoqué de venin*, pour me ſervir des termes des médecins de la cour, qui, près des rois, s'aviſent auſſi de ne pas dire grand'choſe & de généraliſer pour cela leurs expreſſions.

Les courtiſans, après avoir démêlé le ſentiment du monarque, avoient auſſi eu l'art de ſe conduire ſi bien, qu'aucun de ceux qui fréquentoient Meudon, où vivoit le dauphin dans un grand recueillement, ne furent point embarraſſés de leurs perſonnes.

Ses officiers ſe rendirent coupables d'une extrême baſſeſſe, refuſant de lui rendre les devoirs que le commun des hommes doit à la cendre d'un

ami ou d'un parent. Le corps, un moment après la mort, fut abandonné de ſes ſerviteurs, tant on redoutoit de déplaire au roi, qui avoit ordonné en gros & ſans détail l'ordre du cérémonial. On interprêta donc ſes ordres, & tout le monde s'enfuit de Meudon, d'où le maître de cérémonies commit la honteuſe baſſeſſe de chaſſer les Feuillans qui avoient le droit d'aſſiſter auprès du corps de nos rois & de leurs enfans dans leurs palais; en ſorte que Dumont, gouverneur du château, fut obligé d'appeler ſix capucins qu'on trouva par haſard pour remplir cet office. On n'ouvrit pas le corps; on ne l'embauma point: on le plaça ſur deux tréteaux dans ſa chapelle, & on ne couvrit point ſon cercueil du poîle des princes; le maître des cérémonies envoya chercher un méchant poîle bannal qui ſervoit à tous les payſans du village, & dont Dumont empêcha de couvrir le prince.

Les pariſiens, fatigués du long règne du monarque qui les écraſoit d'impôts, & dont on déſapprouvoit les trop longues guerres, ſe vengèrent de cette mort ſur madame de Maintenon qu'ils n'aimoient pas, parce qu'on ſavoit qu'elle haïſſoit le dauphin. La mort de ce prince avoit été accompagnée de ſymptômes extraordinaires, & le public malin goûta beaucoup ces vers

calomnieux qui circulèrent dans ce temps-là.

« Ci-gît le ſeigneur de Meudon,
» Qui vécut ſans ambition,
» Qui mourut ſans confeſſion,
» Dépêché par la Maintenon,
» Ci-gît le ſeigneur de Meudon ».

Le convoi juſqu'à Saint-Denis fut auſſi meſquin que le cérémonial de Meudon. On n'eut point un carroſſe de deuil, quoique de ſimples particuliers n'en manquent jamais dans cette circonſtance. On jeta le cercueil dans un carroſſe de velours cramoiſi, qui, s'étant trouvé trop petit, ne put contenir tout le corps dont les pieds ſortirent du carroſſe. Le peuple témoigna hautement combien il étoit ſcandaliſé de la médiocrité de cet appareil, & dit que ſi on lui avoit laiſſé le ſoin des funérailles, il eût donné un million pour la magnificence convenable à ce convoi. Le peuple n'aimoit plus Louis XIV; il deſiroit un meilleur règne; il aimoit le dauphin comme un libérateur. Déſolé de ſa maladie, quand elle fut proclamée dans la capitale, il s'aſſembla en tumulte & députa la dame Gelée, la plus fameuſe des harangères, pour le complimenter dans ſon lit, de la part de toute la halle. Le dauphin mourant ordonna de laiſſer entrer la dame Gelée: il fit répondre au peuple qu'il le remercioit,

& le pria d'aller demander à Dieu ſa guériſon & ſa délivrance. Ce ſpectacle touchant étoit une leçon déſolante pour le roi, de qui ce même peuple fit ſemblant quatre ans après, d'ignorer la maladie quand il étoit aux portes du tombeau, & qui dans ſon convoi témoigna, comme nous le verrons, la plus cruelle réjouiſſance.

La mort du dauphin produiſit un grand effet à la cour de Louis XIV, comme il arrive toujours à la mort de l'héritier préſomptif d'une grande monarchie. Madame de Maintenon, qui n'avoit obtenu ni l'amitié ni l'eſtime de ce prince, fut délivrée d'une charge peſante, de même que les princes légitimés. Monſeigneur, qui, par égard pour le roi, vivoit poliment avec ce parti, ne pouvoit ſouffrir qu'il fût tout-puiſſant près du roi, & qu'en ſa qualité de dauphin il fût compté pour peu de choſe. Jamais il ne put ſe réſoudre à rien obtenir par leur canal, parce qu'ayant autrefois demandé quelque grace, on lui avoit fait comprendre que leur influence, pour l'accorder, étoit convenable. Madame de Maintenon agiſſoit avec lui fort sèchement, & le duc du Maine, qui jouoit l'égal, lui faiſoit ſentir ſans ceſſe que le grand point, pour un dauphin comme pour le dernier des courtiſans, eſt de mériter & d'obtenir la familiarité du monarque. Monſeigneur, qui ne vouloit ni la

mériter ni l'obtenir par la médiation des légitimés, dédaigna de traiter avec eux, & il lui échappa ſi ſouvent de répondre à ceux qui lui demandoient des graces du roi, que ſa recommandation étoit un motif d'excluſion ou de refus, que le roi, madame de Maintenon & les princes légitimés en furent outrés de colère.

Leur dépit fut bien plus expreſſif lorſque madame de Bourgogne rendit au roi & à madame de Maintenon qu'elle avoit ſurpris le dauphin ſon beau-père à Meudon, où il demeuroit habituellement, s'entretenant avec ſa cour la plus intime de la cérémonie du ſacre. Chacune des dames qui environnoient le dauphin lui diſoient obligeamment : *Voilà, monſeigneur, le duc & pair qui repréſentera l'ancien duc de Bourgogne : celui-ci fera l'office du comte de Toulouſe, & celui-là du duc de Normandie.* Cette anecdote, qui eut lieu quelques jours avant la mort du prince, affecta ſi ſenſiblement le roi, qu'il répondit en pleine cour : *Mais je ne ſuis pas encore au bord de ma tombe.*

A la mort du grand dauphin, qui n'étoit point aimé du roi ſon père & qui ne l'étoit pas aſſez du duc de Bourgogne ſon fils, pluſieurs courtiſans qui lui étoient très-attachés ſe trouvèrent étrangement ſurpris. La vue d'un avenir qui ne devoit pas être loin, à cauſe de la vieilleſſe du roi, les

laiſſoit jouir de leur place tranquillement; mais quand il fut mort, les créatures du duc de Bourgogne, par des cabales ou des cris, ne ceſsèrent de les tourmenter. Boufflers, Biron, d'Harcourt, d'Huxelles ſe retournèrent aſſez bien pour ſe ſoutenir dans la nouvelle cour; mais d'autres ſe trouvèrent éloignés de la voie de la faveur & des graces. Les miniſtres qui, mieux que le reſte de la cour, prévoyoient de loin le règne de ce prince, perdoient plus que tous, parce que, perſuadés de régner ſous un prince qui montroit de l'apathie, tandis qu'il n'étoit peut-être que prudent & recueilli, ſe promettoïent de régner à ſa place. Le chancelier, dans un inſtant, vit tout l'édifice d'une longue politique renverſé. Torcy, la Vrillière & Voiſin, qui ſe ſoutenoient par madame de Maintenon, ſe conſervèrent; mais rien n'égala la joie ſcandaleuſe que témoignèrent divers courtiſans qui ſuivoient le parti du duc de Bourgogne; elle alla au point qu'on diſoit que la France étoit délivrée d'un roi qui ſe fût laiſſé détrôner. Les ducs de Chevreuſe, de Beauvilliers & Fénélon, voyant leur ami & leur élève devenu l'héritier préſomptif de la couronne, ſe lièrent très-étroitement par un commerce de lettres plus ſuivi; & Fénélon, qui vivoit dans la diſgrace à Cambray, attendant des circonſtances favorables pour paroître à la

cour avec plus d'appareil, ſe vit ſur-le-champ environné de courtiſans & de nouvelles figures qui depuis long-temps l'avoient abandonné. On ſavoit quel ſeroit ſon crédit auprès de nouveau dauphin, & on ne manqua ni de baſſeſſes ni de flatteries pour s'attacher à la fortune future du prélat qui, doué d'une ſenſibilité exquiſe, repouſſoit ſouvent par un redoublement de modeſtie & de réſerve ces vils courtiſans qu'un eſpoir amenoit de ſi loin. Chevreuſe & Beauvilliers accueillirent de la même manière ces démonſtrations groſſières d'attachement : & cette conduite, qui étoit analogue aux principes des trois vertueux perſonnages, leur étoit néceſſaire pour ne pas réveiller la jalouſie du roi, des princes légitimés & de madame de Maintenon, qui régnoient encore avec concert.

Fénélon, plus modeſte que les deux autres, reſſentit auſſi dans le fonds de ſa province combien la mort de monſeigneur alloit changer ſon état. L'affluence redoubloit chez lui tous les jours, & les officiers de l'armée de Flandres s'écartant de la route, alloient lui préſenter leurs hommages. Fénélon en fut effrayé. Il voyoit que le roi, dont il avoit perdu les bonnes graces, n'en pourroit être qu'irrité, & il recevoit avec une modeſtie véritable ces témoignages de la flatterie.

Le roi, inſtruit de tout, croyant ce prélat aſſez puni, ignorant ce concours, traitoit les généraux voyageurs avec la même bonté qu'auparavant, ſe contentant de demander quelquefois, à ſon lever, ſi un tel avoit été à Cambrai.

Le duc de Bourgogne, qui étoit la ſource de ces témoignages de l'ambition des ſeigneurs, ajouta à ſa modeſtie accoutumée des démarches encore plus reſpectueuſes pour le roi, & redoubla d'égards pour madame de Maintenon, qui lui en marqua ſa reconnoiſſance en lui livrant le roi : mais fatigué plutôt que flatté d'un nouveau genre de ſoupleſſes que la mort de ſon père lui occaſionnoit, & auxquelles il n'étoit pas accoutumé auparavant, il en parut d'abord plus embarraſſé & plus ſauvage. Madame de Maintenon, qui prévoyoit qu'il ſeroit un jour le maître, eſſaya de le retirer de cet état, & elle y réuſſit, parce que le caractère du duc de Bourgogne avoit acquis de la facilité, quoique la nature l'eût fait emporté & brutal.

Le duc de Bourgogne, en effet, étoit né avec autant de pétulance & d'âcreté dans le naturel, que le dauphin ſon père avoit montré de nullité & de nonchalance. Il fracaſſoit ſes meubles, ſes pendules, ſes vîtres, & frappoit ſes domeſtiques, quand l'heure qui l'appeloit interrompoit quelque

travail

travail qui lui étoit agréable ou quelque récréation. Il étoit né hautain, dur & opiniâtre; il aimoit le vin, pluſieurs femmes à-la-fois, & il étoit cruel.

Mais l'empire que Louis XIV ſe plaiſoit à exercer ſur toute ſa cour, & particulièrement ſur ſes enfans, réprima d'abord la hardieſſe de ſon caractère; il eut enſuite le bon eſprit d'en connoître les inconvéniens, & l'autorité que le dauphin exerçoit ſur lui multiplioit les preuves de ſa dépendance au point qu'il voyoit, de quelque côté qu'il ſe tournât, des raiſons perpétuelles de vivre dans le recueillement, dans le ſilence & dans une eſpèce d'anéantiſſement. Alors, ſe concentrant dans ſon cabinet, il ſe préparoit de loin à faire un ſort heureux à la France, par des études profondes ſur ſa conſtitution, ſon gouvernement & ſon hiſtoire; déplorant dans ſon particulier les calamités publiques qu'il obſervoit ſous le règne purement militaire de ſon grand-père, & les erreurs d'une adminiſtration où la décoration & l'appareil étoient préférés au bonheur public & à la tranquillité de la France.

Le duc de Bourgogne aimoit éperduement ſon épouſe; mais la ducheſſe de Bourgogne, qui étoit galante, étoit accuſée d'avoir quelques attachemens. Tandis que ſon époux travailloit, elle alloit

à la *ménagerie*, maiſon que la maréchale de Noailles avoit à Saint-Germain, rendez-vous de quelques jeunes ſeigneurs d'un caractère aimable & léger, de la plus belle figure, bien faits & un peu libertins. Les bontés qu'elle eut pour Coëtquen & enſuite pour Nangis, la firent ſoupçonner d'infidélité à ſon époux ; & cette *ménagerie* de Saint-Germain, donnant bientôt quelque inquiétude au roi, qui exigeoit qu'elle quittât cette compagnie, elle obtint, par accommodement, qu'elle auroit à ſa diſpoſition *la ménagerie de Verſailles*, où elle ſeroit plus à portée des regards du roi. Gondrin & puis Salvert furent accuſés par la malignité publique d'être ſes favoris, & c'eſt à ces amans qu'on dit enſuite que M. de Fronſac avoit ſuccédé.

Le duc de Bourgogne étoit ſur ce ſujet dans la plus parfaite tranquillité ; il adoroit ſon épouſe, il n'avoit aucun doute ſur ſa fidélité ni ſur les perſonnes qui la fréquentoient, excepté le duc de Berri, qui ne cachoit pas la paſſion qu'il avoit pour la ducheſſe de Bourgogne. Tout ce qu'on peut aſſurer ſur cet objet, c'eſt que la princeſſe profitoit de l'amour du duc de Berri pour le dominer, le commander leſtement & le railler. Ayant influé ſur ſon mariage avec mademoiſelle d'Orléans en 1710, les deux belles-ſœurs furent

bientôt brouillées, à cauſe de leur caractère ſi différent; car la ducheſſe de Bourgogne étoit douce & inſinuante, inventant chaque jour quelque malice ou quelque projet nouveau pour divertir le roi, ou madame de Maintenon. La duducheſſe de Berri, au contraire, étoit indévote, altière, incapable de fléchir, de ſe contrefaire, & ne faiſoit ſa cour ni au roi ni à perſonne. Auſſi la ducheſſe de Bourgogne jouiſſoit de toute l'amitié du roi, & la ducheſſe de Berri n'avoit que des rebuts; le roi l'avoit privée de la plupart des honneurs attachés aux princeſſes de la famille royale; & comme elle manquoit la meſſe fort aiſément; ce qui étoit *un cas*, ſelon l'expreſſion favorite du roi, il l'avoit forcée d'y aller avec madame de Bourgogne, afin qu'on obſervât mieux ſes manquemens, & qu'elle fût obligée d'y aller au moins par reſpect humain. Alors, madame de Berri ſe mit dans l'uſage de faire attendre madame de Bourgogne, ſoit qu'elle voulût l'inquiéter par une contrariété de femme piquée, ſoit à cauſe de ſon averſion pour les pratiques de religion. Louis XIV, fatigué des rapports qu'on lui faiſoit fréquemment des lenteurs de madame de Berri, lui dit un jour, devant beaucoup de monde, de ne plus tomber dans ce cas, de ne plus faire attendre madame de Bourgogne, & de

bien comprendre la différence qu'il y avoit entre elle & l'épouſe de l'héritier de la couronne.

Ces paroles, prononcées en maître, déſolèrent madame de Berri; le roi en même-temps parla de même à ſa fille madame d'Orléans, mère de madame de Berri, lui reprochant l'irréligion de ſa fille, & ſa conduite fort irrégulière que peu de perſonnes connoiſſent encore. Madame d'Orléans repliqua que l'éducation de ſa fille étoit le ſeul ouvrage de M. le duc d'Orléans, & s'en lava ainſi les mains. Les deux belles-ſœurs, en attendant, vivoient toujours en ſe déteſtant, en ſe faiſant toutes les niches poſſibles, & quelquefois de petites méchancetés : madame de Bourgogne avoit plus de ſuccès dans ce genre-là, parce qu'elle avoit le cœur du roi & de madame de Maintenon, & qu'elle avoit plus d'eſprit.

Mais, tandis que ces tracaſſeries agitoient l'intérieur de la cour, le duc de Bourgogne, toujours ſolitaire, étoit comme inacceſſible. La réflexion, les exemples de Beauvilliers & de Fénélon, les plus honnêtes gens de la cour, la vertu & la douce morale de Fénélon avoient métamorphoſé ſon caractère étonnant & indomptable, au point que ce prince fut un exemple de douceur, de modeſtie & de modération. Il connoiſſoit déjà les plus grandes affaires de l'État, quand le roi or-

donna à ſes miniſtres d'aller travailler avec lui ; & il s'étoit rendu capable de toutes les parties du miniſtère ; il avoit même formé un nouveau ſyſtême de gouvernement qu'il eût mis en pratique s'il eût régné.

Affligé des maux de la France pendant la guerre de la ſucceſſion, il en méditoit de loin les remèdes. La dîme royale de Vauban, qui n'étoit autre choſe qu'une eſpèce d'impôt territorial, devoit être répartie par des Etats provinciaux ; il vouloit pour cela rendre à toutes les contrées de la France ces aſſemblées dont elles avoient été privées, le roi ayant ſubſtitué le pouvoir arbitraire & clandeſtin des intendans. C'eſt ainſi que la Normandie, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence, l'Auvergne & pluſieurs autres provinces, avoient perdu leur adminiſtration ſous le règne de Louis XIV ou ſous le roi précédent. Le duc de Bourgogne vouloit même rendre à la nation ſes formes & ſa conſtitution anciennes, en établiſſant des Etats-généraux périodiques, formés des élus des Etats particuliers des provinces, pour y traiter publiquement des intérêts de la France ; mais lors même qu'il ſoumettoit tous les citoyens, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit gentilshommes, à l'impoſition, il vouloit conſerver aux premiers corps de l'État leurs autres prérogatives. Il vouloit maintenir en France

les dignités héréditaires & les ordres monarchiques : Fénélon lui avoit inſpiré ces principes, croyant que l'autorité d'un roi qui ne meurt jamais devoit être balancée par des repréſentans héréditaires comme lui ; l'éligibilité abſolue des citoyens qui agiroient périodiquement au nom de la nation ne pouvant long-temps ſe ſoutenir contre le pouvoir héréditaire d'un roi toujours armé & puiſſant.

Ainſi, l'ancienne ariſtocratie qui avoit été ſi dangereuſe à l'Etat eût été enchaînée, & par l'autorité du roi, & par l'aſſiſtance du tiers-état aux Etats-généraux ; & comme l'Angleterre avoit pris dans l'ancienne conſtitution de la France beaucoup d'idées pour la conſtitution de ſon parlement, formé d'un corps électif, d'un corps héréditaire & ſucceſſif de pairs & des évêques, le duc de Bourgogne, dans les Etats-généraux qu'il vouloit rétablir, conſervant cette hiérarchie politique, rendoit à la France ſon ancienne conſtitution, qu'il eût encore réformée ſi elle avoit eu quelque vue contraire au principe qui devoit en être la baſe, ſavoir :

QUE LE ROI EST FAIT POUR LES PEUPLES, ET QUE LES PEUPLES NE SONT PAS FAITS POUR LES ROIS ; ce qui étoit une ſorte de blaſphême dans ce temps-là.

Les générations futures ſauront gré à Fénélon

& à Beauvilliers d'avoir conduit le duc de Bourgogne à des maximes auſſi pures ; ce prince, qui eût réparé les fautes de ſon grand-père & du cardinal de Richelieu, eût été les délices de la France.

Fatigué des adorations que la mort de ſon père lui occaſionna, le duc de Bourgogne vivoit dans une ſolitude qui le rendit encore plus inacceſſible. Madame de Maintenon jugea alors qu'il étoit de ſes intérêts de l'occuper des affaires du gouvernement, afin que, montant ſur le trône, ſa première opération ne fût pas de la faire repentir, elle & les princes légitimés, de l'avoir éloigné de la connoiſſance des affaires. Elle avoit appris par ſa propre expérience combien il lui avoit été fâcheux de s'être aliéné l'eſprit du premier dauphin & de Madame, belle-ſœur du roi.

Délivré, d'un autre côté, des chaînes que ſon père lui impoſoit, le duc de Bourgogne commença à reſpirer, il devint même courtiſan. Le roi, qui lui fit part de quelques affaires, les lui fit connoître par degrés, lui communiquant d'abord les plus ordinaires, puis les plus ſecrètes & les plus importantes : il ordonna enſuite à ſes miniſtres de l'inſtruire & d'aller travailler avec lui dans ſon appartement, & ce fut la première & la ſeule fois qu'il accorda à un mortel une ſemblable confiance, au grand étonnement de ceux qui connoiſſoient la

jalouſie du roi, qui ſeul avoit toujours commandé & n'avoit jamais partagé ſa puiſſance.

Toutes choſes préparoient ainſi les eſprits à un règne véritablement nouveau dans tous les ſens, quand la mort la plus horrible vint frapper la ducheſſe ſon épouſe & le frappa lui-même. On fut le 6 février 1712, que, le jour précédent, la ducheſſe de Bourgogne, qui prenoit du tabac en cachette, parce que le roi n'aimoit pas les odeurs, en avoit pris d'un ſeigneur qui lui laiſſa même ſa tabatière : des friſſons effrayans la ſaiſirent dans l'inſtant, accompagnés d'une douleur cruelle aux tempes & au cerveau, avec une fièvre conſidérable.

Le 6 la fièvre redoubla, & quand elle demanda ſa tabatière, qui avoit diſparu, elle dit à quelques perſonnes de ſon appartement qu'elle la ſoupçonnoit empoiſonnée, ſans accuſer pourtant l'auteur de ce préſent, dont elle fit l'éloge.

Les jours ſuivans, des aſſoupiſſemens profonds ſuccèderent à ces douleurs locales & cruelles. Quelques ſymptômes de rougeole parurent & diſparurent preſque en même-temps : on lui donna l'émétique, qui eût beaucoup d'effet, ſans ſoulagement : on parla de confeſſion, parce que ſon état devint dangereux ; mais elle ne voulut ni de ſon confeſſeur en titre, ni d'un autre jéſuite, ni du curé, demandant un récollet, au grand ſcandale

des dévots, qui n'approuvèrent pas cette liberté néceſſaire aux princes moribonds qui la réclament, & au grand mécontentement des jéſuites, jaloux de diriger la conſcience des princes qui n'ont plus rien à cacher à la veille du grand voyage. Cette confeſſion fut longue & laborieuſe. Elle avoit dit aſſez publiquement qu'elle vouloit en faire une bonne, & fit brûler par ſon confeſſeur beaucoup de papiers; mais elle ne les brûla pas tous : Richelieu en conſerva précieuſement de très-expreſſifs, dans la caſſette qui renferme les lettres des amours de 1713. Après ſa confeſſion, elle reçut les autres ſacremens avec plus de tranquillité; cependant elle étoit encore attachée à la vie; elle pouſſoit de profonds ſoupirs; elle parloit du retour à la ſanté, mais toujours en ſe croyant morte, & toujours déſolée de ſa ſituation. Elle demandoit à Dieu de vivre encore, & ne put cacher ſes ſentimens ſur l'oubli abſolu qui ſuccède dans les cours au règne des princes le plus chéris. *Aujourd'hui, je ſuis encore princeſſe bien aimée*, dit-elle à Maréchal; *demain je ne ſerai plus rien du tout; après demain je ſerai oubliée.*

Elle fut ſaignée & elle prit de nouveau l'émétique, qui agrava les plus affreux ſymptômes : elle mourut enfin dans des convulſions horribles, qui frappèrent d'épouvante tous les aſſiſtans : le roi en

fut témoin ; il reſta à deux genoux aux pieds de ſon lit juſqu'au moment de ſa mort.

Madame de Maintenon jouiſſoit alors à la cour de la plus grande faveur, & on diſoit aſſez publiquement qu'elle étoit l'épouſe du roi. Le duc de Richelieu, père du jeune Fronſac, lui écrivit une lettre pour la féliciter d'un bref du pape où l'on diſoit qu'elle étoit déſignée pour ce qu'elle étoit, ajoutant qu'il deſiroit avec toute la France, avec toute l'Europe, de la voir reconnoître avec ſes prérogatives. Madame de Maintenon répondit en ces termes à cette lettre du duc de Richelieu.

« Il eſt vrai, monſieur, que ſa ſainteté m'a » honorée d'un bref *qu'on dit être fort obligeant ;* » mais je n'en vaux pas mieux pour cela ; & tous » ces honneurs ne ſont qu'une ſuite de celui que » le roi me fait. Je prie Dieu de me faire voir » auſſi clair ſur tout le reſte, *qu'il me ſemble que* » *je vois clair là-deſſus. J'ESPÈRE QUE LES* » *AFFAIRES TOURNERONT COMME VOUS LE* » *SOUHAITEZ, & comme vous ne doutez pas* » *que je le deſire de tout mon cœur.*

» Vous aurez appris la mort de madame la » dauphine. Il y a long-temps qu'on s'y prépa- » roit. Cependant on ne croyoit pas qu'elle arri- » vât ſi-tôt, & Dieu veuille qu'elle-même n'en » ait pas été ſurpriſe : elle a montré de la piété &

» du courage. Le roi la vit expirer après avoir » été une heure à prier au pied de ſon lit. Vous » aurez ſu la penſion qu'il a donnée à Beſſola. On » parle déjà de marier monſeigneur, qui a été » plus touché qu'il n'a ſu le montrer. Adieu, » monſieur le duc, le monde paſſe & nous paſ- » ſerons à notre tour. Le bon parti eſt d'y penſer; » vous le ſavez mieux que perſonne, & je ne » ſais là-deſſus que ce que vous m'avez appris. » Je n'oublie point ces heureux temps, & je con- » ſerverai toute ma vie pour vous l'eſtime, la » tendreſſe & le goût que j'ai toujours eus. Vous » m'écrivez avec une cérémonie très-déſobli- » geante. MAINTENON ».

Le dauphin, qu'on vouloit déjà marier à la cour, étoit étendu dans un lit de mort, & le même convoi devoit le porter à Saint-Denis avec ſon épouſe; il ſouffroit déjà des douleurs pareilles, & dit ſouvent qu'il croyoit que l'avis que Boudin avoit reçu étoit exécuté; ce qui n'occaſionna que des murmures timides qui ſe répandirent dans la capitale, & juſques dans les provinces. On crut quelques inſtans, comme on l'avoit dit de ſon épouſe, qu'il avoit la rougeole; mais les ſymptômes vagues de cette maladie paroiſſoient & diſparoiſſoient ſur-le-champ, & les bruits d'une cauſe pareille ſe répandirent fort ſecrètement dans

la cour, où l'on n'en parla qu'avec la plus grande réſerve. Il mourut comme ſon épouſe dans des tourmens affreux; & quelques jours après, les horribles ſymptômes de leurs maladies occaſionnant des débats preſque ſanglans entre les médecins & les chirurgiens, le public crut long-temps, & ſoupçonne encore que le poiſon avoit été la cauſe d'une mort dont toute la France fut avec raiſon inconſolable, & qui jeta le roi dans une conſternation qu'il s'efforça de ne pas laiſſer paroître au dehors. Cette mort, en effet, avoit quelque choſe d'effrayant. Un prince, une princeſſe adorés, héritiers préſomptifs d'une couronne qu'on étoit fatigué depuis long-temps de voir ſur la tête de Louis XIV, furent expoſés l'un à côté de l'autre, dans le même lit de parade, aux regards d'un peuple qui venoit en foule déplorer leur perte, pouſſant des plaintes & des cris juſqu'aux nues.

Le 7 de mars ſuivant le duc de Bretagne, leur fils aîné, tomba malade tout-à-coup, & on dit qu'il avoit encore la rougeole. Le duc d'Anjou, ſon frère cadet (depuis Louis XV) tomba malade auſſi; & comme ces deux enfans furent enſemble à l'agonie, le roi voulut qu'on les baptiſât, & qu'au beſoin on prît les premiers venus pour ſervir de parrains & de marraines. Le plus jeune des princes échappa, & comme on lui fit

prendre, en cas de beſoin, du contre-poiſon de Veniſe, on dit publiquement que ce remède ſeul l'avoit ſauvé; mais le duc de Bretagne mourut âgé de cinq ans, le 8 mars.

Le grand-père, le père & le fils, tous trois dauphins & deſcendans de Louis XIV, moururent ainſi ſous les yeux du roi en moins d'un an.

De toute la race royale il ne reſtoit que le duc d'Anjou & le duc de Berri, qui fut frappé de mort le premier mai ſuivant. On lui donna deux fois l'émétique, & puis de la manne, mais ſans effet; ce qui fit dire aux ſpectateurs que le poiſon étoit trop violent. Le lendemain il fut ſaigné; il vomit du ſang à grands flots: il ne put recevoir le viatique, & ſon état fut tel, que les médecins publièrent que huit jours auparavant il avoit eu une veine rompue dans l'eſtomac, par l'effort qu'il avoit fait à la chaſſe en retenant ſon cheval qui alloit ſe précipiter dans un foſſé. On dit même que le prince avoit vomi, depuis ce temps-là, tous les jours en ſecret beaucoup de ſang; qu'il en avoit auſſi rendu par les ſelles; & on ajouta qu'il avoit fait part de ſon accident au père de la Rue ſon confeſſeur, le 4 mai, avant de mourir, & lorſque la tête commençoit à s'embrouiller. On écarta ſoigneuſement de lui la ducheſſe de Berri ſon épouſe, qui d'ailleurs étoit groſſe, & qui tenoit des propos qu'on regarde

dans les cours deſpotiques & ſilencieuſes comme très-inconſidérés.

Telle fut la ruine de la brillante famille de Louis XIV ; *les cauſes ſeront peut-être à jamais un problème ;* car on doit conſerver à la poſtérité ces expreſſions des plus ſages courtiſans ; & s'il y en eut qui regardèrent toutes ces morts comme naturelles, il y en eut auſſi, & de la plus grande probité & incapables de calomnies, qui aſſurèrent alors, & qui ont dit à leurs enfans que ces princes étoient morts de poiſon. Dangeau, le plus timide, le plus politique & le plus flatteur des courtiſans, inſéra en ces termes l'article de la mort du premier dauphin dans ſes volumineux Mémoires encore manuſcrits.

« Le roi apprit, le 9 avril 1711, à ſon lever, » par M. d'Antin, que monſeigneur en ſe levant » avoit eu une grande foibleſſe & s'étoit trouvé » mal. A 11 heures on ſut qu'il avoit la fièvre » qui augmenta. *Les médecins crurent qu'il y avoit* » *DU VENIN dans la maladie*, & le roi ne voulut » pas que les princes & princeſſes entraſſent dans » ſon appartement.

» Le 10 le mal fut tel, qu'on crut qu'il avoit » *peut-être* la petite-vérole, *peut-être* le pourpre ». Le roi affecta d'empêcher quiconque ne l'avoit pas eue d'approcher, & depuis le commencement juſ-

qu'à la fin de la maladie, on ne manqua pas, dans le langage de courtiſan, de dire *que monſeigneur ſe portoit auſſi bien qu'il ſe pouvoit porter dans l'état où il étoit.* Réponſe inſignifiante qui élude l'état de la queſtion, & qu'on conſerve encore dans la gazette de France en pareil cas. Le dauphin, dans toute ſa maladie, éprouva des aſſoupiſſemens. Le 13, *le venin de la maladie* ſe porta à la tête & à la gorge, & il mourut le 14 avril 1711. « *On ne* » *l'ouvrit pas à cauſe du venin de la maladie* ».

La mort du duc de Bourgogne eſt rapportée par Dangeau dans les termes ſuivans : « le 7, à » 7 heures du ſoir 1713, la dauphine ſentit de » violentes douleurs au-deſſous de la tempe. Elle » fit prier le roi de ne pas venir chez elle a cauſe » de ſes ſouffrances.

» Le 8, les douleurs furent extrêmes juſqu'à » quatre heures, malgré l'opium qu'on lui donna » & le tabac qu'elle fuma, ſentit & mâcha. Ses » douleurs furent ſi violentes qu'elle dit avoir » moins ſouffert en accouchant.

» *Il faut que les humeurs ſoient bien malignes*, » ajoute Dangeau, *pour avoir cauſé de ſi violentes* » *douleurs.*

» Le 9, le médecin dit au roi qu'il ne doutoit » plus que ce ne fût la rougeole, & le ſoir on » vit que ce n'étoit plus la rougeole ».

» Le 10, on diſputa encore ſi c'étoit la rougeole. » Si ce l'eſt, dit Dangeau, c'eſt une rougeole » D'UNE BIEN MAUVAISE NATURE. Le 12 » février elle expira; mais on ne trouva pas à » l'ouverture, que le roi exigea, les cauſes de ſa » mort ».

Enfin, on rapportera les ſentimens du comte de Maurepas. C'étoit alors un enfant, une eſpèce d'eſpiègle qui alloit par-tout; qui divertiſſoit par des ſaillies & des petits riens qui amuſoient tout le monde; ſa frivolité & ſon étourderie étoient telles, que les dames en faiſoient comme un jeu, & ne s'en défioient pas; il parle en ces termes, dans ſes Mémoires manuſcrits, rédigés par Salé dans ſon exil; ils reſſentent en bien leur auteur, & ſont curieux pour diverſes anecdotes qu'on ne trouve que là, & pour quelques pièces de vers ſatyriques ou plaiſans attachés à des anecdotes ſcandaleuſes.

« On vouloit, dit-il, que madame de Bour- » gogne fût morte pour avoir pris du tabac dans » une tabatière qu'elle avoit perdue, & qu'on ne » retrouva que trois ſemaines après ſur ſa toilette. » M. de Gondrin en prit auſſi, & mourut ſix » ſemaines auparavant elle, d'une maladie qu'on » regardoit comme la petite-vérole qui lui rentra. » On prétend auſſi que monſieur le dauphin gagna » la même maladie en liſant une lettre qui n'étoit

pas

» ſignée. Il l'a dit lui-même avant ſa mort, » ajoutant que les auteurs de la mort de ſa femme » ne l'avoient point épargné. On attribua auſſi à » une collation que le duc de Bretagne & ſon » frère (depuis Louis XV) firent chez le duc de » Chartres, la mort du premier & la maladie du » ſecond, que madame de Vantadour ſauva en » le remettant au lait de femme, quoiqu'il eût » trois ans. Toutes ces maladies eurent les mêmes » ſymptômes. Pendant ces différens accidens, ma- » dame la dauphine avoit des maux de tête in- » ſupportables, & monſieur le dauphin un feu » dans les entrailles qui le conſumoit, & monſieur » le duc de Bretagne un vomiſſement continuel ».

Le roi parut inébranlable au milieu de tant de malheurs. Cependant, il n'étoit point inſenſible aux coups du ciel, qui ſembloit punir un prince ambitieux de dominer ſur une poſtérité brillante; mais quand la providence lui montra viſiblement que ſon ſort étoit ſemblable à celui du dernier des mortels, il en ſoutint l'épreuve ou plutôt le châtiment avec la tranquillité du ſtoïcien & la réſignation que preſcrit le chriſtianiſme. La poſtérité, qui admirera ſon courage, ne lui pardonnera point d'avoir anéanti les manuſcrits & les lettres de Fénélon, adreſſées au duc de Bourgogne, qui les conſervoit fort ſecrètement dans une caſſette; le

roi ſe fit apporter la caſſette & les brûla. Il brûla encore les procès-verbaux de l'ouverture du corps des princes, qu'il avoit exigée.

La faction des princes légitimés, intimement unie à madame de Maintenon, s'attacha plus étroitement à elle après la mort des enfans du roi. Elle accuſoit publiquement le duc d'Orléans de prendre des précautions éloignées pour s'aſſurer du trône. Stairs, miniſtre d'Angleterre en France, & l'un de ces libertins décidés & goûtés du duc d'Orléans, étoit du nombre des ſeigneurs de la cour privée de ce prince, qui ſe permettoient à Saint-Cloud & au palais-royal des orgies nocturnes dont le récit faiſoit trembler les ames timorées de ce temps-là. Ce Stairs traita avec le duc d'Orléans, & lui promit que l'Angleterre l'aſſiſteroit de toutes ſes forces ſi le duc d'Anjou venoit à mourir, & ſi quelque puiſſance oſoit lui conteſter ſes droits à la couronne de France. Ce prince, qui trouvoit en lui un compagnon de plaiſirs & l'eſpoir d'un appui pour ſoutenir ſa fortune, ſe lia avec Stairs; & malgré les ſoins qu'ils prirent tous les deux pour cacher leur complot, le roi, qui pénétra les dangers d'une ligue pareille ſi contraire à ſes principes, en prit un tel ombrage, que, pourſuivi d'ailleurs par madame de Maintetenon & par ſes enfans légitimés qui l'environnoient ſans ceſſe, il

chercha les moyens de lier les mains au futur régent, en ſoumettant ſa volonté aux ſuffrages d'un conſeil de régence dans lequel l'autorité devoit réſider, & en ne laiſſant que la ſimple préſidence au prince, comme nous le dirons dans ſon temps. Le roi chaque jour étoit fortifié dans cet avis par les plaintes contre le duc d'Orléans, de la part de madame de Maintenon & du duc du Maine ſur-tout, & des autres enfans légitimés qui environnoient le monarque plus particulièrement. Le roi lui-même, ſentant qu'il avoit beſoin d'un appui journalier, s'attacha encore plus à ſes enfans naturels; & à peine le duc de Berri fut-il mort, que le roi les éleva bien davantage.

Madame de Maintenon, dans ſes lettres au duc de Richelieu, père du jeune Fronſac, dit qu'elle aimoit le duc du Maine à la folie, & le roi qui le diſoit auſſi le prouvoit par des effets, affectant de montrer, dans toutes les rencontres, qu'il le chériſſoit d'une manière plus particulière qu'auparavant, voulant, pour ainſi dire, que le duc du Maine & le comte de Toulouſe héritaſſent des ſentimens que la nation avoit pour les princes du ſang qu'il avoit vu périr l'un après l'autre. Déjà, en 1673, il leur avoit donné le nom de Bourbon & avoit voulu les légitimer, quoique le duc du Maine & le comte de Toulouſe fuſſent nés de

madame de Monteſpan, du vivant même de ſon époux, à qui, ſelon toutes les loix & l'uſage, ils appartenoient. En 1694, le roi leur accorda de tenir le premier rang immédiatement après les princes du ſang, précédant les princes qui ſeroient en France, & qui auroient des ſouverainetés hors du royaume. Voulant augmenter enſuite pour l'avenir ces prérogatives, le roi ordonna par un autre édit qu'en cas qu'il ne reſtât plus un jour de princes légitimés du ſang des Bourbons, leurs enfans deſcendans par légitimes mariages puſſent ſuccéder à la couronne.

Ce nouvel édit étonna toute la France. On diſoit que le roi prévoyoit un cas éventuel dans lequel la nation pouvoit ſeule ſe donner un nouveau maître. *Le roi*, diſoit-on, *veut donc commander encore dans un futur ſi lointain & ſi incertain, que ce malheur peut ne jamais arriver.* Toute la France néanmoins ſe tut, & le parlement, accoutumé à l'obéiſſance la plus aveugle, ne fit pas la moindre remontrance, *ſe repoſant entièrement*, ſelon ſes expreſſions, *en la ſageſſe du roi.* Dans l'aſſemblée du 2 août pour l'enregiſtrement furent préſens le duc d'Enghin, le prince de Conti, auſſi bien que le duc du Maine & le comte de Toulouſe. Il y aſſiſta beaucoup de ducs & pairs eccléſiaſtiques & ſéculiers, & notamment ce duc

de Saint-Simon, qui fut par la ſuite ſi envenimé contre cette grande opération du monarque : tant les eſprits étoient accoutumés à ſouſcrire à toutes les volontés du roi ! Cet édit fut ſuivi d'une déclaration par laquelle les deux princes légitimés pouvoient prendre la qualité de princes du ſang dans leurs titres, & en jouir dans les cérémonies & dans la ſociété, & ſans autre différence d'avec les princes du ſang que la préſéance de ceux-ci ſur les légitimés. Ainſi, Louis XIV fit pour ſes enfans naturels ce qu'aucun monarque n'avoit eſſayé de faire. Céſar de Vendôme, enfant naturel d'Henri IV, le plus favoriſé de tous ceux qui ſont connus de l'hiſtoire moderne, n'avoit obtenu que le rang immédiat après les princes du ſang. Louis XIV fit davantage, créa ſes bâtards princes du ſang & les introduiſit dans la famille royale.

Il eſt certain que madame de Maintenon contribua à ces nouvelles diſpoſitions en faveur des enfans du roi ſes élèves. Le duc du Maine favoit très-bien de qui il tenoit le jour ; mais il n'avoit jamais eu de véritable attachement que pour madame de Maintenon, ſon ancienne gouvernante. La cour craignoit ce prince, qui pouvoit par elle faire beaucoup de bien ou de mal, s'il l'eût voulu ; & perſonne, même les princes & les pairs qui étoient le plus intéreſſés, n'oſoient s'élever contre

ces diſpoſitions du monarque. Tout le monde, au contraire, ne parloit du duc du Maine que comme d'un prince vertueux, digne de toutes les ſortes de récompenſes. La piété, à la fin des jours du roi, étoit le grand moyen pour obtenir des graces.

M. du Maine avoit en effet beaucoup de mérite perſonnel dans le goût du temps. Il avoit appris de madame de Maintenon autant de pratiques détaillées de piété qu'un homme peut en retenir d'une femme ſans être encore ridicule. Il jeûnoit avec une auſtérité ſans exemple; & ç'eût été ſe brouiller avec lui que de ne pas montrer de l'intérêt pour la cauſe de la religion. Il étoit, au reſte, homme d'eſprit, à fines réparties, & l'inſtrument paſſif de madame de Maintenon.

Quant au comte de Toulouſe, il y avoit en lui moins de caractère & plus de timidité. Ce prince avoit l'art de plaire à tout le monde, d'être de tous les avis, d'ignorer l'exiſtence de tout parti, de tout ſentiment particulier, de toute faction. C'étoit un homme aimable, chéri de tous, & le ſeul qui pût être agréable en même-temps à l'ancienne & à la nouvelle cour. Retiré & peu communicatif, il ſembloit éviter toute affaire nouvelle & toute figure inconnue. Ce défaut de curioſité n'étoit pourtant pas l'effet d'une indifférence abſolue, mais d'une ſageſſe réfléchie qui lui attira l'eſ-

time de tout le monde, & d'un peu d'apathie naturelle.

Le parti, ou plutôt la faction de madame de Maintenon & des princes légitimés gagnoit infiniment par la mort de tant de princes héréditaires. La haine que ceux-ci portoient à la favorite & à ſes élèves, excepté madame de Bourgogne, demeuroit éteinte par leur mort. Ce parti avoit d'ailleurs à redouter que les deſcendans légitimes du roi, venant à régner bientôt en France, ne ſe vengeaſſent des tourmens & des gênes qu'ils avoient fait endurer aux enfans & aux petits-enfans de Louis XIV; madame de Maintenon & les princes légitimés avoient à craindre encore le reſſentiment de Philippe d'Orléans, premier prince du ſang, qu'ils haiſſoient, dont ils étoient haïs, & qui alloit devenir, ſelon les loix du royaume, le régent du royaume. Ils réſolurent donc de lui enlever une prérogative qui lui appartenoit ſelon les droits de ſa naiſſance, par les diſpoſitions d'un teſtament qu'ils projetèrent d'obtenir de Louis XIV. Pour obliger le monarque à faire ce teſtament, ils eurent ſoin de réveiller contre le duc d'Orléans toute la méchanceté de cette partie du public qui ſe plait de s'occuper de calomnies, & d'imputer les crimes les plus atroces à celui qui en étoit bien innocent.

Ainſi, quand on vit la famille royale dépérir

peu-à-peu, on dit qu'à meſure que les princes étoient enlevés de ce monde, le duc d'Orléans devenoit inſenſiblement l'héritier préſomptif de la couronne. On l'accuſoit de ne s'occuper de chymie avec Homberg, avec lequel il travailloit ſans ceſſe, que pour fabriquer des poiſons & préparer par des crimes la ſeule voie qui pouvoit le conduire au trône. Le duc de Richelieu n'avoit jamais eu à ſe louer de Philippe d'Orléans; il crut toujours que ſon devoir & la reconnoiſſance lui ordonnoient de s'attacher à l'ancienne cour & à ſes reſtes, à qui il devoit ſa première élévation. Il déploroit cependant le triſte ſort de ce prince, bien innocent des crimes dont on le chargeoit: il ne voyoit qu'une calomnie dans le jugement des dévots, des évêques, des prêtres, des moines, des moliniſtes ſoulevés par madame de Maintenon. La maiſon de Rohan, où régnoit le moliniſme de politique, répandoit ce bruit ſans aucun fondement ou avec des fondemens ridicules; car on prouvoit que ce prince étoit coupable de ces prétendus empoiſonnemens, parce qu'il n'avoit ni mœurs ni religion, & parce qu'il s'occupoit de chymie: comme ſi on étoit aſſaſſin parce qu'on a le malheur de ne pas croire ce que croit ſon voiſin, ou parce qu'on a un tempérament porté à la jouiſſance des ſens. Il eſt averé que le duc d'Or-

léans aimoit exceſſivement les plaiſirs; il eſt avéré encore que ce penchant le jetoit dans la débauche: il étoit, ſur cet objet, auſſi ſupérieur ſur le reſte des hommes que la jeuneſſe, dans l'effervescence, eſt ſupérieure aux perſonnes froides ou âgées; mais il y a loin d'un tempérament de cette nature au caractère de l'aſſaſſin, & le duc d'Orléans n'avoit rien d'analogue au naturel affreux & néceſſaire à ces attentats. Les dévots de politique répétoient cependant qu'il étoit l'auteur de la mort des princes, parce qu'ils le vouloient, & parce qu'il y avoit dans ſa conduite & dans ſes actions une tournure différente de celle que l'eſprit du temps leur avoit fait prendre. C'eſt ainſi qu'on perſuada à Louis XIV que ſon neveu étoit coupable de ces horribles attentats; car madame de Maintenon craignoit elle-même qu'on ne les lui attaibuât pour régner un jour avec les légitimés ſes élèves, comme on l'avoit accuſée d'avoir trempé dans la mort du grand dauphin. On aſſura donc le monarque que le duc d'Orléans étoit dévoré de l'ambition de régner, & que le petit dauphin, âgé de quatre ans, étoit la dernière victime qu'on avoit manquée & qui devoit être ſacrifiée. On dit donc qu'il falloit lui ôter la régence, & ſur-tout la ſurintendance de l'éducation du jeune prince; la conſier au duc du Maine, avec le commandement des troupes,

celles ſur-tout de la maiſon du roi, dans laquelle réſidoit la force principale de l'Etat, & on fit répandre ſi loin que le duc d'Orléans avoit empoiſonné les enfans du roi, que ce bruit parvint juſqu'aux extrémités de la France. Le duc d'Orléans ne pouvoit ſortir ſans entendre crier: *Voilà l'aſſaſſin; voilà l'empoiſonneur de nos princes.* Dès-lors, ce prince ne ſortit plus ſans avoir des ſacs d'or & d'argent dans ſa voiture pour amuſer les peuples, en cas d'émotion; en attendant, il fut abandonné & de ſes parens & de ſes amis, qui craignoient d'être enveloppés dans ſa diſgrace. Dans cette ſituation déſolante, Richelieu ne ceſſa de le voir, de le conſoler, de lui donner du courage; ce prince parut reconnoiſſant; mais dans la ſuite il oublia ce ſervice, & le jeta dans la ſituation où il avoit été lui-même.

Le duc d'Orléans étoit déſolé: il alla un jour chez le roi & demanda qu'on lui fît ſon procès, diſant qu'il étoit prêt à ſe rendre à la baſtille. Le roi le reçut avec un ſilence myſtérieux & affecté qui accabla le duc d'Orléans. *Je ne veux pas d'éclat*, lui répondit le roi, *& je vous défends d'en faire.... Mais, ſi je me rends à la baſtille, ſire*, répartit le duc d'Orléans, *ne m'accorderez-vous pas la grace de faire inſtruire mon procès? ..... Si vous allez à la baſtille*, répondit le monarque, *je*

vous y ferai laiſſer..... Sire ! je vous ſupplie au moins de faire arrêter Homberg. Le roi envoya l'ordre à Pont-Chartrain d'expédier la lettre-de-cachet ; mais le chancelier, qui en apprit la nouvelle par ſon fils, alla ſur-le-champ chez le roi pour faire révoquer cet ordre, au grand regret des ennemis du duc d'Orléans, qui voyoient que par ce grand coup les ennemis du duc auroient été autoriſés à déclarer ce prince l'auteur des empoiſonnemens. Pont-Chartrain fit obſerver que cette nouvelle occaſionneroit dans Paris, & dans le fond des provinces, des bruits dont on ne connoiſſoit pas les ſuites ; que cet empriſonnement déshonoreroit la famille royale ; que l'interrogatoire en ſeroit odieux, & que, quand même le duc d'Orléans ſeroit auſſi coupable qu'il étoit aſſuré qu'il étoit innocent, ſon prétendu crime devoit être couvert d'un voile impénétrable. Le roi répondit à Pont-Chartrain qu'il avoit accordé cet ordre aux très-preſſantes ſollicitations du duc d'Orléans, & qu'il n'avoit qu'à ne pas l'exécuter.

Les débauchés de Saint-Cloud & du palais-royal qui environnoient le duc d'Orléans eſſayoient, de leur côté, de rejeter le ſoupçon du poiſon ſur les princes légitimés. Ils montroient l'intérêt qu'avoit le duc du Maine de perdre la race de tous les princes du ſang, pour effectuer un

jour le fameux édit qui lui donnoit le droit de ſuccéder à la couronne : ils alloient juſqu'à nommer l'empoiſonneur des princes, & le duc d'Orléans ajoutoit même que ſi l'héritier préſomptif de la couronne qui venoit d'échapper périſſoit encore, cette mort ſeroit le ſigne précurſeur de la ſienne, qui ſeroit enfin la preuve ultérieure, convaincante & bien douloureuſe pour lui de ſon innocence; mais l'avis des princes légitimés & de la favorite étoit plus puiſſant que celui du prince, qui n'avoit pour lui que ſon innocence & les compagnons de ſes débauches. La réputation des princes légitimés étoit bien établie. La France étoit encore toute dévote, à l'exemple du roi, de madame de Maintenon & des princes légitimés; & les nouvelles qui partoient des orgies de Saint-Cloud & du palais-royal n'étoient pas même répétées.

Le duc d'Orléans ne put jamais étouffer depuis la calomnie une fois répandue qu'il avoit trempé ſes mains dans le ſang des princes, & qu'il avoit voulu perdre le jeune Louis XV, pour réuſſir dans l'enſemble de ſes projets. Si le roi Louis XV tomboit malade, la calomnie annonçoit ſa mort prochaine, & quand le régent lui ôta Villeroi, ſon gouverneur, elle prédit que c'étoit pour lui ôter la vie plus ſûrement. Enfin le monarque,

devenu majeur, avoua lui-même au duc d'Orléans les terreurs paniques dont on l'avoit frappé pendant ſa minorité, & témoignoit ſon amitié & ſa reconnoiſſance envers le prince, quand la malignité publique ſe nourriſſoit encore des chimères les plus étranges.

Quoique Louis XIV connût à fond ſon neveu, & ſe fût aſſez expliqué ſur ſon compte, il avoit lui-même vécu dans les dernières années de ſa vie dans des tranſes mortelles à ce ſujet. Soyons véridiques; madame de Maintenon & le duc du Maine avoient ſu lui perſuader qu'il avoit beſoin de leur vigilance, & d'être ſans ceſſe gardé & environné pour éviter ſa part du poiſon préparé à tous les princes : ils vouloient tous les deux régner encore après la mort du roi; & comme le duc d'Orléans devoit avoir toute l'autorité que lui aſſuroit ſa naiſſance, ils vouloient l'en écarter, ne ceſſant d'entretenir le roi dans la crainte que le duc d'Orléans, ambitieux de régner, devoit faire périr ceux que la naiſſance appeloit à la ſucceſſion à la couronne, contre ſes intérêts & ſon ambition.

Ils réſolurent donc d'engager le roi à faire un teſtament qui éloignât ce prince de tout pouvoir de la régence, qui ne lui en laiſsât que le titre, eſpérant dans le fond de leur ame, qu'occupé de

ſes plaiſirs, il n'auroit ni l'ambition, ni les moyens d'attaquer le teſtament; ils imaginèrent en même-temps de lui ôter les ſoins de l'éducation du roi futur, de nommer un gouverneur & un vice-gouverneur à ſa place, en cas d'évènement, & penſèrent qu'en donnant les charges principales de l'Etat, pendant la minorité, aux principaux chefs de la cour, aux amis du roi, à ſes enfans légitimés, il ſe formeroit de la réunion de tous ces grands une faction puiſſante qui ſoutiendroit avec ſuccès le ſyſtême de gouvernement de Louis XIV contre tous les efforts poſſibles du duc d'Orléans.

Le duc du Maine étoit d'autant plus intéreſſé à ſe conſerver dans l'exercice de la royauté, dont il avoit tout le pouvoir pendant les dernières années du règne du feu roi, qu'il prévoyoit de loin que ſi le duc d'Orléans étoit déclaré régent abſolu, l'élévation de ſa maiſon au rang de celles des princes du ſang ne pourroit ſe ſoutenir dans ſon état; il haïſſoit ſouverainement le duc d'Orléans, dont il étoit haï & mépriſé, & craignoit de le voir ligué avec les autres princes contre la grandeur artificielle de ſa maiſon. Il l'avoit perdu dans l'eſprit de la nation, dans l'eſprit du roi, & vouloit lui ravir encore la prérogative de régent, pour n'en être pas perdu à ſon tour.

Mais le roi préſentoit des obſtacles, & refuſoit

un teſtament. Il ſavoit que le parlement, qui maintient vigoureuſement ſes droits pendant les minorités & ſous les rois débonnaires, ſe feroit un jeu de caſſer ſon teſtament, de ſe venger à ſa mort de la nullité où il l'avoit retenu pendant ſon règne, & de mépriſer ſes volontés comme celles du roi Louis XIII ſon père : ne voulant donc pas expoſer ſon teſtament à un ſemblable arrêt, il refuſa de le faire. Le chancelier, par ordre de madame de Maintenon, en parloit ſouvent au roi, & ce prince lui fermoit la bouche.

Le duc du Maine, de concert avec la favorite, redoublant de ſoins, d'attentions, de prévenances pour le roi, depuis la mort ſur-tout du duc de Bourgogne, eſſaya de l'obtenir par des prières, par des ſollicitations, quoi qu'en diſent des mémoires manuſcrits de ce temps-là, mais ce fut toujours inutilement ; le monarque refuſoit même d'en entendre parler, comme le déclara dans la ſuite Voiſin dans un de ces momens où la crainte de la diſgrace arrache quelquefois la vérité de la bouche des miniſtres, qui la diſent ſi rarement ſur des objets auſſi délicats.

Les prières & les ſollicitations étant inutiles, Madame de Maintenon & le duc du Maine employèrent d'autres ſtratagêmes. Leur haine invétérée contre le duc d'Orléans & la crainte

qu'ils en avoient ne pouvoient les laiſſer en repos; ils brûloient de réuſſir dans leur projet. On les vit abandonner le roi à la triſteſſe naturelle de ſes vieux ans & à la crainte qu'ils lui avoient inſpirée des forfaits du duc d'Orléans; ils diſcontinuèrent tout amuſement, toute récréation avec lui : ils abandonnèrent le roi à lui-même. Quand le monarque, frappé des idées ſombres qui le travailloient, venoit à eux, on boudoit, on mettoit des retards à ſes ordres, à ſes deſirs, on marquoit en tout de la mauvaiſe volonté; enfin on obtint le teſtament, ce teſtament honteux qui, renfermant la plus grande injuſtice, devoit bouleverſer le royaume & occaſionner une ſuite d'affaires déſaſtreuſes au préjudice de la tranquillité de l'Etat. Le roi, qui prévit la deſtinée de cet acte, dit à la reine d'Angleterre avec dépit : *qu'on l'avoit extorqué, qu'il l'avoit accordé, & qu'on n'en ſeroit pas plus content.* Mais tel étoit alors le ſentiment douloureux de ſa dépendance de la favorite & de ſon fils légitimé, qu'obligé de ſuivre en tout leur volonté, il laiſſoit échapper pour ſeule vengeance ces triſtes paroles en hauſſant les épaules : *Ah! quand j'étois roi!* & ces paroles il les répétoit toujours quand il deſiroit vainement quelque choſe..... Une autre fois, ne pouvant retenir ſon reſſentiment, il dit au duc du Maine, devant beaucoup de monde : *vous avez voulu être grand*

grand pendant ma vie & après moi ; il vous reſte de conſerver ce que vous avez acquis, s'il vous eſt poſſible. Ces paroles furent prononcées avec tant d'aſſurance, que l'évènement apprit dans la ſuite que Louis prévoyoit la chûte des honneurs de la maiſon du duc du Maine.

Le teſtament fait & ſcellé de ſept ſceaux, le roi mandant le parlement, ſe vengea encore de la violence qu'il avoit ſoufferte de la part de ſon fils & de la favorite; il leur dit : *le voilà mon teſtament. Ce qui eſt arrivé à celui de mon père m'apprend ce qui eſt poſſible encore ; mais j'ai été tourmenté. Le voilà donc le marché de mon repos, il deviendra ce qu'il pourra ;* puis il leur tourna le dos.

L'acte fatal fut renfermé dans une des tours du palais ſous trois clefs différentes. Le public, qui ſut que le roi avoit fait ce teſtament, connoiſſant les ſentimens du monarque pour ſon neveu, ne ſe trompa pas : il dit que ſi le roi avoit voulu lui laiſſer la régence il n'eût pas fait des diſpoſitions, la nature l'appelant à cette prérogative comme elle appelle à la royauté. Quelques-uns crurent qu'il nommoit régent le roi d'Eſpagne; mais les plus clair-voyans ſoutenoient toujours que le duc d'Orléans ſeroit fruſtré de ſes droits à la régence ; & ce prince, qui en porta le même jugement, ſe prépara de loin par une conduite conſéquente à ſe

faire reſtituer ce que lui enlevoit la dernière volonté de Louis XIV, qui étoit ſi contraire à la juſtice & aux uſages du royaume.

Il établiſſoit en effet dans cet acte pendant la minorité, non point une vraie régence, mais un ſimple conſeil de gouvernement, dont le duc d'Orléans devoit être le chef ſous le nom de régent : ce conſeil étoit formé du duc de Bourbon, quand il auroit vingt-quatre ans, du duc du Maine, du comte de Toulouſe, du chancelier de France, des maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Uxelles, de Tallard & d'Harcourt, des quatre ſecrétaires dEtat & du contrôleur-général. Le duc du Maine étoit à la tête de l'éducation du roi, ſous l'autorité du conſeil de régence; & le maréchal de Villeroi devoit ſoigner la perſonne du jeune roi, ſous le duc du Maine, qui devoit être auſſi à la tête de la maiſon militaire du roi; les autres prérogatives de la majeſté royale devoient appartenir au conſeil de régence: Philippe d'Orléans, qui n'en étoit que le chef, étoit obligé de ſe ſoumettre à l'avis de la pluralité des voix. Ainſi le duc d'Orléans, premier prince du ſang & l'héritier préſomptif de la couronne, n'avoit que l'appareil de la régence : la réalité en appartenoit au duc du Maine, & à un conſeil que le duc d'Orléans ne pouvoit que préſider.

CHAPITRE VII.

Fêtes & cérémonies à la cour, avant la mort de Louis XIV.

A meſure que le roi veilliſſoit, ſa cour, autrefois ſi brillante, devenoit tous les jours triſte & ſilencieuſe. Sa chère dauphine de Bourgogne, qui avoit trouvé l'art d'alléger le poids du temps, n'étoit plus ; ſon grand âge ne lui permettoit point d'aller auſſi ſouvent à la chaſſe ; les jeux & les anciens divertiſſemens de ſa cour n'étoient ni de ſon goût ni de ſon âge ; ſa brillante poſtérité ayant diſparu, ſa cour étoit ſolitaire, & il ne reſtoit auprès de lui que ſes enfans légitimés qui en avoient éloigné beaucoup de monde. Madame de Maintenon, laſſe de repréſentation, fatiguée de ſon genre de vie, ne ſavoit plus comment amuſer le monarque. Ce prince, devenu dévot, s'occupoit beaucoup de pratiques de piété & des affaires de religion. Ce n'étoit plus le ſuperbe Louis XIV qui châtioit des papes orgueilleux, Tellier ſon confeſſeur en avoit fait une eſpèce d'eſclave dont il dirigeoit toutes les actions, de concert avec M. du Maine & madame de Maintenon, enveloppée du manteau de la religion. La bulle *unigenitus*, le

cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qu'on vouloit dépoſer, des détails ſur les proteſtans, le regret intérieur d'avoir fait la paix à des conditions qui lui paroiſſoient la plupart honteuſes, la conſtruction du canal de Mardick, le deſſein de rappeler & de rétablir le prétendant : telles étoient les dernières vues ou les occupations du vieux monarque, tandis que le peuple gémiſſoit ſous le poids des impôts, & ſe trouvoit réduit à la plus affreuſe misère.

C'eſt dans ce temps déſaſtreux qu'on imaginoit des préſentations ſolemnelles de généraux d'ordre, avec l'appareil & le cérémonial qu'on accorde aux ambaſſadeurs des grandes puiſſances quand ils font une entrée ſolemnelle. Les jeunes courtiſans & les dames de la cour de Fontainebleau, où Richelieu portoit en 1713 la nouvelle de la priſe des châteaux de Fribourg, étoient encore *ébahis* de l'entrée d'un père Ange qu'on diſoit général des capucins, & qui étoit venu de Rome en France pour viſiter ſon ordre, comme il l'aſſuroit, tandis qu'on ſut qu'il avoit été réellement appelé par les intrigues de madame de Maintenon ; elle imaginoit ce qu'elle pouvoit pour occuper le vieux monarque, & remplir les vuides de Fontainebleau ſi triſte & ſi ſolitaire, après avoir été le ſéjour le plus agréable. Ce père Ange, prétendant qu'en ſa qualité de

général il lui étoit dû des honneurs particuliers, les fit demander miniſtériellement, & le roi voulut qu'il fût reçu comme les ambaſſadeurs. L'introducteur eut ordre de l'aller chercher dans les voitures du roi, & le capucin ne ſoutint pas mal la repréſentation. Il harangua le roi en italien, & le roi lui répondit ſans interprête.

Le contraſte de la ſplendeur de Fontainebleau & d'un religieux à longue barbe, ſerré d'une corde, revêtu d'un habit ſale & groſſier, avec des pieds ſans chauſſure, environné ſur-tout d'une ſuite de figures monacales, hautes en couleur, avec des nez crochus à l'italienne & un ton de voix ſourd & naſical, fit une telle impreſſion ſur l'eſprit des jeunes courtiſans & des femmes ſur-tout, que Richelieu, fatigué à ſon arrivée du récit des détails de cette étrange réception, en a laiſſé une deſcription fort burleſque dans ſes papiers. La cour étoit alors ſi déſœuvrée & ſi monacale, qu'elle ſeule pouvoit s'occuper de ces objets.

Cette faveur donna aux autres généraux d'ordre l'ambition d'être préſentés comme celui-là. Le général des minimes, ſuivi d'une légion de ſes ſemblables, fut reçu dans les carroſſes du roi : tous prononçoient des harangues de cloître, mélant d'une manière fort groteſque la théologie à leurs complimens.

Les jéſuites, pour occuper le roi, imaginèrent bientôt des ſcènes plus étranges. Ils voyageoient alors dans toutes les contrées du monde, & on apprit quelques mois avant la mort du roi Louis XIV, que Méhémet Rizabeg, ambaſſadeur de Perſe, devoit arriver à Paris. Le roi ordonna au baron de Breteuil, introducteur des ambaſſadeurs, d'aller lui faire compliment à deux lieues de Paris, & nomma le maréchal de Matignon pour l'accompagner. Saint-Olon, gentilhomme de ſa maiſon, avoit été juſqu'à Marſeille pour le conduire ; car le roi vouloit qu'il fût reçu avec magnificence.

Quand Breteuil entra dans ſa chambre, il le trouva couché auprès du feu ſur des tapis de Perſe & ſur une eſpèce de matelas, ayant les jambes reployées à la manière des Orientaux. *J'avoue*, dit Breteuil dans ſes mémoires, *qu'au premier coup-d'œil, il me parut que c'étoit un gros ſinge couché auprès du feu, & je penſe que la première fois que les Perſans voient un Européen aſſis ſur une chaiſe, ils trouvent la poſture auſſi ridicule que celle de l'ambaſſadeur me parut dans cette première apparition.*

Dès que le baron de Breteuil fut aſſis, le Perſan, couché devant ſon feu, s'aſſit auſſi, ſans ſe lever ſur ſes jambes, ſur ſon petit matelas, appuya le coude ſur le carreau pour entendre le compliment du baron, qui ſe ſervit d'un ſtyle oriental

analogue au génie du Perſan; il eſt ſi ſingulier qu'il faut le rapporter ici : c'eſt un incident de la comédie. *L'empereur de France mon maître, le plus grand & le plus pieux des empereurs chrétiens, le plus magnifique des rois de l'Europe, le plus puiſſant en guerre, tant ſur la terre que ſur la mer, toujours invincible; L'AMOUR DE SES PEUPLES, & le modèle parfait de toutes les vertus royales, m'envoi, monſieur, vous faire un compliment & ſe réjouir de votre arrivée auprès de Paris, la capitale de ſon empire, la plus riche & la plus ſuperbe des villes de la partie du monde que nous habitons. Il ſait que l'empereur de Perſe votre maître eſt le plus puiſſant & le plus magnifique empereur de l'Orient; il eſt perſuadé qu'ayant à ſa cour autant de perſonnages illuſtres qu'il en a, il vous a choiſi entre eux comme un ſujet d'un mérite diſtingué, & capable d'être le lien de l'union de deux ſi puiſſans monarques.*

Le miniſtre Perſan fut d'abord honnête & poli; mais enſuite il exigea que le marquis de Torcy, miniſtre des affaires étrangères, charge qui correſpondoit à celle de grand-viſir, vînt le recevoir, qu'on le lui amenât à Charenton, où il s'étoit arrêté dans les carroſſes du roi & où il monteroit ſeul, & qu'enſuite il iroit à cheval, ne voulant pas ſe renfermer, diſoit-il, avec un chrétien dans une boîte,

& ne voulant faire ſon entrée qu'après la lune de février, pour éviter les jours malheureux.

Breteuil lui répondit que Torcy & les autres miniſtres du roi n'étoient pas des viſirs, mais de ſimples ſecrétaires de ſa majeſté, qui écrivoient ſes réſolutions ſous la dictée; & comme ces meſſieurs ſe plaignirent de ce que Breteuil n'avoit point parlé aſſez dignement de leur place, en les traitant de ſimples ſcribes, le roi, à qui on le rapporta, répondit que le baron n'avoit pas tort, & que ſes miniſtres n'étoient pas autre choſe que de ſimples ſecrétaires ou ſcribes de ſes volontés. La plaiſanterie de Breteuil paſſa dans les provinces, & le roi étant mort ſept mois après, les miniſtres, qui perdirent leur pouvoir par l'établiſſement des conſeils de régence, appelèrent le baron un *prophète de malheur*, qui avoit défini leur état véritable.

Cependant, à force de chercher dans ſes lunes, l'ambaſſadeur trouva que le 7 de février pouvoit être un jour favorable. Ces lunes étoient un prétexte pour temporiſer & retarder ſon entrée. Le maréchal de Matignon, le baron de Breteuil & autres perſonnes de diſtinction ſe préſentèrent alors pour le recevoir; il leur répondit que pour des chrétiens il ne ſe leveroit pas, mais qu'il ſe leveroit pour partir. Breteuil, mécontent de cette réception, répondit qu'il ne feroit point d'entrée

Paris, & qu'il n'auroit point d'audience du roi s'il ne ſe montroit honnête & poli : il ſortit en le laiſſant à ſes réflexions.

L'ambaſſadeur, qui avoit juré qu'il ſe laiſſeroit mourir de faim plutôt que de manger de ce qui étoit préparé par des chrétiens, ne vouloit pas reſter à Charenton. Il avoit envoyé ſon train de cuiſine à Paris, et refuſoit cependant de céder le pas à Breteuil, ne voulant pas être de bout devant lui : ce qui eſt le plus grand honneur que les Perſans puiſſent accorder; mais il ſe leva bruſquement dès qu'il le vit hors de ſon appartement, & alla ſaiſir la bride d'un cheval pour partir & faire ſon entrée ſeul, & ſans le ſecours d'aucun chrétien; Breteuil lui dit qu'il l'en feroit deſcendre; le Perſan, outré de fureur, nomma ſon ſabre, porta ſa main deſſus & preſſa ſon cheval; le baron fit fermer les portes-cochères pour empêcher un départ de cette ſorte; le Perſan, qui crut qu'on alloit le faire priſonnier, deſcendit de cheval & alla ſe remettre ſur ſon fauteuil dans ſa chambre. Breteuil, qui l'y ſuivoit, fut ſur-le-champ environné, par ordre du Perſan, de ſix ſoldats de ſa ſuite, le fuſil bandé. Breteuil lui fit dire par l'interprète, que par un coup de ſifflet il appelleroit ſix mille hommes s'ils étoient néceſſaires, &

qu'il le forceroit d'obéir aux ordres du roi, le fit lever & appela le maréchal de Matignon.

L'ambaſſadeur Perſan étoit glorieux, opiniâtre, poli quand il vouloit, intraitable quand il refuſoit, capable d'une colère outrée & de faire une réſiſtance ſemblable *à celle d'un taureau*, ſelon les expreſſions de Breteuil : il étoit venu tout ſeul dans ſa voiture de Marſeille à Paris, & avoit fait trembler tout le monde : dévot & ſuperſtitieux, ou affectant de l'être, les vétilles de ſa loi étoient la cauſe ou le prétexte de ſes dangereuſes réſiſtances & du mépris ſimulé qu'il montroit pour les chrétiens ; il ſe leva ſi bruſquement pour aller ſe jeter dans le carroſſe, qu'il renverſa en paſſant deux ou trois gentilshommes attentifs à la diſpute ; il fut ſuivi ſur-le-champ du maréchal & de l'introducteur, & la marche commença ; le Perſan tourna toujours le dos à Matignon, ne dit pas le mot ; mais il déclara que s'il avoit mis la veille ſa main ſur ſon ſabre, c'étoit, diſoit-il, pour prononcer ſur lui le plus grand des juremens, & il ſe fâcha de ce qu'en France on lui faiſoit changer de religion, en l'obligeant de faire une cérémonie un jour malheureux & proſcrit par ſa loi. Heureuſement il ne ſe permit plus aucun acte de folie pendant la marche : la vue des dames pariſiennes adoucit même le caractère de *l'ours mal léché*,

pour me ſervir des termes de Breteuil ſon introducteur.

Arrivé à Paris, l'ambaſſadeur perdit une partie de la rudeſſe affectée de ſes manières, il eut des égards pour le marquis de Torcy, qu'on lui dit être le miniſtre des affaires étrangères. Par ſa méditation, il conſentit à faire la paix avec le baron de Breteuil, à qui il donna une orange en ſigne d'accommodement; il fit de vives inſtances pour que le roi voulût remettre l'audience juſqu'après le 13 de la lune, aſſurant qu'il lui étoit impoſſible de faire une action de cette importance pendant des jours funeſtes. Mais quand Torcy ſortit de ſa chambre, il ne ſe leva qu'à demi-genou, feuilleta les livres de ſa loi, parcourut ſes lunes, & dit à Torcy qu'il avoit enfin trouvé que le mardi ſuivant *pourroit ne pas être un jour ſi malheureux*. Le roi accepta cette docilité. En attendant, il alloit à cheval avec ſon étendard, ſes fuſiliers & quatre chevaux harnachés à la perſanne; tout le monde couroit à ce ſpectacle, & les dames, curieuſes de tout, non contentes d'être allées à Charenton avec des hommes de la première qualité, venoient chez lui en ſi grand nombre, qu'il avoit ſouvent plus de quarante femmes dans ſa chambre, & autant qui attendoient pour entrer; il ne pouvoit s'accoutumer à la familiarité des deux ſexes en France:

il ne permettoit pas qu'ils ſe trouvaſſent enſemble; il avoit réglé que les femmes viendroient le ſoir & les hommes le matin ; il les recevoit avec politeſſe, mais ſans ſe lever, fumant continuellement & faiſant donner du café, du ſorbet & du thé à qui en vouloit prendre. Il avoit une muſique chez lui aux dépens du roi, & la complaiſance des dames fut telle une fois, qu'elles ſe portèrent à danſer ſeules ſans la compagnie des hommes.

Scrupuleux obſervateur de ſa religion, il refuſoit de manger des confitures, parce qu'il ne les avoit pas apprêtées. Il avoit toujours avec lui ſes uſtenciles de cuiſine & ſes cuiſiniers, mangeoit ſobrement & en peu de temps, ſur une nappe de brocard d'or, à la manière des orientaux. Cette nappe étoit étendue ſimplement ſur ſon tapis, qui étoit par terre; il mangeoit d'une manière fort mal-propre, prenant le riz avec les doigts, le paîtriſſant dans ſes mains, le portant à la bouche à deux ou trois repriſes comme les orientaux. Ses meubles étoient poſés par terre, même les chandeliers dont il s'éclairoit la nuit, imitant parfaitement les uſages perſans, qui ne connoiſſent ni commodes, ni tables, ni chaiſes, ni lits élevés. La bonté & la beauté du lit qu'on lui donna à l'hôtel des ambaſſadeurs l'invitèrent à s'y coucher; il s'y accoutuma, & il y dormit fort bien.

Le jour de l'audience du roi arrivé, le Persan persista à vouloir être suivi de ses fusiliers & de l'étendart de sa nation, jusqu'à l'entrée du château même de Versailles. La grande galerie fut destinée à le recevoir, afin qu'il fît aisément ses salutations au roi, qui se plaça sur un trône dans le fonds. Le roi avoit voulu que toute la cour, rangée des deux côtés & debout, fût parée avec magnificence; que les femmes de Paris y assistassent avec beaucoup de pierreries & de beaux habits; & l'on fit connoître au Persan que les intentions du roi étoient qu'il fût reçu avec la plus grande pompe.

Le cortège pour l'entrée se disposa en ordre, mais ce n'étoit pas sans crainte de la part des seigneurs françois qui l'environnoient, qu'il ne fît encore pendant la cérémonie quelque extravagance; tout le monde eût éclaté, & le roi en eût perdu la contenance; il falloit conduire la comédie jusqu'à la fin, s'il étoit possible.

Le Persan parvint au bout de la galerie, d'où il voyoit dans le fond le trône du roi environné du jeune dauphin, des ducs d'Orléans, de Chartres, de Bourbon; du comte de Charolois & des autres princes. L'ambassadeur parut frappé de la présence du roi au premier instant, & commença son premier salut: le roi se leva & lui ôta le chapeau; le Persan monta jusqu'à la plate-forme où étoit le

fauteuil du roi, à qui il remit ſes lettres de créance; & la cérémonie finit comme elle avoit commencé.

Mais au grand éclat & à l'empreſſement du public ſuccéda la plus grande indifférence. On ſut que ce prétendu Perſan s'étoit enfui de Conſtantinople où il étoit priſonnier; que l'ambaſſadeur de France l'avoit fait échapper; que les préſens qu'il portoit de la part du roi de Perſe ne venoient que de Marſeille; que ces préſens, qu'on avoit fait garder par un exempt, par quatre archers, & qui précédoient faſtueuſement l'ambaſſadeur, n'étoient que cent ſix petites perles & cent quatre-vingt turquoiſes, de la valeur en tout de mille écus, & deux pots de gomme. Le public en fut ſi ſcandaliſé qu'il dit hautement que c'étoit un impoſteur, & ne ſe trompoit pas; car le régent découvrit peu de temps après que c'étoit un jéſuite portugais qui, ayant parcouru tous les pays du monde & ſur-tout la Perſe, avoit été arrêté par les Turcs, empriſonné à Conſtantinople, & que ſes confrères l'avoient inſtruit & délivré, pour donner la comédie à Louis XIV. Breteuil fut obligé de ſoutenir dans les meilleures compagnies, & dit dans ſes mémoires manuſcrits, que ce perſonnage n'étoit point faux: mais on n'eut point confiance en lui. Torcy perſuada davantage, mais il ne convainquit pas; & le roi lui-même, qui avoit ordonné qu'on laiſſât

le trône en place pour l'audience du congé, le fit ôter, ſe ſentit embarraſſé du perſonnage & du prétendu traité qu'il falloit conclure avec lui, & fit payer les dépenſes qu'il avoit faites. Morel, qui en fut chargé, crut qu'il étoit trop au-deſſous de ſon miniſtère de ſatisfaire les femmes qui vinrent demander leurs émolumens, & qu'on avoit été chercher pour l'ambaſſadeur ou pour ſes gens. Le prétendu Perſan en demanda le paiement, parce qu'il étoit convenu que le roi paieroit tous les frais. La totalité monta à cent piſtoles par jour, ſans compter une ſalle de bains que le roi lui fit faire & qui coûta dix mille francs, ni les vingt-quatre mille francs que le Perſan avoit empruntés à Marſeille pour venir à Paris, ni les cinq cents livres par jour que le roi lui donnoit encore, & qui furent deſtinées en partie pour les profits d'une femme qui eut le talent de lui plaire, & qu'il emmena.

On fit un traité de commerce avec l'ambaſſadeur, qui s'en retourna, on ne ſait trop pourquoi, par la Moscovie; il s'embarqua à Chaillot pour ſe rendre à Rouen & au Havre, cachant dans un coffre ſa maîtreſſe, madame de l'Epinay, diſant que c'étoit un coffre de porcelaine qu'il falloit prendre garde de ne pas laiſſer tomber. L'ex-jéſuite diſparut après quelques navigations entre la Suède & le Danne-

marck, emportant avec lui des armes qu'on disoit destinées à l'expédition que tramoit le prétendant; & après avoir erré à Copenhague, à Hambourg & à Berlin, il disparut sans qu'on ait entendu parler ni de son retour en Perse, ni de sa personne, ni de son prétendu traité entre la Perse & la France.

CHAPITRE VIII.

Principes de Louis XIV sur la puissance des rois.

Le roi avoit été élevé dans les maximes du despotisme le plus absolu. Il avoit vu, dès l'âge le plus tendre, les princes de son sang, l'archevêque de Paris, les grands du royaume & le parlement révoltés contre lui; il avoit été comme chassé de sa capitale & avoit sucé avec le lait les principes de sa mère, née princesse autrichienne, & ceux d'un ministère irrité de la résistance des peuples. Le pouvoir armé avoit triomphé; une femme avec toutes les passions de son sexe avoit dompté les mécontens; elle avoit persuadé le roi, dès son jeune âge, que le peuple est une bête féroce qu'il faut enchaîner pendant le sommeil.

La fronde avoit confirmé le gouvernement François dans cette maxime, mais il ne l'avoit pas inventée.

ventée. Elle entroit dans le plan du cardinal de Richelieu, témoin de l'insubordination des peuples, des grands & des protestans, dont la résistance au pouvoir royal & ministériel étoit telle, qu'il falloit que dans le combat de ce pouvoir contre celui des grands l'un des deux succombât, & que le pouvoir de nos rois fût absolu, ou bien que la France fût toujours gouvernée par des comtes & des barons, comme elle l'avoit été dès le commencement sur-tout de la troisième race, & que le roi & les peuples fussent dans leur dépendance.

Quand le profond cardinal de Richelieu réfléchissoit sur ces alternatives, ces comtes & ces barons étoient encore redoutables aux peuples & aux rois. Ceux même qui tenoient des places de la libéralité du prince se servoient de la réunion du pouvoir ministériel au pouvoir aristocratique qu'ils tenoient de leur naissance, & alloient dans leurs provinces en petits souverains se rendre recommandables, & le ministère étoit obligé de traiter avec eux. Le départ des d'Epernon, des Lesdiguière pour leur gouvernement, étoit toujours un témoignage public de leur mécontentement & le commencement de quelque trouble. La religion étoit le prétexte & l'instrument de la passion des grands de l'Etat. Les chefs catholiques, prélats ou ministres, étoient les moteurs d'un parti; les chefs protestans animoient

l'autre; mais ces deux factions ne cherchoient dans le fond qu'à profiter des circonſtances embrouillées, ſoit pour s'enrichir, ſoit pour ſe rendre importantes, ſoit enfin pour augmenter leur pouvoir.

C'eſt dans ces circonſtances de trouble que le gouvernement conçut le plan d'humilier les grands. Si quelque homme en place, habile & honnête, eût paru alors, s'il eût joui de la confiance du roi, s'il eût pu prévoir que les grands & les petits tombant enſemble ſous le deſpotiſme miniſtériel, la nation ſeroit conduite peu-à-peu à la ſituation pénible des peuples de l'Orient, il eût empêché le miniſtère d'incliner vers un deſpotiſme contraint; il eût montré au roi que la puiſſance publique iroit, en peſant ainſi ſur le corps de la nation, juſqu'au point de l'écraſer: mais alors l'eſprit humain n'avoit pas aſſez réfléchi ſur les ſuites de la révolution; le beſoin du moment fut d'affoiblir, de renverſer, & d'abattre, & le pouvoir partagé entre le roi, le clergé & les grands, paſſa entièrement dans les mains de cinq à ſix miniſtres qui environnoient le roi, & des miniſtres en ſous-ordre envoyés dans la capitale & dans les provinces, agiſſant parallèlement avec le pouvoir armé, & qui exécutoient militairement ce qu'imaginoient les autres.

Voilà la grande erreur de Richelieu; il voulut terminer des combats ſanglans entre l'autorité

royale & celle des grands, pacifier la nation ſans ceſſe agitée, réunir tous les pouvoirs en un ſeul, pour que deux pouvoirs contraires ne fuſſent plus en oppoſition; & le réſultat de cette grande opération fut l'élévation d'un autre édifice moins ſolide que le précédent (qui avoit plus de ſix cents ans de durée), mais plus impoſant & plus fragile, & que les fautes de quelques miniſtres & de quelques rois devoient renverſer, au premier réveil des peuples qu'il dévouoit à l'eſclavage.

Après la mort du roi Louis XIII & de Richelieu, qui avoit régné à ſa place, les grands ſe rappelèrent qu'ils avoient été humiliés. Le parlement, irrité des lits de juſtice, voyoit avec douleur un rameau du plan de ſubjection générale dans l'aviliſſement ou l'humiliation de la magiſtrature; elle avoit été redoutable juſqu'alors par ſes oppoſitions aux actes émanés du cabinet & aux édits burſaux. Le règne d'un cardinal étranger qui ſuccéda à Richelieu, les mécontentemens que les peuples dévoués au deſpotiſme témoignèrent pendant les minorités, occaſionnèrent le grand éclat de la fronde. Heureuſement pour la minorité l'Eſpagne étoit alors dans une indolente inactivité; l'Autriche étoit environnée d'ennemis, & l'Angleterre étoit livrée elle-même aux querelles du peuple contre ſes rois. Ainſi le pouvoir militaire triompha en France pen-

dant la minorité de Louis XIV, & la redoutable réunion des trois pouvoirs militaire, légiſlatif & judiciaire, reſta intacte pour le malheur tout-à-la-fois des peuples & des monarques; & le miniſtère réſolut de ſe maintenir dans cette ſituation.

Le grand ſecret du gouvernement de Louis XIV, en conſervant ce pouvoir abſolu, fut de revêtir de belles apparences l'eſclavage auquel il dévouoit la nation. Il occupa la nobleſſe perpétuellement du métier de la guerre pour ſa gloire perſonnelle, & pour l'empêcher auſſi de ſe ſouvenir de ſon ancienne puiſſance, & de s'occuper de la reconquérir; il renouvela les études de ſon clergé & le détacha du pape, puiſſance étrangère qui luttoit encore contre ſon pouvoir; un cordon bleu ou rouge, ſelon les degrés d'ambition des courtiſans, une croix attachée au bout, un fauteuil académique, étoient des chaînes glorieuſes dont on s'empreſſoit de ſupporter le poids. Il laiſſoit les oiſifs s'occuper des beautés d'une littérature frivole, puniſſoit les hiſtoriens, & tout ce règne impoſant ne parut durer que pour pallier ſon deſpotiſme, pour donner à notre ſervitude des formes ſéduiſantes, pour éblouir les étrangers, étonner tous les peuples du monde; mais ce n'étoit que de l'éclat. Le peuple (en qui réſidoit véritablement la force nationale) étoit mépriſé, avili & compté pour rien

dans ſes inſtitutions royales. Le grand ouvrage du roi manquoit par ſes fondemens, quelque profond que fût dans ſes conceptions Richelieu qui l'avoit imaginé le premier.

En effet, le monarque s'étant libéré de la puiſſance ariſtocratique, ayant abaiſſé tous les grands, & ayant mis tous ſes ſujets de niveau entr'eux relativement à lui-même, il lui reſtoit à gouverner un peuple immenſe, & à mettre dans ſa dépendance les grands qui dominoient eux-mêmes ſur les peuples, dont la ſubordination étoit néceſſaire à la paix intérieure de l'état. Le roi abandonna ce peuple au pouvoir de ces grands ; & la double puiſſance royale & ariſtocratique ne ceſſa de peſer ſur le corps de la nation. Le miniſtère, pour s'aſſurer de la ſoumiſſion de tous, dévoua les peuples au pouvoir du clergé & des grands, & tint ces derniers dans la dépendance par l'intérêt & l'appât des diſtinctions.

Ainſi, un traité tacite des grands avec le roi promettoit au monarque la ſoumiſſion populaire, pourvu que le peuple ne ceſſât d'alimenter par la voie des impôts le faſte des grands. Voilà tous les ſecrets du miniſtère de France, où le roi, qui ne peut ni tout régir, ni tout voir, ni tout palper, a beſoin des yeux, des bras & de l'intelligence d'autrui pour agir; mais il fut le chef de l'égliſe

gallicane, de l'armée, de la nobleſſe, de la magiſtrature & de tout le peuple françois ſur lequel peſèrent toutes ces puiſſances, toutes les loix, & la religion catholique elle-même, qui, malgré ſes principes d'égalité, de liberté, de réunion fraternelle, fut, à la fin du règne de ce monarque, le prétexte des troubles & des diſſenſions.

Pour ſoutenir le gouvernement dans cet état, il fallut imaginer des formes qui exprimaſſent, dans la ſociété, la diſtinction d'un ſerf d'avec un ſeigneur & d'un toturier d'avec un noble; il falloit diſtinguer, par des ſignes ſenſibles, la partie dominante de la partie dominée. Louis XIV, ſcrupuleux dans l'étiquette & dans la repréſentation, s'en occupa toute ſa vie; il avoit une attention particulière à maintenir les formes de l'ordre militaire, qui alloit de grade en grade depuis le ſouverain juſqu'au ſoldat; enſorte que la ſubjection de celui-ci dépendoit ſans ceſſe de la puiſſance exercée par des chefs, qui alloient comme d'un échelon à l'autre juſqu'à lui.

Dans l'ordre eccléſiaſtique, il protégea toujours la hiérarchie moderne, aboliſſant tout reſte de cette primitive liberté qui étoit la baſe de la conſtitution politique eccléſiaſtique, & conſervant ces richeſſes ſcandaleuſes du haut clergé, riche des dîmes & des biens-fonds uſurpés ſur le clergé du

ſecond ordre, abandonné au ſalaire d'une portion congrue, ou au produit de l'adminiſtration d'un ſacrement.

Le roi avoit conſervé encore cet ordre hiérarchique dans la magiſtrature; & il en déployoit l'appareil impoſant dans les lits de juſtice qu'il voulut tenir ſi rarement, parce qu'ils ſuppoſoient qu'il avoit beſoin d'agir conjointement avec la magiſtrature: alors, environné des princes de ſon ſang, des pairs, des préſidens, des conſeillers, il exerçoit les fonctions de premier magiſtrat, non en diſcutant, mais en dictant des loix à cette compagnie ſtupéfaite qui gardoit le ſilence.

Non content d'aſſervir les gens de lettres à l'autorité miniſtérielle, de preſcrire les matières dont ils devoient s'occuper, de leur défendre les travaux qui pouvoient éclairer les peuples, leur apprendre quelle eſt leur dignité, leurs prérogatives, leurs droits impreſcriptibles, Louis XIV voulut établir dans les compagnies ſavantes qu'il forma une ſorte de dépendance monarchique. Paſſant le but de Richelieu qui, en aſſerviſſant les gens de lettres, les avoit laiſſés égaux entr'eux dans l'académie françoiſe, le roi, dans l'établiſſement des académies des ſciences & des inſcriptions, voulut qu'on obſervât ces formes graduées, qui étoient à ſes yeux l'eſſence monarchique. Ainſi,

il établit d'abord une compagnie d'honoraires pour les grands ſeigneurs & les évêques, avec des places ſéparées dans leurs aſſemblées : il ajouta une ſeconde claſſe d'académiciens, celle de penſionnaires, puis une troiſième d'aſſociés, & une quatrième d'élèves, afin qu'un eſprit monarchique & de ſubordination régnât par-tout, même dans la république des lettres où le génie ſeul peut dominer ; & c'eſt depuis cette biſarre inſtitution qu'on voyoit un la Vrillière, grand ſeigneur & miniſtre, un Dubois, un Law, commander dans les académies, un Tournefort devenir l'élève du demi-ſavant que l'intrigue & l'influence des grands appeloit à ces ſortes de compagnies : c'eſt ainſi qu'on voyoit encore des académiciens n'avoir droit de ſuffrage que dix à vingt ans après leur réception. Ces diſtinctions graduées une fois établies dans tous les états, s'introduiſirent bientôt dans le monde, dans la ſociété, juſques dans les métiers, dans les feſtins d'appareil & dans les ſimples repas. L'eſprit de repréſentation & la vanité, non-ſeulement des grands, mais même de la bourgeoiſie, obſerve encore ces étiquettes gothiques dans la diſtribution des places & dans l'ordre du ſervice. *De plats académiciens & de philoſophes paraſytes m'appèlent l'ours mal léché*, diſoit Rouſſeau, *parce que je ne vais pas dans un*

repas mendier des approbations, & accepter la place inférieure de l'écrivain qui n'est pas académicien.

Telle étoit l'idée que Louis XIV avoit de la composition organique de la monarchie; il avoit en horreur tout ce qui étoit éligible ou sentoit l'égalité, & mépriſoit les républiques où elle règne. Ses prédéceſſeurs avoient aidé la Hollande à ſe conformer en république; cette puiſſance étoit notre alliée naturelle, & il étoit de nos intérêts de nous la conſerver; mais le roi traita toujours avec hauteur ces républicains qu'il appeloit *la compagnie des marchands*: toujours il traverſa les efforts des Anglois dans leurs différens mouvemens pour éloigner les Stuarts & pour défendre leurs prérogatives, diſant à ſes miniſtres qu'il falloit rompre tant qu'on pourroit les correſpondances de la France avec l'Angleterre; que les françois étoient enclins de leur nature à admirer la nouveauté en fait de gouvernement, & que ce ſeroit un grand malheur *pour l'Etat*, ſi les françois prenoient du goût pour les modes, les manières angloiſes, & de l'eſtime pour ce gouvernement. Louis XIV appeloit *l'Etat* le maintien de ſon pouvoir.

C'eſt en conſéquence de ces principes, qu'il voulut que ſes favoris & les dames de ſa cour ne ſuiviſſent d'autres modes pour les coëffures, les fri-

ſures, les meubles & les habits, que d'après les modèles & deſſins imaginés en France par ſes artiſtes. Il ſe plaiſoit à entendre raconter que les uſages & les modes de ſa cour paſſoient dans les cours étrangères. Inſtruit de l'introduction d'un nouvel uſage ou d'une mode angloiſe à Paris, il les déſapprouvoit. Il lui arriva quelquefois en fixant l'objet nouveau, de froncer les ſourcis, & de dire: *cela n'eſt pas de bon goût, cela n'eſt pas françois.* Il diſoit: *cela eſt gothique*, quand on liſoit un livre compoſé ſous le règne précédent.

Louis XIV ayant bien établi la diſtinction graduelle des rangs, l'ayant conſolidée & raffermie par toutes ſortes de loix, ayant abandonné les peuples à tous les grands, rendit ſa propre puiſſance indépendante de cette hiérarchie de pouvoir, en établiſſant une autre eſpèce de miniſtres ſurveillans de cette hiérarchie.

A la police exercée par les cours de magiſtrature, il ſubſtitua une police royale ou plutôt une inquiſition qui, ſous des formes différentes, avoit tous les abus & étoit coupable de tous les forfaits que la France reprochoit à l'inquiſition d'Eſpagne, de Veniſe & du reſte de l'Italie. A la juſtice établie des tribunaux, il ſubſtitua des punitions, des priſons, des exils, des ordres royaux & miniſtériels, pour exécuter sûrement & à volonté ce que les loix ou les

tribunaux ne pouvoient punir. Les lettres-de-cachet exiſtoient ſans doute avant ſon règne; mais jamais l'uſage n'avoit été appliqué à tant de fautes idéales, puériles & imaginaires, comme nous le verrons ci-après.

Il falloit à un miniſtère qui, déjà tout-puiſſant, veut revêtir ſes actions de l'appareil extérieur de la juſtice, il falloit, dis-je, des jugemens en règle pour juſtifier aux yeux des peuples les vengeances miniſtérielles, leurs délits, leurs opérations. Les parlemens refuſoient ſouvent d'obéir aux vœux ou aux inſinuations miniſtérielles. La corruption s'étoit bien introduite dans ce corps comme dans tous les états; mais quoique compoſé de parties corrompues, ce corps étoit ſouvent juſte dans ſes jugemens, & moins flexible qu'une commiſſion; c'eſt alors que le miniſtère qui vouloit agir ou ſe venger, & en même-temps ne pas ceſſer de paroître juſte, ſentant le beſoin de ſujets diſpoſés à tout pour ſauver les apparences, avoit recours à des commiſſions.

Commiſſion des intendans pour la police. Ils enlevèrent aux magiſtrats la connoiſſance d'une infinité d'affaires que la cour vouloit diriger, non ſelon les loix & uſages anciens, mais ſelon la forme nouvelle du gouvernement, & pour exécuter, ſous prétexte de cette police, des ordres particuliers.

Commiſſion des intendans pour la finance. Ils étoient des porteurs d'ordre dans les provinces, des exécuteurs des volontés miniſtérielles, non pour demander l'impôt, comme dans l'ancien gouvernement, mais pour l'établir : non pour conſulter les peuples foulés ſur la répartition, mais pour augmenter, diminuer, alléger tel canton, telle ſeigneurie, telle ville, tel particulier; impoſer arbitrairement, & pour voler ſouvent avec impunité.

Commiſſions militaires confiées à des commandans. Le roi vouloit être redouté, & penſoit que l'effroi devoit contenir tout citoyen amoureux de la liberté. Il avoit ſur cet article tous les principes de Louis XIII ſon père, qui, pour me ſervir des expreſſions que je vois dans les Mémoires de ſon temps, *ſe bouchoit les oreilles avec les deux doigts*, quand les municipalités, les pays d'Etat faiſoient des repréſentations ſur leurs droits & leurs privilèges. Louis XIV ſon fils ne refuſoit pas de les entendre ; il faiſoit même ſemblant de les écouter; mais il frongoit les ſourcils & la peau de ſon grand front & ne répondoit pas; & c'eſt pour maintenir le pouvoir abſolu oppoſé aux libertés des villes & des provinces, qu'il envoyoit des commandans qui avoient eux-mêmes des commandans en ſous-ordres, pour ordonner en détail

la ſoumiſſion dans tous les coins du royaume.

Les intendans avoient auſſi des ſubdélégués répandus dans leurs arrondiſſemens. C'étoient des eſpions honnêtes des citoyens, de petits juges commiſſionnaires qui déterminoient l'uſage des lettres-de-cachet & les réſolutions de l'intendant. Le roi créa & vendit ces places de ſubdélégué, c'eſt-à-dire qu'il avoit ſu donner un prix à l'art d'eſpionner un concitoyen, de le trahir ſecrètement & de le juger miniſtériellement ou par commiſſion. Comme l'araignée qui, du centre de ſa toile, tient des fils divergens étendus dans ſon domaine pour ſurprendre & ſaiſir le puceron imprudent, le miniſtre agiſſoit en un clin-d'œil, de Verſailles, centre de ſes forces. Il n'eſt pas de ſimilitude plus naturelle de l'ancien miniſtère de Louis XIV, pour exprimer les *moyens*, la *célérité* & l'*exécution* de l'autorité deſpotique, par le moyens des ſubdélégués, des intendans, des commandans en détail & des commandans en chef.

Content d'être redouté de ſes ſujets, & de les tenir dans une ſubjection extrême; n'ayant jamais recherché d'en être aimé; ſoupçonneux à l'excès, le roi avoit fait de tous ces ſubdélégués les eſpions des commandans. Tous ces perſonnages ſubalternes ſe ſuivoient à l'œil, s'obſervoient,

s'aidoient ou ſe nuiſoient réciproquement ; mais le plus ſouvent ils s'aidoient, reconnoiſſant la néceſſité abſolue d'une intelligence entre eux, tandis que les intendans & les commandans en chef faiſoient en grand les mêmes fonctions. C'eſt en oppoſant, dans les provinces, tous ces perſonnages tirés les uns du militaire & les autres de la robe, que le ſervice ſe faiſoit ; & c'eſt par ces ſoins détaillés & par ces précautions minutieuſes, que l'intérieur de l'Etat jouiſſoit d'une ſi profonde paix, juſqu'au moment où le roi alla attaquer la religion de ſes ſujets ; car alors on lui montra de la réſiſtance, & il apprit qu'il ne lui étoit pas donné de changer aiſément la religion d'un million d'hommes ni de lui donner ſa propre foi.

Cette forme monarchique des pouvoirs ſubordonnés, cette longue chaîne dont le roi manioit le premier anneau, ſe trouvoit ſur-tout dans la magiſtrature, qu'on diviſoit politiquement en haute robe & en robe de juriſconſultes. Le roi avoit trouvé l'art d'en faire l'inſtrument de ſes volontés, de faire exécuter avec des formes légales tout ce qui appartenoit à la légiſlature, & les édits burſaux. Il ne vouloit pas cependant ſe compromettre avec elle ; il ſavoit que de ſimples remontrances ſuſcitoient les mécontente-

mens des peuples; il craignoit d'engager des querelles qui, dans des temps de malheur, de diſette ou de guerre, pouvoient renverſer ſon ſyſtême monarchique. Il diſoit que cette magiſtrature, naturellement ambitieuſe, ſe plaindroit toujours dans la vérification des loix, & que le plus court parti étoit de lui ordonner le ſilence. Le roi mit en œuvre encore un autre moyen; il la corrompit honteuſement de deux manières.

La première, en lui abandonnant ſes peuples qu'il avoit déjà livrés à ſa nobleſſe, & en permettant qu'elle *écraſât de frais* les plaideurs. On ne peut exprimer autrement l'action des juges ſur ſes ſujets en litige, même après la réforme qu'il fit de la juſtice, & ces juges eux-mêmes ne pouvoient retirer leurs avances de l'achat de leurs places qu'en grevant ainſi les plaideurs.

La ſeconde manière de corrompre la magiſtrature, fut de lui montrer ſans ceſſe l'appât d'une élévation à des grades ſupérieurs. Le roi ayant conſervé l'uſage de faire paſſer la *magiſtrature parlementaire* dans la *magiſtrature miniſtérielle*, on devenoit maître des requêtes, conſeiller d'Etat, intendant, directeur des grandes affaires, gens à commiſſion, chef de bureau, en ſervant bien le miniſtère; enfin on devenoit miniſtre. Mais on croupiſſoit dans la robe parlementaire en rap-

portant des procès, ſi on n'avoit l'art d'obéir avec grace, ſans contrainte, & de faire ſa cour lorſqu'il s'agiſſoit de quelque enregiſtrement.

Un double principe politique favoriſoit même l'élévation des magiſtrats juſqu'au miniſtère; car il ne faut jamais oublier les deux ordres dans l'état, *l'ordre monarchique pour l'appareil & le cérémonial*, & *l'ordre hiérarchique, miniſtériel pour l'exercice du pouvoir abſolu du roi*, qui ſépara toute ſa vie ces deux genres de puiſſance. Il étoit jaloux de la ſienne; il vouloit que tout dépendît de celle-ci; jamais il n'éleva au rang de miniſtre quiconque étoit grand par lui-même, ſoit dans l'égliſe, ſoit par ſa naiſſance. Il les prit juſques dans la magiſtrature ſubalterne; & alors il vouloit qu'ils fuſſent reſpectés, qu'ils fuſſent grands & qu'on fléchît devant eux. C'eſt auſſi par un effet de la même vanité que ſes bâtards furent changés en princes du ſang, & qu'il les éleva entre les princes légitimes & les pairs du royaume, dans l'ordre hiérarchique de ſa monarchie, leur donna les premières places de l'Etat, & leur témoigna de l'amitié & des complaiſances plus intimes qu'à ſes propres enfans.

Commiſſions ſecrètes dans les pays étrangers. C'eſt ainſi qu'il faut appeler l'établiſſement des contre-miniſtres ſans caractère & non avoués qu'il

qu'il envoya dans toutes les cours de l'Europe, pour eſpionner, pour ſurveiller ſes propres miniſtres, pour comparer leurs relations reſpectives, & les tenir mutuellement dans une perpétuelle ſervitude à leurs devoirs, au point que Louvois avoit à ſes gages juſqu'à des maîtres de danſe & de langue françoiſe dans tous les pays étrangers. De cet abus réſulta la perſécution ſcandaleuſe contre le cardinal de Bouillon, que ces miniſtres ſecrets préſentoient ſous des couleurs fauſſes, & la haine à laquelle il s'abandonna à la fin de ſes jours contre les proteſtans; que ces envoyés dépeignoient ſous des couleurs atroces, & comme les ennemis de ſon nom & de ſa gloire; *Commiſſion inquiſitoriale des poſtes.* C'eſt le grand roi Louis XIV, le général de trois cent mille hommes, qui joignoit à la toute-puiſſance l'aſtuce des petits ſouverains de l'Italie, & les reſſources d'une inquiſition inviſible, dont on ne fut inſtruit que pluſieurs années après l'établiſſement de cette manœuvre tyrannique. C'eſt à ce grand monarque que le chef de la poſte avoit ſoin de porter les nouvelles des lettres décachetées au grand bureau, amuſant ſa vieilleſſe de récits qui devinrent pour lui ſi intéreſſans, que la plupart des miniſtres, l'atroce Louvois ſur-tout, gagnant ce chef des poſtes, compoſoient chaque ſemaine le rapport de

la poſte, ſelon leurs vues privées, & ſe rendoient coupables des plus grands attentats contre la réputation des perſonnes qu'ils vouloient perdre.

Commiſſion inquiſitoriale de l'intérieur de Paris. C'eſt d'Argenſon, ſur-tout, qui trouva l'art d'attacher à la police, & de déclarer ſes ſtipendiaires, des militaires ſans fortune, des académiciens, des gens de tout état, & juſqu'à des prélats, dont l'artifice déteſtable fut toujours récompenſé.

Commiſſion dans le pouvoir miniſtériel. Les miniſtres des volontés du roi étoient jadis les hommes de la nation; le connétable *de France*, le maréchal *de France*, le chancelier *de France*, *&c. &c.* étoient ces hommes publics que le roi ne pouvoit dépoſſéder. Le roi, comme il le dit un jour en pleine cour, en fit *de ſimples ſcribes* & les rendit révocables. Il ôtoit les ſceaux & les rendoit comme il le vouloit. Jamais il ne voulut de premier miniſtre; ſes prédéceſſeurs, il eſt vrai, s'étoient ſouſtraits à l'inamovibilité des ſecrétaires d'Etat; mais jamais ces derniers n'avoient été déclarés les *ſcribes de la volonté du roi.*

Commiſſions dans les chefs & préſidens des parlemens. Les rois qui avoient vendu les charges, qui avoient rendu par-là l'ame des magiſtrats plus indépendante de la volonté des rois, s'étoient conſervé la prérogative de donner gratuitement celle du préſident & du procureur-général; Louis XIV

ajoutoit à cette grace celle d'une somme annuelle, pour tenir ce chef dans une plus grande dépendance, pour en faire ce qu'on appeloit l'homme du roi, & pour faire entendre aux cours de justice que le monarque parloit par cet organe. Ce premier président exerçoit aussi d'autres prérogatives qui lui soumettoient ordinairement les esprits, ou paralisoient à sa volonté les délibérations de ces compagnies.

Commission de la librairie. Un magistrat étoit à la tête de ce bureau pour apprendre quel livre pénétroit de l'étranger dans le royaume, pour écarter les papiers publics des nations libres, pour ne laisser passer que ceux dont les auteurs étoient soudoyés par les ministres françois, ou ceux qu'on avoit menacés de suspension de leur feuille en France, s'ils osoient en critiquer le gouvernement. Ce chef de la librairie françoise devoit examiner aussi quels livres s'imprimoient en France; une inquisition visitoit les ateliers des imprimeurs pour surprendre une fraude; & des censeurs, hommes du ministère, devoient à chaque page certifier par un signe que l'ouvrage n'attaquoit point le gouvernement. La bastille étoit ordinairement la punition du censeur, de l'auteur & du libraire qui n'observoient point le degré nécessaire de circonspection.

Commiſſions établies ſur les ſciences & les lettres. Les académies qu'il inſtitua n'étoient que des corporations à qui il ordonna de s'occuper de la marche des aſtres, des phénomènes des plantes, des maladies chirurgicales, du *perfectionnement* de la langue françoiſe, avec injonction à chaque académicien de rendre compte de ſes travaux, & de n'en publier qu'avec approbation de l'académie. Il donnoit à la nation des hiſtoriographes & puniſſoit les véridiques hiſtoriens; Mézeray perdoit ſon état, & il penſionnoit ce flatteur Daniel, jéſuite, qui avoit eu l'art de plaire à la vanité du roi, dans l'élévation de ſes bâtards & dans ſa vie guerrière. C'eſt ainſi qu'on a toujours récompenſé depuis les écrivains courtiſans, l'hiſtoriographe Moreau, par exemple, pour avoir ſu écrire contre les droits de la nation françoiſe.

Ainſi, tout fut amovible & commiſſion miniſtérielle en France, dans les affaires qui avoient de l'influence ſur les eſprits, dans celles où il s'agiſſoit de puiſſance, d'autorité, d'eſpionnage, de jugemens pour des objets qui regardoient les miniſtres ou les corps. On ne laiſſa à l'ancienne magiſtrature que le pouvoir de juger les différends des citoyens entre eux, leurs litiges, leurs affaires d'intérêt & de négoce. Le roi leur ôta la connoiſſance de toute police générale, leur influence

ſur les peuples, la prérogative de faire des remontrances & des ſupplications, & celle de l'avertir des erreurs de ſes miniſtres & de ſa cour. Le roi vouloit ſe mêler de tout, gouverner toutes les affaires, diriger tous ſes miniſtres, régler, ordonner, arranger toutes choſes, remédier à tous les abus, exercer toute ſa puiſſance, former ſes miniſtres, diriger ſes généraux, & juſqu'aux directeurs de ſes bâtimens. Il vouloit être général, magiſtrat, juge, exercer même la fonction de punir comme un lieutenant criminel par ſes lettres-de-cachet. Jamais il n'exiſta dans le monde un auſſi puiſſant monarque; jamais ſouverain ne mérita à plus juſte titre le nom de GRAND, jamais roi ne ſut réunir auſſi intimément le pouvoir légiſlatif, exécutif, judiciaire & militaire; jamais ſouverain n'exerça à-la-fois tous les pouvoirs auſſi-long-temps; c'eſt dans ce ſens ſeul qu'il mérite le nom de grand. Un ſiècle d'illuſion porté au beau & à l'éclat plutôt que vers l'utilité réelle; une foule d'artiſtes célèbres par lui repus & logés; des panégyriſtes careſſés & penſionnés, des jéſuites intriguans qui le gouvernèrent; un clergé avide qu'il ſut maîtriſer & qu'il récompenſoit; des ſeigneurs qu'il enrichiſſoit & qu'il appeloit des héros dans leurs ſuccès; les talens diſtingués dans le royaume & hors du royaume qu'il atta-

choit à ſon char ; des académies de peintres qui exprimoient ſur la toile ſes actions ; des ſculpteurs qui les rendoient palpables ; des poëtes qui les chantoient ; des hiſtoriens qui en faiſoient l'éloge ; des gens de mérite qu'il ſut employer & ployer à ſes goûts & à la ſervitude ; une génération d'ambitieux élevés dans l'art de la flatterie & dans le principe déteſtable qu'on n'étoit rien en France que pour le roi & par le roi ; la nation preſque entière, qu'il enivra de ſes ſuccès, l'Eſpagne qu'il ſoumit à ſon petits-fils ; enfin, tout ce qu'il y avoit de ſujets portés de leur naturel à l'adulation, à la décoration & à la pompe des rois, voilà quels furent les perſonnages, les corps & les intéréſſés qui lui donnèrent le nom de GRAND, le nom de PUISSANT & d'IMMORTEL ; voilà les voies qui conduiſirent le roi à cette ſituation élevée ſur laquelle il ne ceſſa de ſe maintenir, même dans ſes plus grands revers.

Mais deux millions d'hommes proſcrits, ou exilés, & embaſtillés par leur croyance ; des ennemis outragés par les actes de barbarie exercés par ſes généraux ; ſon peuple même, ce peuple aimable, qui répandit des fleuves de ſang pour l'extravagante gloire militaire du roi ; ce peuple

qu'il exténua, qu'il appauvrit pour alimenter ſa vanité & pour élever ſes châteaux; ces horribles priſons d'Etat toujours remplies, & ouvent pour des actes de vertu, de patriotiſme, pour les élans du génie ou de la liberté ſi chérie des François; une nation gouvernée avec la dureté d'un conquérant, dépouillée de ſes droits, réduite à n'avoir pour repréſentans qu'une magiſtrature ſilencieuſe, & perpétuellement frappée d'épouvante; les palais ſomptueux & inutiles qu'il éleva; la dette qui en réſulta, qui n'a jamais été éteinte, qui ne l'eſt pas en 1785, qui ne le ſera peut-être jamais; les banqueroutes palliées qu'il permit; ſes enfans illégitimes qu'il plaça au faîte de ſa hiérarchie monarchique, entre les princes de ſon ſang & les pairs, & qu'il vouloit nous donner pour rois, ſi ſa race venoit à s'éteindre; ces commiſſions honteuſes, inſtrument du deſpotiſme, qu'il honora; ces magiſtratures nouvelles, ces inquiſitions d'Etat, ſon avidité pour le bien de ſes ſujets, tous ces moyens, ces objets, ces inſtrumens d'une ambition ſans exemple dans l'hiſtoire, ne forceront-ils pas la poſtérité à conſidérer ce grand roi comme le plus grand fléau dont la providence ait châtié le royaume de France? Nous avons montré ci-deſſus comment par ſes commiſſions il établit une monarchie nouvelle &

deſpotique ſur les débris de l'ancienne, qui avoit conſervé quelques formes de liberté publique; conſidérons dans le grand monarque les derniers coups qu'il porta à cette monarchie déjà vieillie ſous le ſceptre de fer, que les derniers rois de la race des Valois avoient étendu ſur la France.

Héritier de leurs principes, deſtructeurs de toute liberté, le roi avoit conſervé leurs maximes, leurs projets & leurs plans. Il avoit des idées particulières ſur la nation, les pays d'Etat, la ville de Paris, le clergé, la nobleſſe, le peuple & les miniſtres, qu'il eſt néceſſaire d'approfondir; car, ſi jamais la France ſe régénéroit, cette connoiſſance peut être utile : aſſez d'hiſtoriens ont écrit ce que Louis XIV a fait de grand; les loix de l'hiſtoire ordonnent de montrer le tableau de ce qu'il a détruit (1).

Dès l'âge de treize ans il avoit appris de ſa mère & de Mazarin, que les Etats-généraux n'étoient que des aſſemblées dangereuſes dont il falloit éloigner l'idée & le ſouvenir. Cette princeſſe, alors régente du royaume, habilement conduite par

(1) Ce chapitre, publié en 1789, dans la première édition, étoit écrit long-temps avant la révolution; on n'a voulu rien y changer.

Mazarin, & preſſée par la nobleſſe d'aſſembler les Etats, ne les réfuſa pas.

Inſtruite que dans une inſurrection le refus en augmenteroit le deſir, elle accorda cette aſſemblée qui depuis long-temps n'étoit que l'épouvantail des peuples, qui dans leur mécontentement le préſentoient vainement aux miniſtres prévaricateurs.

Marie de Médicis, femme d'Henri IV, n'avoit pu les éviter en 1614 pendant ſa régence; mais ſi elle fut obligée alors de les aſſembler, elle réuſſit auſſi dans le projet coupable d'oppoſer les trois chambres entre elles, de les occuper de queſtions oiſeuſes ou ridicules, & de les congédier avant qu'elles puſſent agir enſemble & de concert, pour guérir la France des maladies dont elle étoit travaillée dans ce temps-là. La régente étoit coupable d'ailleurs d'un grand attentat contre la nation. Ayant diſſipé les ſommes amaſſées par Henri IV, elle étoit intéreſſée à la clandeſtinité des opérations de ſon gouvernement.

Anne d'Autriche, ſa belle-fille, mieux conduite par Mazarin, convoqua l'aſſemblée en 1651. Elle écrivit aux baillifs, aux ſénéchaux, & indiqua à Tours les Etats: l'Anjou, le pays Chartrain, le Languedoc, & preſque toutes les provinces formèrent des aſſemblées provinciales & préliminaires

pour les élections, tandis que l'adroit Mazarin travailloit à empêcher leur réunion. Une assemblée si nouvelle inspira des craintes, on fouilla dans les archives nationales; Mazarin, qui redoutoit les corps & les droits, & qui apperçut des insurrections du bas clergé contre le haut, étouffa les Etats avant leur organisation. Ils étoient dissipés avant même qu'ils fussent assemblés.

Elevé dans ces craintes & dans ces principes, Louis XIV ne cessa d'éloigner toute affaire qui eût pu renouveler la demande des Etats-généraux; il fit si bien oublier à la nation ses droits primitifs, ses anciennes assemblées, que sous la régence du duc d'Orléans, la demande des Etats par le roi d'Espagne fut traitée de *séditieuse;* Colbert lui-même châtia Mézeray, & lui ôta une pension alimentaire pour avoir soutenu les droits de la nation dans la sanction de l'impôt. On a vu comment le roi éluda encore la demande des Etats que firent d'abord quelques Hollandois & l'Angleterre pour la sûreté des traités.

C'est ensuite sous le long règne de Louis XIV que se fortifia la funeste maxime qu'aucune assemblée ne pouvoit se former dans le royaume sans la permission du roi, & que dans toutes celles qu'il lui plaisoit de convoquer, aucun sujet n'avoit le droit de parler sans la permission royale. Il eut

l'art de perſuader à toute la France que ces aſſemblées n'étoient que des conſeils ; que les lits de juſtice n'étoient qu'une forme, une pure cérémonie pour la publication des volontés royales. Les Etats-généraux n'étoient plus ces aſſemblées primitives qui chaſſoient les dynaſties royales, corrompues ou oppreſſives, & qui créoient des rois ; mais un concours de françois pour l'ampliation d'un conſeil, où la volonté royale faiſoit ſeule la loi : les miniſtres n'étoient que des ſcribes qui les dirigeoient, & les cours de parlemens des inſtrumens paſſifs, des machines miſes en action pour les exécuter ; telle étoit l'idée que le roi ſut inſpirer à ſa nation & aux juriſconſultes, pendant tout un règne dont la durée fut le plus grand fléau.

En effet, il vit les générations ſe renouveler, & perdre la mémoire de notre ancienne liberté ; il vit la France ſe courber peu-à-peu ſous la verge de fer dont il arma ſes miniſtres ; il perſuada à la moitié de ſes ſujets que la baſtille étoit néceſſaire à l'Etat, au bien des familles, & que les punitions ſecrètes & arbitraires étoient infligées à chacun pour ſon bien, appelant les lettres-de-cachet des faveurs royales dont on ne pouvoit ſe plaindre. Il n'oſa jamais publier qu'il étoit le maître abſolu des biens de ſon royaume, comme l'indigne ſorbonne le décida ; mais ſans ceſſe il ſe comporta

en ſuivant ce principe, ſe faiſant environner de troupes victorieuſes, qu'il tournoit, après leurs exploits impoſans, contre le meilleur & le plus doux de tous les peuples qui les alimentoit.

L'éligibilité des places, des emplois, des dignités même eſt le témoignage de la liberté publique. La vénalité, au contraire, & les droits de naiſſance héréditaires, ſont les ſignes caractériſtiques des monarchies qui vieilliſſent, ou que les temps & les mœurs ont proſtituées au pouvoir arbitraire des tyrans, ou qui croupiſſent dans l'ignorance. Auſſi cette éligibilité étoit odieuſe au roi Louis XIV, & dans ſon ſens contraire à l'eſprit monarchique. Le roi ſeul devoit choiſir les gouverneurs des provinces, les généraux & tout ce qui commandoit dans le militaire. Lui ſeul pouvoit élever dans l'égliſe à l'épiſcopat. Souvent il laiſſoit à chacun de ces perſonnages le choix des gardes ſubalternes, pour que tous les ordres de l'Etat fuſſent ſoumis au rang ſupérieur, & pour qu'aucune place ne dépendît de la volonté des égaux, ce qui eût détourné les ſujets de la ſubordination & de la ſervitude auprès des grands. Quand il faiſoit la conquête de quelque ville épiſcopale en Allemagne, & dont le chapitre avoit le droit d'éligibilité, ſur-le-champ il uſurpoit ce droit; par un bref du pape il coloroit ſon entrepriſe, &

nommoit à l'épiſcopat celui qu'il choiſiſſoit. Il ôta ainſi à des abbayes de filles le droit d'élire leurs abbeſſes; & quand ces religieuſes fermoient leurs portes pour exercer leurs droits, on les fracaſſoit militairement, on violoit leurs aſyles, on les empriſonnoit, on les tranſportoit dans d'autres couvens. Il fit caſſer l'élection de l'abbé de Clugny par le même principe, & il y établit d'autorité un cardinal.

Dans les pays d'Etats, les provinces avoient conſervé le droit d'élire leurs officiers périodiquement. Le roi voulut les rendre permanens, & les maintenir, non ſous la puiſſance des Etats, mais ſous ſa propre autorité. Il fit déclarer que le pape, qui s'étoit ſouſtrait lui-même au pouvoir des conciles, étoit ſoumis aux déciſions des aſſemblées générales de l'égliſe. Ainſi, il vouloit bien être abſolu chez lui; mais quand le pouvoir du pape diminuoit ſa puiſſance, il vouloit que le ſouverain pontife fût lui-même ſoumis à l'ancienne puiſſance républicaine de l'égliſe aſſemblée en concile.

Les municipalités de ſes provinces ſubirent le même ſort. Le patriotiſme autrefois élevoit un citoyen aux charges publiques; le roi créa des charges vénales qui aſſujétiſſoient le François à l'autorité achetée. Enfin, c'eſt Louis XIV qui

éleva, en Languedoc, le prélat de Narbonne, préſident né des Etats de cette grande & induſtrieuſe province, à un tel degré de puiſſance, que ce perſonnage y avoit des prérogatives ſupérieures à celles de pluſieurs ſouverains : il en avoit fait un grave & puiſſant homme, à qui il permettoit de fouler un peu le peuple par ſon luxe & ſes dépenſes, pourvu que, dominant par la pompe dans cette province, il obtînt les ſubſides que le roi lui demandoit. C'eſt le ſeul perſonnage qui n'étoit pas amovible dans l'Etat. Il n'avoit oſé ravir à ſon ſiège encore puiſſant une telle prérogative ; mais il avoit aſſervi à ſa puiſſance ce perſonnage, par l'appât des bénéfices & des dignités dont il ſe rendoit digne par des coupables condeſcendances.

C'eſt cette ambition de tout faire, de tout régir par lui-même ou par des commis, qui fit perdre à la plupart des autres provinces leurs anciens Etats. Il avoit reçu le plan de ces deſtructions du cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit tolérer que le roi traitât de la conceſſion de l'impôt avec une province, avec des officiers municipaux des villes, avec la nobleſſe & le clergé ſes ſujets. L'Auvergne, la Normandie, la Champagne, le Dauphiné, la Provence, la Franche-Comté, perdirent ainſi peu-à-peu leurs aſſemblées & leur organiſation politique en pays d'Etat ; & ſi le Languedoc, ſi

la Bretagne les conſervèrent, c'eſt que leur voiſinage des puiſſances ennemies, le mécontentement de ces provinces, leur attachement particulier à des privilèges anciens, furent pour le roi des objets de conſidération. Les provinces de l'intérieur furent ſeules ſacrifiées ſans danger; le roi en fut le maître abſolu; il les abandonna à la rapacité, toujours impunie, des intendans, & au fléau, ſi honteux pour un peuple libre, des impoſitions arbitraires.

Les parlemens étoient les ſeuls corps qui, dans la capitale & dans les provinces, puſſent repréſenter, en quelque ſorte, & en forme d'*Etats au petit pied*, le peuple François, autrefois ſi ſouvent aſſemblé pour ſa légiſlation. Le roi eut le plus grand ſoin d'éloigner de ces cours & la connoiſſance des affaires municipales, & celles d'adminiſtration, qu'on traitoit dans les aſſemblées des pays d'Etats; c'eſt même ſous ſon règne tout militaire que prend racine cette animoſité reſpective qui fit ſi long-temps gémir les bons citoyens, & qui exiſtoit entre la nobleſſe de cour & la nobleſſe de robe. Ici commence encore à ſe manifeſter la haine ridicule des pairs contre le parlement, & les différends interminables entre la magiſtrature & le clergé. Le roi dominoit ſur toute cette puiſſante ariſtocratie bien diviſée & bien animée; & quand

un parti le ſupplioit de le protéger, le roi répondoit froidement qu'il leur laiſſoit la liberté de vider les différends à leur aiſe, & ne les jugeoit que quand il craignoit quelques ſuites fâcheuſes pour ſa toute-puiſſance.

C'eſt ſous ce monarque ſur-tout que ſe multiplièrent les commiſſions, les actes arbitraires de ſon *conſeil*, ſouvent exécutés militairement, malgré l'eſprit & la lettre de la loi, & ces caſſations de tout acte du parlement favorable à la liberté des peuples & au droit public, ne ceſſant de retenir cette cour dans la ſimple fonction de juger. Eh! qui ignore la ſcène ſcandaleuſe du commencement de ſon règne, quand il alla au parlement, un fouet à la main & en bottes, ordonner l'enregiſtrement de ſes volontés? Un ſiècle entier, digne d'être effacé de nos annales, a applaudi à la brutale impétuoſité de ce trait.

Les membres du parlement ainſi avilis, & menacés du fouet du ſultan, redoutoient même de juger les procès contre quelque famille attachée à la cour; & c'étoit un acte d'héroïſme que de ſe montrer magiſtrat intègre & juſte envers les amis de ce grand roi. En voici une anecdote extraite du ſein de la famille de Richelieu, que Louis XIV ne ceſſa de protéger, la regardant comme une des colonnes de l'Etat, comme l'héritière des principes du

du cardinal, fondateur de ſa puiſſance deſpotique.

Le 19 novembre 1682, on préſenta au parlement une requête ſur le rapt de mademoiſelle de Mazarin, qui étoit au couvent de Chaillot. Le procureur du roi donna des concluſions en conſéquence de cette requête, & le préſident de Meſmes & les officiers de ſervice de la Tournelle permirent d'informer. Le plus ancien des conſeillers de la grand'chambre ſe rendit à Chaillot. La ſupérieure, la portière, furent entendues comme témoins; & il parut par les dépoſitions, que madame de Bellefond étant venue rendre viſite à mademoiſelle de Mazarin, & ſe promenant dans l'allée baſſe du jardin qui eſt vers la rivière avec la demoiſelle de Mazarin, elles envoyèrent demander permiſſion à la ſupérieure de faire ouvrir une porte qui répond ſur l'allée par laquelle on va du quai au couvent, qu'on n'ouvroit pas ordinairement, & par laquelle mademoiſelle de Mazarin ſortit bruſquement, avec un homme qu'elles déposèrent être le marquis de Richelieu. Les religieuſes ſupplièrent madame de Bellefond de faire courir ſon cocher & ſes laquais après mademoiſelle ſa ſœur; &, ſoit par ſurpriſe ou par complicité, elle ne voulut pas le faire.

Le 22 décembre ſuivant, 1682, on décréta de priſe-de-corps le marquis de Richelieu & ceux

qui l'accompagnoient, avec ajournement perſonnel contre le cocher, le poſtillon & le laquais de madame de Bellefond; mais le roi apprenant ces procédures, ne voulut pas que ſon parlement les continuât, & cette cour n'eut ni le courage ni l'autorité de venger le crime. Le procureur-général qui devoit le pourſuivre écrivit en ces termes au miniſtre : *je ne ſais point ce que le roi a réſolu ſur ce ſujet ; l'accuſé paroît ici publiquement avec indécence pour la juſtice du roi : j'ai cru devoir vous ſupplier de me faire ſavoir L'INTENTION DU ROI, AFIN QUE JE FASSE MON DEVOIR, SI SA MAJESTÉ LE TROUVE BON, ou que je puiſſe avoir ma décharge PAR MON OBÉISSANCE à ſes ordres.* Le coupable avoit ſollicité des lettres de déclaration d'innocence ; & la cour de Verſailles oſa en envoyer le projet au parlement, pour ſavoir le ſentiment des gens de loi. Mais on répondit au chancelier qu'elles étoient *contre l'ordre & la loi.* Le coupable conſentit alors que ſon crime fût exprimé dans les lettres de grace qu'il demanda : elles furent entérinées *avant tout jugement.*

C'étoit ſur-tout dans les affaires qui n'étoient point particulières & civiles, que paroiſſoit la puſillanimité du parlement. L'examen des bulles & des brefs qui arrivent de la cour de Rome avant leur enregiſtrement eſt une des baſes de nos li-

bertés gallicanes. Dans l'affaire de Fénélon, en 1699, il fut cependant arrêté au parlement que le roi ſeroit humblement remercié par les gens du roi, au nom de la compagnie, *de ce qu'il avoit bien voulu laiſſer à ſon parlement la liberté d'examiner s'il n'y avoit rien, dans la conſtitution du pape contre le livre de M. de Cambray, de contraire aux droits de la couronne & aux libertés de l'égliſe gallicane;* voilà où le roi avoit conduit ſon parlement.

Ses maximes relatives à la nobleſſe furent celles d'un politique profond. Avant Louis XIV, on étoit recommandable par la vertu, le courage, la haute naiſſance, le rare ſavoir : le roi fit un mérite aux grands de ſa cour d'être mieux habillés que les autres, d'avoir de beaux chevaux, des attelages magnifiques, des voitures; on ne pouvoit paroître devant lui avec des habits ſimples; on mépriſoit à la cour quiconque n'étoit point magnifique. Il ſe plaiſoit, au contraire, à parler des hôtels que les ſeigneurs faiſoient bâtir à Fontainebleau & à Verſailles; on lui en demandoit la permiſſion, & quand il l'accordoit c'étoit une preuve d'une faveur bien ſignalée. Au commencement du dix-ſeptième ſiècle, il n'y avoit point à Paris cinquante carroſſes, & on ſait quel étoit l'embarras du roi Henri IV, quand *ſa coche* étoit

chez l'ouvrier : Henri IV étoit cependant un très-grand roi : que la nation regardera à jamais comme un prince adorable. Son petit-fils, qui n'avoit pas été élevé ſur les roches des Pyrénées comme le grand Henri, porta ce luxe au point qu'il falloit avoir à ſoi des carroſſes & des chevaux bien entretenus pour venir à ſa cour. Il ne fut plus reçu, comme auparavant, d'aller à Paris ſur des mules, & l'uſage en fut laiſſé à quelques conſeillers des parlemens, qui l'abandonnèrent encore vers le milieu du règne du roi.

Le jeu s'introduiſit encore à la cour du feu roi, qui aimoit que la nobleſſe préférât les gros jeux & les jeux de haſard. Les amuſemens de la ſociété, autrefois ſi bruyans & ſi actifs, changèrent de forme ; le roi n'en conſerva que la chaſſe : il laiſſa la paume, le mail, & favoriſa le jeu de cartes, les loteries, les dés & les amuſemens ſédentaires, aimant à s'environner de courtiſans timides & louangeurs, reſpectueuſement accoutumés à la ſervitude, ſur-tout à la ſociété de ceux à qui il donnoit une fortune conſidérable, ou quelque autorité, quelque charge. Il les avoit multipliées au point qu'il vouloit que ſa nobleſſe n'exiſtât que par lui-même, & que les dignités dont il l'honoroit fuſſent, avant toutes les dignités nationales, vénales ou héréditaires.

Ainſi, quand il eut bien ſéparé la pairie du parlement ; quand ce corps, qui auparavant ne faiſoit qu'un dans ſes parties, fut non-ſeulement ſans correſpondance entre elles, mais diviſé par des rivalités & des haines qui éclatèrent enſuite pendant la régence, le roi voulut élever au-deſſus de la pairie, dignité héréditaire comme ſa couronne, les maréchaux de France, parce qu'ils étoient ſes créatures. Toute place qu'il ne donnoit pas lui étoit à charge, & l'hérédité lui eût été auſſi onéreuſe que l'éligibilité, ſi elle avoit été indépendante.

Cette pairie cependant étoit encore les reſtes de cette ancienne pairie qui concouroit avec nos rois à la ſanction des loix, à l'établiſſement des impôts, à l'adminiſtration de l'Etat. C'étoit l'ombre de l'ancien conſeil eſſentiel des ſouverains, ſans lequel Saint Louis & les plus grands monarques de ſon temps ne ſe permettoient d'ordonner aucune affaire principale. Louis XIV réſolut d'abaiſſer ce corps pour élever ſes maréchaux de France; il réſolut de l'éloigner du parlement, ſiège naturel de la pairie, en ſéparant l'exercice de la dignité. Enfin, il ordonna que le titre de maréchal de France ſeroit placé dans les titres de celui qui en étoit revêtu, avant celui de pair de France, quand un maréchal ſeroit duc & pair.

Juſqu'à ſon règne on avoit dit le *duc de Vi-*

vonne, *le duc de Navailles*, qui étoient cependant maréchaux de France; il voulut qu'on dît déſormais *le maréchal de Villars*, *le maréchal de Villeroy*, quoiqu'ils fuſſent pairs. Il n'appeloit point lui-même les pairs de France qu'il venoit de créer maréchaux autrement que *monſieur le maréchal*. Il ſembloit qu'ils n'étoient plus les pairs du royaume; & l'uſage prévalut ſi bien, qu'on n'a jamais dit depuis que le maréchal de Richelieu, le maréchal de Noailles & le maréchal de Biron, &c.

Pour parvenir à ce but, il ordonna au duc de Duras, maréchal de France, de ſe dépouiller de la pairie, & d'en inveſtir ſon fils; de conſerver le titre de maréchal de France, & de faire appeler ſon fils *le duc de Duras*. Le roi confirma à ſon lever cette diſpoſition; il affecta d'appeler le père *maréchal*, & le fils *duc*: depuis ce temps-là, le titre de pair parut inférieur à celui de maréchal, aux yeux de tout le monde.

Après avoir ainſi effacé la dignité nationale de pair de France; après l'avoir placée, quant au cérémonial, au-deſſous de l'office de maréchal de France, le roi eſſaya de renverſer la conſtitution légale de la pairie; & pour frapper ſur le corps entier, il ſaiſit le moment où deux pairs, oubliant leur dignité, ſe permirent une querelle indigne de leur rang.

Le duc d'Eſtrées & le comte d'Harcourt eurent une diſpute chez la ducheſſe d'Albert à ſouper : le roi, qui en fut inſtruit, ordonna au plus ancien des maréchaux de France d'envoyer à ces meſſieurs un exempt pour rendre compte de leur conduite, ce qui étoit un attentat manifeſte à la conſtitution de la pairie, qui preſque ſeule avoit conſervé des formes de nos anciennes libertés, voulant que chacun fût jugé par ſes pairs ; les ducs ne pouvant être jugés que par la pairie, préſidée par le ſouverain.

D'Eſtrées & d'Harcourt ayant refuſé de reconnoître cette nouvelle juriſdiction, le roi s'irrita *contre des prétentions idéales qu'on vouloit défendre par des mots, des privilèges & des titres*, & envoya des lettres-de-cachet pour renfermer à la baſtille d'Eſtrées & d'Harcourt, qui s'y rendirent, obéiſſant, diſoient-ils, à l'ordre perſonnel du roi, & non à celui des maréchaux de France.

A la fin, le roi craignant l'inſurrection de toute la pairie, prit le parti de nommer une commiſſion de maréchaux pour les juger, non pas en leur qualité de maréchaux de France, mais en qualité de commiſſaires du roi : elle fut compoſée des maréchaux de Villeroy, d'Huxelles, de Teſſé, qui, entièrement dévoués à la volonté du roi, comme il arrive dans toutes les commiſſions, ne

devoient point agir ſelon leurs lumières, mais d'après la volonté du roi. D'Eſtrées & d'Harcourt ſe rendirent de la baſtille à l'hôtel de Villeroy : les commiſſaires ſe levèrent & leur parlèrent avec toute la civilité poſſible ; & Villeroy, préſident, leur dit que l'intelligence qu'il y avoit entre eux prouvoit que les querelles dont on les accuſoit n'étoient que des calomnies ; *embraſſez-vous donc, meſſieurs, pour mieux le prouver encore, & nous allons en rendre compte au roi.*

Le roi voulut encore une fois eſſayer de ſoumettre la pairie à la connétablie ; mais cette fois-ci la pairie ſe défendit avec moins d'égards. Les ducs d'Aumont & de la Ferté eurent une diſpute, & le roi leur fit envoyer un exempt par le chef des maréchaux de France : cet exempt fut ſi bien repouſſé, qu'on lui fit ſauter, d'un ſeul coup de pied, le grand eſcalier de l'hôtel de la Ferté, au péril de ſa vie. A l'hôtel d'Aumont on fit plus ; on lui montra la fenêtre. La connétablie ſentit la force de ces préliminaires ; le roi la ſentit encore mieux, & l'affaire n'eut pas de ſuite.

Ces empriſonnemens, ces ordres rigoureux d'aller à la baſtille, qu'il donnoit aux pairs de France, aux premiers perſonnages de l'Etat, parce qu'ils ne vouloient pas être jugés militairement, & qu'ils avoient dans leur ordre des droits à

conſerver, montrent quel cas faiſoit le roi des premiers titres de l'Etat : il croyoit que la France lui étoit obligée de ce qu'il ne ſacrifioit point les premières têtes comme dans le règne précédent, & ſe complaiſoit *de ce que la nature ne l'avoit pas fait*, diſoit il, *ſanguinaire*. Cependant, nourri dans les principes du grand-oncle de Richelieu, il ne ceſſoit ni de faire ſon éloge ni de témoigner à ſa famille combien la maiſon de Bourbon lui avoit d'obligations.

Le roi ne conſervoit effectivement ſa grande autorité qu'en ſuivant le plan de gouvernement & d'adminiſtration que le cardinal avoit laiſſé, ſans penſer que dans ſa famille on maudiroit peut-être un jour les plans d'adminiſtration qu'il avoit adoptés pendant ſon miniſtère. Auſſi Richelieu fut le premier de ſa famille la victime des maximes de ce grand-oncle, puiſqu'un ordre du roi le fit paſſer à la baſtille, où il ſouffrit long-temps de la privation des premiers beſoins de la vie. Louis XIV, dans la ſuite, alla plus loin encore que le fondateur de ſa puiſſance abſolue, & il arriva au point qu'en ôtant la liberté à quelqu'un, on lui envoyoit tout ſimplement l'ordre d'aller à la baſtille, même ſans prendre les précautions néceſſaires pour être obéi, en cas de mauvaiſe volonté; c'étoit-là une de ces manières imitées de l'Orient, où l'envoi du cor-

don eſt le ſignal d'une exécution prompte & aſſurée. Quand on ſortoit de la baſtille, ſi on étoit du nombre des favoris, l'étiquette vouloit qu'on allât remercier le monarque & ſes miniſtres: un ſourire un peu malin étoit la première expreſſion du roi; & quand il vouloit honorer le priſonnier, il lui demandoit des nouvelles de l'intérieur de la baſtille: ſi on en eût dit du mal, on eût paſſé à ſes yeux pour un mécontent dangereux, digne peut-être d'y être renvoyé: ceux au contraire qu'on avoit embaſtillés pour des affaires ſérieuſes étoient exilés, ou dans des montagnes, ou dans leurs terres; mais toujours on les dépayſoit ſans voir le roi, & jamais ils ne rentroient en grace.

Pour épouvanter ſes peuples, Louis XIV avoit changé dans toutes les provinces pluſieurs châteaux en autant de baſtilles. Il n'y avoit aucune province qui n'eût quatre ou cinq fortereſſes, ſelon l'étendue; & il diſoit qu'il ne connoiſſoit pas de punition plus douce que la priſon d'Etat, & croyoit ce moyen plus favorable à l'effet qu'il en attendoit; car la longue durée d'un empriſonnement, multipliant l'exemple, prolongeant la crainte, & la faiſant paſſer à pluſieurs générations, ne pouvoit effectivement qu'inſpirer la terreur à ſes ſujets. Fouquet fut ainſi l'éternel épouvantail qu'il montra facilement à ſes miniſ-

tres : la punition éclatante du cardinal de Bouillon devoit en impoſer à tous ceux de ce rang-là ; & comme ſes plus intimes courtiſans, ſes parens, & même les princes du ſang, pendant ſa minorité, n'en avoient pas été exempts, il s'applaudiſſoit d'en pouvoir citer l'exemple, quand on lui faiſoit des repréſentations, plaiſantant, mais toujours avec gravité, ſur la douceur du châtiment auquel ſe ſoumettoient les courtiſans les plus intimes ; & s'il eſt encore quelqu'un qui penſe que ce tableau eſt peut-être exagéré, voici les expreſſions mêmes du monarque :

« Les rois ſont ſouvent obligés », dit-il dans un mémoire de ſa main, conſervé dans la bibliothèque du roi, « de faire des choſes contre leur » inclination, & qui bleſſent leur bon naturel. » Ils doivent aimer à faire plaiſir, *ET IL FAUT* » *QU'ILS CHATIENT SOUVENT*, & *perdent des* » *gens* à qui naturellement ils veulent du bien ; » l'intérêt de l'Etat doit marcher le premier ».

Voltaire, qui a pourtant ſenti aſſez de temps s'il eſt agréable d'être renfermé ſelon le caprice des rois ou des miniſtres, & qui a été puni du plaiſir de faire des pièces fugitives pleines de ſel & de plaiſanteries, comme Richelieu a été puni des égaremens où l'avoit conduit l'amour, cite ce diſcours du roi comme l'expreſſion de la grande *magna-*

nimité de Louis XIV. Mais on aura ſans doute un ſentiment oppoſé, en penſant qu'avant d'être roi on eſt homme, & que le monarque qui en perd le doux ſentiment n'eſt pas un bon roi.

Louis XIV, conduit par les mêmes principes, parvint à la fin à perſuader tout le royaume que les lettres-de-cachet étoient un bienfait & une prérogative royale propre à empêcher de plus grands maux. Si quelque mécontent, dans la ſociété, en vouloit médire, l'opinion vouloit qu'on en ſoutînt la néceſſité & les avantages ; & la ſeule conſidération qu'un ordre du roi empêchoit un procès déshonorant étoit une preuve de leur convenance. Ainſi le monarque, qui fait la loi pour la paix intérieure de la république, la ſûreté de la fortune & de la vie de ſes ſujets, exerçoit, par un pouvoir contraire, la prérogative, non-ſeulement de pardonner, mais de ſouſtraire ceux qu'il vouloit aux recherches de la juſtice. *C'eſt pour ſon bien*, diſoit-il, *que je l'ai mis à la baſtille.*

Quand il fut bien reçu dans l'opinion que le roi pouvoit & devoit renfermer dans les priſons les premiers perſonnages de la France, il employa ce châtiment pour arrêter ſur-le-champ les obſtacles qu'il trouva dans ce qu'il voulut entreprendre : cette voie cependant ne lui réuſſit point dans

les affaires de religion, parce que le chriſtianiſme paroît avoir été fondé par des martyrs qui donnoient des exemples de fermeté en préſence des ſupplices que leur préparoient les tyrans. Les chefs des moliniſtes, des proteſtans & des janſéniſtes étoient en général des hommes de peu de foi & de religion, qui, fiers & forts de conduire une grande faction en France, étoient conduits par leur énergie naturelle ou leur ambition; mais tout ce qui étoit peuple, parmi les janſéniſtes ou dans le proteſtantiſme, étoit de bonne foi, ſe croyoit dans la voie du ſalut, & ſouffroit avec joie les chaînes qu'impoſoit Louis XIV à tout ce qui n'étoit pas catholique comme lui, & aux imbécilles qui refuſoient de croire à la bulle du pape. Tous ces perſécutés s'honoroient du nom de martyrs, & diſoient modeſtement qu'ils défendoient la doctrine véritable.

Il fut expédié contre ces perſonnages, qui ne croyoient pas comme le roi, plus de neuf mille lettres-de-cachet, ſoit pour l'exil, ſoit pour l'empriſonnement. Si les regiſtres des miniſtres ſont fidèles, ils doivent prouver encore que le roi fit renfermer ou exila plus de trente mille proteſtans, ſans parler des dragons qu'il leur envoyoit dans les Cévennes, ni des contributions auxquelles ces pays furent condamnés, ni des fugitifs hors du

royaume, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes.

Cette fureur de punir celui qui ne penſoit pas comme lui, & celui qui pouvoit par ſa préſence, ſes paroles ou ſes écrits, contrarier ſes opinions ou ſes crimes, fut telle, qu'il exila le mari de madame de Monteſpan, la complice de ſes débauches, parce que le marquis aimoit ſa femme, parce qu'il ne put jamais pardonner au roi de la lui ravir, & parce qu'il ſe permettoit dans la ſociété les expreſſions d'un homme d'honneur qui ſe ſentoit outragé. Cet exemple du roi, d'exiler les maris dont il aimoit les femmes, ne reſta pas dans l'oubli : les miniſtres du règne ſuivant, & juſqu'aux petits commis, exilèrent, comme on ſait, les maris des femmes jolies qui, fatiguées de la gêne, ſollicitoient ces châtimens.

La poſtérité reprochera auſſi à ce monarque ſon attachement à la ſociété des jéſuites, qui diſpoſoit de ſon ame, & à laquelle il confia le choix des prélatures & des ſujets appelés aux grands bénéfices auxquels le roi nommoit. On croiroit difficilement quelle étoit la puiſſance de ces jéſuites ſur la feuille, ſi le maréchal de Villars, qui écrit de Montpellier au père la Chaiſe, confeſſeur du roi, le 26 août 1704, ne le témoignoit.

« Mon très-révérend père, je ſuis obligé de

» vous dire que le ſieur Terrier, curé de Mont-
» pezat, mérite votre protection pour la ſageſſe
» de ſes mœurs, ſon zèle très-utile pour le ſer-
» vice du roi, & ſon bon eſprit. M. l'évêque de
» Nîmes vous répondra de la première qualité,
» & je dois vanter les deux autres. Ainſi un petit
» prieuré de 500 écus ou de 2,000 liv. de rente
» ſeroit une récompenſe très-juſte de ſes ſervices.
» *Il y a plus de vingt ans que je vous ai ſupplié,*
» *mon R. P., de vous ſouvenir d'une ſœur que j'ai,*
» *religieuſe dans l'abbaye de Saint-André, à*
» *Vienne.* Ayez la bonté de vous informer ſi,
» par ſa vertu & ſon bon eſprit, elle ne ſeroit
» pas digne de gouverner une groſſe abbaye. Je
» vous ſerai très-ſenſiblement obligé, ſi vous vou-
» lez bien lui en procurer une qui l'approchât
» plus de Paris, où j'eſpère paſſer le temps de
» ma vie que je ne donnerai pas au ſervice du
» roi : vous me donneriez une grande conſola-
» tion, par l'eſpérance de la voir plus ſouvent
» que je ne ferai quand elle demeurera à Vienne.

» Nos affaires avancent tous les jours ; la dé-
» faite entière de la troupe de Catinat, la mort
» de Rolland, & l'exécution de tout ce qui a été
» pris avec lui étonnent le reſte du parti, & il
» s'en rend pluſieurs. Je vous dirai que la fermeté
» que ces malheureux marquent dans les plus longs

» & les plus cruels ſupplices eſt ſurprenante ; & » un nommé Maillé, lieutenant de Rolland, jeune » homme très-bien fait, ne quitta pas un air riant, » depuis la lecture de ſon arrêt, pendant la queſ- » tion, & juſqu'au dernier ſoupir. Pour moi, » *je tourne la rigueur de la juſtice ſur leur opiniâ-* » *treté dans la révolte*, après les bontés du roi, » de vouloir bien pardonner à ceux qui implorent » ſa clémence ; il faut leur ôter le mérite du pré- » tendu martyre qu'ils affectent tous avec beau- » coup de courage ».

On voit ici de quels moyens ſe ſervoient alors nos généraux pour conſerver la faveur. Ils envoyoient à la ſociété jéſuitique, au confeſſeur d'un roi devenu dévot & intolérant, les nouvelles des maſſacres, des gibets, de la queſtion & des ſupplices. Ces tortures barbares étoient goûtées par la cour du roi, vieillard & dévot, qui s'entendoit dire chaque jour qu'il ſeroit comparable dans l'hiſtoire aux Conſtantins & aux Théodoſes, & qu'il expieroit les fautes de ſa jeuneſſe en protégeant ainſi la religion..... L'opinion publique, outragée de ces ſupplices, a chaſſé les jéſuites du royaume de France, & ramènera un jour les proteſtans dont les aïeux ont arroſé de leur ſang nos montagnes Cévennes.

CHAPITRE

CHAPITRE X.

Portrait de Louis XIV.

Après avoir vu les faux principes du roi ſur le gouvernement, l'enchaînement des idées, l'ordre des matières & la ſainte vérité de l'hiſtoire ſemblent preſcrire d'obſerver la partie louable du règne du roi Louis XIV. Écoutons pour cet objet les jéſuites eux-mêmes, qui en ont toujours fait une ſeconde divinité. Le père d'Avrigny eſt de tous les jéſuites celui qui a plû d'avantage aux poëtes, aux artiſtes, au clergé, aux militaires, qui, par goût, par état ou par intérêt, ont voulu faire de Louis XIV un grand roi, malgré les ſoupirs & les larmes des François.

« On n'a jamais vu, dit ce jéſuite, de règne » auſſi long que celui de Louis XIV. La France » en a vu peu d'auſſi glorieux, & elle n'a peut- » être point eu de roi qui ait allié enſemble des » qualités plus ſingulières, ni qui ait plus digne- » ment ſoutenu le ſurnom de Grand dans tous les » temps de ſa vie. Sa taille & ſa mine répondoient » à ſa dignité. En le voyant on devinoit ce qu'il » étoit, tant ſa préſence inſpiroit de reſpect & » de vénération. C'eſt ce qu'il y avoit de moins

» eſtimable en lui. Il parloit bien & s'exprimoit
» avec beaucoup de juſteſſe, quoique ſans art &
» ſans affectation, ce qui a fait dire qu'il ne pou-
» voit pas plus ſouffrir un mot hors de ſa place
» qu'un ſoldat hors de ſon rang. Il avoit beaucoup
» d'eſprit, mais de cet eſprit qui ſe fait plus remar-
» quer *par la droiture du bon ſens*, *par la ſolidité*
» *du raiſonnement*, par la grandeur des deſſeins
» & le choix des moyens propres à l'exécution,
» que par ce brillant de penſées qui frappe & qui
» éblouit (1). Sage, il ne forma guère d'entre-
» priſe conſidérable qui ne fût bien concertée;
» ſecret, le moment ſeul de l'action fit pénétrer
» ſes projets; ferme, il fut inébranlable dans ſes
» réſolutions quand il crut que ſa gloire ou le
» bien public le demandoit; brave, on le vit
» ſouvent à la tête de ſes armées, partager les
» fatigues & le péril avec ſes troupes; *preſque*

(1) C'eſt préciſément le bon ſens & la droiture du raiſonnement qui manquèrent au roi; car il déraiſonna ſans ceſſe ſur la véritable gloire, qu'il plaça dans la décoration, dans les arts, dans les expéditions militaires. Le gouvernement économique de ſon peuple étoit trop peu digne d'un grand roi; il l'ôta aux adminiſtrations des provinces & le livra à des intendans. Voilà la grandeur des deſſeins de Louis XIV.

» *toujours heureux*, ſes ſuccès firent trembler les
» Etats les plus reculés. L'Europe, jalouſe ou
» effrayée, réunit toutes ſes forces contre lui,
» & ſeul il ſoutint les efforts de l'Europe liguée (1).
» Nul prince, dans ces derniers ſiècles, n'a pris
» autant de villes en perſonne, gagné autant de
» batailles par ſes lieutenans, conquis autant de
» provinces, dompté autant de nations différentes.
» Amateur du bon ordre & de la juſtice, *il veilla*
» *avec autant de ſoin qu'aucun de ſes prédéceſſeurs*
» *à l'obſervation des loix;* il en fit même pour
» abréger les procédures & couper pied à la chi-
» cane, pour punir les blaſphêmes, pour éteindre
» la fureur des duels *qu'il vint à bout d'abolir* (2).
» Maître de ſoi, à peine laiſſa-t-il échapper une
» parole de chagrin ou d'impatience, ſe poſſédant
» ſans donner le moindre ſigne de trouble & d'in-
» quiétude dans les plus fâcheux contre-temps;
» grave & ſérieux ſans être trop gênant, il ſe
» populariſa avec toutes les perſonnes qui l'appro-

---

(1) Oui, ſur-tout à l'époque des conférences de Gertruidemberg.

(2) Au moins dans l'éloge d'un roi, ne devroit-on pas employer le menſonge ni avancer des faits ſi démentis : la fureur des duels dure encore.

» chèrent (1); mais ſans s'avilir, ſans donner,
» même avec les courtiſans qu'il honoroit d'une
» plus intime confiance (2), dans cette familiarité
» baſſe qui fait que le ſujet s'oublie inſenſiblement,
» à l'exemple du ſouverain. Magnifique dans ſes
» palais, dans ſes ameublemens, dans ſes fêtes,
» *tout faiſoit ſentir ſa puiſſance*, tout donnoit la
» plus haute idée du monarque (3) : jamais cour
» n'a été ni plus nombreuſe ni plus ſuperbe. Vé-
» ritablement chrétien & religieux, on ſait juſ-
» qu'où alla ſon reſpect pour les choſes ſaintes,
» ſon attention à la prière, *ſa modeſtie dans les*

---

(1) Il affecta d'éloigner de lui toute magiſtrature, tout homme public dont le pouvoir ne dérivoit pas directement de lui.

(2) Sur-tout avec la veuve de Scarron, dont il fit ſa femme & ſous laquelle devoient ployer les princeſſes & la nation entière.

(3) A ſa mort il devoit encore ſes ameublemens : il vendit juſqu'aux ouvrages des orfèvres qui étoient de vrais chefs-d'œuvres, pour retirer quelque argent, après un impôt ridicule ſur les perruques. Toute ſa vie il bâtit des palais ſomptueux qui coûtèrent des ſommes effroyables, & occaſionnèrent des créations d'emprunts & des rentes qui ne ſont pas encore éteintes (*en* 1787).

» *temples* (1), ſon attachement à la foi de ſes
» ancêtres, ſa ſoumiſſion aux décrets de l'égliſe,
» ſon zèle contre les erreurs & les nouveautés, ſa
» haine contre toutes ſortes de vices. *L'héréſie fut*
» *bannie du royaume* (2); l'impiété n'oſa ſe mon-
» trer devant lui, ou elle n'y parut que ſous le
» manteau de la vertu: il put faire des hypocrites,
» il ne put faire des libertins; pour lui plaire il
» falloit être homme de bien, en avoir du moins le
» maſque. Bon père, bon maître, *bon roi, il fut*
» *les délices de ſes enfans* (3), l'amour des offi-
» ciers de ſa maiſon, l'honneur & l'exemple de ſes
» peuples. S'il gouverna en monarque abſolu,
» l'eſtime, le reſpect, l'admiration eurent plus de

---

(1) Oui, mais une fois ſa gloriole fit interrompre le prédicateur pour annoncer la priſe d'une ville.... Une autrefois, on admiroit à vêpres qu'il chantoit entre les dents, & par diſtraction, les vers d'un opéra à ſa louange.

(2) Il eut beau s'efforcer pour y réuſſir: les dragonades, les galères, les gibets, les roues, les édits, les perſécutions, les proſcriptions qui en ont fait le véritable tyran de cette claſſe au moins de ſes ſujets, ne purent jamais y parvenir.

(3) Il en fut un objet de terreur perpétuelle: on trembloit comme devant le tonnerre, & il jouiſſoit de cette terreur.

» part à l'obéiſſance *que la crainte de la punition* (1).
» Jamais prince n'aima moins à punir, ni ne le fit
» avec plus de modération & de diſcernement (2).
» On ne lui parut point coupable dès-là qu'on ne
» fut que malheureux; l'on ne ſe plaignit point
» qu'on expiât plutôt les fautes de la fortune que
» ſes fautes perſonnelles. On ne lui reprochera
» point, comme au pieux Théodoſe, un maſ-
» ſacre pareil à celui de Teſſalonique, ni comme
» à Louis le Juſte, tant de funeſtes exécutions
» qui portèrent le deuil dans les plus illuſtres fa-
» milles. En ſoixante & douze ans de règne il n'a
» fait perdre la vie ſur un échafaud qu'à un
» grand ſeigneur, trop indigne de l'être pour ſe
» faire regretter (3).

---

(1) Que diroit le père d'Avrigny, s'il ſavoit que pour établir en paix les intendans, malgré les droits des provinces, il diſtribua ſa cavalerie dans tout le royaume pour les tenir dans l'effroi?

(2) Jamais prince ne punit ſi brutalement; il ne châtioit pas toujours des particuliers; il châtioit en grand les proteſtans & les janſéniſtes.

(3) Oui, mais tant en janſéniſme qu'en proteſtantiſme ou en militaires, plus de 600,000 François périrent pour ſa gloire dans les priſons, dans les ſièges, ou au champ de bataille.

» Quoique Louis n'eût pas été élevé dans » l'eſtime ni dans la connoiſſance des belles- » lettres, il en fut toute ſa vie le protecteur (1). » *Sous lui, la Grèce* & l'Italie ſemblèrent être » paſſées en France. Son règne fut le règne de la » délicateſſe & du bon goût; ſon ſiècle, le ſiècle » des beaux arts. A l'ombre de ſes bienfaits on ne » les vit pas ſeulement fleurir; la plupart furent » conduits à un point de perfection inconnu à » nos pères; & comme ils lui dûrent leur naiſſance » ou leur accroiſſement, ils travaillèrent à l'envi » à immortaliſer ſon nom. La poéſie & l'élo- » quence, portées ſi haut ſous ſes auſpices (2),

(1) Il protégea les poëtes, les littérateurs, les ſatyriques, & punit les hiſtoriens. Il défendit de traiter des droits des citoyens; il penſionna les hiſtoriens de ſa perſonne, & ceux qui firent de l'hiſtoire un roman, comme Mainbourg, ou bien qui l'adaptèrent aux principes de ſon régne, comme ce père Daniel qui traita du ſort de tous les bâtards des rois, depuis Clovis juſqu'à nos jours, pour faciliter l'élévation du duc du Maine & du comte de Toulouſe, & qui fit une hiſtoire purement militaire du royaume de France. Voilà quelle ſorte de talens le roi Louis XIV protégeoit.

(2) Ce n'eſt pas le roi Louis XIV qui, par ſes auſpices, éleva la poéſie au véritable point de ſublimité; c'eſt Corneille qui, perſécuté par Richelieu, & malgré

» n'ont point eu de fleurs qu'ils ne lui aient con-
» ſacrées. Les vertus civiles & militaires, poli-
» tiques & chrétiennes, ont fait pendant cinquante
» ans la matière la plus ordinaire des éloges. Il a
» été l'objet des veilles de quiconque a cru ſavoir
» penſer & écrire. Auguſte & Trajan, Conſtan-
» tin & Théodoſe, n'ont été ni plus ſouvent, ni
» plus dignement célébrés (1); comme eux il eut
» ſes défauts, pardonnables peut-être ſelon le

---

les rois, pour ainſi dire, la porta à ce point. Les rois ne créent pas les lettres; les lettres, au contraire, forment & modifient les princes. Elles préparent les révolutions dans les empires; elles indiquent quelle conſtitution convient à tel empire. Elles ont préparé & exécuté notre révolution.

(1) Oui, mais pour ſon argent. Ces mots: *Ædes à Deo datæ*, qu'un Italien mit ſur ſa porte, étoient la publication du brevet lucratif du roi, qui ſoudoyoit les auteurs connus de toute l'Europe.... En France, il avoit mis à ſes gages tout ce qui avoit dans les lettres de la célébrité.... Le divin la Fontaine, dont les ſentences étoient une critique indirecte de ſes principes royaux, & Fénélon, qui dépeignoit dans Télémaque un bon gouvernement, furent oubliés ou diſgraciés. Louis brûla les écrits poſthumes de Fénélon, trouvés dans la caſſette du dauphin, incendie ſacrilège que la république des lettres ne lui pardonnera jamais. Louis avoit fondé des académies; il s'étoit déclaré le *protecteur* de celles qu'il

» monde, parce qu'ils ne ſont que trop naturels aux
» têtes couronnées; mais que la flatterie a diſ-
» ſimulés, qu'elle a quelquefois érigés en vertus,
» & que l'hiſtoire ne peut ni taire ni excuſer. La
» ſatyre l'a attaqué ſur l'avarice, auſſi bien qu'Henri
» IV & Louis XIII: je ne vois pas ſur quel
» fondement; car enfin, jamais prince n'a tant
» tiré de ſon peuple, & cependant moins amaſſé.
» *Tant de ſuperbes édifices élevés, tant de maiſons*
» *royales embellies, tant d'établiſſemens inutiles au*
» *public faits ou ſoutenus* (1), *tant de penſions*

---

n'avoit pas fondées. Voilà par qui Louis fut loué, encenſé, panégyriſé; laiſſant une poſtérité qui en approuva long-temps le ton. Mais interrogeons l'Angleterre, la Hollande, le Nord, & jouiſſons un jour en France de la liberté; Louis ſera apprécié; on fera ſon hiſtoire, car nous n'avons encore de lui que de vrais panégyriques. (Note écrite en 1787. La nation a ôté depuis de ſa ſtatue ces figures qu'on y avoit enchaînées.)

(1) Oui, mais ſi on prouvoit au père d'Avrigny, jéſuite, que ces édifices ſuperbes, ces maiſons royales ont occaſionné des dettes & des rentes à la charge du roi, qui ne ſont pas éteintes en 1787, temps où toutes ces maiſons, ſcandaleuſes par leur faſte ridicule, tombent enſemble en décrépitude? Voilà la grandeur, l'appareil, la décoration du règne de Louis XIV; voilà l'uſage qu'il faiſoit des ſubſides que lui donnoit un peuple mourant de faim à la fin de ſon règne.

» *diſtribuées dans ſa cour & dans les villes aux*
» *officiers de robe & d'épée, aux nationaux & aux*
» *étrangers, aux ſavans, A DES FEMMES MÊME,*
» *le dirai-je ? tant de dettes accumulées ne ſont*
» *point l'effet d'une économie outrée, d'une épargne*
» *ſordide:* mais l'homme le plus libéral ne peut
» pas l'être toujours, parce qu'il n'a pas toujours
» de quoi donner. Deux paſſions plus réelles ont
» dominé long-temps le feu roi, l'amour des
» femmes, l'inclination pour la guerre ; double
» penchant trop funeſte à lui & à ſon peuple. Dans
» ſa première jeuneſſe il aima la Beauvais, femme-
» de-chambre & favorite de la reine. Après elle,
» il s'attacha à Marie de Mancini, & l'auroit
» épouſée ſi le cardinal Mazarin l'avoit permis :
» dès qu'il la vit mariée hors du royaume, il jeta
» la vue ſur mademoiſelle de la Mothe-Houdan-
» court, puis ſur Olympe de Mancini, comteſſe
» de Soiſſons. Juſqu'ici ſa paſſion n'avoit guère
» été que dans ſes yeux, ſur ſa langue & dans
» ſon cœur. De ces quatre maîtreſſes, ſon âge
» avoit ſauvé les unes; l'honneur, peut-être,
» avoit préſervé les autres (1). Mademoiſelle de

(1) Soyons juſte, père d'Avrigny ; vous n'aſſiſtiez pas aux entretiens amoureux : le roi fut véritablement touché de la Beauvais, vieille borgneſſe, qui eut les

» la Valière, fille de la maiſon de Madame, fut
» la première dont la foibleſſe éclata d'une ma-
» nière qui ne pouvoit être équivoque. La prin-
» ceſſe de Monaco, qui avoit paru ſur la ſcène,
» l'ayant occupée peu de temps, madame de
» Monteſpan s'y plaça en 1667; triſte exemple de
» la fragilité humaine! La marquiſe communioit
» tous les huit jours; un moment en fit une
» Bethſabée. Elle règna ſeule treize à quatorze
» ans, grace à la mort qui enleva mademoiſelle
» de Fontange dès ſa première couche. Madame
» Scarron mit fin à ſa faveur, & fit ceſſer le crime.
» Cette veuve avoit été chargée du ſoin d'é-
» lever M. le duc du Maine & les autres enfans
» qui l'avoient ſuivi. Son emploi l'ayant fait con-
» noître au roi, elle ſe ſervit du crédit qu'un mé-
» rite ſupérieur lui avoit acquis en peu de temps,
» pour achever de le dégoûter d'un amour illé-
» gitime. Elle avoit trop de vertu pour prendre
» la qualité de maîtreſſe, trop peu de naiſſance,
» quoique de bonne maiſon du côté de ſon père,

---

prémices des amours du roi; en qui un grand tempérament ſe manifeſta dès l'âge tendre. Sa mère le laiſſoit s'amuſer pour gouverner à ſa place, & concouroit avec Mazarin à l'élever fort mal, & à le laiſſer dans l'ignorance.

» pour pouvoir aſpirer à celle de reine : ce titre
» lui manqua, elle eut tout le reſte (1). Louis
» l'honora comme ſi elle avoit été ſur le trône ;
» il l'aima autant, ou plus qu'il n'avoit fait les
» autres perſonnes du ſexe à qui il s'étoit attaché (2).
» C'eſt elle que toute l'Europe a connue, que la
» France *a reſpectée ſous le nom de madame de*
» *Maintenon.* Au reſte, ſi Louis donna dans les
» paſſions qui perdirent Salomon, elles ne l'a-
» veuglèrent pas comme lui juſqu'à le rendre in-
» fidèle. Dans le temps même de ſes plus grands
» égaremens, il conſerva un fond de religion qui

---

(1) Le père d'Avrigny ſe joue de l'hiſtoire ; il connoît bien les efforts que la veuve Scarron fit pour obtenir du roi qu'elle ſeroit déclarée ; il ſait bien quels prélats furent gagnés, & quels prélats furent ſacrifiés à ſon ambition..... Quels miniſtres elle plaça, & quels furent perdus & diſgraciés..... Quels princes du ſang, à cauſe d'elle, perdirent la faveur du roi, & quels bâtards furent élevés au rang de princes.

(2) Il falloit dire qu'il s'en l'aiſſa maîtriſer par habitude, par foibleſſe, & que cependant il ſe mettoit en fureur contre elle, quand il ſe ſouvenoit que tout avoit jadis fléchi & tremblé en ſa préſence. Les fâcheuſes expreſſions : AH ! QUAND J'ÉTOIS ROI ! ne ſeront pas aiſément oubliées. Diſons mieux ; à la mort du roi, la favorite ni le roi ne s'aimoient plus. Ils étoient très-embarraſſés l'un de l'autre.

» rendit la religion reſpectable; il connoiſſoit ſes » foibleſſes & en gémiſſoit. *Adultère ſans être* » *homicide*, pécheur & pénitent comme David, » on l'a vu depuis les déteſter dans la ſincérité de » ſon cœur, & réparer les ſcandales d'une vie » voluptueuſe par la pratique des plus ſolides » vertus (1).

» Son penchant pour la guerre ne fut ni moins » fort ni moins long, & il ſe le pardonna d'autant » plus aiſément que les princes ſont accoutumés » à le regarder comme le ſeul chemin qui mène » à la gloire & au nom de héros. Le titre de pa- » cifique, qui s'acquiert en faiſant goûter aux » peuples les douceurs d'une tranquille paix, eſt » regardé comme l'apanage des ames timides & » indolentes. On trouve qu'il eſt bien plus beau » de ſe rendre redoutable à ſes voiſins qu'aimable » à ſes ſujets, ou plutôt on croit gagner le cœur » de ceux-ci en perdant celui des autres. Prendre » des villes, donner des batailles, réduire des » provinces, c'eſt en quoi le prince vif & ambi-

(1) Voilà un grand ſujet d'éloge : il fut adultère, & ne fut pas *homicide !* non, ſans doute ; mais il exila le marquis de Monteſpan, parce qu'il étoit amoureux de ſa femme ; & pour ſa folle gloire militaire, il fit égorger des milliers de François.

» tieux fait conſiſter une partie du bonheur de
» ſon royaume; comme ſi l'éclat qui environne
» le conquérant ne coûtoit rien à ceux dont il
» ſe ſert pour faire ſes conquêtes. Le roi, élevé
» dans ces principes, eut preſque toujours les armes
» à la main; il commença quelquefois, ſur des
» prétextes aſſez légers, des guerres qu'il ne ter-
» mina que quand l'Europe épuiſée ſe vit hors d'état
» de pouſſer plus loin ſon reſſentiment, & de
» venger ſes injures (1). Si la gloire de la France
» s'accrut par-là au-dehors, on n'en fut pas plus
» heureux au-dedans (2). Les arts ſi floriſſans lan-
» guirent, les manufactures & le commerce tom-

---

(1) Pourquoi rougir de dire ce que toute l'Europe ſait ? Pour conſerver la vérité de l'hiſtoire, il falloit nettement déclarer que pendant toute ſa vie le roi fit des traités & les rompit l'épée à la main :

1°. Pour abaiſſer l'Autriche;

2°. Pour humilier l'Angleterre & la Hollande qu'il haïſſoit, pour augmenter ſon empire, & toujours pour occuper ſes ſujets de ſa gloire, de ſes conquêtes, & les empêcher de recommencer une ligue ou une fronde; car la nation avoit encore quelques velléités de reprendre ſes anciens droits que le roi étouffoit ſans ceſſe.

(2) Ce n'eſt point la gloire de la France qui s'accrut, mais plutôt la France s'attira l'indignation & la jalouſie de l'Europe, au point qu'elle s'arma pour la ſucceſſion

» bèrent, la campagne ſe dépeupla, le royaume
» fut livré à l'avidité du partiſan, plaie plus ter-
» rible que toutes celles de l'Égypte (1).

» Tel fut Louis juſqu'en 1697, toujours re-
» gardé comme le plus grand prince de ſon ſiè-
» cle (2). Juſques-là, à peine avoit-il eſſuyé quel-
» ques revers. Il ceſſa enfin d'être heureux; il
» ceſſa de paroître redoutable; il ne ceſſa point

---

de l'Autriche contre la France & l'Eſpagne, en faveur de cette Autriche qui avoit exercé auparavant un empire ſi tyrannique ſur toute l'Europe, qui l'oublia pour fondre ſur Louis XIV.

(1) Ainſi, voilà cinq lignes de vérités ſeulement dans tant de pages de panégyrique ou de menſonges.

(2) Par les jéſuites, oui; mais non par l'Europe..... L'Angleterre, au lieu de le regarder comme un grand roi, le prit pour un grand fou; & le roi Guillaume, en faiſant bâtir l'hôpital de Béthléem pour les fous, fit exécuter les plans ſur ceux du Louvre. Louis XIV en fut ſi indigné qu'il uſa de repréſailles, en faiſant conſtruire un édifice *Saint-Jame* pour une deſtination plus humiliante. La Hollande regarda le roi comme un monarque dangereux à la liberté de l'Europe qu'il falloit réprimer; l'empereur, comme un uſurpateur du trône d'Eſpagne, capable de perdre ſon royaume pour élever ſon petit-fils aux dépens de l'Autriche. Voilà comme il fut conſidéré.

» d'être grand : Dieu, qui l'avoit élevé jusqu'à » en faire un objet d'envie & de terreur pour les » nations voisines, appésantit son bras sur lui, » & l'attaqua par les endroits les plus sensibles. » Comme père & comme roi, il fut également » éprouvé. Environné d'une foule de princes ses » enfans, qui faisoient la consolation de sa vieil- » lesse, l'ornement de sa cour, l'espérance du » royaume, il sembloit que l'Europe n'auroit pas » eu assez de couronnes pour leur en donner à » tous ; & en moins de dix mois, il se trouva » réduit à souhaiter qu'il lui en restât un seul qui » portât la sienne. Tout couvert des lauriers qu'il » avoit cueillis depuis qu'il étoit sur le trône, il » comptoit le nombre de ses années par celui de » ses prospérités, & il vit tout-à-coup sa puissance, » auparavant si formidable, devenir le jouet de » la fortune & le mépris de ses ennemis (1). » Forcé à demander la paix à ceux qui l'avoient » attaqué, lui qui avoit accoutumé d'attaquer » les autres ; à ceux qui l'avoient vaincu, lui qui » avoit toujours passé pour invincible, il la sol- » licita sans pouvoir l'obtenir. A peine daigna-t-on

---

(1) C'est le sort de tous les dissipateurs, monarques, sujets, pères & enfans de famille.

» écouter

» écouter ſes propoſitions ; on rejeta ſes offres, » on inſulta ſes miniſtres : le vainqueur orgueil- » leux vouloit l'attacher lui-même à ſon char, & » le faire ſervir à ſon triomphe. Ce fut-là l'humi- » liation de Louis. Mais abattu, accablé, écraſé en » quelque ſorte, n'ayant de reſſource, ni dans la » modération des victorieux ni dans le bras des » vaincus, il en trouva une dans ſa patience & » dans ſa réſignation ſans bornes (1). Voilà ſa » gloire, & une gloire qu'il ne partagea avec per- » ſonne. Senſible, ſans doute, mais aſſez maître » de ſon cœur & de ſes yeux pour ne le point » paroître, on le vit recevoir les plus triſtes » nouvelles avec un viſage aſſuré, raſſurer même » le courtiſan & le miniſtre conſternés. Sa tran- » quillité dans ſes malheurs fit l'étonnement de ceux » qui l'approchèrent. Le roi conquérant & le père, » béni auſſi bien que les anciens patriarches par

(1) Il eſt très-faux que le roi fût réſigné : il étoit à peine ſorti de la guerre de la ſucceſſion, qui l'avoit forcé à chaſſer le prétendant, à détruire Dunkerque, à reconnoître la ſucceſſion des princes proteſtans à la couronne, qu'au lieu de ſoulager ſes peuples déſolés, il alloit relever encore le prétendant, & attaquer l'Angleterre à qui ſeule il devoit de n'avoir pas été écraſé ; enfin il faiſoit travailler à Mardick pour remplacer Dunkerque.

» une nombreuſe poſtérité, parurent moins ad-
» mirables que le père affligé dans ſa famille,
» & le conquérant réduit à demander la paix,
» parce que les revers ne lui ôtoient rien de
» cette fermeté qui fait le caractère du véritable
» héros (1). On eût dit que le ciel ne lui avoit
» préparé tant de diſgraces, que pour donner au
» monde le ſpectacle nouveau d'une conſtance à
» l'épreuve de tout ce qui eſt le plus capable de
» l'ébranler (2).

» Tel fut Louis dans la dernière guerre, juſqu'au
» moment qui couronna ſa fermeté par ces ſuccès
» éclatans qui ne laiſſèrent aux ennemis de la paix
» que le regret de ne l'avoir pas conclue aux con-
» ditions qu'il avoit propoſées. Dirai-je qu'il fut
» encore plus grand à la mort qu'il ne l'avoit été

---

(1) De théâtre; car le héros véritable fait le bonheur des vaincus, & le roi pendant toute ſa vie fit le malheur de ceux qu'il vainquit, & de ſes anciens ſujets.

(2) Le deſſein ſecret de ſe venger de l'état d'humiliation où l'avoit réduit l'Europe entière n'annonce point une conſtance magnanime, une patience inaltérable; mais l'avidité de la gloire, le dépit étouffé & le reſſentiment prêt à éclater, quand la providence l'appela de ce monde, après avoir châtié le royaume par ſon interminable règne.

» pendant ſa vie (1) ? C'eſt la juſtice que lui ont
» rendue ceux mêmes qui avoient le moins de pen-
» chant à le flatter, & les panégyriſtes n'ont rien
» dit là-deſſus qui n'ait été autoriſé par la voix
» publique. Il ne s'attriſta point, comme Ezé-
» chias, à la vue du moment fatal qui devoit le
» confondre avec le dernier de ſes ſujets. Il n'en
» parla que pour adorer les ordres de la providence
» ſur lui, que pour conſoler les princes & les cour-
» tiſans qui fondoient en larmes, que pour leur
» faire les plus touchantes leçons ſur la fragilité &
» ſur la vanité des choſes humaines. Pénétré d'un vif
» repentir de ſes fautes, & en même-temps plein
» de confiance dans les miſéricordes divines, il
» mourut en vrai héros (2) & en parfait chrétien.

» Tel fut Louis dans les derniers inſtans de ſa
» vie. En dépit de la malignité & de la calomnie,
» ſon nom vivra dans nos faſtes, & la poſtérité le

---

(1) A la mort il trompa le duc d'Orléans; il l'appela exprès, lui parla de ſes droits, lui dit qu'il les lui avoit conſervés; & on ſait qu'il les avoit anéantis : quelques inſtans après, il appela ſon fils légitimé, & lui dit qu'il lui ordonnoit d'exécuter ſon teſtament.

(2) Reconnoiſſant avoir volé ſon peuple, & diſant, pour réparation, qu'il en avoit demandé pardon à Dieu.

» placera avec ceux de Charlemagne & de Clo-
» vis. (1). Quoi qu'en diſent les ennemis de ſa
» gloire, aſſez de rois auront ſes défauts, trop peu
» auront ſes vertus. C'eſt ſur quoi toutes les nations
» lui ont rendu une juſtice que l'héréſie ſeule ne
» lui fait pas. Moins attaché au centre de l'unité,
» moins zélé pour la foi de l'égliſe, il auroit trouvé
» des admirateurs parmi ceux qui le décrient, des
» panégyriſtes parmi ſes cenſeurs. Il n'a ceſſé d'être
» grand, que parce qu'il a fait ſervir ſa puiſſance à
» maintenir la pureté de la foi & à exterminer
» l'erreur. Ce fut de cette ſorte à-peu-près que
» Conſtantin vit autrefois déchoir ſa réputation
» dans l'eſprit des païens. L'ancienne Rome n'avoit
» point vu de meilleur prince que lui tandis qu'il

---

(1) Charlemagne & Louis XIV; quel parallèle! le premier ne vouloit règner que par la perſuaſion; le ſecond, que par l'empire & la terreur: Charlemagne conſultoit les François, & Louis aboliſſoit tout conſeil pour ſubſtituer ſa volonté abſolue. Charlemagne avoit rétabli la liberté dans toute les portions de l'Empire, il aſſembloit ſans ceſſe la nation; le roi Louis XIV avoit en horreur toute aſſemblée, ſoit nationale, ſoit des provinces. Charlemagne étoit modeſte dans ſon intérieur, il haïſſoit le faſte, *il faiſoit vendre ſes choux*, diſent ſes hiſtoriens, il étoit économe; & le roi avoit tous les vices contraires. Clovis étoit le plus féroce des barbares.

» ſuivoit les ſuperſtitions de ſes pères ; ce ne fut » plus qu'un homme médiocre dès qu'il attaqua le » paganiſme & qu'il ſe déclara chrétien (1) ».

---

(1) Voilà le fanatiſme jéſuitique qui termine le tableau.

Le réſultat de l'éloge jéſuitique du père d'Avrigny, l'écho de tous les jéſuites du monde, eſt que le roi fut un grand roi, mais pour lui-même ; qu'il fut ſecret pour lui-même ; aimant la décoration, les expéditions militaires, mais pour lui-même ; avide de la fortune de ſes ſujets, mais pour lui-même. Or, un roi eſt fait pour ſon peuple ; un peuple n'eſt pas fait pour un roi.

Qu'a fait Louis XIV pour ſon peuple, pour ſon bonheur, pour ſa liberté, pour le maintien de ſes droits & de ſa propriété ? La réponſe ſera le portrait du roi ; & par quel moyen a-t-il été grand, & régné ſur l'Europe ? Le détail des finances dans lequel nous allons entrer le fera connoître, & ſes lettres à Colbert, avec ſes réponſes, le faiſant parler lui-même, manifeſteront ſon caractère d'une autre manière.

CHAPITRE XI.

De l'adminiſtration des finances de France, ſous Louis XIV.

Le roi levoit ſur ſes peuples quatre-vingt-dix millions à la mort de Mazarin, & n'en touchoit point quarante. La partie liquide des revenus étoit conſommée par deux ans d'anticipations; le tréſorier de l'épargne tiroit d'avance pour un & deux ans, la totalité de l'impoſition ſur les receveurs; les billets de l'épargne étoient donnés pour comptant à ceux qui étoient chargés de faire les dépenſes. Fouquet ſe ſervit de ce déſordre pour dilapider les deniers royaux; il ne tint pas même de regiſtre de recette & de dépenſe; & les comptes des revenus du roi ne purent jamais être rendus pour les années 1656, 57, 58, 59 & 60.

Colbert, qui ſuccéda à Fouquet, remit dans toutes les parties de la finance la règle, la netteté & la juſtice; & le roi déclara qu'il prendroit ſeul la direction de cette partie du gouvernement, pour examiner, vérifier & ſigner les regiſtres tous les mois.

En 1661, le montant des baux & des impoſitions étoit de. . . . 84,222,096 liv.

Et en 1683, de. . . 116,873,478.

Ainſi Colbert augmenta les revenus du roi de 32,651,382 liv., ſelon le calcul & la vérification qu'en firent, dans leurs mémoires, les frères Paris; mais après Colbert, le déſordre ne ceſſa plus dans les finances.

La nation s'étant accoutumée aux ſoulèvemens avant Louis XIV, on avoit réſolu de lui donner du calme, & d'en tempérer les agitations. Mais les moyens qu'on employa furent une des erreurs de ce temps-là, & les ſiècles ſuivans en ont reconnu l'extrême injuſtice.

« Tous les politiques, dit le cardinal de Richelieu dans ſon teſtament politique, CHAPITRE » *du peuple*, ſont d'accord que ſi les peuples » étoient trop à leur aiſe, il ſeroit impoſſible de » les contenir dans les règles de leur devoir : ayant » moins de connoiſſance que les autres ordres de » l'état, s'ils n'étoient retenus par quelque néceſ» ſité, difficilement demeureroient-ils dans les » règles preſcrites par la raiſon & par les loix. » La raiſon ne permet pas de les exempter de tou» tes charges, parce qu'en perdant en ces cas la » marque de leur ſubjection, ils perdroient auſſi » la mémoire de leur condition, & que s'ils étoient

» libres de tributs, ils penſeroient l'être de l'obéiſ-
» ſance; il les faut comparer aux mulets, qui,
» étant accoutumés à la charge, ſe gâtent par un
» long repos plutôt que par le travail ». Le cardinal dit enſuite que cette charge ne doit pas faire ſuccomber le peuple.

Telle étoit la grande maxime des miniſtres, juſqu'à ce qu'une nouvelle philoſophie relevât l'eſpèce humaine de l'aviliſſement où toutes les puiſſances l'avoient plongée. Louis XIV, nourri de ces mauvais principes, avoit imaginé toutes ſortes d'impôts pour aſſujétir toutes les actions des hommes. La variété de ſubſides qu'il retira de ſes peuples eſt innombrable. Tous les lieux de ſon empire, tous les états, les élémens, toute production d'induſtrie ou du ſol, tous les actes humains, furent aſſervis à l'impôt. Son avidité permit qu'on inventât ou qu'on payât les tailles, taillon, gabelles, aides, domaines, douanes, ſubſiſtance, ſol pour livre, quartier d'hiver, garniſons, marques d'or, d'argent, d'étain, & du papier timbré, contrôle, impôt ſur le tabac, régale, aiſés, franc-fiefs, recherches de nobles & de financiers, droits ſur les bois, ſur les eaux & forêts, ban & arrière-ban, parties caſuelles, tontines, emprunts, créations de rentes, altération des monnoies, ventes de charges, offices nouveaux, taxe ſur les finan-

ciers, dixième, &c. &c. Enfin, il établit un impôt ſur la tête de chacun de ſes ſujets; & c'eſt alors qu'il put dire, avec le cardinal de Richelieu, qu'il chargeoit le françois *comme un mulet*, pour qu'il fût bien, par l'impôt, quelle étoit ſa dépendance. On a calculé qu'il tira de ſes ſujets plus que tous ſes prédéceſſeurs enſemble. Ce n'étoit pas là le vœu du bon Henri, ni ſon bon mot ſur *la poule au pot ;* mais auſſi Louis XIV fit bâtir Verſailles. L'or & l'argent, les ſtatues, les fontaines, les aqueducs, le marbre, les édifices ſomptueux y annoncèrent ſa puiſſance & ſon amour de la décoration. Il n'aimoit point la ville de Paris, & toute ſa vie il ſe ſouvint, avec un reſſentiment intérieur, de ſa rebellion pendant la fronde. Avec ces ſentimens il ne pouvoit imiter Henri IV, qui déſarma ſa capitale par des bienfaits; qui la força à aimer ſon roi; qui s'attacha au palais qu'il y poſſédoit, & qui montroit aux ambaſſadeurs étrangers ſes jardins, ne pouvant contenir ſa joie, d'y voir *une ville de Paris au bout.* Mais ces jardins & ces châteaux n'étoient plus dignes du petit-fils de Henri IV. Il aimoit le grand air, & il éleva à Verſailles ſes bâtimens ſur une colline, & au bord d'un précipice dont il adoucit la chûte. Il aimoit les grandes entrepriſes & il ſe plut à ſurpaſſer la nature en ce lieu. Il haïſſoit Paris, & il

alla à Verſailles, en s'éloignant de ſon peuple de quatre lieues.

Le règne militaire du roi, ſes palais, ſes jardins, ſes ſtatues, les gratifications à ſes courtiſans, l'impunité des vols de ſes miniſtres, ſon luxe, les villes qu'il acheta, & le beſoin de ſatisfaire la fougue de ſes deſirs, créèrent l'agiot, l'art de la finance qu'on n'avoit pas connu avant lui, & il s'éleva en France une hiérarchie de financiers qui l'appauvrirent. Le ſurintendant traitoit avec les intendans de finance; puis venoient les tréſoriers de l'épargne, les traitans, les fermiers, les receveurs, les collecteurs. Une armée de traitans & de commis fut répandue dans toute la France. Des procès interminables & ſans ceſſe renaiſſans, une inquiſition fiſcale s'introduiſirent dans le royaume.

Le roi étoit ſi borné dans l'art de gouverner les finances, qu'il imagina une fois de punir de mort tout traitant qui avanceroit de l'argent ſur des impoſitions nouvelles, & fut le premier à révoquer l'arrêt, en exigeant de groſſes ſommes des financiers, qui n'osèrent jamais demander l'abrogation de cette loi qui exiſte encore. Pendant tout ſon règne il abandonna cette partie de l'adminiſtration à la volonté abſolue du miniſtre. Colbert n'étoit plus, & le luxe de la cour, les bâtimens, les dépenſes de la guerre, augmentoient tous les jours,

quand le roi imagina de vendre juſqu'à la nobleſſe, avec la faculté de ne pas être impoſée à la taille dans les pays gouvernés par ſes intendans. Il vendoit ainſi à quelques François le privilège de ſe décharger ſur le peuple du fardeau de l'impôt. C'eſt ſous Louis XIV qu'on imagina de payer la dette de l'Etat en papier, de créer des billets de *monnoie*, *d'uſtenſiles* & de *ſubſiſtance*, qui éprouvoient le ſort des billets de jeunes gens décriés. Le roi vendit encore le titre de conſeiller & multiplia les magiſtrats; ſon conſeil créoit tout, juſqu'à des princes du ſang pour lui ſuccéder.

Cette dilapidation des revenus de l'Etat obligea le roi à recourir au fléau des emprunts, plus funeſtes aux nations que les impôts, parce que pour rembourſer l'impôt eſt néceſſaire, & que la main-d'œuvre eſt ſi habile dans la finance, que les deniers arrivent au roi après une grande diminution. Dans la guerre de 1672 il fallut des ſecours extraordinaires; le peuple étoit accablé, & Louvois, qui vouloit de l'argent, alla lui-même trouver le préſident Lamoignon, pour négocier avec le parlement la création d'un million de rentes au denier vingt. Colbert, qui prévoyoit les ſuites, averti à temps, alla chez Lamoignon, le ſuppliant de ne pas favoriſer une pareille opération, ajoutant qu'il en répondroit ſeul devant Dieu, & lui repréſentant

les ſuites, ſi on permettoit des emprunts. Celui-ci fut créé & rempli; mais la guerre finie, Colbert ferma la plaie & rembourſa.

Louis XIV, pendant tout ſon règne, interdit à ſes ſujets les moindres regards ſur l'adminiſtration: il défendit, comme à Veniſe, d'en dire du bien & d'en dire du mal; & parce que le maréchal de Vauban, à qui le monarque devoit une partie de ſa gloire militaire, voulut pénétrer dans ces affaires, il perdit ſon crédit à la cour.

Vauban, obligé à de fréquens voyages que les fortifications des frontières lui rendoient néceſſaires, avoit vu en détail les oppreſſions variées qui déſoloient les peuples pour la collecte des différens impôts, & propoſa avec Boiſguilbert le projet d'une dîme royale ou impôt territorial, par lequel toutes les terres étoient aſſujéties. La nobleſſe & la robe rugirent d'un projet coupable qui anéantiſſoit leurs privilèges. Les traitans ſe joignirent à ces deux corps; le miniſtre des finances, les intendans des finances, une armée de commis, les intendans des provinces, pouſsèrent de hauts cris, & Vauban, ſans encourir une diſgrace éclatante du roi, qui oublia ſes ſervices, fut obligé de fuir les regards du monarque, qui dédaigna ſon livre ſur la dîme royale.

Boiſguilbert fut puni plus rigoureuſement; il

perdit la place dont il tiroit sa subsistance, & fut exilé au fond de l'Auvergne. La Vrillière (nom odieux aux François, & depuis plus odieux encore, parce que les chefs de cette maison exécutèrent trop long-temps les ordres tyranniques du roi contre la liberté des citoyens) eut honte cette fois d'être l'instrument d'une punition contre un citoyen qui avoit proposé le bien de l'État, & obtint du roi que Boisguilbert feroit le voyage en Auvergne *pour obéir*, & qu'il reviendroit. La comédie dura deux mois, & Boisguilbert revint; mais il ne récupéra point sa place, & n'eut d'autre dédommagement que les acclamations du peuple qui le reçut à son retour. Quand les punitions militaires jètent les esprits dans la terreur & l'épouvante, les tyrans sont assurés de leur efficacité. Quand les peuples dédommagent par des acclamations les citoyens que le roi punit, un ministre qui a du sens doit savoir que c'est une vengeance indirecte que se permettent les peuples contre leurs souverains; c'est la préparation éloignée d'une révolution qui avertit le despote de ne pas se compromettre. La postérité ne pardonnera pas au roi d'avoir perdu, dans Vauban, le courtisan patriote & l'écrivain populaire; elle lui pardonnera encore moins d'avoir livré l'État à la rapacité des ministres & des généraux.

Il faut avouer auſſi que la pourſuite de Fouquet ayant fait pouſſer de hauts cris à tout homme revêtu de la puiſſance publique, le roi parut ſe repentir de s'être attiré le mécontentement de ceux qui l'environnoient, & réſolut de ne plus entrer dans le détail de la recherche des miniſtres & des courtiſans : il crut trop indigne de lui d'approfondir les minuties de la comptabilité. Si on lui diſoit qu'un général, un intendant, un miniſtre, trafiquoient de ſes finances & abuſoient des revenus de l'Etat : *il fait mes affaires*, répondoit le roi, *il faut bien qu'il faſſe les ſiennes*. Ce principe, plus digne d'un ſultan que d'un roi de France, s'établit inſenſiblement. Tous les ambitieux du ſiècle l'ont répété, & perſonne, pendant tout le règne de Louis XV, n'a déſapprouvé en France que le miniſtre, l'intendant & le général fiſſent leurs affaires en faiſant bien celles du roi. Quel ſera le réſultat de cette tranquillité des rois & de leur confiance en tous ces parvenus affamés de faire leurs affaires comme ceux qui les ont précédés, & de les faire auſſi impunément ? On ſe trompe bien, ſi la puiſſance royale n'eſt un jour anéantie par le département ſeul de la finance, ſi mal adminiſtré depuis le règne de Louis XIV, chargé encore aujourd'hui de vieilles dettes, & abandonné à l'avidité des miniſtres & des courtiſans. Quel ſera

donc le ſort de nos rois quand le peuple abattu aura perdu toutes ſes forces; quand des impôts nouveaux ſeront impoſſibles, & quand l'Etat ſera obéré ? Ces poſitions fâcheuſes ſe préſentent dans un état graduellement plus triſte & plus embarraſſant. Les miniſtres ne penſent qu'à pouſſer la machine, à louvoyer, à éviter tant qu'ils peuvent le précipice. Aucun ne s'eſt élevé encore, même en eſprit, juſqu'à un nouveau plan, & s'il a paru quelque perſonnage capable de propoſer au roi des réformes, ſoudain les courtiſans l'ont perdu dans l'eſprit des rois. Beau royaume ! tu ne périras que par la finance; & pour te rétablir, tu ne pourras récupérer tes forces naturelles qu'en rappelant les primitives inſtitutions nationales de la monarchie françoiſe, & les temps fortunés qui précédèrent tous nos abus.

CHAPITRE XII.

Louis XIV & ſes miniſtres. Pièces juſtificatives.

Les principes du gouvernement de Louis XIV ſont ſi vigoureuſement attaqués dans ces mémoires, & le règne de ce monarque trouve encore aujourd'hui un ſi grand nombre de flatteurs

dans le clergé, dans le jéſuitiſme, dans le militaire, dans les artiſtes & les littérateurs, que les loix de l'hiſtoire exigent qu'on publie des pièces juſtificatives. On ne les prendra pas dans les années calamiteuſes du règne de ce monarque; on diroit qu'on a choiſi ſes plus triſtes années, ſes revers & ſes calamités pour montrer un gouvernement forcé à des actes de pouvoir arbitraire, ou conduit par foibleſſe, dans l'âge de décrépitude, à des principes déſaſtreux. Pour juger le monarque avec l'impartialité qui convient à l'hiſtoire, on doit le conſidérer dans ſes années glorieuſes, & avant la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, qui fut la véritable époque de ſes revers. On doit le montrer travaillant en ſecret avec ſes miniſtres, & choiſir celui qui a conſervé l'eſtime de la nation, & joui le plus long-temps de celle du roi. On verra quelle dépravation de volontés, d'idées & de maximes Colbert étoit obligé d'attaquer ſans ceſſe dans Louis XIV, & avec quelle adreſſe & quelles précautions il écrivoit pour ne point bleſſer l'orgueil du monarque, pour en obtenir des réformes, pour ſoulager les peuples & réprimer le luxe du roi dans ſes bâtimens. Ecoutons les expreſſions de Colbert; c'eſt lui-même qui parle à Louis XIV dans un mémoire.

« Votre majeſté retourne de Verſailles. Je la

» ſupplie

» ſupplie de me permettre de lui dire ſur ce ſujet
» deux mots de réflexion que je fais ſouvent, &
» qu'elle pardonnera, s'il lui plaît, à mon zèle.

» Cette maiſon regarde bien davantage le plaiſir
» & le divertiſſment de votre majeſté que ſa
» gloire; & comme elle fait bien connoître à
» tout le monde combien elle préfère celle-ci à
» ceux-là, & que c'eſt aſſurément l'intérieur de
» ſon cœur, enſorte qu'il y a toute sûreté de
» parler librement à votre majeſté ſur cette
» matière, ſans riſquer de lui déplaire, je
» croirois prévariquer à la fidélité que je lui dois
» ſi je ne lui diſois:

» Qu'il eſt bien juſte qu'après une ſi grande &
» ſi forte application qu'elle donne aux affaires
» de ſon état, avec l'admiration de tout le monde,
» elle donne quelque choſe à ſes plaiſirs & à ſes
» divertiſſemens; mais il faut bien prendre garde
» qu'ils ne préjudicient pas à ſa gloire.

» Cependant, ſi votre majeſté veut bien cher-
» cher dans Verſailles où ſont plus de quinze
» cent mille écus, qui y ont été dépenſés depuis
» deux ans, elle aura aſſurément peine à les trou-
» ver. Elle peut faire réflexion que l'on verra à
» jamais dans les comptes des tréſoriers de ſes bâ-
» timens, que pendant le temps qu'elle a dépenſé
» de ſi grandes ſommes en cette maiſon, elle

» négligé le Louvre, qui eſt aſſurément le plus ſu-
» perbe palais qu'il y ait au monde, & le plus
» digne de la grandeur de votre majeſté; *& Dieu*
» *veuille que tant d'occaſions qui la peuvent néceſ-*
» *ſiter d'entrer dans quelque grande guerre, en lui*
» *ôtant les moyens d'achever ce ſuperbe bâtiment,*
» *ne lui donnent pour long-temps le déplaiſir*
» *d'en avoir perdu le temps & l'occaſion!*

» Votre majeſté ſait qu'au défaut des actions
» éclatantes de la guerre, rien ne marque davan-
» tage la grandeur & l'eſprit des princes que les
» bâtimens, & toute la poſtérité les meſure à
» l'aune de ces ſuperbes maiſons qu'ils ont élevées
» pendant leur vie. O quelle pitié que le plus
» grand roi & le plus vertueux, de la véritable
» vertu qui fait les plus grands princes, fût me-
» ſuré à l'aune de Verſailles! & toutefois il y a
» lieu de craindre ce malheur. Pour moi, j'avoue
» à votre majeſté que, nonobſtant la répugnance
» qu'elle a d'augmenter les *comptans*, ſi j'avois
» pu prévoir que cette dépenſe eût été ſi grande,
» j'aurois été d'avis de l'employer en des ordon-
» nances de comptant, afin d'en ôter la connoiſ-
» ſance.

» Votre majeſté obſervera s'il lui plaît de
» plus, qu'elle eſt entre les mains de deux hommes
» qui ne la connoiſſent preſque qu'à Verſailles,

» c'eſt-a-dire, dans le plaiſir & dans le divertiſ-
» ſement, & qui ne connoiſſent point du tout
» l'amour qu'elle a pour la gloire, de quelque
» part qu'elle doive venir ; que la portée de leurs
» eſprits, ſuivant leurs conditions, divers inté-
» rêts particuliers, la penſée qu'ils ont de faire
» bien leur cour auprès de votre majeſté, joint à
» ceci la *patronance* dont ils ſont en poſſeſſion, fera
» qu'ils traîneront votre majeſté de deſſeins en
» deſſeins, pour rendre ces ouvrages interminables, ſi elle n'eſt en garde contre eux.

» Pour concilier toutes ces choſes, c'eſt-à-dire,
» pour donner à la gloire de votre majeſté ce
» qui lui doit appartenir, & à ſes divertiſſemens
» de même, elle pourroit faire terminer promptement tous les comptes de Verſailles, fixer
» une ſomme pour y être employée tous les ans :
» peut-être même ſeroit-il bon de la ſéparer entière-
» ment des autres fonds des bâtimens, & enſuite
» s'appliquer tout de bon à achever le Louvre ; &
» ſi la paix dure encore long-temps, élever des
» monumens publics qui portent la gloire & la
» grandeur de votre majeſté plus loin que ceux
» que les Romains ont autrefois élevés ».

(Le roi répond :) *vous ſavez mon intention ſur Verſailles :* & Colbert continue ainſi ſur le gouvernement des finances dans un autre mémoire.

« Dans le grand nombre d'articles relatifs à la » dépenſe, je vois toujours avec regret, ſire, » celui des priſons royales. Je prie votre majeſté » de me permettre de lui repréſenter qu'on pour- » roit en diminuer le nombre, le réduire à deux » ou à trois pour tout le royaume, & pour les » crimes capitaux ſeulement, qu'il eſt convenable » quelquefois de punir par un empriſonnement. » Vos ſujets, ſire, pourroient être abandonnés à » la tyrannie ſecrète d'un miniſtre prévaricateur, » & qui le jugeroit, ſire? Les fortereſſes peuvent » être utiles à certains gouvernemens : elles l'ont » été à la France, pour ſoumettre les eſprits à l'au- » torité; mais aujourd'hui, ſire, que la ville de » Paris & le reſte de la France ſe montrent ſi » paſſionnés pour la gloire de votre majeſté, & » ſe gouvernent par l'honneur, il ſeroit peut-être » convenable de diminuer le nombre de ces priſons » & de les faire viſiter ».

(*A la marge eſt écrit, de la main du roi :*) *JE VERRAI cet article ſéparément; mon autorité exige qu'on ne perde pas de vue ce qui peut la maintenir.*

Le roi effectivement ne perdoit pas de vue ce qui pouvoit maintenir ſon deſpotiſme. Il en donna une preuve bien évidente dans l'exil de M. de Monteſpan qui, furieux avec raiſon de ce que

le roi lui avoit ravi ſa femme, alloit à la cour en deuil & avec des pleureuſes, ne ceſſant de ſe plaindre du roi irrité de la ſingularité. Pour n'être pas exilé, Monteſpan ſoutenoit un procès qu'il faiſoit durer, & le roi en faiſoit négocier, par Colbert, la prompte expédition pour pouvoir le renvoyer.

« J'ai vu, écrivoit Colbert à Louis XIV, M. » de Fieubet ſur le ſujet de M. de Monteſpan, » ainſi que votre majeſté me l'a ordonné par ſon » billet du 13 de ce mois, que j'ai reçu ce matin. » Il m'a aſſuré que M. de Monteſpan avoit donné » les mains à tout; que la procédure étoit déjà » fort avancée, & qu'elle étoit en état de ne » recevoir aucune difficulté. Ce que j'ai recueilli » de ſon diſcours eſt ceci : Il faut encore quinze » jours pour rendre la procédure parfaite, & pen- » dant ce temps-là, il eſt aſſez néceſſaire que M. » de Monteſpan demeure à Paris. Peut-être quel- » que difficulté pourroit apporter quelque retar- » dement à la concluſion de cette affaire, encore » que ledit ſieur Fieubet ne me l'ait point té- » moigné; & comme votre majeſté m'a fait » connoître qu'elle ne veut pas que ledit ſieur de » Monteſpan ſoit ici quand elle arrivera à Fon- » tainebleau, j'ai cru qu'il étoit néceſſaire de lui » dépêcher ce courier, exprès pour être informé

» de ſes intentions ſur le ſéjour de quinze jours » qu'il ſera encore obligé de faire en cette ville » pour achever entièrement la procédure ».

(Le roi répond à la marge :) *pour ce qui regarde l'affaire dont le ſieur de Fiennet eſt chargé, dites lui de la preſſer, afin qu'elle ſoit achevée, s'il eſt poſſible, dans la fin de ce mois. Quand vous viendrez à Fontainebleau, je deſire que vous ſoyez inſtruit de l'état où elle ſera, afin que je prenne mon parti ſur le ſéjour de M. de Monteſpan ; en attendant vous ne lui ferez donner aucun ordre.*

Quelque temps après, le roi écrit à Colbert du camp de Deinſe, le 17 mai 1678.

J'oubliai de vous dire en partant que M. de Monteſpan étant à Paris, il ſeroit bien à-propos d'obſerver ſa conduite ; c'eſt un fou capable de faire de grandes extravagances. Je deſire donc que vous faſſiez voir ce qu'il fait, quelles gens il hante, quels diſcours il tient ; enfin ſoyez le plus inſtruit que vous pourrez de ce qu'il fait, & quand il y aura quelque choſe qui vous paroîtra conſidérable vous me le ferez ſavoir.

L'exil fut le terme de cette inquiſition, dont Colbert eut la foibleſſe de ſe charger. Ce miniſtre ne ceſſoit cependant de ſolliciter, ſupplier, repréſenter ſur l'état des finances pour engager le roi à approuver ſes plans. Le ton ſoumis étoit le ſeul

capable de toucher le cœur du monarque; la ſituation de ſes peuples ne l'étoit pas.

« L'ordre de votre majeſté, ſa haute vertu, & » mon cœur, qui n'eſt plein que d'amour & de » zèle pour la perſonne & la gloire de votre ma- » jeſté, me donnent la hardieſſe de parler. C'eſt » un métier fort difficile que je vais entreprendre; » il y a près de ſix mois que je balance à dire » les choſes fortes à votre majeſté que je lui dis » hier, & celles que je m'en vais encore lui dire. » Je fais auprès de votre majeſté le métier, ſans » comparaiſon, le plus difficile de tous; il faut » de néceſſité que je me confie en la bonté de » votre majeſté, en ſa haute vertu, en l'ordre » qu'elle nous a ſouvent donné & réitéré de l'a- » vertir, au cas qu'elle allât trop vîte, & en la » liberté qu'elle m'a ſouvent donnée de lui dire » mes ſentimens.

» Votre majeſté me dit hier que peut-être ma » penſée ſeroit de licencier des troupes. Non, ſire: » que votre majeſté ſoit perſuadée, s'il lui plaît, » qu'en tout ce qui dépendra de moi, j'irai plus » vîte que qui que ce ſoit aux choſes qui regar- » deront ſa véritable gloire. Elle a quatre ſortes » de dépenſes à faire.

» La première eſt à-préſent *la guerre de mer*; » la ſeconde *les affaires étrangères*; la troiſième *la*

» *guerre de terre ;* la quatrième *les dépenſes du de-*
» *dans du royaume, les plaiſirs & les divertiſſemens*
» *de votre majeſté.*

» Je ſuis perſuadé, ſire, que les deux premières
» doivent marcher d'un pas égal, à l'excluſion des
» deux autres ſans difficulté, & qu'elles ne doivent
» ſubſiſter que des reſtes, pour ainſi dire, des
» deux premières. La troiſième doit auſſi ſubſiſter,
» s'il eſt poſſible ; mais comme elle doit avoir ſon
» temps, elle peut ſouffrir quelque diminution
» dans un temps où elle n'eſt pas néceſſaire ; mais
» la quatrième dépenſe doit ſouffrir toute la ri-
» gueur des retranchemens ; par cette belle maxime ;
» *qu'il faut épargner cinq ſols aux choſes non né-*
» *ceſſaires*, ET JETER LES MILLIONS, QUAND
» IL EST QUESTION DE VOTRE GLOIRE. Je
» déclare à votre majeſté, en mon particulier,
» qu'un repas inutile de mille écus me fait une
» peine incroyable, & lorſqu'il eſt queſtion de
» millions d'or pour la Pologne, je vendrois tout
» mon bien, j'engagerois ma femme, mes enfans,
» & j'irois à pied toute ma vie pour y fournir,
» s'il étoit néceſſaire. Votre majeſté excuſera,
» s'il lui plaît, ce petit tranſport. Il faut donc
» voir s'il ſe peut faire des retranchemens ſuffiſans
» dans cette quatrième ſorte de dépenſes, & en
» cas que cela ne ſe puiſſe, voir ce qui ſe peut

» retrancher ſur la troiſième, pour faire ſubſiſter » les deux premières; c'eſt ici que votre majeſté » me permettra, s'il lui plaît, de parler avec » liberté.

» *Elle a tellement mêlé ſes divertiſſemens avec la* » *guerre de terre, qu'il eſt bien difficile de les diviſer;* » & ſi votre majeſté veut bien examiner en détail » combien de dépenſes inutiles elle a faites, elle » verra bien que ſi elles étoient toutes retran- « chées, elle ne ſeroit point réduite à la néceſſité » où elle eſt.

» J'entends dire que les huit cent mille livres » d'étapes qui ont été fournies dans les provinces, » dans le même temps que les troupes ont été » payées réglément, ſont conſommées. N'eſt-il » pas vrai que ſi l'on avoit laiſſé les troupes dans » leurs quartiers, ſans leur faire jouer la navette, » comme l'on a fait, par des changemens & des » marches perpétuelles, cette ſomme pourroit » ſervir aux dépenſes de l'Etat? J'entends dire » de plus, que les derniers revenant-bons de » l'année dernière & de la préſente ſont con- » ſommés en revues, en ſubſiſtances des troupes, » & autres dépenſes qui concernent les aſſemblées » des troupes que votre majeſté a faites. Ces » derniers revenant-bons ont monté tous les ans » à quatre ou cinq cent mille livres: je ne crois

» pas avoir eu tort de compter que *ces deux ſommes* » *pourroient ſervir aux dépenſes de l'Etat pendant* » *ces mois-ci ; cependant tout eſt conſommé.*

» Mais ſi votre majeſté étoit bien informée » de tous les déſordres que ces marches perpé- » tuelles de troupes cauſent dans les provinces, » combien vos peuples en ſont dégoûtés, combien » de payſans des campagnes & des autres fron- » tières ont déjà paſſé & ſe diſpoſent de paſſer » dans les pays étrangers, elle verroit bien de » quelle importance il lui eſt de remédier à un » auſſi grand mal.

» Outre ces deux dépenſes, qui ſont grandes, » votre majeſté doit conſidérer qu'elle a triplé » celles de ſon écurie, ſous prétexte que dès- » lors qu'elle auroit des affaires elle la remettroit » au même état qu'elle étoit auparavant. Si votre » majeſté l'examine bien, elle trouvera que cette » augmentation en livrées, en nourritures d'hom- » mes & de chevaux, en achats, en gages, va » à plus de deux cent mille livres tous les ans.

» Si votre majeſté conſidère ſon jeu, celui de » la reine, toutes les fêtes, repas, feſtins extraor- » dinaires, elle trouvera que cet article monte en- » core à plus de trois cent mille livres, & que » *les rois ſes prédéceſſeurs n'ont jamais fait* » *cette dépenſe, & qu'elle n'eſt pas du tout né-* » *ceſſaire.*

» La dépenſe des meubles, quoique votre ma-
» jeſté s'en retranche, ne laiſſe pas de monter
» toujours inſenſiblement à des ſommes aſſez con-
» ſidérables. Votre majeſté donne encore beau-
» coup de penſions, des gratifications inutiles à
» ſa gloire, demeurant d'accord toutefois qu'il
» faut que votre majeſté donne quelque choſe a
» ſes plaiſirs. Votre majeſté avoit augmenté la
» dépenſe de ſes gardes-du-corps de ſoixante-
» quatre mille livres par compagnie, & cette
» augmentation ne devoit durer que pendant la
» paix; cependant cette dépenſe continue &
» augmente..... Votre majeſté a mis les compa-
» gnies de gendarmes & chevaux-legers de mon-
» ſeigneur le dauphin, de la reine, Ecoſſais, &c.
» à cent mille livres de ſolde chacune par an; c'eſt
» une dépenſe exorbitante qui n'avoit jamais été...
» Juſques à-préſent votre majeſté a voulu faire
» aſſembler ſouvent des corps d'armée au-dedans
» de ſon royaume, pour en faire des revues; elle
» a voulu augmenter beaucoup les troupes de ſa
» maiſon; elle a voulu qu'elles fuſſent extraor-
» dinairement leſtes & braves; elle a voulu que les
» officiers retinſſent une partie de la ſolde pour
» fournir aux habits, &c. Que votre majeſté ait,
» s'il lui plaît, la bonté d'entendre quelques rai-
» ſons contraires, & de les examiner.

» 1°. En général, ce ſont toutes augmentations » & dépenſes que l'Etat ne peut ſupporter. Et ſur » la marche des troupes dans le royaume, & l'aſ- » ſemblée des corps d'armée, il ſuffit de dire que » telle ville ou lieu d'étape a ſouffert depuis ſix » mois cent logemens différens de troupes, & » que ceux qui en ont eu le moins en ont ſouf- » fert plus de cinquante. Toutes ces troupes vi- » vent à diſcrétion en entrant & ſortant des lieux » où elles logent. Les quatre généralités de Paris, » Amiens, Soiſſons & Châlons ont ſouffert plus » de logemens depuis ſix mois que pendant les » ſix dernières années de la guerre : *c'eſt aſſez dire* » *pour connoître clairement que ces généralités ſeront* » *plus ruinées avant que la guerre commence, qu'elle* » *ne l'ont été pendant vingt-cinq années de la guerre* » *paſſée.*

» *Les grands rois ont toujours pris plaiſir d'être* » *loués de n'avoir fait marcher leurs armées que* » *dans le pays de leurs ennemis, & jamais dans* » *celui de leurs ſujets.*

» Quant à la beauté des troupes de la maiſon » de votre majeſté, la prodigieuſe différence » entre ces troupes & celles de l'armée abattra le » cœur des officiers & ſoldats de celle-ci.... L'in- » térêt du roi n'eſt pas d'avoir un corps de troupes » extraordinairement bon, & le reſte foible ou

» mauvais ; par-tout où ce bon corps ſe trouvera » il battra, l'autre ſera battu. Le compte du roi » eſt que ſes troupes ſoient également fortes, & » qu'elles faſſent par-tout une réſiſtance égale à ſes » ennemis ; cette diſtinction trop grande de maiſon » en toutes choſes rallentit le zèle des autres » ſujets ; les grands rois ont toujours embraſſé » leur dernier & plus éloigné ſujet comme le plus » proche. Nos grands rois, François I& Henri IV, » n'ont jamais fait ces diſtinctions ; ce dernier s'eſt » fait ſouvent garder par tous les vieux corps, & » & de ſon temps, juſqu'au règne de Loui XIII, » le régiment de Picardie l'a toujours diſputé au » régiment des gardes.

» Louis XIII a été le premier de nos rois qui » ait fait la diſtinction des troupes de ſa maiſon, » encore n'y avoit-il que ſa compagnie de gen- » darmes & chevaux-legers.

» Quant à la retenue des officiers ſur la ſolde » de leurs ſoldats, les rois François I & Henri IV » ont prononcé peine capitale contre les officiers » qui en uſeroient ainſi, comme contre des vo- » leurs publics. Votre majeſté cependant a auto- » riſé le contraire : le plaiſir de voir un ſoldat » un peu mieux habillé n'eſt pas aſſez grand pour » détruire des principes ſi ſagement établis.

» Votre majeſté peut me reprocher peut-être

» deux choſes, l'éune que, à l'égard des revues &
» de la marche des troupes, j'ai peut-être le plus
» porté votre majeſté à aſſembler les corps d'in-
» fanterie & de cavalerie, & à faire ces revues.

» L'autre, pourquoi je n'ai pas dit plutôt mes
» ſentimens ſur ces matières, vu la liberté qu'elle
» a toujours bien voulu me donner de lui parler
» en particulier avec toute liberté.

» Pour répondre au premier des reproches,
» il eſt vrai que j'ai parlé à votre majeſté de
» l'aſſemblée des corps & des revues fréquentes
» par votre majeſté même; mais à l'égard de
» l'aſſemblée des troupes & de leurs marches, je
» n'ai pas cru qu'une affaire ſi importante ſeroit
» confiée à un jeune homme de vingt-quatre
» ans, ſans expérience ſur cette matière, fort
» emporté, & qui croit qu'il eſt de l'autorité de
» ſa charge de ruiner le royaume, & qui veut
» encore le ruiner parce que je veux le ſauver.

» J'avois vu auparavant celui qui avoit l'au-
» torité de votre majeſté en main, & le ſecré-
» taire d'Etat de la guerre, avec celui qui avoit
» ſoin des finances, chercher enſemble de n'être
» point à charge aux peuples; on écoutoit les
» habitans des villes quand ils venoient ſe
» plaindre, on leur rendoit juſtice ſévère ſur les
» officiers & ſur les troupes: *à-préſent aucun n'oſe*

» *ſe plaindre ; car tous ceux qui ſont venus ont été*
» *traités de* COQUINS, *de* SÉDITIEUX, *& les*
» *peuples ont appris ces mauvais traitemens, qui*
» *ont été prononcés* PAR CELUI QUI PARLE AU
» NOM DE VOTRE MAJESTÉ.

» A l'égard des revues, il eſt vrai, ſire, que
» j'en ai parlé à votre majeſté ; mais je n'ai ja-
» mais cru qu'elles duſſent venir chercher votre
» majeſté, *ni que la marche & l'aſſemblée des armées*
» *au-dedans du royaume, qui en attire la ruine,*
» *pût devenir un amuſement de dames*..... Si votre
» majeſté veut s'en rappeler, elle trouvera (& je
» ne ſais pas ſi la propoſition n'eſt pas encore
» parmi ſes papiers écrits de ma main) que je
» diſois alors qu'elle pourroit faire un ou deux
» voyages ſur la frontière pendant l'hiver, viſi-
» ter & faire les revues de trois ou quatre gar-
» niſons, enſuite y envoyer quelques officiers
» ſupérieurs pour les ſurprendre, les tenir en ha-
» leine ; qu'au commencement du printemps,
» votre majeſté pourroit aller à Compiègne, où
» ſe trouvant à huit ou dix lieues de tous les quar-
» tiers, elle pourroit les viſiter, les ſurprendre
» par elle-même, par M. de Turenne, par des
» officiers d'année..... Les revues que votre
» majeſté fait n'en ſont pas de véritables, puiſque
» les officiers ſont avertis huit ou quinze jours

» d'avance, & savent qu'ils doivent paroître en
» présence de votre majesté.

» Pour répondre au second reproche de votre
» majesté, il est vrai, sire, qu'elle m'a permis de
» parler avec liberté; elle nous l'a ordonné à
» M. le Tellier & à moi; & l'année passée, à
» Saint-Germain, elle témoigna de l'impatience
» d'apprendre ce que j'avois à lui dire.

» Mais, sire, le temps & l'occasion ne se pré-
» sentent pas toujours, & même je les évite tant
» que je puis, *pour les raisons que votre majesté*
» *sait*; trois autres considérations m'en ont em-
» pêché.

» La première, c'est que j'avois à contredire
» ce que votre majesté aime le plus fortement.

» La seconde, qu'encore que votre majesté
» agréât ce que je lui dis, touchant les exils, les
» rappels & les emprisonnemens de ses sujets, je
» ne vois pas que votre majesté y ait fait aucune
» réflexion; & j'ai commencé de douter si la
» liberté que j'avois prise pouvoit être agréable à
» votre majesté.

» La troisième, qu'il m'a semblé que votre
» majesté commençoit de préférer ses plaisirs,
» ses divertissemens à toute autre chose, & cela,
» fondé sur deux rencontres considérables.

» La première, ayant fait voir à Saint-Germain

» que

» que votre majesté devoit fortifier son armée
» navale; dans le même-temps que votre majesté
» disoit qu'il falloit se tirer le morceau de la
» bouche pour y fournir, dans ce moment-là
» votre majesté dépense deux cents mille livres
» comptant pour un voyage de Versailles, savoir;
» treize mille pistoles pour son jeu & pour celui
» de la reine, & cinquante mille livres en repas
» extraordinaires. La seconde, *qu'encore que votre*
» *majesté voie, dans ce moment-ci, l'état de ses*
» *affaires prêtes à tomber, par l'excès de toutes*
» *sortes de dépenses*, dans un abîme de nécessité
» qui produit toutes sortes de désordres; dans le
» même-temps, dis-je, votre majesté fait faire
» une dépense de cent mille livres à chacune de
» ses compagnies de mousquetaires. Quand un
» mousquetaire à la basse-paie aura consommé sa
» solde de trois cents soixante livres pour un
» année, en ornemens inutiles, de quoi veut-elle
» qu'il vive pendant cette année? il faut que par
» douceur ou *par force* il vive aux dépens
» de son hôte; *les lieux où ils demeurent ne paient*
» *plus la taille, & tout tombe dans la confusion.*
» Ah! plût à Dieu que votre majesté eût une fois
» bien examiné cette matière! elle trouveroit que
» sa gloire souffre de ces fanfares, de ces orne-
» mens inutiles, dont la dépense, outre cela, ruine

» & les officiers & les cavaliers. La véritable » gloire de votre majeſté recevroit de l'augmen- » tation, ſi elle retranchoit les ſuperfluités, ſi elle » donnoit des cuiraſſes à ſa cavalerie, de bonnes » armes & un buffle à chaque cavalier, un cha- » peau de pluie, un gros manteau ſur la croupe » de ſon cheval; le reſte ſert à embarraſſer & eſt » inutile..... J'entends dire qu'il eſt impoſſible » aux cavaliers de porter des cuiraſſes; mais c'eſt » qu'ils préfèreront toujours de beaux habits à des » cuiraſſes du temps paſſé; mais j'ai vu que tant » que le maréchal de Gaſſion a été meſtre-de- » camp général de la cavalerie légère ou qu'il a » commandé les armées, aucun cavalier n'a oſé » ſe montrer devant lui ſans cuiraſſe: jamais cava- » lerie n'a été comparable à celle-là.

» Il eſt bon que j'apprenne deux choſes à votre » majeſté, l'une, qu'il a été affiché dans Paris un » libelle portant pour titre: *Louis XIV donnera* » *les grandes marionettes dans la plaine de Mo-* » *ret*..... L'autre, diſtribué dans les maiſons, » intitulé: *Parallèle des ſièges de la Rochelle &* » *de Moret*, faits par Louis XIII & Louis XIV. » Je ſais, ſire, que ces ſortes d'écrits ne doivent » entrer pour rien dans les réſolutions des grands » princes..... Mais *ils doivent être conſidérés* » *dans les actions qui réquièrent l'approbation pu-* » *blique* ».

Dans ſa réponſe le roi réforme divers objets; mais il rétablit tous les abus; & quand il vouloit inſpirer la terreur, ſes dragons & ſa cavalerie ſe répandoient dans les provinces. Avant l'établiſſement des intendans ſur le pied où ils furent, il eſt dit dans les manuſcrits de Colbert, que le roi prépara de loin & peu-à-peu cette révolution. On leur donna des inſtructions; on les chargea des dépenſes aſſignées ſur chacune des généralités, avec les aſſiſtances dont ils avoient beſoin pour l'exécution, & le roi, en envoyant des troupes de cavalerie dans les provinces, affectoit pour l'infanterie Amiens, Soiſſons, Châlons & Rouen. Les gardes-françoiſes & ſuiſſes alloient dans d'autres généralités. Écoutons les ſublimes diſcours de Colbert au roi : il parle en ces termes dans un mémoire du 22 octobre 1664.

» Mon zèle pour la gloire de votre majeſté me » ſervira, s'il lui plaît, d'excuſe auprès d'elle, ſi » je lui dis quelquefois mes ſentimens avec liberté. » Elle a donné, depuis un an, cinq diſpenſes » d'âge à M. de Champlâtreux, à M. le chan- » celier, à Séguin & à M. de Bezons. J'oſe dire » que rien n'eſt ſi préjudiciable aux *grandes choſes*, » *& toutes extraordinaires*, qu'elle veut faire pen- » dant ſon règne; je demeure d'accord que quand » bien même votre majeſté continueroit d'en

» donner, elle ſeroit toujours le plus vertueux
» & le plus glorieux de tous les rois qui ſont ſur
» la terre, & qui y ont peut-être jamais été;
» mais ſi elle veut ſatisfaire en tout ſa grande ame,
» & devenir l'objet d'admiration & de vénéra-
» tion de toute l'Europe, & établir des moyens
» de pouſſer la gloire de ſon nom auſſi loin que
» l'on ſe peut imaginer, il faut faire des actions
» qui aient toute proportion avec ces grands ob-
» jets; & pour y parvenir il faut réduire toutes
» les profeſſions de vos ſujets, tant qu'il ſe pourra,
» à celles qui peuvent être utiles à ſes grands deſ-
» ſeins; celles-ci ſont l'agriculture, la marchan-
» diſe, la guerre de terre & de mer. Si votre ma-
» jeſté peut réduire ſes peuples à ces quatre pro-
» feſſions, l'on peut dire qu'elle peut être le
» maître du monde, en travaillant en même-
» temps à diminuer, doucement & inſenſiblement,
» les moines de l'un & de l'autre ſexe, qui ne
» produiſent que des gens inutiles en ce monde-ci,
» & bien ſouvent des diables en l'autre..... Deux
» profeſſions conſomment plus de deux cents mille
» de vos ſujets inutilement, & ſans concourir à
» ſa gloire, la finance & la juſtice..... La juſ-
» tice impoſe un joug peſant & tyrannique, ſous
» l'autorité de votre nom, ſur tout le reſte de vos
» peuples; elle en occupe, par la chicane, plus

» d'un million d'autres, & les réduit à une telle » miſère, qu'ils ne peuvent plus penſer à aucune » profeſſion pendant toute leur vie. Que votre » majeſté conſidère quel accroiſſement de gloire » elle auroit, ſi tant d'hommes y contribuoient; » & toutefois votre majeſté le peut faire: ce ne » ſera pas en un an ni en deux, mais en dix, » quinze & vingt ans. Pour cet effet, il faut com- » mencer dès-à-préſent à ſuivre une conduite » égale, uniforme, ſans que qui que ce ſoit s'ap- » perçoive du deſſein de votre majeſté; le ſecret » eſt néceſſaire pour éviter les obſtacles, qui ſe- » roient grands & peut-être inſurmontables, ſi » l'on s'en appercevoit; la gloire que votre ma- » jeſté en acquerra ſera celle du plus grand & du » plus ſpirituel prince du monde ».

Dans un autre mémoire au roi, Colbert dit: » les ordonnances du roi relatives à la réforme » de la nobleſſe, du clergé & de la magiſtrature » (qui ſe tiennent toujours par l'intérêt dans les » ſubſides, & ne s'accordent jamais dans leurs » prérogatives honoraires & de juriſdictions,) ne » s'exécuteront jamais; les gens de juſtice ſont » chargés de l'exécution, leur intérêt & celui de » leur ordre les en empêchera; & il eſt conſtant » que tant que votre majeſté laiſſera au clergé & » à gens de juſtice de ſe réformer eux-mêmes,

» ils ne ſe réformeront pas; & la véritable raiſon » eſt de ce que l'intérêt particulier prévaut tou- » jours ſur celui de votre majeſté & de ſon État; » c'eſt que ce ſont les mêmes gens, vos miniſ- » tres, les parlemens, le clergé & la nobleſſe, » qui propoſent, examinent & exécutent; & ils » ſeront toujours les maîtres de ne rien propoſer, » ou de ne rien exécuter contre eux-mêmes».

Le roi ne profita jamais de cette grande leçon (1), & il abandonna Vauban, comme on l'a vu, aux ennemis que ſes principes ſoulevèrent contre lui; ainſi le roi ne voulut jamais empêcher que ſon peuple fût la proie de la nobleſſe & du haut clergé.

Louis XIV n'aimoit pas les remontrances, même ſecrètes de ſes miniſtres, quoiqu'il leur eût ordonné de l'avertir. Un jour, outré de ſe voir trop bien connu, il répondoit de Nancy, le 19 ſeptembre 1673, aux remontrances affectueuſes de Colbert.

Je connois l'état de mes affaires, & je vois ce qui eſt néceſſaire; je vous l'ordonne, & vous l'exécutez, c'eſt tout ce que je puis deſirer. J'eſpère que

(1) Ce n'eſt qu'un ſiècle après, & davantage, que la France elle-même, conduite de loin à cette grande révolution par les fautes des rois, l'a exécutée en 1789, & comme de ſon propre mouvement.

dans la ſuite les choſes iront toujours de mieux en mieux ; je ſuis aſſuré qu'il ne tiendra pas à vous.

Le 12 du même mois Colbert avoit écrit au roi en ces termes :

« Les paiemens de toutes les dépenſes qui ne » ſont point abſolument néceſſaires reculent tou- » jours & s'accumulent. La peine de trouver de » quoi acquitter les dépenſes preſſées & impor- » tantes augmente ; j'ai fait prendre, depuis un » mois, ſur la place de Paris, près de quinze cents » mille livres, à ſix pour cent d'intérêt.

» Votre majeſté ſait qu'il s'en faut vingt-cinq » millions de livres que les recettes de l'année » prochaine ne ſoient égales aux dépenſes ; il faut » trouver cette ſomme par le moyen des affaires » extraordinaires, & il ſuffit que votre majeſté » ſache que ſa préſence eſt néceſſaire pour en » attendre le rapport, les réſoudre & les exé- » cuter ».

(La réponſe du roi, à la marge, eſt en ces termes :) *il faut que le néceſſaire marche le premier, & après j'eſpère que nous ſortirons du reſte avec le temps. Quand je ne croirai plus ma préſence néceſſaire à la campagne je retournerai, mais je vois encore quelque choſe à faire ; LES BOULETS QUE J'AI DEMANDÉS vous peuvent faire juger ce que c'eſt.*

Il y avoit entre le roi & Colbert une telle marche d'obſervations réciproques, que le roi parloit en maître redoutable, quand le miniſtre attaquoit ſa paſſion favorite; Colbert à ſon tour s'efforçoit de reprendre le deſſus en la favoriſant; il attaquoit pour cela le roi par ſon foible, & ſouvent il gagnoit la partie. Écoutons Colbert, le 20 juin 1673: Louis XIV étoit à Maeſtrich, dont il formoit le ſiège.

« Les affaires de finance ne méritent point d'in-
» terrompre l'application que votre majeſté donne
» à ſa grande & glorieuſe entrepriſe. Dieu veuille
» qu'elle l'achève promptement, & à ſon entière
» ſatisfaction; mais, Sire, tout tremble quand on
» penſe que *votre majeſté s'expoſe*; un reſpectueux
» ſilence empêche d'en parler, & je demande
» pardon à votre majeſté ſi ces trois mots ſont
» ſortis de ma plume ».

Voici un mémoire de Colbert, qui mécontenta beaucoup le roi à cauſe du ton de vérité qu'il contient, & des calamités qu'il découvre ſous l'adminiſtration même de ce grand miniſtre.

« Je ſupplie votre majeſté de lire ce peu de
» lignes avec un peu de réflexion.

» J'avoue à votre majeſté que la dernière
» fois qu'elle voulut bien me parler de l'état de
» ſes finances, le reſpect, l'envie ſans bornes que

» j'ai toujours eue de lui plaire & de la ſervir à
» ſon gré & ſans peine, & ſans aucun embarras,
» & encore plus ſon éloquence naturelle, qui
» vient facilement à bout de perſuader ce qu'il
» lui plaît, m'ôtèrent le moyen d'inſiſter & d'ap-
» puyer un peu ſur l'état de vos finances; mais
» après avoir fait une ſérieuſe réflexion ſur tout
» ce que votre majeſté me fit l'honneur de me
» dire, voyant qu'il n'y a qu'un changement de
» deſtination & de dépenſe, je croirois prévari-
» quer à mon devoir & manquer à la fidélité
» que je lui dois, ſi je ne lui remettois encore
» fidèlement devant les yeux & en peu de mots
» ce même état, afin qu'il lui plaiſe, y faiſant la
» réflexion qu'elle eſtimera néceſſaire, prendre la
» réſolution qu'elle croira plus avantageuſe à ſon
» ſervice.

» Après les huit & neuf années de guerres, &
» une dépenſe de 110 à 120 millions par cha-
» cune année, votre majeſté n'avoit conſommé
» que 22 millions ſur les années ſuivantes.

» En 1680, la dépenſe excède la recette de
» 20 millions; & votre majeſté devra encore en
» reſte des vivres 4 millions, étapes 1 million,
» chambre aux deniers, argenterie, menus, écu-
» ries, bâtimens, fortifications, gratifications,

» & toutes autres dépenſes 12 à 13 millions de
» livres.

» Je conviens que l'on peut retarder une bonne
» partie de ces paiemens ; mais il eſt certain que
» ce retardement ne peut aller qu'à un an ou deux
» au plus.

» Ce ſont 54 ou 55 millions conſommés ſur
» 1681.

» Les revenus de votre majeſté, à cauſe de
» toutes les remiſes qu'elle a faites à ſes peuples,
» montent de 65 à 66 millions de livres. Je les
» mets à 70 millions, & en ôtant 6 ou 7 millions
» de dettes dont on peut retarder les paiemens,
» il ne reſtera des revenus de 1681, pour les dé-
» penſes, que 22 ou 23 millions ; en ſorte qu'il
» faut faire état de tirer ſur 1682 dès le mois de
» mars ou d'avril prochains.

» Le crédit de votre majeſté a été établi &
» ſoutenu au denier 20, pour plus de 20 millions
» de livres.

» L'excès des emprunts l'a réduit à-préſent au
» denier 10 ; en ſorte qu'il faut déduire encore
» 8 à 9 millions de livres, pour faire avancer 82
» en 1681.

» Et il eſt à craindre que ſi cela continue, il ne
» ſoit peut-être néceſſaire de rétablir les 15 pour
» cent.

» J'ai toujours caché avec grand ſoin, & ai » toujours au contraire affecté de faire paroître » une très-grande abondance, pour maintenir » toujours ce crédit; & c'eſt ce qui nous a fait » trouver 15 à 16 millions de livres par la caiſſe » des emprunts.

» Cette caiſſe eſt fondée ſur les obligations de » tous les fermiers, dont les paiemens échoient » de quartier en quartier; enſorte qu'à la fin de » ce mois on peut leur demander le paiement » entier.

» Le crédit diminué au denier 10, commence » à faire connoître que l'abondance n'eſt pas telle » que je l'ai voulu perſuader; il faut emprunter » encore 4 millions de livres pour le mois de » ſeptembre.

» Il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, » que ce forcement de crédit ne porte à retirer » tout ou une bonne partie de la caiſſe des em- » prunts; en ce cas, votre majeſté n'y pouvant » pas pourvoir, & ces paiemens exeédant les » forces des payeurs, votre majeſté verroit une » banqueroute preſque univerſelle, dont les ſuites » donneroient beaucoup de peine, & diminueroient » conſidérablement les revenus de votre majeſté.

» Je ſais bien, Sire, que voilà le mal expliqué, » mais qu'il faut y chercher des remèdes; mais

» auparavant, je ne ſais ſi votre majeſté n'eſti-
» meroit pas à-propos que ce mal & l'état que
» je viens d'expliquer fût rendu conſtant à des
» commiſſaires qu'il plairoit à votre majeſté de
» nommer, ou en ſon conſeil royal en ſa pré-
» ſence; peut-être que ces meſſieurs trouveroient
» des expédiens, ou feroient quelques propo-
» ſitions dont l'exécution pourroit remédier au
» mal & ſatisfaire votre majeſté.

» Pour moi, ſire, tout ce que l'on peut pen-
» ſer ſur cette matière ne peut aboutir qu'à aug-
» menter la recette, & diminuer la dépenſe.

» Pour l'augmentation de la recette, je ne puis
» m'empêcher de dire à votre majeſté qu'il y a
» à craindre que je n'aille trop loin, & que les
» prodigieuſes augmentations des fermes ne ſoient
» fort à charge aux peuples.

» C'eſt la ſeule choſe qui ſoit commiſe à mes
» ſoins, votre majeſté ayant réglé les tailles.

» Il n'y a plus d'affaires extraordinaires, & votre
» majeſté a diſpoſé de ce qui pourroit produire
» quelque choſe dans les pays conquis.

» Le crédit a produit juſques à-préſent plus
» de 40 millions de livres d'argent effectif, &
» difficilement peut-il aller plus avant.

» L'on ne prend plus de rentes, & l'on en
» prendroit encore moins ſi le pied en étoit baiſſé.

» A l'égard de la dépenſe, quoique cela ne
» me regarde en rien, je ſupplie ſeulement votre
» majeſté de me permettre de lui dire qu'en
» guerre & en paix elle n'a jamais conſulté ſes
» finances pour réſoudre ſes dépenſes, ce qui eſt
» ſi extraordinaire qu'aſſurémeet il n'y en a point
» d'exemple.

» Et ſi elle vouloit bien ſe faire repréſenter &
» comparer les temps & les années paſſées, depuis
» vingt ans que j'ai l'honneur de la ſervir, elle
» trouveroit que, quoique les recettes aient beau-
» coup augmenté, les dépenſes ont excédé de
» beaucoup les recettes, & peut-être que cela
» convieroit votre majeſté à modérer & retran-
» cher les exceſſives, & mettre, par ce moyen,
» un peu plus de proportion entre les recettes &
» les dépenſes.

» Je ſais bien, Sire, que le perſonnage que je
» fais en cela n'eſt pas agréable; mais dans le
» ſervice de votre majeſté les fonctions ſont diffé-
» rentes; les unes n'ont jamais que les agrémens
» dont les dépenſes ſont les fondemens; celle
» dont votre majeſté m'honore a ce malheur,
» qu'il eſt difficile qu'elle puiſſe rien produire
» d'agréable, puiſque les propoſitions de dépenſes
» n'ont point de bornes; mais il faut ſe conſoler,
» en travaillant toujours à bien faire.

» Je ſupplie encore une fois votre majeſté de » faire une ſérieuſe réflexion ſur tout ce que je » viens de lui repréſenter ».

Au lieu de changer de principes après la lecture d'un mémoire auſſi déſolant, le roi, qui perdit Colbert quelques années après, ſe laiſſa entraîner tout-à-fait à ſon penchant pour la dépenſe. Il entreprit de nouvelles guerres, celle ſur-tout de la ſucceſſion, qui fut ſi déſaſtreuſe. Enfin, la mort délivra la France de ce grand monarque en 1715, dans une circonſtance où ſes peuples ſoupiroient après un nouvel ordre de gouvernement, & murmuroient d'un ſi long règne.

Quant à la manière de gouverner le parlement, voici ce qu'il en coûtoit au roi, & comment le parlement de Paris ſe laiſſoit entraîner pour ſigner les édits burſaux.

« Je ne ſais ſi votre majeſté eſtimeroit, dit » Colbert (en 1672), du bien de ſon ſervice » de donner quelque gratification, comme appointemens du conſeil, aux rapporteurs de ſes édits » (qui ſont regiſtrés) & à quelques-uns des plus » anciens conſeillers, & à ceux qui ont le mieux » ſervi; peut-être que 12 ou 15 mille livres » diſtribuées à chacun feroient un bon effet pour » les autres affaires qui ſe pourront préſenter à » l'avenir »....

Le roi répond à Colbert : *prenez ſeulement garde que cela ne tire à conſéquence pour l'avenir.*

Le roi ne ceſſoit de ſe montrer gracieux & reconnoiſſant, quand ſon miniſtre réuſſiſſoit à lui procurer de l'argent; il diſoit à Colbert, le premier de l'an 1673 :

J'ai été ſurpris agréablement par la lettre que vous m'avez écrite, où vous me mandez que mon revenu augmente; je vous avoue que je ne m'y attendois pas; mais de votre induſtrie & de votre zèle je me dois tout promettre. Je vous aſſure que vous m'avez fait commencer l'année gaiement : j'eſpère qu'elle ſera heureuſe comme l'autre, au moins ne tiendra-t-il pas à vous; c'eſt de quoi je ſuis aſſuré. Demain vous me rendrez compte plus en détail de toutes choſes : en attendant croyez, comme vous m'avez donné le premier plaiſir de l'année, que pendant ſon cours je vous ferai paroître la ſatisfaction que j'ai de vos ſervices & de vous.

Mais quand les peuples murmuroient ou ſe ſoulevoient pour l'impôt, le roi parloit de troupes & d'autorité. « Je ne doute pas, dit Colbert au roi, » que M. de Louvois ne rende compte de ce qui ſe » paſſe en Rouſſillon, & M. de Chateauneuf en » Vivarais, ſur la ſédition arrivée à cauſe du droit » annuel des cabaretiers, établi en conſéquence » d'édit regiſtré dans les compagnies de Lan-

» guedoc, & dont le fonds eſt deſtiné pour le » canal de communication des mers. Il eſt bien » néceſſaire de réprimer fortement *ce commen-* » *cement* de mouvement ».....

(Le roi répond:) *je ſais ce qui s'eſt paſſé; j'ai donné l'ordre que les troupes marchaſſent & fiſſent ce que M. de Caſtres leur ordonnera. Louvois vous fera ſavoir plus particulièrement ce que j'ai moi-même ordonné.....* Le roi dit en ces termes, dans une lettre du 30 décembre 1670 : *j'ai vu ce que vous me mandez ſur le commencement des troubles dans les provinces. On verra ce qu'il y aura à faire; je ſuis aiſe d'avoir vos avis par avance : je vous dirai que ma penſée eſt de ne rien laiſſer entreprendre contre mon autorité, QUI NE SOIT CHATIÉ....* Et cette autorité étoit telle que le peuple devoit, ſans ſe plaindre, ſe ſoumettre à toutes les impoſitions arbitraires dont il plaiſoit au roi, *pour ſa gloire*, de le charger..... Et l'énergie de la volonté du monarque faiſoit de tels progrès, qu'il s'irritoit ſouvent des remontrances, même ſecrètes. Il écrivoit ainſi de Liancourt, le 26 avril 1671, à Colbert.

Ne croyez pas que mon amitié diminue; vos ſervices continuant, cela ne ſe peut. MAIS IL FAUT ME LES RENDRE COMME JE LES DESIRE, ET CROIRE QUE JE FAIS TOUT POUR LE MIEUX;

MIEUX ; la préférence que vous craignez que je donne aux autres ne vous doit faire aucune peine ; je veux ſeulement ne pas faire d'injuſtice & travailler au bien de mon ſervice ; c'eſt ce que je ferai quand vous ſerez tous auprès de moi. Croyez en attendant que je ne ſuis point changé pour vous, & que je ſuis dans les ſentimens que vous pouvez deſirer.

Ce monarque écrivoit encore en ces termes : *Je fus aſſez maître de moi* avant hier (1671, 24 avril), *pour vous cacher la peine que j'avois d'entendre un homme, que j'ai comblé de bienfaits comme vous, me parler de la manière que vous faiſiez ; j'ai eu beaucoup d'amitié pour vous, il y paroît par ce que j'ai fait ; j'en ai encore préſentement, & je crois vous en donner une aſſez grande marque en vous diſant que je me ſuis contraint un ſeul moment pour vous, & que je n'ai pas voulu vous dire moi-même, pour ne vous pas commettre à me déplaire davantage. C'eſt la mémoire des ſervices que vous m'avez rendus & mon amitié qui me donnent ces ſentimens ; profitez-en, & ne haſardez plus de me fâcher encore ; car après que j'aurai entendu vos raiſons & celles de vos confrères, & que j'aurai prononcé ſur toutes vos prétentions, je ne veux plus jamais en entendre parler. Voyez ſi la marine ne vous convient pas, ſi vous ne l'avez pas à votre*

mode, ſi vous aimeriez mieux autre choſe; parlez librement, mais après la déciſion que je donnerai je ne veux pas une ſeule réplique. Cette lettre eſt ſans l'adreſſe; nous l'avons copiée ſur l'original dans les papiers de Colbert.

Des expreſſions de cette ſorte jetoient la terreur dans l'eſprit même de ſes miniſtres les plus fidèles; auſſi lui parloient-ils avec ces expreſſions de reſpect qu'on emploie quand on parle à Dieu; & l'égliſe n'eſt pas plus humble dans ſes prières ni dans ſes actions de graces. Ecoutons encore une fois Colbert, pour terminer les pièces juſtificatives du règne du roi & de la glorieuſe adminiſtration de ce grand miniſtre.

Vous n'avez que faire de me recommander votre fils, diſoit le roi: *vous ſavez ce que je vous ai dit en partant; je vous tiendrai ma parole, & en prendrai un très-grand ſoin. Il ne fera rien de mal-à-propos; mais s'il le faiſoit, je ne le lui laiſſerois pas paſſer.*

Dans ſa réponſe, Colbert tranſporté dit:

« Les paroles me manquent, ſire, pour expri-
» mer combien je ſuis vivement pénétré des
» bontés que votre majeſté témoigne à mon fils.
» Il ne ſuffit pas à votre majeſté de l'avoir créé
» pour tout ce qui regarde la fortune; elle veut
» encore créer, pour ainſi dire ſon eſprit, pour

» achever ſon ouvrage. Heureux s'il ſait profiter » d'un ſi grand avantage ; ET BIENHEUREUSES » SERONT LES FAUTES QU'IL FERA, puiſ- » qu'elles ſeront rectifiées & corrigées par le » meilleur maître, le plus éclairé de tous les » hommes, & le plus grand & le plus puiſſant » roi qui ait jamais monté ſur le trône » !

C'eſt dans ce ſtyle, ſans doute, que les viſirs parlent aux potentats de l'Aſie ; & quand on voit Colbert louer les fautes de ſon fils, parce que le roi les corrigera, on peut dire que Louis XIV connoiſſoit *véritablement* l'art du deſpote.

Arrêtons nos pas : nous peindrions, peut-être, le tyran gouverné par ſes enfans légitimés, par une dévote adroite, par les jéſuites & par le père le Tellier. Le roi a été jugé ſeul avec Colbert : ſes lettres & les réponſes ſuffiſent pour le bien faire connoître. On voit aſſez clairement, par ſes correſpondances ſecrètes, que ſa vanité, ſon mépris pour ſes peuples, ſa folle ambition de conquêtes, ſon autorité militaire, ſon faſte, ſon deſpotiſme profond, étudié, & ſoutenu pendant toute la durée de ſon règne, ſon ignorance dans les matières d'adminiſtration, ſa répugnance pour toute remontrance, l'aſſujétiſſement de la nation, du clergé, des parlemens, la timidité de ſes miniſtres, tout ſon règne enfin, dur, interminable, faſtueux,

& remarquable ſeulement par l'éclat, la décoration, la repréſentation & ſon influence en Europe, *devoit conduire la France à l'état de dépériſſement où il l'abandonna en* 1715.

CHAPITRE XII ET DERNIER.

Circonſtances de la mort de Louis XIV.

Aux approches de la mort de Louis XIV, les François ſouffroient, les uns avec patience & réſignation, les calamités publiques de l'empire; d'autres, voyant le roi accablé de vieilleſſe, attendoient avec joie un changement dans les principes du gouvernement; & tous, comme des eſclaves impuiſſans, environnés des objets de terreur que le pouvoir armé avoit oppoſés à leurs murmures, à leurs réclamations & à leur mécontentement, vivoient dans l'habitude de porter patiemment le joug.

C'eſt dans le ſilence de la terreur qu'inſpire un règne pareil, & au milieu des dévotes, des confeſſeurs argumentans, des bâtards devenus princes, d'une cour enfin qui couvroit ſes actions de cérémonial & d'étiquettes, que la mort alla frapper Louis-le-Grand. Que Voltaire s'attache à le

montrer grand prince juſqu'au lit de la mort; qu'il s'efforce, dans cette partie de ſon panégyrique, d'embellir ou de taire les obſervations affreuſes qu'on fit à l'entour du monarque moribond; le temps de le peindre au lit de la mort, & de montrer le caractère des favorites, des princes & des grands qui l'environnoient eſt venu; nous pouvons montrer la duplicité & l'égoïſme, qu'ils ne furent plus intéreſſés de cacher aux yeux d'un mourant dont ils n'avoient plus rien à craindre ni à attendre.

On ne répètera pas ici les diſcours du roi qu'on trouve dans la plupart des mémoires du temps; mais on conſervera pour la poſtérité les anecdotes qu'on a paſſées ſous ſilence, & les paroles du roi qu'on n'a point oſé publier dans le temps. Il nous reſte ſans doute un beau diſcours du monarque à Louis XV; mais il en a tenu un autre plus laconique & plus expreſſif à madame de Maintenon. On ne le répéta pas dans le temps, parce qu'il parut aux grands trop favorable au peuple, & parce qu'ils étoient eux-mêmes les complices des calamités de l'Etat; mais un roi, au lit de mort, regarde ſes ſujets, peuple, nobleſſe & clergé, très-indiſtinctement.

J'avois toujours ouï-dire, dit-il à madame le Maintenon, *qu'il étoit difficile de ſe réſoudre à la mort : pour moi, qui ſuis ſur le point de voir la*

moment ſi redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cette réſolution ſoit ſi pénible à prendre. Madame de Maintenon ajouta : *mais cette réſolution eſt difficile quand on a de l'attachement aux créatures, quand on a de la haine dans le cœur & des reſtitutions à faire ;* le roi l'interrompant lui dit : *ah! pour des reſtitutions à faire, je n'en dois à perſonne comme particulier ;* MAIS POUR CELLES QUE JE DOIS AU ROYAUME, *j'eſpère en la miſéricorde de Dieu.*

Cette nuit il fut fort agité ; à tout moment il joignoit les mains & prioit Dieu ; il diſoit les prières qu'il avoit accoutumé en ſanté, en frappant ſa poitrine & en demandant pardon d'avoir tant impoſé ſes peuples.

Après un aveu de cette ſorte, on ſera ſurpris du menſonge affecté qu'il donna au duc d'Orléans. Il appela ce prince pour ſe jouer encore de lui ; pour rompre les meſures qu'il pourroit prendre pour s'aſſurer, ſelon ſon droit, de la régence ; pour le dépayſer, & le laiſſer dans la ſécurité ſur les diſpoſitions de ſon teſtament. *Je vous ai conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance*, lui dit le roi ; & cependant il en avoit attribué les principales prérogatives au duc du Maine, ſon fils légitimé, qu'il avoit fait commandant des troupes de ſa maiſon, laiſſant l'adminiſtration du gouvernement à la pluralité de voix d'un conſeil d'Etat.

Malgré ces diſpoſitions, il careſſa ſon neveu, lui recommanda ſon ſucceſſeur, qu'il avoit livré par ſon teſtament à l'ennemi déclaré du duc d'Orléans, & madame de Maintenon. On ne peut expliquer une pareille affectation qu'en l'attribuant à la doctrine d'Eſcobar, que pratiquoit ouvertement & avec ſuccès ſon confeſſeur le Tellier; car le roi étoit honnête homme, la prudence dominoit en lui plutôt qu'une tromperie auſſi affectée; & la vérité de l'hiſtoire veut qu'on ajoute que la plupart de ſes erreurs étoient celles du temps.

Quant au jéſuite le Tellier, ayant confeſſé ſon malade & fait de vains efforts pour obtenir qu'il nommât à pluſieurs bénéfices vacans, il avoit abandonné le moribond pour aller trafiquer pour la régence. Il avoit déjà empêché, par ſes menées, que le roi ne reçût la viſite du cardinal de Noailles, qui, en qualité de premier paſteur, avoit le droit d'aſſiſter le roi mourant; & couroit à Paris d'un hôtel à l'autre, les derniers jours de la maladie, pour préparer l'exécution du teſtament qui excluoit le duc d'Orléans de la régence. Trois fois le roi le fit demander par les domeſtiques de l'intérieur, & trois fois il fut privé des ſecours du jéſuite, dans ces dernières circonſtances où un prince dévot ne connoît d'autres ſecours que celui d'un confeſſeur.

Quant à madame de Maintenon, cette favorite diſparut quatre jours avant la mort du roi, c'eſt-à-dire, quand elle vit que ce prince mourant étoit ſans reſſource. Le roi, qui n'avoit confiance qu'en elle ſeule, l'avoit tirée du néant & en avoit fait ſon épouſe; mais la délicate, qui avoit ſervi ſon cul-de-jatte de mari juſqu'au dernier ſoupir, n'eut pas le courage de ſoutenir les ſymptômes d'un roi mourant; elle vola à Saint-Cyr, pour aller y lever les deux bras vers le ciel, & ſe donner en ſpectacle à ſa nouvelle cour.

Quant à M. du Maine, il avoit trop à faire pour préparer le lit de juſtice, & ne put contenir ſa joie de voir ſa puiſſance future. Le reſte des courtiſans, excepté les vrais amis de Louis XIV, abandonna le roi pour environner le duc d'Orléans; & cependant la plupart revenoient au mourant & laiſſoient le régent futur, toutes les fois que le roi donnoit des marques d'un meilleur état.

Une longue agonie permettoit au monarque de s'appercevoir de toutes ces perfidies. De temps-en-temps le moribond prenoit des forces ſi inopinées, qu'il s'exprimoit avec plus d'énergie que lorſqu'il jouiſſoit en ſanté de tous ſes ſens. La recommandation de l'ame les ranima tous à-la-fois. Une autre fois il demanda avec autorité madame de Maintenon, qui parut un inſtant, & s'en retourna à

Saint-Cyr. Il fut condamné à reconnoître au lit de la mort la verſatilité des hommages des courtiſans, l'indifférence de ſon fils, l'ingratitude de ſa favorite, ſon refus de recueillir ſon dernier ſoupir, la fauſſeté de ſon confeſſeur & le ſincère attachement de quelques domeſtiques. Que les rois s'abandonnent donc à tout ce qui les environne, & qu'ils dépouillent les peuples pour enrichir des maîtreſſes & des courtiſans! L'image de Louis XIV mourant & les ſentimens du peuple après ſa mort ſont une grande leçon.

Ce peuple ſenſible, expreſſif & véridique, ſe vengea effectivement avec amertume du règne calamiteux du roi, ſe portant en foule à Saint-Denis, & ſe permit des réjouiſſances qu'on appeloit ſcandaleuſes, comme ſi la mort d'un oppreſſeur n'étoit pas une fête publique! Depuis le faubourg Saint-Denis juſqu'à l'abbaye, il fut établi des bals, des fanfares & des concerts. On danſa, on chanta d'une manière bruyante. On vomit des imprécations contre le défunt, qu'on appeloit le *mauvais roi*; enfin, quand le convoi paſſa, une troupe ſe répandit dans un marais, en pilla les oignons, les diſtribua; & parce qu'on ne pouvoit pleurer naturellement, on diſoit qu'il falloit s'en frotter les yeux pour lui rendre les derniers devoirs. Le peuple de Paris avoit agi bien différemment à la mort du

bon roi Henri : il dépeca en lambeaux, il déchira à belles dents, & quelques-uns dévorèrent les chairs encore palpitantes de Ravaillac écartelé, pour venger l'aſſaſſinat d'un monarque adoré.

On ſait que les courtiſans, habitués au calme des cours, déteſtent ces expreſſions bruyantes des peuples & leurs formes expreſſives, ſi différentes de l'allure ſilencieuſe du palais des rois ; mais les princes ne pourront jamais connoître l'état d'un empire, ſans obſerver les expreſſions des peuples. Le tableau que leur en font les courtiſans eſt toujours faux, & les induit en erreur.

On terminera la vie d'un roi auſſi redoutable aux François, en diſant qu'on fut obligé de ſouſtraire aux ſarcaſmes du peuple de Paris le convoi de ce monarque. On le fit paſſer à Saint-Denis à travers les champs & par des routes inconnues, d'Argenſon ayant écrit *qu'il y avoit tout à craindre d'un peuple livré à des réjouiſſances auſſi ſcandaleuſes.*

Fin du tome premier.

TABLE

Des matières du tome premier.

CHAPITRE Ier. *JEUNESSE du duc de Fronſac, depuis maréchal de Richelieu, à la cour de Louis XIV & à la baſtille. Apperçu général des mémoires de ſon temps.* Page 105

CHAP. II. *Premières campagnes du duc de Fronſac. Denain, Marchiennes & Fribourg.* 141

CHAP. III. *Projet de la France ſur l'Autriche, conçus par le cardinal de Richelieu. Louis XIV ne ceſſe de ſe conduire ſelon ces plans.* 175

CHAP. IV. *Paix d'Utrecht. Les projets ſur l'Autriche ſont exécutés.* 180

CHAP. V. *Louis XIV, ſes maîtreſſes & madame de Maintenon.* 206

CHAP. VI. *Hiſtoire de la famille royale & de la cour, avant la mort de Louis XIV.* 219

CHAP. VII. *Fêtes & cérémonies à la cour, avant la mort de Louis XIV.* 291

CHAP. VIII. *Principes de Louis XIV ſur la puiſſance des rois.* 304

CHAP. IX. *Portrait de Louis XIV.* 353

CHAP. X. *De l'administration des finances de France, sous Louis XIV.* Page 374

CHAP. XI. *Louis XIV & ses ministres. Pièces justificatives.* 383

CHAP. XII & dernier. *Circonstances de la mort de Louis XIV.* 420

Fin de la table du tome premier.

36188
VA1 152407